-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire de même que tout autre frais, seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTÉ

7614

Avis de motion

92-551

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 850 000 $ POUR L'ÉRECTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE ET APPROPRIANT UNE SUBVENTION DE 450 000 $ PROVENANT DU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT À CETTE FIN."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22ième jour du mois de décembre 1992.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 janvier 1993, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	*Michel Boisclair*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE-SUPPLÉANT*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-1

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1992-12-18

93-2

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le 18 décembre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1992-12-21

93-3

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 décembre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance d'ajournement du 1992-12-22

93-4

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance d'ajournement, tenue le 22 décembre 1992, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 décembre 1992

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*Michel Boisclair*
Messieurs les Conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Publication, album des finissants de la polyvalente Les Estacades***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une page dans l'album des finissants de l'école secondaire Les Estacades, au coût de 138,75 $, toutes taxes incluses.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre de la Classique internationale de canots, demande d'aide financière.*
- *Lettre de Me Bernard Héon, dossier Rodrigue.*
- *Lettre de "Ville industrielle de l'année", demande pour participer à ce concours.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1992-12-21

93-5

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 décembre 1992, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-6

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Antoinette R. Brouillette *Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Madeleine Brière *Prop. par cons. L. Beaulieu*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 902, centre communautaire

93-7

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 902, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 850 000 $ pour l'érection d'un centre communautaire et appropriant une subvention de 450 000 $ provenant du fonds conjoncturel de développement à cette fin", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, augmentations des prix de l'huile diesel colorée

93-8

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations des prix de l'huile diesel colorée, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2830 $ le litre au 23 décembre 1992, plus T.P.S. et T.V.Q.

+ 0,0050 $ - 30/11/92
+ 0,0050 $ - 23/12/92

ADOPTÉ

Résolution, sergent, Sécurité publique

93-9

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que M. Gilles Masson soit nommé sergent à la Sécurité publique à compter du 21 février 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTÉ

Résolution, sergent, Sécurité publique

93-10

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que M. Jean-Pierre Petit soit nommé sergent à la Sécurité publique à compter du 28 février 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTÉ

Résolution, allocation automobile

93-11

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 89-609-b soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Qu'à compter du 1er janvier 1993, une allocation automobile de 600 $ par mois soit versée au Maire, en remplacement du montant d'allocation établi par la résolution n° 89-609-b (887,89 $ - 200 $ = 687,89 $). De plus, les frais d'entretien et de gazoline pour le véhicule identifié à la résolution n° 89-609-b continueront à être aux frais de la municipalité.

ADOPTÉ

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier *Le maire-suppléant*

7619

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

***RÈGLEMENT** n° 875-7, modifiant le règlement n° 875 concernant le zonage dans la ville de Cap-de-la-Madeleine.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-7 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-7 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5 janvier 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 janvier 1993, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-12

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-01-04

93-13

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 janvier 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 janvier 1993

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*Michel Boisclair*
Messieurs les Conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre de Mme Louise Longpré, zonage.*

- *Lettre de l'Association des Résidents de Châteaudun, identification du secteur.*

- *Rapport verbal de M. René Tremblay, informations, site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-01-04

93-14

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 janvier 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-15

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 14 janvier 1993, comprenant:

1)	*le chèque n° 66329:*	*1 784,80 $*
2)	*les paies n°s 49 à 53 incl.:*	*634 904,41*
3)	*effets bancaires retournés pour le mois de décembre 1992:*	*1 217,30*
	le tout totalisant un déboursé de:	*637 906,51 $*

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-16

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 14 janvier 1993, comprenant les chèques n°s 66330 à 66536 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 718 662,02 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 718 662,02 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 5 447,38 $.

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-17

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Liliane Paillé Moffette	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Denis Roberge	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Gisèle Déry Boisvert	*Prop. par cons. R. Tremblay*
Mlle Cécile Alarie	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Blanche Beaudoin	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Wilbrod Toupin	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Jean-Guy Chevalier	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Normand Chamberland	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Isidore Bergevin	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Gérard Dessureault	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. Emmanuel Genois	*Prop. par cons. J. Paquin*
Mlle Jeannette Moreau	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mlle Georgette St-Onge	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Donat Léonard	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Lise Robert	*Prop. par cons. R. Tremblay*
Mme Thérèse Gingras	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Simonne Hénaire	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Jules-François Dargis	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Clara L. Loiselle	*Prop. par cons. L. Beaulieu*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, proclamation mois de février, le mois du coeur

93-18

CONSIDÉRANT *que les maladies du coeur sont chaque année responsables de 100 000 cas d'hospitalisation et de 19 000 décès au Québec;*

CONSIDÉRANT *que la Fondation des maladies du coeur du Québec veut réduire de 30% le taux de mortalité dû aux maladies du coeur d'ici l'an 2002;*

CONSIDÉRANT *que cet objectif a aussi été exprimé par le Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;*

CONSIDÉRANT *que la Fondation des maladies du coeur a besoin de l'appui de tous et de chacun pour financer l'éducation et la recherche sur les maladies cardiaques et cérébrovasculaires;*

Le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine proclame que février est le ***MOIS DU COEUR*** *et incite nos édiles municipaux ainsi que nos concitoyens à appuyer la Fondation des maladies du coeur du Québec dans sa mission, soit de sauver des vies.*

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme

93-19

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme du 12 janvier 1993, soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

93-20

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 1993 du Comité des Loisirs soit adopté, sauf l'article 5 qui est mis à l'étude et autorise le prêt du Centre Culturel aux Auxiliaires bénévoles de l'hôpital Cloutier le 1er juin 1993, de 16h00 à 23h00.

ADOPTÉ

Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation

93-21

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 8 janvier 1993, soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, trajet routier, compagnie Multi-Marques

93-22

***ATTENDU QUE** par la résolution n° 87-406, adoptée le 1er juin 1987, le Conseil avait autorisé la compagnie Multi-Marques inc. à suivre le trajet routier tel que fixé dans ladite résolution n° 87-406;*

***ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire de renouveler cette autorisation par une nouvelle résolution;*

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que la compagnie Multi-Marques inc. soit autorisée à circuler par trains routiers sur le trajet suivant: sortie de l'autoroute #40 à Des Prairies, via rue St-Maurice sud à la rue Dessureault, direction ouest; à De l'Aviation nord pour un retour à direction inversée.

ADOPTÉ

Résolution, arpenteur-géomètre, Centre communautaire

93-23

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le Greffier de la Ville soit autorisé à demander des prix aux arpenteurs-géomètres de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour délimiter les limites (bornes) des lots P-551, 551-330 et P-551-2263 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et qui sont la propriété de la Ville et sur lesquels sera érigé le Centre Communautaire, et à retenir les services du plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée

93-24

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation de prix de l'huile diesel colorée, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,2890 $ le litre au 30 décembre 1992, plus T.P.S. et T.V.Q.

ADOPTÉ

Résolution, carte topographique minimale, 2ième tranche

93-25

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la firme d'arpenteurs-géomètres Hamel, Roy et Pinard soit mandatée pour effectuer la deuxième tranche des travaux de mise à jour de la carte topographique minimale, lesquels travaux comportent l'exécution de ce qui suit:

1.- la numérisation;
2.- l'édition des cartes.

Et, que la facturation soit produite conformément à l'offre soumise le 15 octobre 1992, pour un montant n'excédant pas 28 000 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, avance de fonds, colloque de l'Association québécoise d'urbanisme

93-26

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: D'autoriser une avance de fonds de 3 000 $ jusqu'au 30 avril 1993 au Comité organisateur du colloque de l'Association québécoise d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 92-534, régulateurs de circulation électroniques

93-27

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: D'abroger la résolution n° 92-534 et de la remplacer par la suivante:

*"**ATTENDU QUE** la Ville est déjà en possession de six (6) appareils du modèle Éconolite KFT 400;*

***ATTENDU** le peu de différence entre les deux (2) soumissions conformes présentées;*

ATTENDU QU'il s'avérerait plus avantageux pour la Ville d'accepter la soumission de Électroméga ltée, mais qui n'est pas la plus basse soumission conforme présentée;

ATTENDU *la recommandation du Directeur des opérations de la Ville à cet effet;*

EN CONSÉQUENCE, *il est*
Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: D'accepter la soumission de Électroméga ltée, au montant de 18 855,44 $, T.P.S. et T.V.Q. incluses, pour la fourniture de trois (3) régulateurs de circulation électroniques, sous réserve de l'approbation de cette résolution par le ministère des Affaires municipales".

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-28

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine présentent leurs hommages les plus respectueux à Madame Corine Aubin qui célèbre, le 26 janvier 1993, son quatre-vingt-quinzième anniversaire de naissance et lui offrent leurs meilleurs voeux à l'occasion de cet événement exceptionnel.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-29

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent les lauréats de la Soirée hommage Reynold's/Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, pour les réalisations accomplies au cours de l'année 1992 et qui a permis de porter à l'attention de la population les mérites de ces différentes entreprises et de leurs dirigeants.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

7626

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

7626

***RÈGLEMENT** n° 902, autorisant un emprunt de 850 000 $ pour l'érection d'un centre communautaire et appropriant une subvention de 450 000 $ provenant du fonds conjoncturel de développement à cette fin.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 902 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 902 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19 janvier 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 1er février 1993, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant	*Michel Boisclair*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE-SUPPLÉANT*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-30

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-01-18

93-31

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 janvier 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Rapport de la Commission permanente

Séance du 18 janvier 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Résolution, Association des Résidents de Châteaudun***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'Association des Résidents de Châteaudun, à installer des affiches et non des banderoles, à l'occasion du Carnaval marquant le 25ième anniversaire de l'Association et aussi à diffuser de la musique, le tout tel que demandé dans une lettre du 13 janvier et signée par M. Gaétan Carrier, président.

b) ***Résolution, échange de terrain***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'échange de terrain entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation du Foyer Père-Frédéric inc. aux conditions suivantes:

1. *Le Foyer Père-Frédéric inc. assume et ce irrévocablement, les coûts de recherche en eau tels que formulés dans la résolution n° 92-488 de la Ville en date du 23 novembre 1992.*

2. *Le Foyer Père-Frédéric inc. cède la partie de terrain, approximativement 1417,5 m² nécessaire pour fins d'établir un puits de façon à respecter la norme d'un emplacement de 200' x 200' situé à l'intersection des rues Marie-le-Galo et Bellevue. Cet emplacement de 200' x 200' résultant de la réunion de trois parties de terrain propriété de la Ville, de l'O.M.H. et du Foyer Père-Frédéric inc.*

3. *En contrepartie, le Foyer Père-Frédéric inc. reçoit de la ville de Cap-de-la-Madeleine le résidu du terrain sur les lots 629-26-7 et 629-28-25, soit toute la propriété de la Ville située entre cet emplacement de 200' x 200', la propriété de l'O.M.H. pour le Pavillon Bellevue et le Pavillon Desrosiers, le Foyer Père-Frédéric et la rue Bellevue.*

4. *En plus de ce qui précède, le Foyer Père-Frédéric inc. accepte de céder à la ville de Cap-de-la-Madeleine la partie de lot lui appartenant et située au sud-est du Chemin du Passage.*

Le tout, tel que présenté dans une lettre du 7 janvier 1993 et signée par le président de la Corporation du Foyer Père-Frédéric inc., M. Michel Carrier, notaire.

c) ***Résolution, école Sacré-Coeur***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise que la neige soit soufflée sur une longueur de 60 mètres face à l'école Sacré-Coeur (coût d'environ 300 $).

CORRESPONDANCE LUE:

- *Rapport verbal de M. René Tremblay, site d'enfouissement sanitaire.*
- *Lettre du Club Optimiste de Cap-de-la-Madeleine, semaine de l'appréciation de la jeunesse.*
- *Lettre de M. Jean-Paul Marchand, Centre communautaire.*
- *Lettre de MBF ltée, Centre communautaire.*
- *Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., revue des policiers.*

- *Lettre de la Société de recherche sur le cancer inc., demande de subvention.*

- *Lettre de l'Âge d'Or Pierre-Boucher, édifice du 45 de la rue Dorval.*

- *Rapport des permis de construction, décembre 1992.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-01-18

93-32

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 janvier 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-33

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 27 janvier 1993, comprenant les chèques nos 66537 à 66644 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 381 821,16 $, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-34

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 29 janvier 1993, comprenant les chèques nos 66645 à 66806 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 720 352,85 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 4 720 352,85 $ est inclus:

- *le service de la dette:*	*427 817,75 $*
- *un placement au taux de 6,56% (Banque Nationale du Canada):*	*3 979 960,00*
	4 407 777,75 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-35

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Laura Gélinas Bellemare	*Prop. par cons.*	*R. Goyette*
Mme Paul-Émile Lafontaine	*Prop. par cons.*	*L. Beaulieu*
Père Ernest Trinel, o.m.i.	*Prop. par cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Françoise Bastien Rheault	*Prop. par cons.*	*R. Tremblay*
M. Léonce Giguère	*Prop. par cons.*	*H.P. Courteau*
M. Conrad Lampron	*Prop. par cons.*	*R. Tremblay*
M. Sylvain Voyer	*Prop. par cons.*	*A. Croteau*

Et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, pantalons pour constables

93-36

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Uniformes G.A.G. inc. pour la fourniture de 68 pantalons pour constables (été) au montant de 37,75 $ la paire et de 32 pantalons pour constables (trois saisons) au montant de 39,70 $ la paire, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

93-37

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 1993 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, demande au ministère des Transports, sortie de l'autoroute sur la rue Thibeau

93-38

ATTENDU QU'*à la sortie de l'autoroute sur la rue Thibeau il existe une situation de plus en plus dangereuse due en grande partie au non respect des panneaux de signalisation* ***"CÉDEZ"*** *qui sont installés à l'intention des véhicules qui arrivent de l'autoroute pour emprunter la rue Thibeau;*

ATTENDU QUE *la configuration des lieux (grande embouchure) n'aide pas à l'observation de l'obligation de céder le passage;*

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: De demander au ministère des Transports d'étudier la possibilité d'améliorer la situation (géométrie) et au besoin, d'installer des panneaux ***"ARRÊT"*** *au lieu de panneaux* ***"CÉDEZ"*** *et un muret à ces endroits afin de corriger le problème.*

Comme il y a aussi des véhicules qui font des virages à gauche au bout de la bande médiane pour emprunter l'entrée de l'autoroute en direction de Québec et qui doivent de ce fait couper la circula-

tion sur la rue Thibeau, juste au dessus du viaduc du CPR, ce qui pourrait occasionner un accident très grave.

Il est aussi demandé qu'une bande médiane soit prolongée vers le sud sur une longueur de 40 mètres.

ADOPTÉ

Résolution, demande au ministère des Transports, sortie de l'autoroute menant à la rue Barkoff

93-39

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Qu'une demande soit faite au ministère des Transports du Québec pour que soit installé un muret protecteur dans la sortie de l'autoroute menant à la rue Barkoff en face de la rue De Callières, afin d'empêcher les véhicules en perte de contrôle de sauter par-dessus la bordure et aller frapper les véhicules empruntant la voie opposée. La même demande pourrait s'appliquer pour la sortie de ceux qui viennent de Trois-Rivières et qui vont en direction de la rue Vachon et du boul. Des Estacades, étant donné qu'à cet endroit il y a le même problème.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation à Ste-Marthe, installation panneau

93-40

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: D'autoriser la municipalité de Ste-Marthe à installer un panneau à l'intersection du rang St-Malo et de la rue St-Maurice pour indiquer la présence de l'hôtel de ville et du rang St-Malo de cette municipalité.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 875-8

93-41

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 875-8, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions d'ordre général du règlement n° 875 concernant le zonage", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, ministère des Affaires municipales, immeuble du 345 rue Notre-Dame

93-42

***ATTENDU QUE** la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine est devenue adjudicataire de l'immeuble portant les numéros de cadastre **164-1, 164-2-1-1, 164-2-1-2** et **163-146** du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes qui a eu lieu le 20 novembre 1991;*

ATTENDU QUE *lesdits immeubles n'ont pas été retraits durant l'année qui a suivi l'adjudication conformément à l'article 531 de la Loi des cités et villes;*

ATTENDU QU'*un acte de vente en faveur de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine a été fait et enregistré;*

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au ministère des Affaires municipales, conformément à l'article 539 de la Loi des cités et villes, de retenir définitivement les immeubles ainsi acquis et dont elle a besoin pour ses fins.

ADOPTÉ

Résolution, représentant de la Ville, comité du régime des rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine

93-43

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que M. Michel Boisclair soit nommé pour représenter la Ville sur le comité du régime des rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour un terme de trois (3) ans commençant le 1er février 1993.

ADOPTÉ

Résolution, salaire des brigadiers scolaires

93-44

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le salaire des brigadiers scolaires soit porté de 75 $ à 80 $ par semaine de travail pour l'année 1993.

ADOPTÉ

Résolution, salaire des employés, restaurant, bar et billetterie de l'aréna

93-45

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De fixer pour l'année 1993 les taux de salaires suivants:

Responsable	-	*restaurant:*	*8,25 $*
Employé	-	*restaurant:*	*6,25*
Employé	-	*bar aréna:*	*6,25*
Employé	-	*billetterie aréna:*	*6,25*

ADOPTÉ

Résolution, entente entre la Ville et l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine

93-46

ATTENDU QUE *l'année 1991 fait partie de la troisième (3ième) année de la convention collective signée avec les policiers-pompiers de la ville de Cap-de-la-Madeleine;*

ATTENDU QUE *l'année 1991 prévoyait une augmentation salariale pour assurer la parité salariale avec les policiers de la ville de Trois-Rivières;*

ATTENDU QUE *l'année 1991 est toujours en arbitrage de différends entre la ville de Trois-Rivières et l'Association des policiers de Trois-Rivières;*

Par conséquent, il est
Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Qu'une entente soit signée entre l'Association des policiers-pompiers de la ville de Cap-de-la-Madeleine et la Ville, dans le but de verser une augmentation salariale de 3% pour l'année 1991 et ce, à titre d'avance.

Toutefois, si la sentence arbitrale de la ville de Trois-Rivières était à l'effet d'accorder moins de 3% à leurs policiers pour l'année 1991, la ville de Cap-de-la-Madeleine est autorisée, immédiatement après la date de la sentence arbitrale, à retenir à même la paie hebdomadaire des policiers-pompiers les montants versés en trop.

ADOPTÉ

Résolution, voeux de prompt rétablissement à M. Henri-Paul Courteau

93-47

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil municipal offrent leurs voeux de prompt rétablissement à leur collègue ***M. Henri-Paul Courteau,*** *présentement hospitalisé et lui souhaitent de reprendre ses activités le plus rapidement possible.*

ADOPTÉ

Résolution, renouvellement police d'assurance collective des cols bleus

93-48

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil autorise le renouvellement de la police d'assurance collective des cols bleus (groupe 64012), pour une période de douze (12) mois à compter du 1er avril 1993, aux conditions proposées dans une lettre en date du 22 décembre 1992.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-49

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil félicitent les organisateurs et les bénévoles du 22ième tournoi de hockey "Pee Wee", dont le succès rejaillit sur l'ensemble de notre ville et de ses citoyens. 7634

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-50

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil municipal félicitent tout le personnel de l'aréna pour l'excellent travail effectué lors du 22ième tournoi de hockey "Pee Wee", et qui ont contribué ainsi à la qualité de l'accueil pour tous les visiteurs et les participants du tournoi et au bon renom de notre ville et de ses citoyens.

ADOPTÉ

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Maurice Thellend
Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **15 février 1993**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Monsieur le maire-suppléant	*Michel Boisclair*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-51

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-02-01

93-52

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1er février 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans la livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Rapport de la Commission permanente

Séance du 1er février 1993

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*Michel Boisclair*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Résolution, démarches juridiques, lot 423-72***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le notaire Gilles Légaré à effectuer les démarches juridiques nécessaires pour que la Ville obtienne des titres clairs sur le lot 423-72 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

b) ***Résolution, implantation d'affiches, soirée chasse et pêche***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'implantation d'affiches pour la soirée chasse et pêche du 26 avril 1993, telle que demandée dans une lettre du 26 janvier 1993 et signée par M. Jean-Claude Dubois, directeur général du pavillon St-Arnaud.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre du Centre d'accueil Luc-Désilets, subvention.*
- *Lettre de M. Dany Dubois, aide financière demandée pour l'orgue de la paroisse St-Lazare (refusée).*
- *Lettre du Pavillon St-Arnaud inc. soirée chasse et pêche, lundi le 26 avril 1993.*
- *Lettre de CP Rail, location d'une bande de terrain.*
- *Rapport verbal de M. René Tremblay, site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-02-01

93-53

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er février 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-54

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 12 février 1993, comprenant:

1) les chèques nos 66807 à 66996 incl.	*434 081,04 $*
2) les paies nos 1 à 4 incl.	*498 358,31*
le tout totalisant un déboursé de:	*932 439,35 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 932 439,35 $ sont inclus:

-	*le service de la dette:*	*44 863,23 $*
-	*Fiducie Desjardins (placement au fonds de pension):*	*60 000,00*
		104 863,23 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-55

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Euclide Hamelin	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Denis Thiffault	*Prop. par cons. A. Croteau*
M. Jean-Louis Gagnon	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Robéa Laliberté	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. Rosaire Bordeleau	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. J. Achille Laliberté	*Prop. et unanimenment résolu*
Mme Rita Côté	*Prop. par cons. H.P. Courteau*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme

93-56

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 9 février 1993 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

93-57

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que M. le conseiller ***René Goyette*** *soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er mars au 30 juin 1993 inclusivement.*

ADOPTÉ

Résolution acceptant le règlement n° 93-02 de la municipalité de Champlain concernant le site d'enfouissement sanitaire

93-58

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité de Champlain doit faire l'acquisition et l'installation d'une balance pour camion pour le bon fonctionnement du site d'enfouissement sanitaire;*

CONSIDÉRANT QUE *le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain a approuvé les conditions d'acquisition et d'installation de ladite balance;*

CONSIDÉRANT QUE *l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le Ministre des Affaires municipales, le 31 août 1981 prévoit que: "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";*

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine approuve l'acquisition et l'installation par la municipalité de Champlain d'une balance pour le site d'enfouissement sanitaire;

Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt n° 93-02 adopté par la municipalité de Champlain pour un montant maximum de 50 000 $ pour une période de dix (10) ans, afin de financer l'acquisition et l'installation de ladite balance, le tout conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale approuvée par le Ministre des Affaires municipales du Québec, le 31 août 1981 et le Ministre de l'Environnement du Québec, le 2 novembre 1981.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant les résolutions n°s 88-421 et 91-533, entrées charretières et reconstruction de trottoirs

93-59

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que les résolutions n°s 88-421 et 91-533 soient abrogées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:

1°- que pour l'année 1993, les travaux d'ajout ou de modification à une entrée charretière soient tarifés à 30 $ le pied linéaire s'il s'agit de trottoirs et à 12 $ le pied linéaire s'il s'agit de bordures de béton;

2°- que le coût des travaux de reconstruction des trottoirs soit tarifé à 30 $ le pied linéaire.

ADOPTÉ

Résolution d'appui à la ville de l'Ancienne-Lorette, projet de Loi n° 74

93-60

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la ville de l'Ancienne-Lorette dans sa démarche visant à amender le projet de Loi n° 74, modifiant le Code du Travail et la loi sur le ministère du Travail, tel que proposée par la ville de l'Ancienne-Lorette.

ADOPTÉ

Résolution d'entente, travaux d'assainissement des eaux

93-61

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que M. Jean-Claude Beaumier, maire, ou en son absence le maire-suppléant et M. Maurice Thellend, greffier, soient et sont par les présentes, autorisés à signer avec la Société québécoise d'assainissement des eaux, une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement, conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la municipalité et la Société relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité. La description des travaux municipaux faisant l'objet de la présente est jointe en annexe.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-62

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 400 000 $ POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SUR CERTAINES RUES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de février 1993.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour approuver travaux, terminus Fusey

93-63

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine approuve le choix de l'option 1, tant au niveau du site que du concept, relativement à l'aménagement du terminus d'autobus de la rue Fusey, et accepte que les coûts excédentaires évalués à 440 961 $ seront payables par la municipalité, le tout en accord avec le document de justification préparé par Nove Environnement inc. - février 1993, et cette option 1 ne contrevient à aucun règlement municipal.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-64

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 490 000 $ POUR LA CONSTRUCTION D'ABRIBUS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de février 1993.

(Signé) ALAIN CROTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, terrain C.P. voie ferrée, rue Notre-Dame et rang St-Malo

93-65

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité de Cap-de-la-Madeleine a déjà fait part de ses intentions d'acquérir l'emprise de la voie ferrée de la compagnie C.P. Rail pour le tronçon situé entre la rue Notre-Dame et le rang St-Malo (intersection avec le boul. St-Maurice) pour un montant nominal de 1 $, tel que précisé dans la résolution n° 90-49 du 15 janvier 1990;*

CONSIDÉRANT QUE *la compagnie C.P. Rail demande à la municipalité de Cap-de-la-Madeleine de l'informer sur la nécessité de conserver ou d'abandonner la voie ferrée sur le tronçon concerné;*

CONSIDÉRANT QU'*il est impératif pour la municipalité de procéder à la construction d'une route à accès limité pour réduire le transport lourd sur le boul. St-Maurice, lequel traverse une zone domiciliaire à haute densité;*

CONSIDÉRANT QUE *cette future voie routière pourra aussi desservir le sanctuaire Notre-Dame du Cap, dont le nombre de visiteurs varie entre 700 000 et 1 000 000 de personnes sur une base annuelle;*

CONSIDÉRANT QUE *l'emprise de la voie ferrée que la municipalité désire acquérir servira de zone tampon entre le futur site de gestion des neiges usées et la zone domiciliaire à haute densité sur le boul. St-Maurice;*

CONSIDÉRANT QUE *le futur parc industriel sera aménagé pour accueillir les petites entreprises;*

CONSIDÉRANT QUE *la future voie d'accès destinée à desservir ce nouveau parc industriel sera adéquate pour les besoins des activités industrielles qui s'y déroulent;*

CONSIDÉRANT QUE *l'usine C.M.D. Désencrage a déjà manifesté par écrit ses intentions à C.P. Rail de ne pas utiliser les services du chemin de fer pour ses opérations futures, et ce dans une lettre datée du 1er septembre 1992;*

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité planifie intégrer à son réseau de piste cyclable un futur tronçon qui sera éventuellement construit à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée à acquérir;*

CONSIDÉRANT QU'*il n'y a plus aucun intérêt à conserver la voie ferrée entre la rue Notre-Dame et le rang St-Malo (intersection boul. St-Maurice);*

EN CONSÉQUENCE, *il est*
Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine demande à la compagnie C.P. Rail d'abandonner la voie ferrée entre la rue Notre-Dame et le rang St-Malo.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-66

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉPARATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE DU 345 DE LA RUE NOTRE-DAME À CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de février 1993.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, président du Comité des relations de travail

93-67

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que M. Michel Boisclair soit nommé président du Comité des relations de travail de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

93-68

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 13 février 1993 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-69

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (875-9)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de février 1993.

(Signé) ALAIN CROTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-70

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de février 1993.

(Signé) DENIS BEAULIEU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, dérogation mineure

93-71

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Marcel Pagé et Mme Sylvie Boucher à l'égard de leur propriété sise au 285 de la rue Du Parc, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi 9 février 1993; de plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée le lundi 15 mars 1993, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter du 19h30.

ADOPTÉ

Résolution, ministère des Transports, terrain rue Morin

93-72

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte du ministère des Transports le lot P.412-92 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et que la partie du lot ainsi cédée servira à des fins de rue (soit une partie de la rue Morin) et aussi d'espace vert, aux conditions de la lettre du Ministère en date du 20 janvier 1993, pour une somme de 300 $ qui devra être versée au ministère des Transports et qui servira à couvrir les frais administratifs reliés à la transaction.

Que le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat qui sera préparé par le notaire Jacques Verrette.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution pour demander prix aux arpenteurs-géomètres, partie du lot 412-92

93-73

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Greffier soit autorisé à demander des prix aux arpenteurs-géomètres de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour faire la désignation du terrain que la Ville désire acquérir du ministère des Transports du Québec, soit la partie du lot 412-92 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, actuellement occupé par une partie de la rue Morin.

ADOPTÉ

Résolution de prompt rétablissement

93-74

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil offrent à M. le maire Jean-Claude Beaumier, présentement hospitalisé, leurs voeux de prompt rétablissement et souhaitent qu'il reprenne ses occupations habituelles le plus rapidement possible.

ADOPTÉ

Résolution, paiement facture, Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie

93-75

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise le paiement de la facture de 30 202,24 $ reçue de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie pour les coûts relatifs aux études concernant la structure de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie et, il est bien entendu et reconnu que ce paiement met fin aux engagements financiers de la Ville à cet égard et qu'elle refusera le paiement de toute facture qui pourra éventuellement lui parvenir.

ADOPTÉ

Résolution, signature entente avec la S.P.A.

93-76

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: D'autoriser le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville, l'entente 1993 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉ

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier *Le maire-suppléant*

7645

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT *n° 875-8, amendant diverses dispositions d'ordre général du règlement n° 875 concernant le zonage.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-8 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-8 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16 février 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le ***1er mars 1993****, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Monsieur le maire-suppléant	*René Goyette*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE-SUPPLÉANT*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-77

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-02-15

93-78

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 février 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 février 1993

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*Michel Boisclair*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Vérification des polices d'assurances***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de Sobeco, Ernst et Young, pour la vérification des polices d'assurances émises dans le cadre du renouvellement du portefeuille d'assurances dommages, pour un montant de 1 500 $ plus les taxes applicables.

b) ***Subvention au FAR***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement de la subvention prévue au budget 1993 à FAR 1985 inc., soit un montant de 2 071,92 $.

c) ***Subvention au Centre J.N.T.***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le premier versement de la subvention prévue au budget 1993 au Centre J.N.T., soit un montant de 12 500 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Résolution de la Commission scolaire Samuel de-Champlain, terrain rue Barkoff.*
- *Résolution de la Commission scolaire Samuel de-Champlain, terrain rue Des Estacades.*
- *Lettre de M. Léo-Paul Blackburn, ramonage de cheminées (référée au Comité de la Sécurité publique).*
- *Rapport verbal du Greffier, terrain du 681 rue Notre-Dame, consulter l'aviseur légal de la Ville à ce sujet.*
- *Lettre de Moisson Mauricie, remerciements pour subvention accordée.*
- *Rapport verbal de M. René Tremblay, Comité de la famille.*
- *Rapport des permis de construction, mois de janvier 1993.*
- *Dépôt du rapport de la réunion du 5 février 1993 du Comité des travaux publics.*
- *Dépôt du rapport du Comité de la sécurité civile.*
- *Lettre des Jardins Jacques Lemercier inc., échange de terrain, ville et J.J. Lemercier inc.*
- *Rapport de M. Jacques Picard, bibliothèque municipale, fréquentation des non résidents.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-02-15

93-79

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 février 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-80

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 26 février 1993, comprenant les chèques n°s 66997 à 67225 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 8 469 771,13 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 8 469 771,13 $ sont inclus:

- *le service de la dette:*	*225 675,76 $*
- *placement au taux de 5,95% (Caisse Pop. Ste-Madeleine):*	*7 500 000,00*
	7 725 675,76 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-81

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Médard Duguay	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. Raoul Boisvert	*Prop. par cons. J. Paquin*
Mme Marie-Ange Moreau Ampleman	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Marie-Blanche Lacroix Germain	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Raymond Lacroix	*Prop. par cons. A. Croteau*
Mme Almédine Thibeault Lahaie	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Jeannette Charpentier-Martel	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Paul Croteau	*Prop. par cons. R. Goyette*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-9, zonage

93-82

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 875-9, intitulé: "Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 876-5, lotissement

93-83

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 876-5, intitulé: "Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, engagement firme d'architectes, réaménagement des locaux de l'aréna

93-84

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine retienne les services de Bluteau et Skorek, architectes, pour le réaménagement des locaux de l'aréna Jean-Guy Talbot, et que les honoraires soient payés selon l'arrêté en conseil du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, construction du Centre communautaire

93-85

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Progère Construction inc. au montant de 1 074 631 $, toutes taxes incluses, pour la construction du Centre communautaire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, chargeuse-pelleteuse sur pneus

93-86

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de M.C. Équipement inc. au montant de 111 630,96 $, T.P.S. et T.V.Q. incluses, pour une chargeuse-pelleteuse sur pneus de 1,5 verges cubes, quatre (4) roues motrices, à l'état neuf et de l'année en cours, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, chemises

93-87

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Chemises Diamond inc. pour la fourniture de chemises à manches courtes (bleu pâle) au montant de 10,69 $ chacune, de chemises à manches courtes (blanc) au montant de 10,69 $ chacune, de chemises à manches longues (bleu pâle) au montant de 11,69 $ chacune et de chemises à manches longues (blanc) au montant de 11,69 $ chacune, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée

93-88

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations des prix de l'huile diesel colorée, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3180 $ le litre au 11 février 1993, plus T.P.S. et T.V.Q.

+ 0,0020 $ - 13/01/93
+ 0,0060 $ - 21/01/93
+ 0,0110 $ - 04/02/93
- 0,0020 $ - 09/02/93
+ 0,0120 $ - 11/02/93

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb

93-89

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation de prix de l'essence sans plomb, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4510 $ le litre à compter du 19 décembre 1992, plus T.P.S. et T.V.Q.

Augmentation: 0,01 $/litre.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation

93-90

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 19 février 1993, soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs

93-91

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 23 février 1993 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, entente avec la ville de Montréal concernant prêt d'un plancher de danse

93-92

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine endosse les clauses de l'entente avec la ville de Montréal concernant le prêt d'un plancher en ce qui a trait à la responsabilité pour les assurances, le transport et la manutention du plancher tel que décrit, pendant la période du prêt.

ADOPTÉ

Résolution, engagement d'un policier

93-93

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que M. Patrice Bourgeois soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., et ce à compter du 7 mars 1993, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 16 juin 1989.

ADOPTÉ

Résolution, employés temporaires (journaliers)

93-94

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: D'ajouter à la liste des employés temporaires (journaliers) pour la saison d'hiver 1992-1993 au service des Travaux publics, les personnes suivantes:

MM.	***Réjean Bérubé***	***-***	***81, rue St-Irénée***
	Alain Gignac	***-***	***10, rue Bureau***
	Daniel Gallant	***-***	***25, rue De Boucherville***
	Éric Genest	***-***	***74, rue St-Édouard, #3***
	Gilles Paradis	***-***	***6, rue Ste-Marie***

ADOPTÉ

Résolution, réserve pour journées de maladie

93-95

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire affecter à des fins spécifiques à même son surplus accumulé, les montants de réserve suivants:

- *réserve pour journées de maladie accumulées soit portée de 300 000 $ à 450 000 $.*

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux d'arpentage

93-96

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission présentée par M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, pour les travaux d'arpentage requis par le ministère des Transports pour le lot n° P412-92 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, que ledit ministère veut céder à la Ville et présentement occupé par une partie de la rue Morin.

ADOPTÉ

Résolution autorisant versement de diverses subventions

93-97

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise le versement des subventions prévues au budget 1993 pour les organismes suivants:

Corporation de l'Île St-Quentin	***7 500 $***
Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières	***7 000***
Groupes de l'Âge d'Or	***2 100***
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	***2 000***
Association des résidents de Châteaudun	***1 200***
Association des handicapés	***1 000***
Comité de jumelage	***1 000***
Association régionale des loisirs	***1 000***

ADOPTÉ

Résolution, engagement de consultants, travaux de forage d'un puits

93-98

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la firme H.G.E. Consultants soit mandatée pour la supervision des travaux de forage d'un puits à l'intersection des rues Chapleau et Cardinal-Villeneuve, lesquels travaux seront exécutés par R.-J. Lévesque et Fils, pour un montant d'environ 5 000 $.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-99

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil félicitent tous les responsables de la Classique de chiens Châteaudun pour le succès remporté encore une fois par cet événement annuel et qui contribue au bon renom de notre ville et de ses citoyens.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-100

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil offrent leurs plus sincères félicitations au Club de Curling du Cap pour avoir remporté le championnat provincial masculin de curling "Pepsi" à Amos, et qui aura aussi l'honneur de représenter la province lors du Championnat canadien qui se déroulera à Cap-de-la-Madeleine et à Trois-Rivières.

Félicitations aux joueurs, capitaine, instructeur, de même qu'à tous les responsables de l'équipe et le Conseil leur souhaite le meilleur succès possible dans leur compétition future.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-101

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite chaleureusement Cynthia Beaulieu pour sa magnifique performance en gymnastique aux Jeux du Québec, pour les quatre médailles remportées lors de ces compétitions et où elle a représenté remarquablement notre région et lui souhaite le plus grand succès possible dans la poursuite de sa carrière sportive.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE

- *Dépôt d'une pétition des résidents du Manoir du Vieux Moulin.*

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **15 mars 1993**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Alain Croteau
	René Tremblay

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-102

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1er mars 1993

93-103

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1er mars 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1er mars 1993

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*René Goyette*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Subvention, fondation des maladies du coeur***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de 25 $ à la Fondation des maladies du coeur du Québec.

b) ***Annulation facture à la C.I.T.F.***

Le Conseil réuni en commission permanente, annule la facture de 2 059,85 $ produite par la Ville à la C.I.T.F. le 22 septembre 1992.

c) ***Achat d'ameublement de bureau***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'ameublement de bureau pour l'hôtel de ville.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Pétition, pêche commerciale aux petits poissons des chenaux, signataires M. Claude Monfette avec 5 autres personnes.*
- *Rapport de M. Denis Durand, empiètement parc Dessureault.*
- *Résolutions de la Commission scolaire Samuel-de Champlain:*
  1) *terrain, angle des rues Bertrand et Dessureault;*
  2) *pour autoriser un forage exploratoire pour un puits sur le lot 551-230ptie.*
- *Lettre du Club de soccer de Francheville, demande d'une subvention (refusée).*
- *Lettre du Ministre des Affaires municipales, édifice du 345 de la rue Notre-Dame.*
- *Lettre de Me Bertrand Lamothe, bâtisse du 681 de la rue Notre-Dame.*
- *Lettre du ministère des Transports, sorties rues Thibeau et Des Estacades.*
- *Lettre de la S.H.Q. sur les conflits d'intérêts, programmes PARCQ, PRIL, PAD, PRU.*
- *Protocole d'entente C.I.T.F.*
- *Lettre d'Hydro-Québec, offre de vente d'un terrain rue Des Prairies.*
- *Offre de services, T.D.I.*
- *Offre de participation à la randonnée cycliste du Maire de Trois-Rivières (Référée au Comité des Loisirs qui fera rapport au Conseil).*
- *Dépôt du rapport du Comité de police, réunion du 23 février 1993.*
- *Journées d'étude organisées pour COMAQ (autorisées).*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-03-01

93-104

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er mars 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-105

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 12 mars 1993, comprenant:

1)	*les chèques nos 67226 à 67428 incl.*	*893 922,54 $*
2)	*les paies nos 5 à 8 incl.*	*508 121,52*
le tout totalisant un déboursé de:		*1 402 044,06 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 402 044,06 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 316 009,96 $.

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-106

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Stéphane Morrissette	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Marie Gagnon	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Marie-Blanche T. Bourcier	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Émile Marcotte	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Monique Bettez Noël	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Sylvain Hénaire	*Prop. par cons. A. Croteau*
M. Émilien Lord	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Michel Toupin	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Éva Beauchemin Thivierge	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Claude Tourigny	*Prop. par cons. J. Paquin*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme

93-107

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 9 mars 1993 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté, sauf l'article 6.1 qui est mis à l'étude.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, camionnette

93-108

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée pour la fourniture d'une camionnette avec roues jumelées à l'arrière, d'un P.T.A.C. de 4 536 kg. min. (10 000 lbs), modèle de l'année 1993 neuf, châssis cabine allongée, boîte type carrosserie de service, au montant de 34 656,44 $, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure

93-109

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil municipal accorde la dérogation demandée pour l'implantation du bâtiment principal sis au 285 de la rue Du Parc, où un empiètement d'un porte-à-faux et de la façade principale de la résidence unifamiliale a été constaté dans la marge de recul avant minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 875.

ADOPTÉ

Résolution, entente avec C.P. Rail

93-110

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la proposition d'entente pour le bail avec Canadien Pacifique ltée, pour le terrain, propriété de ce dernier, points milliaires 2.10 à 2.20, subdivision Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, projet Défi 1993

93-111

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Défi 1993, emplois d'été pour étudiants.

Que M. Réjean Giguère et/ou Mme France Cinq-Mars est(sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son(ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 903

93-112

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 903, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 120 000 $ pour la construction, la réparation et le réaménagement de l'édifice du 345 de la rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-113

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT APPROPRIANT LES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS AU MONTANT DE 350 859 $ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 82 000 $ POUR DES TRAVAUX DE POSE D'UNE COUCHE D'USURE EN BÉTON BITUMINEUX SUR DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITÉ".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de mars 1993.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-114

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LES RUES GAUTHIER ET DESFOSSÉS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de mars 1993.

(Signé) RENÉ TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, opposition à la Maison des Jeunes, demande d'exemption de taxes

93-115

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes demandée par la corporation de la Maison des Jeunes à Cap-de-la-Madeleine, soumise à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-116

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT N° 42-A (1993) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de mars 1993.

(Signé) ALAIN CROTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-117

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT N° 46 (1993) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15e jour du mois de mars 1993.

(Signé) ALAIN CROTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, étude de foresterie urbaine

93-118

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Service d'arbres Robec inc. soit mandaté pour effectuer une étude dite de foresterie urbaine sur les arbres qui sont situés sur les terrains de la Ville, en colliger les données et faire rapport au Conseil, les coûts de cette étude étant de:

a) Prise des données: 4 985,34 $ incluant taxes;
b) Traitement des données: 4 951,96 $ incluant taxes.

ADOPTÉ

7660

Résolution, opération de contrôle biologique des moustiques

93-119

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: D'autoriser la firme G.D.G. Environnement ltée à effectuer, à titre expérimental, une opération de contrôle biologique des moustiques, telle que présentée à la présente séance, au coût estimé de 28 745,55 $ incluant toutes les taxes.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-120

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil félicite M. Jacques Croteau Sr pour son entrée au temple de la renommée Les Rivières 04, couronnant ainsi ses nombreuses années de service bénévole dans le domaine du sport en Mauricie.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE:

- *Pétition présentée par des résidents du secteur Belleau concernant parc et patinoire.*

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

7661

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT *n° 903, autorisant un emprunt de 120 000 $ pour la construction, la réparation et le réaménagement de l'édifice du 345 de la rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 903 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 903 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 29 mars 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **5 avril 1993**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-121

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-03-15

93-122

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 mars 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 mars 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Résolution, plan d'aménagement "Rives du St-Maurice"***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le plan d'aménagement présenté par le projet "Rives du St-Maurice" et soumis à la présente séance; quant aux échanges de terrains avec la Ville et qui sont nécessaires pour la réalisation de ce projet, ils devront faire l'objet de discussions ultérieures.

b) ***Congrès de l'Association québécoise d'urbanisme***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Alain Croteau à participer au congrès de l'Association québécoise d'urbanisme les 13, 14 et 15 mai prochain.

c) ***Club de hockey de la C.I.T.F.***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de prêt pour trois (3) heures de glace faite par le club de hockey de la C.I.T.F. les 30 et 31 mars 1993.

d) ***Subvention "Comité des bénéficiaires C.A. Luc-Désilets"***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 150 $ au "Comité des bénéficiaires C.A. Luc-Désilets" pour le brunch du 25 avril 1993.

e) ***Publication annonce, cahier spécial du Nouvelliste***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce de ½ page au coût de 675 $ plus les taxes applicables, dans le cahier spécial qui sera publié par le Nouvelliste pour l'ouverture du Centre de Services Sanctuaire Notre-Dame du Cap.

f) ***Déneigement terrain de Métal Laminé D.R. inc.***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le déneigement du terrain de Métal Laminé D.R. inc. afin de permettre le stationnement pour les usagers de la piste de ski de fond et ce, avec l'accord du propriétaire du terrain.

g) ***Aménagement façade du Carrefour Ste-Madeleine***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'aménagement proposé pour la façade du Carrefour Ste-Madeleine pour une participation financière de la Ville jusqu'à concurrence de 40 000 $, et que les aménagements auxquels la Ville participera devront être faits dans le voisinage immédiat de l'abribus.

h) ***Soumission, démolition bâtisse du 681 Notre-Dame***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de Lethiecq et Fils inc. pour la démolition de la bâtisse sise au 681 rue Notre-Dame, pour un montant de 3 560,96 $ taxes incluses, à la condition expresse que les rebuts devront être transportés dans un dépôt de matériaux secs approuvé par le ministère de l'Environnement et les travaux de démolition ne débuteront qu'après le 10 mai, soit après la fin de la période de dégel décrétée par le ministère des Transports.

i) ***Rapport de recherche en eau effectué par les Consultants H.G.E. inc.***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de recherche en eau effectuée par les Consultants H.G.E. inc. à l'intersection sud-est des rues Bellevue et Marie-le-Galo, ainsi que la lettre du 8 mars 1993 concernant l'évaluation théorique du potentiel aquifère au site du sondage de la rue Bellevue. Quant aux échanges de terrains entre la Ville et la Corporation du Foyer Père-Frédéric, la Ville maintient les conditions qu'elle avait posées et établies dans la résolution n° 93-32-b.

j) ***Offre d'achat d'Hydro-Québec***

Le Conseil réuni en commission permanente, a décidé de ne pas donner suite à l'offre d'achat de Hydro-Québec pour l'immeuble sis au 955, boul. Des Prairies, Cap-de-la-Madeleine.

k) ***Adhésion, Semaine des municipalités du Québec***

Le Conseil réuni en commission permanente, adhère à la Semaine des municipalités du Québec qui se déroulera du 6 au 12 juin 1993 et à cette occasion, la Ville soulignera l'apport des aînés au développement de la municipalité par des activités diverses qui auront lieu alors en collaboration avec l'O.M.H. qui célèbre son 20ième anniversaire.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Rapport budgétaire au 31 décembre 1992.*
- *Lettre du notaire René Cloutier, vérification du titre pour le lot 420-162.*
- *Lettre du Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine, soirée du 20 mars.*
- *Lettre de Mme Claire Gauthier, demande d'un permis de vente de fleurs au 9 de la rue Fusey (refusée).*
- *Rapport des permis de construction, février 1993.*
- *Conciliation de banque, novembre et décembre 1992.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-03-15

93-123

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 mars 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes

93-124

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 2 avril 1993, comprenant:

1)	*les chèques n°s 67429 à 67664 inc.*	*5 463 216,49 $*
2)	*effets bancaires retournés et frais divers pour les mois de janvier et février 1993*	*9 793,74*
	le tout totalisant un déboursé de:	*5 473 010,23 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 5 473 010,23 $ sont inclus:

-	*un placement au taux de 5,25% (Caisse Pop. Ste-Madeleine):*	*4 500 000,00 $*
-	*le service de la dette:*	*238 237,97*
		4 738 237,97 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-125

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Julia Brosseau Bélanger	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Réjeanne Létourneau	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Arnold O'Shaughnessy	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Jean-Marie Fafard	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. Raoul Baril	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Jacques Loranger	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Rita Gill Bradley	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. Renald Grenon	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Aimé Gaudreault	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mlle Gertrude St-Pierre	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Jean-Paul Morinville	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Léopold Cossette	*Prop. par cons. A. Croteau*
Mme Marthe Sirois Massicotte	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Gérard Laliberté	*Prop. par cons. D. Beaulieu*

Et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

93-126

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 16 mars 1993 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel colorée

93-127

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation de prix de l'huile diesel colorée, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant de 0,3190 $ le litre au 11 mars 1993.

+ 0,0050 $ - 11/03/93

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'huile diesel non colorée

93-128

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations de prix de l'huile diesel non colorée, et que suite à ces changements, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant de 0,4410 $ le litre au 11 mars 1993, plus T.P.S. et T.V.Q.

+ 0,0060 $ - 21/01/93
+ 0,0110 $ - 04/02/93
- 0,0020 $ - 09/02/93
+ 0,0120 $ - 11/02/93
- 0,0040 $ - 01/03/93
+ 0,0050 $ - 11/03/93

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, camionnette

93-129

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mich-O-Tomobile ltée pour la fourniture d'une camionnette à deux roues motrices, d'un P.T.M. de 2700 kg. min., modèle de l'année 1993 neuf, châssis cabine allongée, au montant de 18 937,97 $, T.P.S. et T.V.Q. incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière

93-130

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Sico inc. pour la fourniture de 1400 litres de peinture blanche au coût de 1,69 $ le litre, de 3300 litres de peinture jaune au coût de 1,79 $ le litre et de 1200 litres de diluant au coût de 1,12 $ le litre, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, enfouissement de matériaux secs

93-131

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Enfouissement Girard & Simard pour approximativement 350 voyages de camion 6 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.) au coût de 20 $ le voyage, et d'approximativement 400 voyages de camion 10 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.) au coût de 28 $ le voyage, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée, compte tenu des distances à parcourir.

ADOPTÉ

Résolution pour annuler montants de règlements d'emprunt non émis

93-132

***ATTENDU QUE** nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunt pour certains règlements d'emprunt; il est*

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants:

N° du règlement:	***Objet du règlement***	***Montant à annuler:***
772	*Aqueduc, égouts, bordures et pavage rues Lanouette et Perreault*	*100 000 $*
778	*Canalisations souterraines et éclairage rues Lanouette et Perreault*	*26 000*
795	*Conduites d'aqueduc et égouts, trottoirs et pavage, rue St-Maurice de Patry à De Grandmont*	*12 000*
819	*Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et pavage, rue Notre-Dame entre Rocheleau et Rochefort*	*30 000*
841	*Relais portuaire et contribution financière de 275 000 $ du Ministère*	*25 000*
846	*Modifié par le règlement 859 et la résolution 91-228*	*6 000*
849	*Achat de machinerie et d'équipements pour les Travaux publics et Loisirs et Culture*	*3 000*
851	*Confection d'un nouveau rôle d'évaluation, divers travaux pour les services administratifs et Loisirs et Culture*	*24 000*
864	*Stabilisation de la berge pour le relais portuaire*	*42 000*

866	Conduites d'aqueduc et d'égouts, bordures et pavage, rues Tousignant et Bettez	10 000
886	Achat lots 399-2-2ptie et 406-4-1-2ptie	9 305
894	Couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues	240 000
	TOTAL:	527 305 $

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 875-9 (zonage)

93-133

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 875-9, intitulé: "Règlement amendant les limites des zones commerciales Ca-2 et Ca-3, centre-ville, ainsi que les constructions et usages autorisés dans les zones commerciales Ca-2 et Ca-5, centre-ville", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 876-5 (lotissement)

93-134

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 876-5, intitulé: "Règlement amendant les limites des zones commerciales Ca-2 et Ca-3, centre-ville, ainsi que les constructions et usages autorisés dans les zones commerciales Ca-2 et Ca-5, centre-ville", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 642-14 (C.I.T.F.)

93-135

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 642-14, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement n° 42-A (1993) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) amendant le règlement n° 42 (1992) adoptant le programme des dépenses en immobilisations de la C.I.T.F. pour les exercices financiers 1993, 1994 et 1995", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 642-15 (C.I.T.F.)

93-136

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 642-15, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement n° 46 (1993) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et autorisant des dépenses et un emprunt par obligations n'excédant pas 850 000 $ afin de pourvoir au coût d'aménagement d'un terminus rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'à l'acquisition d'un terrain et des équipements nécessaires à son opération", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 904

93-137

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 904, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 350 859 $ et décrétant un emprunt de 82 000 $ pour des travaux de pose d'une couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues de la municipalité", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 905

93-138

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 905, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 485 000 $ pour la réaménagement de l'intersection des rues Fusey et Notre-Dame et la construction d'un terminus d'autobus", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 906

93-139

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 906, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 58 000 $ pour des travaux de bordures et de pavage pour desservir le prolongement des rues Gauthier et Desfossés", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation

93-140

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil adopte le compte rendu de la réunion du 24 mars 1993 du Comité de circulation, aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, appui à l'Association du hockey mineur

93-141

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie l'Association du hockey mineur de Cap-de-la-Madeleine pour l'organisation des Championnats provinciaux de hockey qui auront lieu du 13 au 16 avril 1995.

ADOPTÉ

Avis de motion, amendement au zonage

93-142

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (875-10)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois d'avril 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au lotissement

93-143

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (876-6)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois d'avril 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, travaux correctifs, sortie de l'autoroute 40, intersection Barkoff et De Callières

93-144

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: De demander au ministère des Transports du Québec d'effectuer des travaux correctifs nécessaires à la sortie de

l'autoroute 40, intersection des rues Barkoff et De Callières, par l'aménagement de bretelles qui faciliteraient l'entrée sur l'autoroute en direction ouest et la sortie de l'autoroute en direction est, ceci afin d'accroître la sécurité des usagers de l'autoroute, et permettraient une circulation plus fluide aux abords de cette sortie de l'autoroute à cet endroit.

ADOPTÉ

Résolution, demande d'amendements au zonage et lotissement refusée

93-145

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: De refuser la demande de M. Jean-Guy Pronovost pour amender les règlements de zonage et de lotissement de même que le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à l'intersection des rues Barkoff et De Callières, laquelle demande avait été étudiée par la Commission d'urbanisme le 9 mars 1993.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-146

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil félicitent Messieurs Michaël Haley, Robert Dufour et Serge Francoeur pour les actes remarquables accomplis au mois de septembre 1991 et qui, par leur détermination et leur sang-froid, ont permis de sauver deux vies humaines, et leur ont valu des mentions d'honneur du civisme en vertu de la loi visant à favoriser le civisme.

ADOPTÉ

Résolution, candidature "Mérite municipal 1993"

93-147

***CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine a décidé de participer au "Mérite municipal 1993" parrainé par l'Union des municipalités du Québec, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et le ministère des Affaires municipales;*

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'autoriser la candidature de Monsieur Maurice Loranger à l'édition provinciale de ce concours.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE:

- *Dépôt des états financiers 1992.*
- *Pétition ayant pour objet l'aménagement d'un parc sur la rue Lamy.*

- *Pétition ayant pour objet la pose d'un panneau "ARRÊT" à l'intersection des rues Belleau et Gagnon.*

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 19 avril 1993, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire-suppléant — René Goyette
Messieurs les conseillers: — Denis Beaulieu
Henri-Paul Courteau
Léo Beaulieu
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Alain Croteau
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLÉANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

93-148

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-04-05

93-149

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 avril 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 avril 1993

PRÉSENTS:
Son honneur le maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: — Denis Beaulieu
Henri-Paul Courteau
Léo Beaulieu
Jeannot Paquin
Alain Croteau
René Tremblay

ainsi que le directeur général, — M. Yvan Blouin

---

a) Engagement coordonnatrice, animation dans les parcs

Le Conseil réuni en commission permanente, engage Mlle Sophie Desfossés comme coordonnatrice dans le cadre du programme animation dans les parcs, pour la période du 12 avril au 27 août 1993, au salaire hebdomadaire de 285 $.

b) Poste de gardien-concierge

Le Conseil réuni en commission permanente, nomme M. Lucien Desaulniers au poste de gardien-concierge comme fonction permanente à compter du 19 avril 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

c) Subvention, corps de cadets 2446

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 50 $ au corps de cadets 2446, Cap-de-la-Madeleine, en gage d'appréciation pour le travail accompli auprès des jeunes membres de cette formation.

d) Subvention, Loisirs-Jeunesse

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 4 135 $ à Loisirs-Jeunesse Cap-de-la-Madeleine inc.

e) Subvention, Société canadienne de la sclérose en plaques

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de 25 $ à la Société canadienne de la sclérose en plaques.

f) Annonce, album-souvenir C.O.M.A.Q.

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'un espace de publicité dans l'album-souvenir qui sera publié à l'occasion du congrès 1993 de la C.O.M.A.Q., pour un montant de 100 $.

g) Subvention, Société canadienne du cancer

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 100 $ à la Société canadienne du cancer.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de l'Association des parents d'enfants handicapés, demande d'aide financière (refusée).

- Lettre de l'École commerciale du Cap, demande d'aide financière, gala d'excellence (refusée).

- Chambre de Commerce, souper-causerie.

- Lettre de Service Prévention Suicide, demande d'aide financière (refusée).

- Lettre de l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine, contribution Société canadienne du cancer (Re: Alain Giguère).

- Lettre de l'U.M.R.C.Q., atelier régional d'informations, concours "Villes, villages et campagnes fleuris".

- Lettre de Ébyon inc., rencontre annuelle des groupes communautaires de la ville le 29 avril.

- Rapport des permis de construction, mars 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-04-05

93-150

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 avril 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes

93-151

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 avril 1993, comprenant:

1)	les chèques nos 67665 à 67838 inc.	387 286,36 $
2)	les paies nos 9 à 13 inc.	597 415,30
3)	effets bancaires retournés, frais de change U.S., et frais de perception	503,69
	le tout totalisant un déboursé de: soit et est adoptée pour paiement.	985 205,35 $

A ce déboursé de 985 205,35 $ est inclus:

-	le service de la dette:	67 500,82 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-152

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Flore Gervais St-Arnaud Paquette	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Jean-Paul Paquette	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Raymond Auger	Prop. par cons. R. Tremblay

Mme Jacqueline Doucet	Prop. par cons. R. Goyette
M. Genest Bordeleau	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Bernadette St-Pierre Dubé Carignan	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Douglas Ward	Prop. par cons. R. Goyette
M. Fernand Gauthier	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Marco Chaîné	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme Roméo Dussault	Prop. par cons. M. Boisclair
M. Alcide Dion	Prop. par cons. J. Paquin
M. Fernand St-Ours	Prop. par cons. H.P. Courteau

Et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, adoption rapport Commission d'urbanisme

93-153

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 13 avril 1993 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté, aux articles 1 à 10, et qu'à l'article 9.2 c'est la 2e possibilité qui a été retenue, soit d'autoriser le nouvel usage uniquement dans la zone résidentielle RB.3,moyenne densité, ce qui implique la rédaction de nouveaux articles à cet effet.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

93-154

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 15 avril 1993 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement.

ADOPTE

Résolution, arpenteur-géomètre: Parc Dessureault

93-155

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: D'autoriser M. Michaël Hiller à intervenir pour et au nom des propriétaires de la rue Julien pour obtenir les services d'un arpenteur-géomètre qui préparera un plan projet de subdivision pour les treize (13) propriétés concernées et ayant front sur le parc Dessureault.

ADOPTE

Résolution, acquisition d'un terrain de la Commission Scolaire par la ville à l'intersection des rues Bertrand et Dessureault

93-156

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de la Commission scolaire Samuel-de-Champlain, un terrain situé à l'intersection des rués Bertrand et Dessureault, ayant 400 pieds de façade sur la rue Bertrand par 400 pieds de façade sur la rue Dessureault, ayant une superficie totale de 160 000 pieds carrés, au prix de 1,00 $ le pied carré, pour un prix total de 160 000 $.

Ce lot étant une partie du lot 423-93 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que tous les frais d'arpentage, de notaire, de même que tout autre frais inhérent à la présente transaction seront à la charge de la Ville.

Le tout aux conditions de la résolution no 930407-CC-213 de la Commission scolaire Samuel-de-Champlain.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat et tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, sciage d'entrées charretières

93-157

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Construction S.R.B. pour le sciage d'approximativement 200 mètres d'entrées charretières, au montant de 27,80 $ le mètre, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment

93-158

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap pour la fourniture d'approximativement 500 m.c. de béton de ciment au montant de 104 $ le m.c., manutention d'hiver au montant de 7 $, calcium 1% au montant de 3 $, voyages incomplets au coût minimum de 50 $, F.A.B. chantier, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée

93-159

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Simard & Beaudry inc. pour la fourniture de 1500 tonnes métriques de pierre concassée 0-3/4" au montant de 5,25 $ la tonne métrique et de 100 tonnes métriques de pierre concassée 1-1 1/2" au montant de 7,95 $ la tonne métrique, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, budget supplémentaire 1992, O.M.H. (Pavillon Bellevue)

93-160

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: D'autoriser le paiement de la facture de l'O.M.H.

- participation au déficit 1992:	2 879,00 $
- travaux de réfection au Pavillon Bellevue en 1992:	79 460,50
- participation au 20e anniversaire:	2 500,00
	84 839,50 $

ADOPTE

Résolution, états financiers 1992, O.M.H.

93-161

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que les états financiers de l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1992, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTE

Résolution, Consultants Décibels inc.

93-162

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'accepter la proposition de Décibels Consultants inc. du 16 avril 1993, pour procéder aux mesures de bruit environnemental autour de l'usine de désencrage de Cascades CDM à Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, nomination directeur Loisirs et Culture

93-163

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que M. Jacques Picard soit nommé Directeur au service des Loisirs et Culture, et ce, à compter du 20 avril 1993, au même salaire déterminé par la résolution 92-341 et aux conditions de travail, telles que déterminées par la Politique de gestion du personnel cadre de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution, banque de policiers temporaires

93-164

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que les personnes suivantes fassent partie de la banque de policiers-pompiers temporaires:

- Guy Grondin	20 avril 1993
- François Veillette	21 avril 1993
- Steve Champoux	22 avril 1993
- Jacques Pucet	23 avril 1993
- Yannick Dussault	26 avril 1993
- Marc Drouin	27 avril 1993
- Ann Bertrand	28 avril 1993
- Martin Dubuc	29 avril 1993
- François Dubé	30 avril 1993
- Serge Gervais	3 mai 1993

Toutes ces personnes devront, sous peine de congédiement, avoir complété à leurs frais, et avant d'avoir atteint 2080 heures de travail, les cours suivants:

- incendie Blocs A et B
- technicien d'opérateur de radar
- manutention des armes de soutien
- intervention incendie

ADOPTE

Résolution, encan municipal

93-165

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LEO BEAULIEU

ET RESOLU: Que la Ville autorise la vente à l'encan, le 15 mai 1993, des bicyclettes et divers objets trouvés et véhicules non réclamés au service de la Sécurité publique, de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le service de la Sécurité publique.

ADOPTE

Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux

93-166

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Massicotte et fils ltée pour la fourniture de 600 tonnes métriques de béton bitumineux, type MB-10, au montant de 38,05 $ la tonne métrique, et de 400 tonnes métriques de béton bitumineux de type MB-7, au montant de 38,05 $ la tonne métrique, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, titre lot 420-162

93-167

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Qu'après avoir pris communication de l'index aux immeubles contre le lot 420-162 du cadastre officiel de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, la ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que l'avis de faillite d'Henri Georges Grenier à Maurice St-Louis, syndic, de même que la vente de Maurice St-Louis, syndic, à la Cité de Cap-de-la-Madeleine, respectivement enregistrés à Champlain sous les numéros: 272893 et 272894, ont été fait par erreur.

Pour corriger cette erreur, ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de signer un acte de correction ou de cession en faveur de: DENIS SEVIGNY, DANIEL SEVIGNY, ALAIN SEVIGNY, DOMINIQUE SEVIGNY et/ou leurs ayants droit, soit: MARTIN VALLEE ET FRANÇOIS DUBOIS.

Cette rétrocession volontaire est consentie sans considération monétaire d'aucune sorte et simplement dans le but de clarifier une chaîne de titres défectueuse et, à la condition expresse qu'aucun frais juridique ne soit encouru par la ville de Cap-de-la-Madeleine pour cet acte de correction ou cession. Tous les frais encourus demeurent la responsabilité des cessionnaires.

ADOPTE

Résolution, engagement coordonnateur programme surveillance dans les parcs

93-168

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: D'engager M. Stéphane Rousseau comme coordonnateur dans le programme de surveillance dans les parcs pour la période du 26 avril au 10 septembre 1993, au salaire de 275 $ par semaine.

ADOPTE

Résolution, adhésion Conseil des Loisirs de la Mauricie (1993)

93-169

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'adhésion de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. pour 1993, et autorise un versement de 200 $ pour en payer le coût, et nomme M. le conseiller Jeannot Paquin et le Directeur du service Loisirs et Culture, M. Jacques Picard, représentants de la Ville audit Conseil.

ADOPTE

Résolution, engagement G. Sanscartier, inspecteur règlement d'arrosage

93-170

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RESOLU: Que M. Ghislain Sanscartier soit engagé comme inspecteur dans le cadre du programme de l'économie d'eau potable de l'été 1993, au taux de 7,50 $ l'heure x 30 heures/semaine x 15 semaines.

ADOPTE

Résolution, frais de scolarité

93-171

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RESOLU: Que le Conseil abroge la résolution numéro 92-61 et la remplace par la suivante:

"Le Conseil accepte que le maximum annuel pour les frais de scolarité qui pourra être payé aux employés municipaux qui suivent des cours soit de 335 $, à la condition qu'une attestation de la réussite des cours soit fournie et que le cours suivi soit pertinent à l'emploi occupé".

ADOPTE

Résolution, certificat d'autorisation G.D.G. Environnement ltée

93-172

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine mandate les dirigeants de la compagnie G.D.G. Environnement ltée, à présenter pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à la direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec ou à toutes instances appropriées, les documents utiles pour l'obtention d'un certificat d'autorisation dans le cadre du programme de contrôle biologique des moustiques et des mouches noires de Cap-de-la-Madeleine pour 1993.

ADOPTE

Résolution, mandater Me Michel Richard, prise de possession préalable: Prudent Dargis

93-173

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RESOLU: Que Me Michel Richard soit mandaté par la ville de Cap-de-la-Madeleine à prendre les procédures légales nécessaires à la prise de possession préalable pour le prolongement de la rue Chapleau, étant présentement la propriété des Jardins Jacques Lemercier inc.

ADOPTE

Résolution, félicitations bénévoles ville de Cap-Madeleine

93-174

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine rende hommage à tous les bénévoles de la ville de Cap-de-la-Madeleine qui, à des titres divers, travaillent avec tant de désintéressement dans les différents groupes qui oeuvrent au sein de notre communauté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

7683

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

REGLEMENT numéro 904, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de 350 859,00 $ et décrétant un emprunt de 82 000,00 $ pour des travaux de pose d'une couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues de la municipalité.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 904 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 904 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine
ce 20 avril 1993

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 905, autorisant un emprunt de 485 000,00 $ pour le réaménagement de l'intersection des rues Fusey et Notre-Dame et la construction d'un terminus d'autobus.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 905 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 905 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20 avril 1993.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 906 autorisant un emprunt de 58 000,00 $ pour des travaux de bordure et de pavage pour desservir le prolongement des rues Gauthier et Desfossés.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 906 est de 9.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 5.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 906 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20 avril 1993.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **3 mai 1993**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-175

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-05-03

93-176

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 avril 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 avril 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire-suppléant	*René Goyette*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Réclamation M. Pierre Beaumier***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la réclamation de M. Pierre Beaumier au montant de 967,30 $.

b) ***Facture Sobeco***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la facture de Sobeco Ernst et Young au montant de 1 472,23 $.

c) ***Empiètement 6, rue St-Jean***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'empiètement de la galerie de la bâtisse sise au 6, de la rue St-Jean, soit le lot 133-2, mais advenant le cas où des modifications seraient apportées à la bâtisse, elles devront alors être conformes au règlement existant.

d) ***Adhésion Société d'horticulture du Québec***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'adhésion de la Ville à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec au coût de 75,00 $ plus taxes applicables s'il y a lieu.

e) ***Appui - "Tri-Quad"***

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie les démarches faites par "Tri-Quad" de la Mauricie auprès du Ministère des Loisirs de la Chasse et de la pêche pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de subventions du M.L.C.P.

f) ***Interdiction de stationner rue Dessureault***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'interdiction de stationner sur la rue Dessureault entre la rue Bertrand et la rue des Érables, soit du côté de la polyvalente des Estacades.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre de "Foire Trott-Art", prêt de barrières de sécurité et de 2 tentes 14 - 15 - 16 juillet. (Référée au comité des Loisirs).*
- *Lettre de la Maison-Lepage: aide financière demandée. (Refusée).*
- *Lettre du comité de parents, école Ste-Bernadette: aide financière pour les olympiades de l'école. (Refusée).*
- *Rapport budgétaire au 31 mars 1993.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-04-19

93-177

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 avril 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes

93-178

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 29 avril 1993, comprenant:

- les chèques nos 67839 à 67996 incl.: 1 036 670,01 $

A ce déboursé de 1 036 670,01 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 611 860,12 $.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

93-179

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M.	Glen Charron	Prop. par cons. M. Boisclair
M.	Roland Hébert	Prop. par cons. M. Boisclair
M.	Roland Myrand	Prop. par cons. D. Beaulieu
M.	Arthur Desmarais	Prop. par cons. L. Beaulieu
M.	Jules Trépanier	Prop. par cons. M. Boisclair
Mme	Marguerite Mc Dougall	Prop. par cons. A. Croteau
Mme	Yvette Henry Dessureault	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mlle	Audrée-Anne Letendre	Prop. par cons. R. Goyette

Résolution adhésion "Villes, et villages et campagnes fleuris" 1993

93-180

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" du Québec 1993 dans la catégorie "VILLES".

Que la municipalité forme un comité d'embellissement responsable de l'organisation du concours local "Maisons fleuries" et en informe le Ministère.

Que la population exacte de la municipalité est de 33 716.

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser Maire et Greffier à signer, au nom de la Ville avec la Société en commandite Gaz Métropolitain

93-181

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville avec la Société en commandite Gaz Métropolitain:

- *Le contrat pour le programme de rabais à la consommation (P.R.C.)*

- *Le contrat de vente de gaz naturel, service général.*

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'huile à chauffage #2

93-182

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations du prix de l'huile à chauffage #2, et que suite à ces changements, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant de 0.2440 $ le litre au 4 mars 1993, plus T.P.S. et T.V.Q.

+ 0.0110 $ - 04/02/93
+ 0.0100 $ - 04/03/93

ADOPTÉ

Résolution, augmentation du prix de l'essence sans plomb

93-183

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomb, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0.4560 $ le litre à compter du 4 mars 1993, plus T.P.S. et T.V.Q.

Augmentation: 0.0050 $ / litre.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation

93-184

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 21 avril 1993, soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet de règlement numéro 875-10 amendant le règlement de zonage

93-185

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement numéro 875-10 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion, prolongement rue Chapleau

93-186

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE CHAPLEAU"

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine
ce 3e jour du mois de mai 1993.

(Signé) ALAIN CROTEAU
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, modification au règlement de zonage numéro 875 (875-11)

93-187

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMERO 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (875-11)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de mai 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, concernant le réaménagement des puits nos 13 et 15

93-188

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DES PUITS NUMÉROS 13 et 15"

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de mai 1993.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement d'un laboratoire, étude béton bitumineux

93-189

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que les Laboratoires MBF soient engagés pour la surveillance des travaux de béton bitumineux (asphaltage) à être effectués dans la Ville, pour 1993; que les honoraires soient payés selon l'arrêté en Conseil du gouvernement à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, engagement d'un laboratoire pour la qualité béton de ciment

93-190

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que les Laboratoires Shermont soient engagés pour la surveillance des travaux de béton de ciment (bordures et trottoirs) à être effectués dans la Ville pour 1993.

Que les honoraires soient payés selon l'arrêté en Conseil du gouvernement à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, programmes aquatique et tennis.

93-191

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que madame Chantal Morin soit engagée comme coordonnatrice pour les programmes aquatique et tennis pour la période du 17 mai au 27 août 1993, au salaire hebdomadaire de 270,00 $.

ADOPTÉ

Résolution, animation dans les parcs

93-192

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que madame Sandra Doucet soit engagée comme coordonnatrice-adjointe pour le programme d'animation dans les parcs pour la période du 17 mai au 27 août 1993 au salaire hebdomadaire de 270,00$.

ADOPTÉ

Résolution, herbe à poux.

93-193

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que madame Lucie Plourde et monsieur Mario Biscaro soient engagés comme responsables pour le programme d'herbe à poux pour l'été 1993, pour la période du 17 mai au 27 août 1993 à raison de trente-cinq heures par semaine et au salaire horaire de 7,50 $ pour madame Lucie Plourde et 6,50 $ pour monsieur Mario Biscaro.

ADOPTÉ

Résolution, surveillance dans les parcs

93-194

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que la liste du personnel pour les programmes de surveillance dans les parcs de tennis et de mini-putt pour l'été 1993, soit acceptée telle que présentée à la présente séance, pour la période du 12 mai au 27 août 1993 au taux horaire de 6,25 $ pour un nombre d'heures de travail qui variera entre 27 et 35 heures par semaine.

ADOPTÉ

Avis de motion, modification règlement de lotissement, (876-6)

93-195

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (876-6)"

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de mai 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour approuver règlement 93-04, site d'enfouissement sanitaire, comté de Champlain

93-196

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Champlain, à titre de mandataire, doit exécuter des travaux de modifications à l'aménagement du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain;

CONSIDÉRANT Que lesdits travaux, évalués à 4 130 000 $, comprennent le captage des eaux de résurgence, l'étanchéisation de l'aire d'enfouissement et le traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT Que le comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain a pris connaissance et approuvé les travaux proposés par Pluritec ltée;

CONSIDÉRANT Que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le Ministre des Affaires Municipales, le 31 août 1981 prévoit que: "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente".

IL EST PROPOSÉ PAR: RENÉ TREMBLAY
APPUYÉ PAR: MICHEL BOISCLAIR

Que la Municipalité de Cap-de-la-Madeleine approuve les travaux de captage des eaux de résurgence, d'étanchéisation de l'aire d'enfouissement et de pompage et de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain.

Que la Municipalité de Cap-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt numéro 93-04 par la municipalité de Champlain pour un montant maximum de 4 130 000 $ pour une période de vingt (20) ans, afin de financer les travaux ci-haut mentionnés, le tout, conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale approuvée par le Ministre des Affaires municipales du Québec, le 31 août 1981 et le Ministre de l'environnement du Québec, le 2 novembre 1981.

ADOPTÉ

Résolution, travaux 15 rue Lanouette

93-197

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise la firme "Prat Construction" à compléter les travaux de construction du projet de 60 logements situé au 15 rue Lanouette, nonobstant le fait que les exigences en matière de stationnements sont plus élevés avec le nouveau règlement de zonage numéro 875 et ce, compte tenu du fait que le projet a déjà été autorisé en vertu d'un permis délivré le 19 novembre 1987. (Permis # 1987-7381-1009).

ADOPTÉ

Résolution, autorisation de nettoyage du terrain de l'ancien Pavillon Mauricien

93-198

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les Services techniques soient autorisés à demander des prix pour effectuer le nettoyage du terrain où était situé le Pavillon Mauricien, le tout conformément au jugement rendu le 17 septembre 1992 par M. Guy Lebrun, J.C.S.

ADOPTÉ

Résolution, pour accorder contrat à Panpierre inc. - Club de Tir Mauricien

93-199

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Panpierre inc. au montant de 26 284,34 $ pour le branchement des services d'aqueduc et d'égout traversant la voie ferrée du CPR pour desservir le Club de Tir Mauricien inc. et qui est la plus basse soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, appui Association paralysie cérébrale

93-200

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil appuie la demande de l'Association de la paralysie cérébrale du Québec inc. dans ses démarches faites auprès du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de subventions au M.L.C.P.

ADOPTÉ

Résolution, programme de réfection trottoirs et bordures

93-201

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le programme de réfection de trottoirs et bordures, Phase I, pour 1993, avec les modifications apportées qui y ont été apportées à la présente séance.

ADOPTÉ

Avis de motion, règlement d'emprunt achat d'équipement

93-202

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3e jour du mois de mai 1993

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 875-9 modifiant la délimitation des zones commerciales CA.2, CA.3 et CA.5 du règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-9 est celui apparaissant sur l'avis public publié le 26 avril pour les différentes zones concernées conformément à l'article 553 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises:

- *pour la zone CA.2 était de 29*
- *pour la zone CA.3 était de 75*
- *pour la zone CA.5 était de 25.*

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour ces trois zones est de aucune.

Que le règlement numéro 875-9 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 mai 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7697

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 876-5 modifiant le règlement numéro 876 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876-5 est celui apparaissant sur l'avis public publié le 26 avril 1993 pour les différentes zones concernées conformément à l'article 553 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises:

- *pour la zone CA.2 était de 29*
- *pour la zone CA.3 était de 75*
- *pour la zone CA.5 était de 25.*

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour ces trois zones est de aucune.

Que le règlement numéro 876-5 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 mai 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **17 mai 1993**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-203

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-05-03

93-204

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 mai 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 mai 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) Terrain, Tennis intérieur mauricien

Le Conseil réuni en commission permanente, réserve pour Tennis intérieur mauricien inc. le terrain situé à l'intersec-

tion de la rue Vachon et du boulevard Des Estacades, ce terrain sera vendu au même prix qu'il a été acquis par la Ville et advenant le cas ou un projet d'envergure serait annoncé, le propriétaire de TIM en sera informé.

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Mme Clémence Boudreau, demande pour vendre des fleurs chez IGA Fortier, rue Fusey (refusée).
- Lettre de M. Paul Racette, demandes diverses pour congrès préparation au mariage.
- Lettre de M. Mario Cayer, demande pour installer une partie d'abri d'auto sur le terrain de la Ville, au 45 de la rue Dorval.
- Rapport annuel de la C.I.T.F.
- Rapport annuel, service de la Sécurité publique.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-05-03

93-205

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 mai 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-206

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 13 mai 1993, comprenant:

1)	les chèques n°s 67997 à 68159 incl.:	605 618,47 $
2)	les paies n°s 14 à 17 incl.:	503 074,93
3)	effets bancaires retournés, frais encaissements de taxes et dépôts salaires pour avril 1993:	1 349,13
	le tout totalisant un déboursé de:	1 110 042,53 $

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 110 042,53 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 221 810,95 $.

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-207

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Léontine A. Boucher	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Gilles Gervais	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Oliva Filteau	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Paul Dubois	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Édéenne D. Massicotte	*Prop. par cons. A. Croteau*
M. Roger Normandin	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Léo Perreault	*Prop. par cons. L. Beaulieu*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme

93-208

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 11 mai 1993 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, demande permis de vente de bière, festival des amuseurs publics

93-209

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil autorise le Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente de bière sur les terrains du parc Des Chenaux, à l'occasion d'une fête qui aura lieu les 6, 7 et 8 août 1993.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 875-11

93-210

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 875-11, intitulé: "Règlement amendant les constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et les normes d'implantation qui leur sont applicables", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 876-6

93-211

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 876-6, intitulé: "Règlement amendant les constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité et les exigences de lotissement qui leur sont applicables", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, réaménagement des locaux de l'aréna

93-212

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Multi Services pour le réaménagement des locaux de l'aréna Jean-Guy Talbot, au montant de 158 180 $, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution concernant édifice du 345 de la rue Notre-Dame

93-213

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'engager C.G.L. Consultants inc. de même que M. Jean-Paul Marchand, architecte, pour la préparation des plans et devis, les travaux de construction, réparation et réaménagement de l'édifice du 345 de la rue Notre-Dame, au tarif fixé par l'arrêté en conseil du gouvernement du Québec pour les honoraires professionnels.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure

93-214

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Marcel Hunter et Mme Suzanne Moreau à l'égard de leur propriété sise au 245 de la rue Desbiens, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi, 11 mai 1993. De plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au 21 juin 1993, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 heures.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure

93-215

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Michel Dubé à l'égard de la propriété sise au 227, rue Des Érables, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi, 11 mai 1993. De plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au 21 juin 1993, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 heures.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 907

93-216

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 907, intitulé: "Règlement concernant le prolongement de la rue Chapleau", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, paiement des honoraires de Nove Environnement

93-217

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'autoriser le paiement des honoraires de Nove Environnement au montant de 1 500 $ plus les taxes, pour la préparation de l'esquisse du parc riverain St-Maurice.

ADOPTÉ

Résolution, achat d'équipement

93-218

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: D'autoriser l'achat des équipements suivants:

- *1 camion 6 roues avec cabine double (cabine d'équipe), une benne isolée et fermée, un chasse-neige avec une aile de côté;*
- *1 souffleuse amovible LM-220;*
- *1 boîte pour le camion n° 58;*
- *2 chasse-neige;*
- *1 moteur pour souffleuse;*
- *1 dispositif d'attache rapide;*

- *1 machine pour lavage à pression;*

- *1 vis à glace;*

pour un montant de 319 000 $ et ces dépenses seront défrayées à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

Résolution, engagement brigadiers scolaires

93-219

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'autoriser l'engagement des trois (3) brigadiers scolaires suivants: Mme Lise Matteau, Mme Lisette Plante et Mme Céline G. St-Pierre.

ADOPTÉ

Résolution, achat de sel pour le déglaçage des chaussées

93-220

***VU** la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;*

***VU** l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

***ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 21 mai 1993;*

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Roof, directeur du service des Achats, en date du 21 mai 1993;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant de contrat avant taxes;

Que copies de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, achat d'essence et de carburant diesel

93-221

VU *la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat d'essence et de carburant diesel;*

VU *l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE *la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer l'essence et le carburant diesel et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé en date du 21 mai 1993;*

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'essence et le carburant diesel, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer l'essence et le carburant diesel et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Roof, directeur du service des Achats, en date du 21 mai 1993;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant de contrat avant taxes;

Que copies de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, entente avec la Société canadienne des postes, achat de services

93-222

VU *la proposition de l'Union des municipalités du Québec de négocier, au nom des municipalités intéressées, une entente pour l'achat regroupé pour les services de:*

-Médiaposte
-Service de messagerie
-Lettres certifiées
-Lettres spéciales;

VU *l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE *la municipalité désire adhérer à cette entente pour se prévaloir des services ci-haut mentionnés;*

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de négocier, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, une entente avec la Société canadienne des postes;

Que la municipalité s'engage à acheter la quantité indiquée au bordereau de commande;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec signe une entente avec la Société canadienne des postes, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contacté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité consent, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs raisonnables;

Que copies de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, banque de préposés temporaires aux communications

93-223

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'ajouter à la banque de préposés temporaires aux communications de la Sécurité publique, les personnes suivantes:

M. Stéphan Leclerc, à compter du 18 mai 1993;
Mme Hélène Doucet , à compter du 19 mai 1993;
M. Luc Beaulieu , à compter du 20 mai 1993;
M. Yves Garneau , à compter du 21 mai 1993.

ADOPTÉ

Résolution, suspension sans solde

93-224

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil entérine la suspension de trois (3) jours sans solde de l'employé n° 450-200-308, selon le rapport déposé par le Directeur du personnel à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, engagement personnel, service des Loisirs

93-225

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: D'engager:

1°- Mme Sophie Desfossés comme personnel de support au département de Loisirs et Culture, pour la période du 18 mai au 3 septembre 1993, au salaire de 400 $ par semaine;

2°- Mme Sandra Doucet comme coordonnatrice pour le programme d'animation dans les parcs en remplacement de Mme Sophie Desfos-

sés, pour la période du 18 mai au 27 août 1993, au salaire hebdomadaire de 285 $;

3°- *Mme Pascale Pruneau comme coordonnatrice-adjointe pour le programme d'animation dans les parcs pour la période du 18 mai au 27 août 1993, au salaire hebdomadaire de 270 $.*

ADOPTÉ

Avis de motion

93-226

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE PARTAGE DES COÛTS AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17ième jour du mois de mai 1993.

(Signé) *ALAIN CROTEAU*
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de félicitations

93-227

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil félicite Mesdemoiselles Mélanie Montambeault, Cynthia Beaulieu et Amélie Bourke pour les succès remportés dans leur carrière sportive et leur souhaite la meilleure chance possible au championnat canadien de gymnastique.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-228

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Et unanimement résolu:

Que le Conseil offre ses plus sincères félicitations aux organisateurs de la Coupe d'Art qui célébrait cette année son 15ième anniversaire et qui va de succès d'année en année.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-229

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil présente ses plus chaleureuses félicitations à M. Normand Boisvert pour les succès remarquables qu'il remporte

dans sa carrière de peintre et qui sera bientôt couronnée par son admission à la R.C.A.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-230

Proposé par M. Michel Boisclair
Et unanimement résolu:

Que le Conseil félicite les dirigeants de même que tout le personnel de la caisse populaire St-Odilon pour s'être classée finaliste dans la catégorie "meilleure performance financière" au Mérite coopératif Desjardins de toute la province.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-231

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil félicite Marie-Ève Poulin pour le niveau d'excellence où elle est parvenue dans le domaine de la gymnastique et qui lui permet maintenant de participer à des compétitions de niveau international, et lui souhaite le plus grand succès possible que lui méritent les efforts fournis et les sacrifices consentis pour atteindre les sommets dans la voie qu'elle a choisie.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, jeudi, le **20 mai 1993**, à 17 heures, et à laquelle étaient présents:*

7708

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Résolution, adoption du règlement n° 908

93-232

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 908, intitulé: "Règlement décrétant le partage des coûts aux travaux d'infrastructures", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, nettoyage terrain du Pavillon Mauricien

93-233

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'accepter la soumission de Excavation Lethiecq pour les travaux de nettoyage du terrain de l'ancien Pavillon Mauricien, au coût de 5 531,73 $ taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, annonce dans cahier spécial du Nouvelliste

93-234

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'autoriser la publication d'une annonce (une bande) dans le cahier spécial qui sera publié par Le Nouvelliste le 4 juin prochain, au coût de 250 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier	***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 7 juin 1993,*** *à 20 heures et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-235

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-05-17

93-236

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 mai 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1993-05-20

93-237

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 20 mai 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 mai 1993

PRÉSENTS:
Son honneur le maire *Jean-Claude Beaumier*

Messieurs les conseillers: *Denis Beaulieu*
Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Alain Croteau

ainsi que le directeur général, *M. Yvan Blouin*

---

a) ***Résolution, demandes d'affichage***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les demandes d'affichage faites:

1°- par le Centre d'emploi du Canada pour étudiants, à l'intersection de la rue Vachon et du boulevard Des Estacades;

2°- par M. René Laroche, pour le congrès du mouvement Service, Vie, Amour, pour indiquer le site du congrès les 8, 9 et 10 octobre 1993;

3°- par le festival des amuseurs publics, dans une lettre du 14 mai 1993.

b) ***Résolution, travaux d'aménagement du parc riverain***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Nove Environnement inc. à préparer les plans, devis et documents d'appel d'offres pour la surveillance des travaux et les négociations avec le ministère de l'Environnement pour réaliser la phase I (en front de la rue Lanouette et 100 pieds de chaque côté de la rue) des travaux d'aménagement du parc riverain St-Maurice, le tout selon les honoraires fixés par l'arrêté en conseil du gouvernement du Québec.

c) ***Subvention à la Maison des Jeunes***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à la Maison des Jeunes de la subvention de 3 000 $ prévue au budget.

d) ***Renouvellement police d'assurance collective, employés professionnels et de bureau***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le renouvellement de la police d'assurance collective des employés professionnels et de bureau de la ville de Cap-de-la-Madeleine (groupe 5389) de la Personnelle Vie, corporation d'assurance, pour une période de 12 mois, à compter du 1er août 1993, aux conditions proposées.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Rapport annuel du Trésorier: ses activités sur les élections conformément à l'article 513 du Chapitre XIII de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

- *Rapport sur les dépenses de déneigement par Mme France Cinq-Mars.*

- *Lettre de M. Jacques Jacob, poteau au bord de son entrée.*

- *Lettre de M. Philippe Pothier, installation d'un "ARRÊT" au coin des rues Rocheleau et Toupin (référé au comité de circulation).*

- *Lettre de M. Raymond Veillette, offre de vendre l'immeuble du 126 de la rue Des Érables (refusé).*
- *Conciliation de banque pour les mois de janvier, février et mars 1993.*
- *Rapport des permis de construction, avril 1993.*
- *Rapport de M. Gérald Binette sur l'éclairage des rues.*
- *Lettre de M. Yves Tremblay, aréna Jean-Guy Talbot.*
- *Compagnie Irving, le Directeur général demande s'il ne faudrait pas faire parvenir un écrit manifestant le désir d'acquérir leur terrain.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-05-17

93-238

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 mai 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-239

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 3 juin 1993, comprenant les chèques n°s 68160 à 68369 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 540 609,89 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 3 540 609,89 $ sont inclus:

- *le service de la dette:*	*101 031,13 $*
- *placement au taux de 4,875% (Caisse Pop. Ste-Madeleine):*	*2 600 000,00*
- *Fiducie Desjardins:*	*100 000,00*
	2 801 031,13 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-240

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Yvette Kane Dargis	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Edna Mae Sherping	*Prop. et unanimement résolu*
M. Léo Simard	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
Mlle Isabelle Huot	*Prop. par cons. J. Paquin*

Mme Yvonne Richer Deschênes	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Gilles Abel	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Lucien Ross	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Richard Janvier	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Corinne Paillé Therrien	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. Jean-Marie Gauthier	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Marie-Anne Cadotte Genest	*Prop. et unanimement résolu*
Mme Élianne Champagne	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Charles-Édouard Veillette	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Rita Lacoursière Caron	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Denis Blackburn	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Anne-Marie Trudel Laroche	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Jeanne Ouellet Vézina	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Jeanne D'Arc Masson Toupin	*Prop. par cons. J. Paquin*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, signature contrat de cession de terrain

93-241

CONSIDÉRANT le projet de vente préparé par Me Michel Carrier, notaire et par lequel la Ville vend à Herman Deshaies, M. Bertrand Gagnon, Mme Diane Gervais, M. Paul Vallée, M. Rosaire Ayotte, M. Guy Houde, M. René Proulx, M. Oscar Fréchette et Yvette Teasdale, M. Robert Thibeault, M. Jean Masson, Mme Thérèse Lepage, M. Bernard Lamy, Mme Rachel Duhaime, chacun une partie de la subdivision DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT du lot originaire numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (387-Ptie 2397), correspondant à une partie de terrain située en profondeur de leur propriété respective, chacun des emplacements mesurant 4,57 mètres dans les lignes nord-ouest et sud-est par une longueur dans les lignes nord-est et sud-ouest équivalant à la largeur des terrains respectifs de chacun des acquéreurs;

CONSIDÉRANT que cette vente à intervenir se fera sans aucune garantie de la partie de la ville de Cap-de-la-Madeleine, autre que celle de ses faits personnels et tous les frais légaux notariés et d'arpentage seront supportés par les acquéreurs, sans responsabilité aucune pour la ville de Cap-de-la-Madeleine, et que la vente à intervenir se fera à SOIXANTE-ET-QUINZE CENTS (0,75 $) du pied carré pour chacun des acquéreurs, payable comptant à la signature du contrat notarié.

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'accepter de procéder à la signature dudit contrat et à la vente des terrains aux conditions mentionnées dans le projet de vente et que le Maire et le Greffier soient et ils sont par la présente, autorisés à signer ledit contrat et ses annexes afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, signature acte, lot 550-126

93-242

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la Ville comparaisse dans un acte préparé par Me François St-Arnaud, notaire, afin de confirmer le retrait effectué par M. Robert Brousseau relativement au lot 550-126 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, ce retrait étant exercé suite à l'avis de vente pour taxes enregistré à la division d'enregistrement de Champlain sous le numéro 232 avec un avis d'adjudication enregistré sous le numéro 233.

Il est en outre résolu que le Maire et le Greffier soient et sont par la présente autorisés à signer ledit acte ainsi que tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein et entier effet aux présentes.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission

93-243

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Pagé Construction, division Simard-Beaudry inc. au montant de 704 622,73 $, pour des travaux de recouvrement de pavage existant, excavation, fondation de pierre et pavage, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, engagement arpenteur, bornage terrain

93-244

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: De mandater M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, pour procéder au bornage du terrain et à la localisation de la bâtisse sise au 345 de la rue Notre-Dame, ledit terrain portant les numéros de cadastre 164-1, 164-2-1-1, 164-2-1-2 et 163-146 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

93-245

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 24 mai 1993 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 12-b inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation

93-246

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du 2 juin 1993 du Comité de circulation soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 875-10

93-247

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 875-10, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions générales du règlement de zonage n° 875", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-248

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT N° 48 (1993) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) ADOPTANT LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1994, 1995 ET 1996". (642-16)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juin 1993.

(Signé) ALAIN CROTEAU
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-249

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT N° 869 DÉCRÉTANT LA CHARGE ANNUELLE ET LES EXIGENCES À L'UTILISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juin 1993.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-250

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE AU SODIUM".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juin 1993.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, programme de conversion du réseau d'éclairage

93-251

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine bénéficie du tarif général d'éclairage public (propriétaire de son réseau d'éclairage public);

ATTENDU QU'une partie du parc d'éclairage public de la municipalité fonctionne avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, la municipalité a fait réaliser une étude technico-économique, laquelle a été acceptée par Hydro-Québec;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la municipalité de Cap-de-la-Madeleine de réaliser la conversion au sodium du parc d'éclairage public, selon les modalités du Programme;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par son Programme de conversion de l'éclairage public, offre aux municipalités une aide financière pour la réalisation des travaux de conversion;

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine souhaite obtenir l'aide financière prévue au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, pour les travaux de conversion;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine s'engage à convertir tous ses luminaires au mercure pour du sodium selon le Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec et demande l'aide financière prévue.

La municipalité de Cap-de-la-Madeleine nomme M. Gérald Binette pour représenter la municipalité comme interlocuteur auprès d'Hydro-Québec aux fins de ce Programme.

ADOPTÉ

Résolution, demande aide financière, programme de conversion de l'éclairage

93-252

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine bénéficie du tarif général d'éclairage public (propriétaire de son réseau d'éclairage public);

ATTENDU QU'une partie du parc d'éclairage public de la municipalité fonctionne avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, la municipalité a fait réaliser une étude technico-économique, laquelle a été acceptée par Hydro-Québec;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la municipalité de Cap-de-la-Madeleine de réaliser la conversion au sodium du parc d'éclairage public, selon les modalités du Programme;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, par son Programme de conversion de l'éclairage public, offre aux municipalités une aide financière pour la réalisation des travaux de conversion;

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine souhaite obtenir l'aide financière prévue au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, pour les travaux de conversion;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine s'engage à convertir tous ses luminaires au mercure pour du sodium selon le Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec et demande l'aide financière prévue.

La municipalité de Cap-de-la-Madeleine désigne M. Gérald Binette pour représenter la municipalité comme interlocuteur auprès d'Hydro-Québec aux fins de ce Programme.

ADOPTÉ

Résolution mandatant expert-conseil, programme de conversion de l'éclairage

93-253

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-de-la-Madeleine possède son propre système d'éclairage public, lequel fonctionne en partie avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la municipalité de procéder à la conversion au sodium de ses appareils;

ATTENDU QU'Hydro-Québec propose son Programme de conversion de l'éclairage public, lequel offre aux municipalités une aide financière pour réaliser les travaux de conversion;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un ingénieur dans ce dossier;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine mandate Exploitation Santec inc. pour réaliser les activités suivantes dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hyro-Québec, à savoir:

- *préparer les plans et devis définitifs;*
- *procéder à l'appel d'offres et à l'analyse des soumissions;*
- *effectuer la surveillance des travaux;*
- *préparer les demandes de paiement de l'entrepreneur;*
- *préparer les demandes d'aide financière;*
- *exécuter les dessins* ***"tel que construit"***.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-254

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT CONCERNANT LE LIEU DE RÉSIDENCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juin 1993.

(Signé) MICHEL BOISCLAIR
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, préposée aux taxes

93-255

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De nommer Mme Suzanne Sévigny comme préposée aux taxes (classe IV) et ce à compter du 30 août 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat de la fonction publique.

ADOPTÉ

Résolution, fonds de roulement, réaménagement locaux de l'aréna

93-256

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Qu'une dépense n'excédant pas 100 000 $ soit financée par le fonds de roulement et soit remboursée par le fonds d'administration en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 1994, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale, ce montant servira au réaménagement des locaux de l'aréna.

ADOPTÉ

Résolution, embauche de policiers temporaires

93-257

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que les personnes suivantes fassent partie de la banque de policiers pompiers temporaires:

M. Jean-Pierre Cossette	*à compter du 8 juin 1993*
M. Mario Rondeau	*à compter du 9 juin 1993*
M. Steve Boutin	*à compter du 10 juin 1993*

Toutes ces personnes devront, sous peine de congédiement, avoir complété à leurs frais et avant d'avoir atteint 2080 heures de travail, les cours suivants:

- *incendie Blocs A @ B;*
- *technicien d'opérateur de radar;*
- *manutention des armes de soutien;*
- *intervention d'incendie.*

ADOPTÉ

Résolution, engagement caissiers et caissières dans les piscines

93-258

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: D'engager les personnes dont les noms apparaissent à la liste ci-annexée, comme caissiers et caissières dans les piscines, pour la période du 24 juin au 15 août 1993, au taux horaire de 6,25 $.

Que les 5ième, 6ième et 7ième personnes apparaissant sur ladite liste constituent une réserve dont l'ordre devra être le suivant:

5- *Martine Béliveau*
6- *Jean-François Houde*
7- *Éric Lafrenière.*

ADOPTÉ

Résolution, engagement sauveteurs dans les piscines

93-259

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'engager les personnes dont les noms apparaissent à la liste ci-annexée comme sauveteurs dans les piscines pour la période du 21 juin au 15 août 1993 au tarif horaire suivant:

- *médaille de bronze:*	*6,25 $*
- *croix de bronze :*	*6,75 $*
- *sauveteur national:*	*7,25 $*

avec une prime de 0,25 $ aux responsables de piscines et une prime de 0,50 $ pour les sauveteurs en pataugeoire.

Qu'à partir du 20ième nom, les personnes apparaissant sur ladite liste constituent une réserve dans laquelle il pourra être puisé en cas de besoin.

ADOPTÉ

Résolution, engagement programme animation dans les parcs

93-260

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'engager les personnes dont les noms apparaissent à la liste ci-annexée dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 1993, pour la période du 21 juin au 13 août 1993, au taux horaire de 6,50 $ pour une période de travail de 35 heures par semaine.

Qu'à partir du 17ième nom, les personnes apparaissant sur ladite liste constituent une réserve dans laquelle il pourra être puisé en cas de besoin.

ADOPTÉ

Résolution, contrat de vente de gaz naturel

93-261

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de vente de gaz naturel pour le Centre communautaire avec la Société en commandite Gaz Métropolitain et qu'une contribution de 18 000 $ soit versée par la Ville au moment de la signature du contrat et ce pour aller desservir le futur Centre communautaire qui sera situé sur la rue Des Ormeaux, le tout selon la lettre de Gaz Métropolitain du 14 mai 1993 et signée par M. Georges Labarre.

ADOPTÉ

Résolution, vente de deux camions

93-262

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: D'autoriser la vente de deux camions désaffectés du service des Travaux publics à Lussier Centre du Camion ltée, pour un montant de 1 350 $ chacun.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-263

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE" (875-12)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juin 1993.

(Signé) RENÉ TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, vente de terrain

93-264

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 91-209 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à vendre l'ancienne assiette de rue faisant partie des lots 549-1-2-3 et 549-1-6 (maintenant connu comme étant le lot 549-167) à l'acquéreur éventuel du terrain excédentaire mis en vente par soumissions publiques par le ministère des Transports.

Tous les frais d'honoraires professionnels de notaire, d'arpenteur-géomètre ou autres seront à la charge de l'acquéreur".

ADOPTÉ

Résolution, prêt du Centre Culturel

93-265

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'autoriser le prêt du Centre Culturel les 10, 11, 12 et 13 juin 1993 à M. Yves Dugal pour une exposition de peintures.

ADOPTÉ

Résolution, mesure disciplinaire

93-266

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil entérine la suspension d'une journée sans solde de l'employé n° 150-222-008 selon le rapport déposé par le Directeur de la Sécurité publique à la présente séance. Cette journée de suspension sera déterminée par le Directeur de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-267

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par le loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (876-7)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juin 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de félicitations

93-268

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil présente ses plus respectueux hommages au Révérend Père Joseph Massé, O.M.I., vicaire à la paroisse Ste-Marie-Madeleine, à l'occasion de son jubilé d'or sacerdotal et lui offre ses meilleurs voeux pour un apostolat des plus fructueux pour les années à venir.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **14 juin 1993**, à 12H00.*

Son honneur le maire — *Jean-Claude Beaumier*
Denis Beaulieu
Henri-Paul Courteau
Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Alain Croteau
René Tremblay

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Résolution, acquisition du terrain de la Commission scolaire

93-269

CONSIDÉRANT qu'une étude sur la réorganisation et le regroupement des services de la Sécurité publique et des incendies de la ville de Cap-de-la-Madeleine et de la ville de Trois-Rivières est présentement en cours.

CONSIDÉRANT que l'utilisation du terrain retenu par la ville de Cap-de-la-Madeleine par la résolution n° 93-156 pour servir à des fins municipales dépendra du résultat final de cette étude.

CONSIDÉRANT que c'est seulement lorsque le rapport sera déposé que la ville de Cap-de-la-Madeleine sera en mesure de juger de la pertinence d'acquérir ou non ledit terrain.

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

De demander aux commissaires de la Commission scolaire Samuel-de Champlain de bien vouloir surseoir à l'exécution de la résolution n° 93-156 jusqu'au dépôt de ladite étude.

ADOPTÉ

Résolution, échange de terrain, rue Chapleau

93-270

CONSIDÉRANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine doit procéder à la pose d'infrastructures sur la rue Chapleau;

CONSIDÉRANT que pour desservir adéquatement le parc Des Ormeaux et le futur centre communautaire, la rue Chapleau doit être complétée;

CONSIDÉRANT que pour la sécurité des personnes qui fréquentent le parc il est nécessaire que la rue Chapleau puisse déboucher à son extrémité est;

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que l'emprise de la rue Chapleau, propriété de la Commission scolaire Samuel-de Champlain portant le numéro de cadastre 551-230 ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et ayant une superficie de 36 808,78 pi.² à être cédée à la ville de Cap-de-la-Madeleine soit considérée comme 50% (73 894 pi.²) de la superficie totale à être cédée, soit 147 788 pi.² pour fins de parcs et terrains de jeux, dans le cas d'un éventuel développement sur ces espaces.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 21 juin 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Monsieur le maire-suppléant	*René Goyette*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE-SUPPLÉANT*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-271

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-06-07

93-272

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 juin 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1993-06-14

93-273

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 14 juin 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 juin 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau

Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Alain Croteau
René Tremblay

ainsi que le directeur général, *M. Yvan Blouin*

---

a) ***Cotisation 93-94 à la Chambre de Commerce du Cap***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation 93-94 de la Ville à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, au montant de 260 $ plus les taxes.

b) ***Contribution financière à la Corporation de l'Île St-Quentin***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une contribution financière de 2 500 $ de la Ville à la Corporation de l'Île St-Quentin pour l'aider à défrayer le coût d'installation d'une tuyauterie temporaire pour le pavillon Jacques-Cartier de l'île.

c) ***Résolution, vente de lot***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente du lot 113-10-3-2 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 240 pieds carrés, au prix de 2,25 $ le pied carré, pour un montant total de 540 $ à M. Jocelyn Bettez. Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

d) ***Résolution, vente de lot***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente du lot 113-10-2 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 3 584 pieds carrés, au prix de 2,25 $ le pied carré, pour un montant total de 8 064 $ à M. Guy Jutras, à la condition expresse que soit érigée sur le terrain ainsi vendu une bâtisse conforme aux règlements de la Ville. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

e) ***Rapport de Pluritec, coûts pour la restauration du site du 15, Lanouette***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de la firme Pluritec concernant les coûts pour la restauration du site du 15 de la rue Lanouette, coûts qui se répartissent comme suit:

- *travaux de surveillance, de coordination:* *1 900 $*
- *coûts d'analyse:* *1 500 $*

plus les taxes qui sont applicables sur les produits et services.

f) ***Subvention, Maîtrise du Cap inc.***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 1 500 $ à la Maîtrise du Cap inc. en retour de laquelle, la Maîtrise participera à l'inauguration

officielle du centre communautaire lorsque la date en aura été fixée.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre du Syndicat canadien de la fonction publique, comité exécutif, section locale 3423.*
- *Rapport du service des Finances, évaluation de la dette.*
- *Lettre de M. Gilbert Roberge, a.-g., compte d'honoraires.*
- *Lettre de M. Yvon Milot, demande pour l'installation d'un kiosque pour vente de légumes sur terrain du restaurant "Broue Bouffe" (refusée).*
- *Lettre de l'école secondaire Les Estacades, demande d'aide financière (refusée).*
- *Lettre de l'A.F.É.A.S. de la paroisse St-Eugène, demande d'aide financière (refusée).*
- *Lettre de l'Institut canadien des aveugles, demande d'aide financière (refusée).*
- *Lettre de M. Alexandre Ledoux, demande d'aide financière pour publication d'un calendrier historique (refusée).*
- *Lettre de Ciné-Campus, demande d'aide financière pour le programme de la saison 93-94 (refusée).*
- *Lettre de Maternaide, demande d'aide financière (refusée).*
- *Dépôt des actes du congrès 1993 de l'U.M.Q.*
- *Lettre de la Corporation pour la mise en valeur du lac St-Pierre, séance de consultation le 26 juin 1993.*
- *Rapport des permis de construction, mai 1993.*
- *Dépôt du rapport de la réunion du comité des Travaux publics.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-06-07

93-274

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 juin 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-275

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 18 juin 1993, comprenant:

1)	*les chèques n°s 68370 à 68560 incl.....*	*629 708,05 $*
2)	*les paies n°s 18 à 21 incl.....*	*494 564,51*
3)	*effets bancaires retournés, frais encaissement de taxes, dépôts salaires et frais de change U.S., pour le mois de mai 1993.*	*682,48*
	le tout totalisant un déboursé de:	*1 124 955,04 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 124 955,04 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 268 575,99 $.

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-276

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Léo-Paul Blackburn	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Victorien Desormeaux	*Prop. par cons. A. Croteau*
M. Richard Boulard	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Raymond Lamarche	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Napoléon Lavigne	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Père Yvon Poirier, O.M.I.	*Prop. et unanimement résolu*
Mme Madeleine B. Veillette	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Henri-Paul Thibeault	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Gératrice Martin Corbin	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Jeanette Mathon Normandin	*Prop. par cons. H.P. Courteau*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, nouveau maire-suppléant

93-277

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que M. le conseiller Léo Beaulieu soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1993 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution acceptant modifications au Code national de prévention des incendies pour intégration au règlement de construction n° 877

93-278

***ATTENDU** la publication, par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, d'une troisième série de modifications au Code national de prévention des incendies du Canada - 1990, et ce, en date de janvier 1993;*

***ATTENDU** qu'en vertu de l'article 2.2.2 du règlement de construction n° 877, il est permis au Conseil municipal de décréter que ces modifications feront partie intégrante de son règlement de*

construction à compter de la date qu'il déterminera par résolution;

***EN CONSÉQUENCE,** il est*
Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les troisièmes modifications au Code national de prévention des incendies du Canada - 1990 feront partie intégrante du règlement de construction n° 877, et ce, à compter du 5 juillet 1993, et que publication à cet effet devra paraître dans un journal distribué sur le territoire municipal.

ADOPTÉ

Résolution, augmentation prix de l'essence sans plomb

93-279

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant les augmentations des prix de l'essence sans plomb, et que suite à ces changements, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0,4720 $ le litre à compter du 6 mai 1993, plus T.P.S. et T.V.Q.

ADOPTÉ

Résolution autorisant demande de permis de vente de boissons

93-280

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise le Domaine madelinois à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente de boissons sur les terrains du parc de la rue Deveau, à l'occasion d'une fête qui aura lieu le 7 août 1993.

ADOPTÉ

Résolution autorisant demande de permis de vente de boissons

93-281

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'autoriser Bar Brassette Madelon enr. à demander un permis de vente de boissons à la Régie des permis d'alcool du Québec sur les terrains de la Promenade Ste-Madeleine, dans le cadre des festivités de la foire Trott-Art qui se dérouleront les 14, 15 et 16 juillet 1993.

ADOPTÉ

Résolution, opposition à l'émission d'un permis d'un bar et un restaurant

93-282

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis d'un bar et un restaurant à Pierre St-Germain, Restaurant Bar Japi enr., 61 rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine (dossier 865-164), tant et aussi longtemps que les transformations intérieures n'auront pas été complétées à la satisfaction de la Ville qui fera une inspection des travaux une fois ceux-ci terminés et que c'est suite à cette inspection que la Ville jugera s'il y a lieu d'émettre un permis d'affaires pour cet établissement et retirer son opposition à cette demande.

ADOPTÉ

Adoption du règlement n° 642-16 C.I.T.F.

93-283

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 642-16, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement n° 48 (1993) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant les dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 1994, 1995 et 1996", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Adoption du règlement n° 875-11 (zonage)

93-284

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 875-11, intitulé: "Règlement amendant les constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et les normes d'implantation qui leur sont applicables", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Adoption du règlement n° 876-6 (lotissement)

93-285

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 876-6, intitulé: "Règlement amendant les constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité et les exigences de lotissement qui leur sont applicables", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, nettoyage et inspection des conduites d'égout

93-286

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la Ville accepte la soumission de Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. au montant de 21 826,32 $, pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égout, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, recyclage des vieux luminaires

93-287

***ATTENDU QUE** la municipalité de Cap-de-la-Madeleine a converti au sodium son réseau d'éclairage des voies publiques en conformité avec les modalités du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec;*

***ATTENDU QUE** la municipalité sait que ses vieux luminaires au mercure sont susceptibles de contenir des déchets dangereux tels que du BPC dans les condensateurs et du mercure dans les ampoules;*

***ATTENDU QUE** la municipalité désire respecter les lois et les règlements concernant les déchets dangereux du MENVIQ;*

***ATTENDU QUE** la municipalité a le choix, soit:*

1°- *de procéder elle-même (à ses frais) au recyclage et au traitement des luminaires convertis avec toutes ses composantes, y compris le **BPC** et le **mercure**, en conformité aux normes du MENVIQ;*

2°- *de céder à Hydro-Québec ses droits de propriété sur les luminaires convertis;*

***EN CONSÉQUENCE**, il est*
Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine cède gratuitement à Hydro-Québec les luminaires à vapeur de mercure convertis dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public pour en permettre le recyclage et le traitement.

ADOPTÉ

Résolution, préposée à la paie

93-288

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De nommer Mme Marcelle Rheault comme préposée à la paie et ce, à compter du 30 août 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

Résolution, logiciel pour le service des Achats

93-289

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'autoriser le service des Achats à acquérir un logiciel pour la gestion des inventaires de la Ville tout en facili-

tant les achats en regard des quantités, des spécifications, etc..., pour un montant n'excédant pas 25 000 $.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs

93-290

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 15 juin 1993 du Comité des Loisirs soit adopté et que l'article 5 soit modifié comme suit:

> *"accepté à la condition que la Corporation de l'Île St-Quentin prenne en charge ledit projet".*

ADOPTÉ

Résolution autorisant le groupe Y.W.C.A. à utiliser le terrain de l'aréna

93-291

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'autoriser le groupe Y.W.C.A. de Québec à utiliser le terrain de l'aréna le 21 juillet 1993 de même que les autres services demandés dans la lettre du 16 juin 1993, à l'occasion d'une activité de cyclo-tourisme.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure

93-292

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accorde la dérogation demandée pour le 245 de la rue Desbiens, soit l'implantation d'un bâtiment complémentaire (garage de stationnement) en empiètement sur la marge de recul latérale minimale exigée.

Marge exigée:	*0,6 mètres*
Marge proposée:	*0,05 mètre*

Zone de non-conformité: depuis le coin avant du bâtiment complémentaire et sur une profondeur d'approximativement 4 mètres depuis ce point vers la ligne arrière du lot.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure

93-293

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accorde la dérogation mineure demandée pour le 227 de la rue Des Érables soit une modification de la subdivision cadastrale existante de façon à tenir compte des aménagements existants entre les propriétés sises au 227 de la rue Des Érables et au 188 de la rue Massicotte.

Régularisation de l'implantation du bâtiment principal sis au 227, rue Des Érables dont la marge de recul arrière est inférieure au minimum prescrit par le règlement 875 concernant le zonage.

Marge exigée: 6 mètres
Marge proposée: 5,27 mètres.

ADOPTÉ

Résolution, renouvellement police d'assurance collective, cadres et non syndiqués

93-294

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'autoriser le renouvellement de la police d'assurance collective des employés cadres et non syndiqués de la Ville avec S.S.Q. mutuelle d'assurance-groupe, pour une période de 12 mois à compter du 1er août 1993 aux conditions proposées.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-295

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES ET DE PAVAGE SUR LES RUES GAUTHIER ET DESFOSSÉS, AU MONTANT DE 58 000 $".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de juin 1993.

(Signé) RENÉ TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, préposée aux comptes à payer

93-296

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: De nommer Mme Micheline Borgia comme préposée aux comptes à payer à compter du 28 juin 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique, et que sa date d'ancienneté a été établie le 12 août 1992.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-297

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que les membres du Conseil municipal félicitent le nouvel exécutif de la Chambre de Commerce en fonction pour 1993-1994 et profitent aussi de l'occasion pour remercier le Conseil sortant pour le travail fait en 1992-1993.

ADOPTÉ

Résolution, appui au Comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain

93-298

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil appuie le Comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain dans ses démarches auprès de la direction du développement de l'emploi Mauricie/Bois-Francs, d'Emploi et Immigration Canada, pour l'acceptation d'un projet dans le cadre dudit programme de développement de l'emploi (article 25).

ADOPTÉ

Résolution, cadastrage et délimitation de lot

93-299

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: De mandater M. Gilbert Roberge, a.-g. pour cadastrer et délimiter le lot que la Ville doit acquérir de la Commission scolaire Samuel-de Champlain, soit l'emprise de la rue Chapleau, propriété de cette dernière, et portant le numéro de cadastre 551-230 ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, prêt d'équipement, fête du parc Deveau

93-300

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: D'autoriser le prêt d'équipement aux organisateurs de la fête du parc Deveau le 7 août 1993, à la condition que les équipements demandés soient disponibles.

ADOPTÉ

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier **Le maire-suppléant**

7734

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

1134

RÈGLEMENT *numéro 875-10 amendant diverses dispositions générales du règlement de zonage numéro 875.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-10 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-10 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22 juin 1993.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 5 juillet 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Monsieur le maire-suppléant	*Léo Beaulieu*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE-SUPPLÉANT*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-301

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-06-21

93-302

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 juin 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 juin 1993

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*René Goyette*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Subvention, année internationale de la famille***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 150 $ pour l'année internationale de la famille à être versé par l'entremise du Conseil régional de développement 04.

b) ***Résolution, déplacement poteau***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de déplacer le poteau situé près de l'entrée principale de la propriété du 219 de la rue Des Érables, à la condition que le propriétaire assume 50% du coût total de la dépense qui est estimée à environ 1 250 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre de l'Église des Saints des Derniers Jours, demande pour installer un kiosque d'information au parc Des Chenaux (refusée).*

- *Lettre du comité de parents du Pavillon Arc-en-ciel, demande pour fournir de l'équipement pour un parc fréquenté par les enfants du Pavillon Arc-en-ciel.*

- *Lettre du Grand Prix de Trois-Rivières, souper bénéfice du 14 août 1993 (refusé).*

- *Demande du Nouvelliste, publication d'une annonce pour le cahier spécial publié à l'occasion du Festival des amuseurs publics (remis au comité du Festival des amuseurs publics par M. René Goyette).*

- *Lettre du ministère des Transports, inscription du nom de la ville sur l'autoroute 40.*

- *Lettre de Pluritec, restauration du site du 15, rue Lanouette (honoraires revisés).*

- *Lettre de M. Jacques Jobidon, 75ième anniversaire de la paroisse Ste-Famille.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-06-21

93-303

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 juin 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-304

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 2 juillet 1993, comprenant les chèques nos 68561 à 68727 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 336 269,85 $ soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 336 269,85 $ sont inclus:

- *le service de la dette:*	*31 115,74 $*
- *Fiducie Desjardins:*	*45 000,00*
	76 115,74 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-305

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Yvette Grenier	*Prop. par cons. A. Croteau*
M. Albert Blanchette	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Cécile Richard Dufresne	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Jeannette Boisvert	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
Mme Simonne Therrien Levasseur	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Ernest Matteau	*Prop. par cons. A. Croteau*
M. Hervé Pagé	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Armand Lottinville	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Robert Caron	*Prop. par cons. R. Tremblay*
M. Serge Barbeau	*Prop. par cons. A. Croteau*
Mlle Nancy Michel	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. René Simard	*Prop. par cons. L. Beaulieu*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, opposition de la ville à la demande d'exemption de taxes de la Maison Jean-Lepage inc.

93-306

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes de même qu'au remboursement de surtaxe foncière demandée par la Maison Jean-Lepage inc. et soumise à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉ

Résolution nommant notaire pour préparer l'acte de cession pour la rue Chapleau

93-307

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la Commission scolaire Samuel-de Champlain la partie du lot 551-230ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour le prolongement de la rue Chapleau, aux conditions stipulées dans la résolution n° 93-270 du 14 juin 1993 de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier, ou en l'absence de ce dernier, le Greffier adjoint, soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville ainsi que tout document nécessaire pouvant donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, opposition à la demande d'un permis à la Régie des permis d'alcool du Québec

93-308

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis de 2 bars dont 1 sur terrasse à 165, boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine (dossier 1039-239), tant et aussi longtemps que les transformations intérieures et extérieures nécessaires à l'exploitation de cet établissement n'auront pas été complétées à la satisfaction de la Ville qui fera faire une inspection des travaux une fois ceux-ci terminés et que c'est suite à cette inspection que la Ville jugera s'il y a lieu d'émettre un permis d'affaires pour ce commerce et de retirer son opposition à cette demande.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation

93-309

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 29 juin 1993 soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement, sauf qu'à l'article 2 ont aurait dû lire: "rue Leduc" au lieu de "rue Lemoyne".

ADOPTÉ

Résolution, réaménagement des locaux du service de la Planification

93-310

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'autoriser M. Jean-Paul Marchand, architecte, à préparer les plans pour le réaménagement des locaux du service de la Planification à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

93-311

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur le prolongement de la rue Chapleau, de la rue Des Ormeaux à la rue Cardinal-Villeneuve, incluant les travaux d'aqueduc sur la rue Cardinal-Villeneuve entre les rues Chapleau et Mgr-Comtois (plans E-765 et E-766).

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 911

93-312

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 911, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 125 000 $ pour la conversion du réseau d'éclairage de la ville au sodium", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution autorisant l'Association des résidents de Châteaudun à demander permis de vente de boissons

93-313

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente et de consommation de boissons alcooliques sur le terrain du parc Ste-Bernadette à l'occasion des festivités de la fin de semaine champêtre qui aura lieu les 29, 30, 31 juillet et 1er août 1993.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-314

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 485 000 $ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES RUES FUSEY ET NOTRE-DAME ET LA CONSTRUCTION D'UN TERMINUS D'AUTOBUS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de juillet 1993.

(Signé) RENÉ GOYETTE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-315

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE TROTTOIRS, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE CHAPLEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de juillet 1993.

(Signé) ALAIN CROTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-316

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de juillet 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-317

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'ENTENTE INTERMUNICIPALE À L'ÉGARD DES CONDITIONS D'ANNEXION D'UNE PARTIE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de juillet 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, création d'une nouvelle banque d'employés de bureau temporaires

93-318

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: D'annuler à toutes fins que de droit les résolutions n°s 92-194 et 92-513 et d'autoriser la création d'une nouvelle banque d'employés de bureau temporaires avec les personnes suivantes:

- ***Hélène Bérubé***
- ***Nathalie Picotte***
- ***Marlène Simard***
- ***Huguette Paré***
- ***Nancy Galarneau***
- ***Linda Giroux***
- ***Chantal Tessier***
- ***Jeannine Massicotte Lesieur***

Personnes n'ayant pas réussi les tests, donc inéligibles actuellement à une poste permanent, mais qui ont déjà travaillé pour la Ville:

- ***Nathalie Rheault***
- ***Hélène Bilodeau***
- ***Johanne O'Connor***

aux salaires et conditions de travail de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

Résolution, engagement commis à la bibliothèque

93-319

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: De nommer Mme Francine Roy au poste de commis à compter du 2 août 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique et que sa date d'ancienneté a été établie le 10 août 1992.

ADOPTÉ

Résolution autorisant l'ingénieur de la Ville à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation

93-320

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour les travaux de conduites d'aqueduc sur la rue Turmel, entre les rues Thibeau et Duplessis.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE:

- *Lettre de la Société d'habitation du Québec concernant les prises de courant au Manoir du Vieux Moulin.*

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier adjoint *Le maire-suppléant*

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 19 juillet 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-321

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté, sauf l'article 9, plus les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-07-05

93-322

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 juillet 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 juillet 1993

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*Léo Beaulieu*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Annulation, facture de fausse alarme***

Le Conseil réuni en commission permanente, annule la facture de fausse alarme au montant de 38,95 $ (n° de référence 14586) produite par la Ville à M. Pierre Lebel/Mme Suzanne Francoeur le 8 juin 1993.

b) ***Résolution, projet de compostage de feuilles et de résidus de jardin-pelouse***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de contribuer financièrement, dans une proportion de 70% des coûts liés à l'évaluation de faisabilité d'un projet de conpostage de feuilles et de résidus de jardin-pelouse, tel que présenté par M. Pierre Bellavance, ingénieur de la firme Pluritec, la proportion restante, soit 30%, sera à la charge du site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Demande de l'Association canine de la Mauricie, prêt du parc Mgr-Comtois (acceptée).*
- *Lettre de la municipalité de St-Joseph de Maskinongé, regroupement d'achats, soumissions pour analyses physico-chimiques et bactériologiques.*
- *Centre d'emploi pour étudiants, demande de pose de banderole (refusée).*
- *Demande de l'Âge d'Or Pierre-Boucher, local du 45 rue Dorval (à l'étude).*
- *Pétition de citoyens de la rue St-Maurice concernant l'usine Wayagamack.*
- *Lettre de l'Association touristique du coeur du Québec.*
- *Dépôt du compte rendu du Comité de l'environnement.*
- *Dépôt de l'estimé accepté par le Conseil dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine du poste de police accepté au budget.*
- *Demande des Aliments C.J.D., installation d'un filtre à l'entrée de l'usine (refusée).*
- *Demande de Protection incendie C.F.S. ltée, allègement de taxes foncières (refusée).*

JEAN-PIERRE ROOF
greffier adjoint

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-07-05

93-323

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 juillet 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-324

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 15 juillet 1993, comprenant:

1)	*les chèques n°s 68728 à 68871 incl.:*	*6 526 886,47 $*
2)	*les paies n°s 22 à 26 incl.:*	*662 497,98*
3)	*effets bancaires retournés, frais encaissements de taxes, dépôts salaires pour le mois de juin 1993:*	*2 412,29*
	le tout totalisant un déboursé de:	*7 191 796,74 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 7 191 796,74 $ sont inclus:

-	*le service de la dette:*	*74 397,25 $*
-	*un placement au taux de 4,45% (Caisse Pop. Ste-Madeleine):*	*5 500 000,00*
		5 574 397,25 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-325

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Lorette Hould Plante	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Anita Morin	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Stéphane Boucher	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Rosario Fiset	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Anna Lagacé Joly	*Prop. par cons. L. Beaulieu*

Et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, vente terrain rue Radnor

93-326

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Atelier d'usinage Marmen inc. un emplacement connu et désigné sous le numéro 419-747 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 2747,8 m.c., au prix de 1,60 $ le mètre carré, pour le prix total de 4 396,48 $, payable comptant.

A ce montant devront s'ajouter les frais judiciaires encourus par la Ville pour avoir repris le terrain soit un montant de 1 500,61 $.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux règlements de fonds industriels, le règlement numéro 463 pour une superficie de 673,7 m.c. et le règlement numéro 623 pour une superficie de 2074,1 m.c.

L'acquéreur du terrain devra aussi se conformer à la règlementation provinciale en matière d'environnement.

ADOPTÉ

Résolution, travaux d'asphaltage rue Pie X11

93-327

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise les travaux d'asphaltage pour la partie non asphaltée de la rue Pie X11 et que les coûts de ces travaux seront ajoutés à la participation du promoteur en plus des coûts habituels pour l'installation des futurs travaux d'infrastructure.

ADOPTÉ

Avis de motion, projet de règlement n° 912: allocation de transition pour le Maire; pas de conseiller pour donner l'avis de motion.

Résolution, appel d'offres pour regroupement d'achats pour fourniture de produits chimiques

93-328

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substituts;

ATTENDU que la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la ville de Bécancour soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour l'année 1994.

ADOPTÉ

Résolution, vente pour taxes

93-329

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise le Trésorier à débuter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1993 pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté

en totalité les taxes municipales de l'année 1991 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTÉ

Résolution, engagement M. Alain Laquerre

93-330

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que M. Alain Laquerre soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc. à compter du 25 juillet 1993, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 22 novembre 1989.

ADOPTÉ

Résolution, rénovation cuisine, poste de police

93-331

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Qu'un montant d'environ 45 000 $ soit octroyé, à même le budget de l'année 1993, pour des travaux de rénovation de la cuisine au poste de police.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

93-332

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 14 juillet soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, Maison des jeunes

93-333

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Qu'un contrat soit établi entre les parties, soit la ville de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation de la Maison des jeunes, stipulant que l'immeuble du 75, rue Thuney sera remis à la Ville automatiquement, s'il cesse d'être utilisé par la Corporation de la Maison à des fins communautaires et ce, à la convenance des deux parties.

ADOPTÉ

Résolution, Changement de titre en immobilisation

93-334

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le titre prévu aux immobilisations au numéro 03-751-05-000 Aménagement: Parcs Deveau et Ste-Bernadette soit modifié pour Aménagement Parc Lamy.

ADOPTÉ

Résolution, vente de souffleuses à neige

93-335

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte l'offre de Gestion Po-La inc. pour l'achat de souffleuses à neige au montant de 8 000 $.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier-adjoint

Le maire

7749

7750

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT *numéro 875-11 amendant diverses dispositions générales du règlement de zonage numéro 875.*

Je, soussigné, Jean-Pierre Roof, greffier adjoint de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-11 est de 557.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 67.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-11 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20 juillet 1993.

JEAN-PIERRE ROOF
greffier adjoint

7751

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT *numéro 876-6 amendant diverses dispositions générales du règlement de lotissement numéro 876.*

Je, soussigné, Jean-Pierre Roof, greffier adjoint de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876-6.est de 557.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 67.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 876-6 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20 juillet 1993.

JEAN-PIERRE ROOF
greffier adjoint

7752

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

7752

RÈGLEMENT *numéro 911 autorisant un emprunt de 125 000 $ pour la conversion du réseau d'éclairage de la ville au sodium.*

Je, soussigné, Jean-Pierre Roof, greffier adjoint de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 911 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 911 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20 juillet 1993.

JEAN-PIERRE ROOF
greffier adjoint

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 août 1993, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-336

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-07-19

93-337

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 juillet 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juillet 1993

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*Léo Beaulieu*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général adjoint	*M. Réjean Giguère*

---

a) ***Permis, Service de la Planification***

Le Conseil demande au Directeur du Service de la Planification d'émettre un permis conditionnel à ce que les plans soient conformes au futur règlement d'amendement au zonage et dégage le Directeur du Service de la Planification de toute responsabilité. (Dossier Volvo)

b) ***Autorisation nécessaire aux employés pour sollicitation***

Le Conseil de Ville demande aux employés municipaux que toute sollicitation soit préalablement autorisée par le Conseil.

c) ***Stabilisation des quais: parc portuaire***

Le Conseil est d'accord pour la stabilisation des quais au Parc portuaire et que la municipalité de Ste-Marthe en partage les coûts au prorata. (Dépense prévue, environ 2 000 $)

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre du Centre d'emploi du Canada pour étudiants: remerciements.*
- *Lettre d'Aliments Déliham inc.: installation d'un filtre pour prévenir l'infiltration d'eau rouillée (refusé).*
- *Lettre de Mini-Putt Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest.*
- *Lettre de M. Marcel Deshaies: location d'un terrain, vente de bleuets.*
- *Lettre du Nouvelliste: publication d'une annonce à l'occasion du Festival des Amuseurs publics (refusé).*
- *Lettre de Messieurs L.P. Loranger et Gilles Ouellette: installation d'une pancarte de non-stationnement. (Référé au comité de circulation).*
- *Lettre de M. Jean-Paul Marchand, architecte, réaménagement des locaux au Service de la Planification.*
- *Lettre de M. Florian Lord: éclairage du restaurant Patachou, boul. Ste-Madeleine.*
- *Rapport des permis de construction du mois de juin.*

JEAN-PIERRE ROOF
greffier adjoint

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-07-19

93-338

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 juillet 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes

93-339

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 30 juillet 1993, comprenant les chèques nos 68872 à 69077 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 817 412,91 $, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 1 817 412,91 $ est inclus:

- *un placement au taux de 4,28% (Banque Nationale du Canada): 1 493 865,00 $*

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-340

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Frère Jean-Louis Roy, O.M.I.	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Philippe Tancrède	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Jules Brousseau	*Prop. par cons. R. Tremblay*
M. Hervé Carbonneau	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. André Bourbeau	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Louis-Georges Lefebvre	*Prop. par cons. D. Beaulieu*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution 5e modification du Code national du bâtiment du Canada 1990

93-341

ATTENDU la publication, par le Comité associé du Code national du bâtiment du Canada - 1990, d'une cinquième série de modification au Code national du bâtiment du Canada - 1990, et ce, en date de Janvier 1993;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2.2.1 du règlement de construction numéro 877, il est permis au Conseil municipal de décréter que ces modifications feront partie intégrante de son règlement de construction à compter de la date qu'il déterminera par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST:

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les cinquièmes modifications au Code national du bâtiment du Canada - 1990 feront partie intégrante du règlement de construction numéro 877, et ce, à compter du 16 août 1993, et que publication à cet effet devra paraître dans un journal distribué sur le territoire municipal.

ADOPTÉ

Résolution, augmentation du prix de l'essence sans plomb

93-342

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur du service des Achats concernant l'augmentation du prix de l'essence sans plomp, et que suite à ce changement, le prix de l'essence sans plomb est maintenant de 0.4790 $ le litre à compter du 3 juillet 1993, plus T.P.S. et T.V.Q.

- *Augmentation .0070 $ le litre.*

ADOPTÉ

Résolution, travaux de réaménagement des locaux du Service de la Planification

93-343

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Qu'un montant d'environ 40 000 $ soit octroyé, à même le budget de l'année 1993, pour des travaux de réaménagement au Service de la Planification, conformément aux plans et devis préparés par M. Jean-Paul Marchand, architecte, et que ce dernier soit autorisé à procéder à l'appel d'offres pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 909 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Trois-Rivières

93-344

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le règlement numéro 909, intitulé: "Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Trois-Rivières, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission matériel audio-visuel, Centre communautaire

93-345

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: D'accepter la soumission de Duoson inc. pour fourniture de matériel audio-visuel et éclairage au Centre Communautaire, au coût de 41 181,91 $, toutes taxes incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, abrogation résolution 93-274-d

93-346

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 93-274-d soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil vende à M. Guy Jutras le lot 113-10-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 3584 pi.^{2}, au prix de 2,25 $ le pied carré, pour un montant total de 8 064 $, payable comptant.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉ

Résolution, félicitations Club Optimiste

93-347

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

De féliciter vivement le Club Optimiste de Cap-de-la-Madeleine et ses membres pour les honneurs remportés par le Club lors du Congrès de l'Optimist International à Louisville Kentucky, le 27 juin dernier, honneurs qui rejaillissent sur l'ensemble de nos concitoyens.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **16 août 1993**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-348

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-08-02

93-349

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 août 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 août 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Léo Beaulieu*
	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général adjoint	*M. Réjean Giguère*

---

a) ***Amuseurs publics, service de bar***

Le Conseil réuni en Commission permanente, accepte la demande du Comité organisateur du Festival des Amuseurs publics concernant le service du bar de même qu'un préposé.

b) ***SAC: contribution financière - comité des élus municipaux***

Le Conseil réuni en Commission permanente, autorise un versement de 200 $ à la Société de l'Assurance automobile du Québec, à titre de contribution de la Ville au fonds de roulement du Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre de S.H.Q.: fin du programme PARCQ.*
- *Lettre de madame Ghislaine Brouillette et madame Danielle Marchand: uniformes brigadiers scolaires. (Étude au prochain budget).*
- *Lettre du ministère de l'Environnement: stabilisation des rives au parc portuaire.*
- *Lettre de M. Pierre Emond: ruelle rue St-Henri.*
- *Rapport de M. René Tremblay sur le projet Maison de la Famille au Cap-de-la-Madeleine.*
- *Lettre du ministère des Affaires municipales: règlement n° 905.*
- *Lettre de MM. Guillaume Gravel et Yves Gélinas: participation financière demandée pour randonnée cycliste en faveur de la société pour la sclérose en plaques.*
- *Rapport budgétaire au 30 juin 1993.*
- *Rapport: programmes PARCQ, PRIL, PAD.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-08-02

93-350

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 août 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-351

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 13 août 1993, comprenant:

1)	*les chèques n°s 69078 à 69261 incl...*	*560 569,83 $*
2)	*les paies n°s 27 à 30 incl.....*	*524 360,47*
3)	*effets bancaires retournés, frais encaissements de taxes de juin, dépôts salaires pour le mois de juillet 1993.*	*10 720,43*
	le tout totalisant un déboursé de:	*1 095 650,73 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 095 650,73 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 7 508,20 $.

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-352

ET RÉSOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Salvator Balleux	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Céline Beaumier Ducharme	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Gilles Gagné	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. André Roy	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Thérèse Simard Loranger	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Jean-Louis Gagnon	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Albert Prince	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Nathey Martel Vézina	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
Mlle Rita Talbot	*Prop. par cons. R. Goyette*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, souffleuse à neige

93-353

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Turfco inc. pour la fourniture d'une souffleuse à neige détachable, neuve, de marque DUKE/KODIAK, modèle LMDAH38, pour être installée sur un tracteur-chargeur sur roues et munie d'un système d'attache rapide compatible avec ceux existant à la Ville, selon les spécifications S.N.D.93-1, pour le prix de 116 715,60 $ taxes incluses.

ADOPTÉ

Résolution, tarif personnel électoral

93-354

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil autorise le tarif établi par le Ministre des Affaires municipales en date du 13 octobre 1988 en vertu de l'article 580 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, pour le personnel électoral requis lors des élections municipales du 7 novembre 1993.

Que le tarif pour la dactylographie des cartes du recensement électoral soit fixé à 0,12 $ l'unité.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-355

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE BORDURES, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE LAVERGNE, INCLUANT LA RÉFECTION D'ÉGOUT SUR LA RUE KÉROACK, ENTRE LES RUES GUILBERT ET LAVERGNE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois d'août 1993.

(Signé) RENÉ TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-356

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". (875-13)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois d'août 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution concernant opposition de la Ville à une demande de permis à la Régie des Alcools

93-357

ATTENDU QUE *Gestion REEL inc. (Bar Billard Ste-Madeleine) (dossier 1039-239), s'est conformé aux exigences de la ville de Cap-de-la-Madeleine quant aux transformations intérieures et extérieures nécessaires à l'exploitation de cet établissement sis au 165, boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine;*

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine retire son opposition à la demande de permis faite par Gestion REEL inc. (Bar Billard Ste-Madeleine) à la Régie des Alcools du Québec (dossier 1039-239), et abroge à toutes fins que de droit la résolution n° 93-308.

ADOPTÉ

Résolution, étude sur le regroupement des corps policiers

93-358

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'associe avec la ville de Trois-Rivières pour poursuivre l'étude sur le regroupement des corps policiers des villes de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières pour un montant de 17 500 $, la participation financière des municipalités étant établie au prorata des populations respectives.

ADOPTÉ

Résolution, réfection toiture du Centre Culturel

93-359

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: D'autoriser M. Jean-Paul Marchand, architecte, à préparer les plans, devis, estimés et la surveillance des travaux pour la réfection de la toiture du Centre Culturel.

ADOPTÉ

Résolution, engagement arpenteur-géomètre, rue Chapleau

93-360

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: De mandater M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, pour faire la description technique de la rue Chapleau pour la partie de ladite rue qui est la propriété des Investissements Nivana inc., soit à partir de la rue Des Ormeaux jusqu'à la partie de la même rue appartenant à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations

93-361

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

De féliciter chaleureusement tous les responsables du Festival des Amuseurs publics, soit le président, les membres du comité organisateur et tous les bénévoles qui ont conjugué leurs efforts pour assurer le succès de cet événement estival pour le plus grand plaisir de tous.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le **7 septembre 1993**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Monsieur le maire-suppléant	*Léo Beaulieu*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-362

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-08-16

93-363

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 août 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 août 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Publication annonce dans Le Nouvelliste***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'une page dans le cahier spécial que publiera Le Nouvelliste le 15 septembre 1993, pour l'inauguration de l'Usine de désencrage CMD, au coût de 743,75 $ plus les taxes applicables.

b) ***Annulation facture***

Le Conseil réuni en commission permanente, annule la facture n° 14694 au montant de 2 935,92 $.

c) ***Second versement subvention au Centre J.N.T.***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le second versement de la subvention prévue au budget 1993 au Centre J.N.T., soit un montant de 12 500 $.

d) ***Autorisation "marché aux puces", école St-Eugène***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le comité de l'école St-Eugène à tenir un "marché aux puces" à l'école St-Eugène les 18 et 19 septembre 1993 au profit d'un programme d'aide visant les enfants à risques.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre de la Maîtrise du Cap, inauguration du Centre communautaire.*
- *Lettre du Regroupement des Aidants naturels, inscription sur la liste des organismes de la Ville.*
- *Requête des résidents de la rue Normand, eau dans les sous-sols.*
- *Rapport des permis de construction, juillet 1993.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-08-16

93-364

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 août 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-365

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 2 septembre 1993, comprenant les chèques n°s 69262 à 69429 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 3 230 367,17 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 3 230 367,17 $ sont inclus:

-	*le service de la dette:*	*56 590,36 $*
-	*un placement au taux de 4,65% (Banque Nationale du Canada):*	*3 000 000,00*
		3 056 590,36 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-366

ET RÉSOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

M. Léo Dionne	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Lucien Couture	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Fernande Tremblay Bettez	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Jeanne Mailhot Champoux	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Dométhilde Roy St-Pierre	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mlle Hélène Rocheleau	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Colette Lafontaine	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Michel Malo	*Prop. par cons. A. Croteau*
Mme Jeanne Genest Desfossés	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
Mme Alice Plourde Prince Martel	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Gaston Morin	*Prop. par cons. R. Tremblay*
Mme Émérentienne Giguère Forget	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Jean-Yves Laquerre	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Normand Allaire	*Prop. par cons. M. Boisclair*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

93-367

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994 de la firme:

CAP EXCAVATION INC.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige:

1 Caterpillar 950-B 4vg à 75 $/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket):

1 Caterpillar 950-B 4vg à 75 $/heure

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige:

1	*Caterpillar D-4H*		*à 60,00 $/heure*
1	*Fiat-Allis 21-P*	*293 H.P.*	*à 68,50 $/heure*
1	*Fiat-Allis 21-B*	*297 H.P.*	*à 69,00 $/heure*
1	*Fiat-Allis 21-C*	*312 H.P.*	*à 80,00 $/heure*
1	*Fiat-Allis FD-30*	*342 H.P.*	*à 90,00 $/heure*

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

93-368

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme:

JÉROME CARIGNAN

Chargeuse sur roues avec godet (bucket):

1 Case 580E (Backhoe) - 1½vg à 55 $/heure

Camion 10 roues avec chasse-neige:

1 Mack RD-600 à 75 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

93-369

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme:

EXCAVATION FOURNIER LTÉE

Chargeuse sur roues avec chasse-neige:

1 Case W-11 à 55 $/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket):

1 Case W-11 - 2vg à 48 $/heure

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige:

3 Fiat-Allis HD-16B 200 H.P. à 70 $/heure

Camion 10 roues avec chasse-neige:

1 Kenworth W-900 à 70 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

93-370

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme:

EXCAVATION LETHIECQ & FILS INC.

Chargeuses sur roues avec chasse-neige:

1 Case W-14 - 2vg à 60 $/heure
1 Case W-24 - 4vg à 62 $/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket):

1 Case W-14 - 2vg à 57 $/heure
1 Case W-24 - 4vg à 60 $/heure

Camions 10 roues avec chasse-neige:

2 White Western Star à 62 $/heure avec charrue et aile de côté
1 White Western Star à 60 $/heure avec charrue.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

93-371

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme:

TRANSPORTS RÉAL ROBERGE INC.:

Chargeuse sur roues avec chasse-neige:

1 Caterpillar 930 - 3vg à 72 $/heure

Camion 10 roues avec chasse-neige:

1 Ford LT-9000 (1979) à 69 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

93-372

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme:

LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTÉE

Niveleuses Champion 740-A 111:

avec lame unie	*à 77,50 $/heure*
avec lame dentelée (déglaçage)	*à 79,50 $/heure*
avec charrue à neige et aile de côté	*à 78,50 $/heure*

Chargeuse sur roues avec chasse-neige:

1 Michigan 85-111A - 3½vg à 75 $/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket):

1 Michigan 85-111A - 3½vg à 70 $/heure

Camions 10 roues avec chasse-neige:

1 Mack DM 690S avec charrue et aile de côté à 65 $/heure
1 Mack DM 6865 avec charrue à 62 $/heure.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

93-373

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme:

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige:

1 John Deere J.D. 644 - 3vg à 62 $/heure

Chargeuses sur roues avec godet (bucket):

1	*John Deere J.D. 644*	*- 3 vg à 52 $/heure*
1	*John Deere J.D. 544*	*- 3 vg à 52 $/heure*
1	*Case 621*	*- 3 vg à 52 $/heure*
		- 6 vg à 62 $/heure
1	*Case 580-D (Backhoe)*	*- ¾ vg à 47 $/heure*
1	*Case 680-L (Backhoe)*	*- 2¼vg à 55 $/heure*

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement

93-374

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme:

BÉTON LAURENTIDE LTÉE

Niveleuses Caterpillar 14E:

avec lame unie	*à 78 $/heure*
avec lame dentelée (déglaçage)	*à 78 $/heure*
avec charrue à neige et aile de côté	*à 78 $/heure*

Chargeuse sur roues avec chasse-neige:

1 Caterpillar 950E à 68 $/heure

Chargeuse sur roues avec godet (bucket):

1 Caterpillar 950E - 3½vg à 68 $/heure

Camion 10 roues avec chasse-neige:

1 Mack R600 à 65 $/heure avec charrue et aile de côté.

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

De plus, il autorise le directeur des opérations à requérir, au besoin, tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, réaménagement service des permis

93-375

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Multi-Services P.L. inc. au montant de 21 900 $ pour le réaménagement du service des permis à l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, servitude pour "Aliments Déliham inc."

93-376

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 92-515 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise "Aliments Déliham inc." à installer un piège à matières grasses pour l'agrandissement de leur établissement du 531 de la rue Des Érables, sur l'emprise du terrain appartenant à la Ville, dont la désignation suit, et à accorder la servitude nécessaire à cette fin.

DÉSIGNATION:

*Une partie du lot numéro **QUATRE** de la subdivision officielle du lot **E** de la subdivision officielle du lot numéro **QUATRE CENT VINGT-ET-UN (Ptie 421-E-4)** du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, laquelle partie peut être plus particulièrement décrite comme suit, savoir:-*

Partie du lot 421-E-4:

Partant du point "A" étant le point d'intersection de la ligne séparative des lots 421-E-7 et 421-E-8 avec le lot 421-E-4, dans une direction sud-est, suivant une orientation conventionnelle de 191°51'53", une distance de quarante-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (48,59m) jusqu'au point "B", de là les lignes et démarcations suivantes:

Du point "B" dans une direction nord-est, suivant une orientation conventionnelle de 102°03'13", une distance de deux mètres et cinquante-et-un centimètres (2,51m) jusqu'au point "C";

De là, dans une direction sud-est, suivant une orientation conventionnelle de 191°51'53", une distance de dix mètres (10m) jusqu'au point "D";

De là, dans une direction sud-ouest, suivant une orientation conventionnelle de 282°03'13", une distance de deux mètres et cinquante-et-un centimètres (2,51m) jusqu'au point "E";

De là, dans une direction nord-ouest, suivant une orientation conventionnelle de 11°51'53", une distance de dix mètres (10m) jusqu'au point "B", soit le point de départ.

Contenant ledit terrain délimité sur un plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., par les lettres "BCDEB", une superficie de vingt-cinq mètres et un dixième carrés (25,1m²).

Le tout aux conditions établies dans une lettre en date du 27 novembre 1992 et signée par M. Louis-Richard Pauzé, ing. Tous les frais notariés et autres seront à la charge de "Aliments Déliham inc.". Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les actes nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, entente entre la Ville et la Société de l'assurance automobile du Québec

93-377

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, une entente administrative avec la Société de l'assurance automobile du Québec concernant l'échange de documents informatisés (dossier 02.07.0011.015).

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-12

93-378

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 875-12, intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage et la liste des constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle Ra-5, faible densité", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 876-7

93-379

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 876-7, intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement et la liste des constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle Ra-5, faible densité", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-13

93-380

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 875-13, intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage et les dispositions relatives aux stations-services sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 913

93-381

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 913, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 570 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de pavage et d'éclairage pour desservir le prolongement de la rue Chapleau", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-382

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE BORDURES, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE LAVERGNE, INCLUANT LA MODIFICATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT POUR DESSERVIR LA RUE LAVERGNE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de septembre 1993.

(Signé) RENÉ TREMBLAY
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission, inspection conduites d'égout

93-383

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la Ville accepte la soumission de Drainamar inc. pour l'inspection des conduites d'égout au prix unitaire de 2,09 $ le mètre linéaire ou 8 798,90 $ pour une longueur prévue de 4 210 mètres, cette soumissin étant la plus basse présentée. Le tout devant être exécuté selon les termes du devis spécial "nettoyage et inspection des conduites d'égout (1993) en excluant le nettoyage.

ADOPTÉ

Résolution, exploitation et entretien, poste de pompage du Sanctuaire

93-384

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: De mandater Exploitation Santec inc. pour la gestion de l'exploitation et de l'entretien du poste de pompage du Sanctuaire pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1993, au tarif mensuel de 227,92 $ plus les taxes applicables, plus un montant de 1 000 $ pour la formation technique du personnel qui aura la charge de l'entretien dudit poste.

ADOPTÉ

Résolution, appui à la Marina de Trois-Rivières

93-385

***ATTENDU** le projet d'expansion de la Marina de Trois-Rivières visant à augmenter sa capacité à 400 emplacements;*

***ATTENDU** que ce projet représente une initiative récréo-touristique importante pour le développement régional;*

***ATTENDU** la demande d'appui au projet adressée par la Marina de Trois-Rivières;*

***EN CONSÉQUENCE**, il est*
Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que ce Conseil appuie le projet d'expansion proposé par la Marina de Trois-Rivières qui vise à favoriser le développement récréo-touristique régional.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, engagement de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche

93-386

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'associe avec la ville de Trois-Rivières pour mandater la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche, et poursuivre l'étude sur le regroupement des corps policiers des villes de Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières pour un montant de 17 500 $, la participation financière des municipalités étant établie au prorata des populations respectives.

ADOPTÉ

Résolution, enquêteur à la Sécurité publique

93-387

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que M. Alain Rivard soit nommé enquêteur à la Sécurité publique à compter du 13 septembre 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTÉ

Résolution, engagement brigadiers scolaires

93-388

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que les personnes suivantes soient nommées brigadiers scolaires à compter du 8 septembre 1993:

Mmes Jacqueline Paquette
Louise Lavoie Doucet
Françoise Lacroix
Clémence St-Amand

ADOPTÉ

Résolution, colloque Association québécoise d'urbanisme

93-389

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que deux membres de la Commission d'urbanisme soient autorisés à participer au colloque de l'Association québécoise d'urbanisme, le 18 septembre 1993.

ADOPTÉ

Résolution, vente de terrain

93-390

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. J. Berchmans Lacoursière, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot n° 410-49 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 369,16 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire de même que tout autre frais, seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-391

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE" (875-14)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de septembre 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE:

- *Pétition concernant la passerelle de la Wayagamack.*
- *Pétition des résidents de la rue Des Chenaux concernant les problèmes d'inondation des sous-sols.*

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT LÈVE LA SÉANCE.

Maurice Veillard
Le greffier

Le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***mardi, le 14 septembre 1993,*** *à 19 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Résolution, loi 102

93-392

ATTENDU *les accords de principe intervenus avec les représentants des trois (3) unités de négociations accréditées pour représenter les policiers-pompiers, les employés manuels et les fonctionnaires cols blancs à l'emploi de la ville de Cap-de-la-Madeleine;*

ATTENDU *l'accord de principe intervenu avec l'Association des cadres de la ville de Cap-de-la-Madeleine qui représente l'ensemble des employés cadres à l'emploi de la Ville;*

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1°- *Que la ville de Cap-de-la-Madeleine se soustrait de l'application des sections I à III du chapitre III de la* ***Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal*** *(chap. 37 des lois de 1993);*

2°- *Que ce retrait est valable sous la condition résolutoire expresse que les ententes traduisant les accords de principe soient signées dans un délai de trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution;*

3°- *Que la condition prévue au paragraphe précédent fait partie intégrante de la présente résolution et qu'à défaut de sa réalisation, la présente résolution soit réputée nulle et sans effet.*

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Maurice Thibeault
Le greffier

Jean-Claude Beaumier
Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 20 septembre 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-393

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-09-07

93-394

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 septembre 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1993-09-14

93-395

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 14 septembre 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 septembre 1993

PRÉSENTS:
Monsieur le maire-suppléant Léo Beaulieu

Messieurs les conseillers: *Denis Beaulieu*
Henri-Paul Courteau
René Goyette
Michel Boisclair
Jeannot Paquin
Alain Croteau
René Tremblay

ainsi que le directeur général, *M. Yvan Blouin*

---

a) ***Résolution concernant projet de règlement n° 604***

Le Conseil réuni en commission permanente, émet un avis défavorable au projet de règlement n° 604, intitulé: "Règlement modifiant le règlement n° 305 concernant le service de transport en commun sur le territoire de la ville de Bécancour".

b) ***Résolution, construction d'un puisard***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation et la construction d'un puisard à proximité du n° 277 de la rue St-Georges, pour un montant approximatif de 1 800 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Ville de Bécancour, demande d'avis pour transport en commun.*
- *Lettre de Béton Laurentide, empiètement de trottoir sur terrain de la compagnie.*
- *Lettre de Mlle Julie Levasseur, absence de cinéma au Cap.*
- *Rapport Santec sur le refoulement des égouts.*
- *Programme de réfection des trottoirs.*
- *Pétition des résidents de la rue Thiffault pour un nouveau système d'éclairage sur la rue.*
- *Rapport d'activité sur l'économie d'eau potable, été 1993.*
- *Rapport mensuel de Muniressources, programmes PARCQ, PRIL et PAD.*
- *Rapport du Comité du relais portuaire, réunion du 23 août 1993.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-09-07

93-396

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 septembre 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-397

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 17 septembre 1993, comprenant:

1)	*les chèques n°s 69430 à 69597 incl.:*	*4 714 409,45 $*
2)	*les paies n°s 31 à 34 incl.:*	*526 071,54*
3)	*frais d'encaissements de taxes de juillet, effets bancaires retournés, dépôts salaires et frais de change U.S. pour le mois d'août 1993:*	*1 797,04*
	le tout totalisant un déboursé de:	*5 242 278,03 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 5 242 278,03 $ sont inclus:

-	*le service de la dette:*	*420 036,98 $*
-	*un placement au taux de 4,60% (Caisse Pop. Ste-Madeleine):*	*3 200 000,00*
-	*Fiducie Desjardins:*	*50 000,00*
		3 670 036,98 $

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-398

ET RÉSOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Lucienne Hardy Michaud	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Marie-Rose B. Laperrière	*Prop. par cons. R. Tremblay*
Mme Mariette Sirois Bahl	*Prop. par cons. R. Tremblay*
M. Guy Brassard	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Blandine Bernier Gélinas	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Marie-Barbe L. Fréchette	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Marco St-Hilaire	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Gaston Fugère	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Arthur Desfossés	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
Mme Rose-Auxilia B. Asselin	*Prop. par cons. M. Boisclair*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser la vente pour taxes

93-399

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

*ET RÉSOLU: D'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **20 octobre 1993, à 14 heures,** en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier le 20 septembre 1993, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.*

ADOPTÉ

Résolution concernant vente pour taxes

93-400

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le trésorier-adjoint, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 20 octobre 1993, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, signature acte de ratification, lot 547-106

93-401

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie purement et simplement la cession du lot 547-106 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, laquelle cession a été faite à Claude G. Lajoie, à l'intérieur d'un acte d'échange intervenu entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et Claude G. Lajoie, par acte devant Me Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine, en date du 20 février 1968 et dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Champlain, le 11 avril 1968, sous le numéro 211,192, ladite cession ayant été signée avant le dépôt de la subdivision au susdit bureau d'enregistrement.

Que telle ratification comprenne les clauses normales d'une telle déclaration.

Que le Maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine et son Greffier soient par les présentes autorisés à signer telle déclaration de ratification et ce, pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, cession de terrain (rue Lavergne)

93-402

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de MM. Daniel Provencher et Réjean Mailhot, le lot numéro 563-4-39 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour le prix nominal de un dollar (1 $) pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Nelson Ward soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTÉ

Résolution, opposition de la Ville à une demande de permis d'affaires

93-403

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis de un (1) restaurant pour vendre à 580, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine (dossier 1056-985), tant et aussi longtemps que la construction de la bâtisse devant abriter cet établissement ne sera pas complétée à la satisfaction de la Ville qui fera faire une inspection des travaux une fois ceux-ci terminés, et que c'est suite à cette inspection que la Ville jugera s'il y a lieu d'émettre un permis d'affaires sur ce commerce et de retirer son opposition à cette demande.

ADOPTÉ

Résolution, diminution des contrôles gouvernementaux

93-404

***ATTENDU QUE** les différents ministres des Affaires municipales qui se sont succédés au Québec au cours des vingt dernières années ont parlé à de multiples reprises de décentralisation, de diminution des contrôles et de responsabilisation des municipalités;*

***ATTENDU QUE**, dans les faits, bien peu a été fait au niveau de la diminution de ces contrôles;*

***ATTENDU QUE** plusieurs nouvelles responsabilités ont été transmises aux municipalités sans enveloppe budgétaire;*

***ATTENDU QUE** pour assurer un fonctionnement harmonieux et le moins coûteux possible à l'ensemble des municipalités du Québec, il est nécessaire de réduire ces contrôles;*

***ATTENDU QUE** la société québécoise n'a plus les moyens de se payer plusieurs de ces contrôles devenus inutiles;*

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au Ministre des Affaires municipales et au Ministre de l'Environnement ainsi qu'aux différents autres ministères qui pourraient être concernés, de réduire considérablement les contrôles exercés sur les municipalités et d'ainsi accorder à ces dernières une plus grande autonomie et de leur permettre d'exercer leur rôle auprès des citoyens de façon plus rapide, plus efficace et plus économique. En particulier, la ville de Cap-de-la-Madeleine souhaiterait que les contrôles suivants cessent:

1°- *que cesse le contrôle du ministère de l'Environnement lors de l'approbation des plans pour les extensions de réseau d'aqueduc et de réseau d'égout, ces plans étant souvent approuvés par des techniciens alors qu'ils sont préparés pour les villes par des ingénieurs seniors qui peuvent et qui doivent en assumer la responsabilité;*

2°- *que Québec cesse d'approuver les règlements d'emprunts des municipalités et approuve plutôt les programmes triennaux des municipalités, quitte à ce que des règlements qui seraient en excédent de ces programmes nécessitent l'approbation du ministère concerné;*

3°- *que les ventes de terrains industriels n'aient plus besoin d'être approuvées que ce soit par le ministère de l'Industrie et du Commerce ou par le ministère des Affaires municipales, les terrains étant de toute façon la propriété des municipalités;*

4°- *que cesse tout autre contrôle inutile et coûteux que pourrait identifier, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, le gouvernement du Québec;*

5°- *que le gouvernement du Québec reconnaisse une fois pour toutes que les gouvernements municipaux sont des gouvernements élus, responsables et capables de bien administrer les fonds publics comme ils l'ont démontré dans le passé.*

Que copie de cette résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, au Ministre de l'Environnement, au Ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

93-405

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 1993 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 16 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 914

93-406

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 914, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 135 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures, de pavage et d'éclairage pour desservir la rue Lavergne", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, appui aux industries de pâtes et papiers

93-407

***CONSIDÉRANT QUE** la question environnementale est désormais une préoccupation constante pour les gouvernements, la population et les entreprises;*

***CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement a déposé, le 23 juin 1993, un projet de règlement sur les évaluations environnementales;*

CONSIDÉRANT QUE *cette réglementation vise à préciser les types de projets qui seront assujettis à la procédure d'évaluation environnementale et de fixer les étapes et les délais de cette nouvelle procédure;*

CONSIDÉRANT QUE *la réglementation proposée risque, par la longueur des procédures qui y sont établies, de paralyser le développement économique du Québec en créant un contexte d'incertitude intolérable pour la majorité des promoteurs;*

CONSIDÉRANT QUE *la réglementation proposée placera divers secteurs industriels du Québec en désavantage flagrant par rapport à leurs concurrents étrangers;*

CONSIDÉRANT QU'*il est essentiel, devant la libéralisation des marchés, que les entreprises du Québec soient assujetties à des règles d'évaluation environnementale comparables à celles auxquelles sont soumis leurs compétiteurs étrangers;*

CONSIDÉRANT QUE *les gouvernements fédéral et provincial sont tous deux en voie d'adopter des procédures d'évaluation environnementale alors qu'il est essentiel, particulièrement dans le contexte économique actuel, d'éviter tout dédoublement d'actions entre paliers de gouvernement;*

CONSIDÉRANT QU'*il est essentiel d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines limitées des entreprises et des gouvernements;*

CONSIDÉRANT QU'*il est possible d'établir au Québec une procédure d'évaluation environnementale qui soit efficace et de qualité;*

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine signifie dans les meilleurs délais au Ministre de l'Environnement du Québec ainsi qu'à divers autres représentants du Gouvernement que le projet de règlement sur les évaluations environnementales déposé le 23 juin 1993, doit être modifié de façon à tenir compte des considérations suivantes:

1°- *La longueur des procédures doit être réduite de façon significative. Il en va de l'avenir même du développement économique du Québec.*

2°- *Il serait possible d'accélérer considérablement la procédure si le gouvernement acceptait d'établir une liste ferme des projets à impacts majeurs et des projets à impacts mineurs.*

Le projet de règlement donne au Ministre de l'Environnement le pouvoir de statuer si un projet est considéré à impacts «majeurs» ou «mineurs». Dans le domaine du capital de risque, une telle incertitude serait un handicap majeur. Il est essentiel que le promoteur sache, avant de procéder à une étude de faisabilité, à quel type d'évaluation environnementale son projet sera soumis.

3°- *Il serait aussi possible d'accélérer la procédure si le gouvernement acceptait de confier au promoteur la responsabilité d'informer la population de son projet et de l'étude d'impact environnemental qui s'y rattache, au lieu de prévoir l'intervention du BAPE à cet effet.*

Cette approche permettrait d'optimiser les ressources du BAPE en limitant sa responsabilité à la tenue des audiences publiques, le cas échéant. Elle permettrait aussi d'engager un dialogue constructif entre le promoteur et la population, dès le début de la procédure d'évaluation environnementale.

4°- *Il serait aussi possible d'accélérer les procédures si le gouvernement acceptait de s'imposer des délais à toutes les étapes de la procédure d'évaluation environnementale.*

Certaines étapes de la procédure proposée dans le projet de règlement ne comportent aucun échéancier pour le gouvernement. Ceci laisse le champ libre à des retards qui pourraient être attribuables soit à l'engorgement de l'appareil gouvernemental, soit à des pressions externes d'intervenants qui auraient avantage à ce que le projet sous évaluation soit freiné.

5°- *L'objectif de l'évaluation étant la protection de l'environnement, il serait normal qu'un projet qui n'augmente d'aucune façon les rejets à l'environnement ne soit pas assujetti à une procédure d'évaluation environnementale. La réglementation québécoise doit prévoir des dispositions à cet effet, ce qui n'est pas le cas dans le projet de règlement déposé en juin dernier.*

6°- *Il est essentiel, dans le contexte d'endettement des deux paliers de gouvernement, que ceux-ci harmonisent leurs réglementations en matière d'évaluation environnementale de façon à éliminer toute duplication des gestes administratifs et légaux qui s'y rattachent.*

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 93-364-b

93-408

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 93-364-b soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil annule la facture n° 14053 au montant de 2 935,92 $".

ADOPTÉ

Résolution, allocation automobile

93-409

***CONSIDÉRANT** la déménagement de la Cour municipale à la nouvelle bibliothèque;*

***CONSIDÉRANT** que cette nouvelle situation apporte des déplacements fréquents au poste de police et à la banque;*

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Qu'une allocation automobile de 1 300 $ par année soit versée au Greffier de la Cour municipale à compter du 1er octobre 1993.

ADOPTÉ

Résolution, 2ième versement, subvention Île St-Quentin

93-410

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: D'autoriser le 2ième versement de la subvention prévue au budget 1993 à la Corporation de l'Île St-Quentin, soit 7 500 $.

ADOPTÉ

Résolution mandatant la firme Leroux, Beaudry concernant rôle triennal

93-411

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. soient mandatés pour procéder à l'équilibration du rôle triennal pour les exercices financiers 1995, 1996 et 1997, incluant les opérations décrites dans leur lettre du 20 septembre 1993, aux conditions mentionnées dans ladite lettre.

ADOPTÉ

Résolution mandatant la firme Leroux, Beaudry, maintien de l'inventaire du milieu

93-412

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. soient mandatés pour procéder au maintien de l'inventaire du milieu par une vérification technique de tous les bâtiments, le tout aux conditions mentionnées dans la lettre du 20 septembre 1993.

ADOPTÉ

Résolution, engagement

93-413

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que Mlle Sophie Desfossés soit engagée au service Loisirs & Culture à compter du 22 septembre 1993, sur une base annuelle de 26 000 $.

ADOPTÉ

SITUATION FINANCIÈRE ANNÉE 1993

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'année 1993 s'achève et le temps est venu de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité. Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, cet exposé traitera des sujets suivants:

1. *Les états financiers 1992 et le rapport des vérificateurs*
2. *Les indications préliminaires de l'année 1993*
3. *Le budget et le plan triennal 1994*

4. *Rémunération et allocation des élus.*

1. *LES ÉTATS FINANCIERS 1992 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS*

a) *Les états financiers 1992*

En résumé, les recettes du fonds d'administration de la municipalité se sont chiffrées à 27 207 746 $, tandis que les dépenses ont totalisé 24 793 861 $, dégageant par le fait même un surplus budgétaire de 2 413 885 $.

Le surplus accumulé est de 1 581 535 $ et ce, après l'affectation de 1 600 000 $ au budget 1993.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1992 s'élevaient à 816 689 700 $ et l'évaluation uniformisée (0,99 ou 101%) était de 824 856 597 $.

La dette à long terme, à la même date, était de 35 810 605 $, soit un taux d'endettement de 4,34% en fonction de l'évaluation imposable uniformisée et une dette per capita de 1 037,99 $.

Au cours de l'année, la ville a procédé à des emprunts se composant de 1 367 695 $ de nouvelles dettes et 5 774 000 $ de refinancements.

Les frais de financement ont accaparé 25,6% des dépenses totales, soit 6 340 723 $.

Également, un quatorzième programme triennal a été soumis et les prévisions des dépenses ont été de 26 132 900 $, réparties comme suit:

- ***8 921 400 $ pour 1993***
- ***11 781 300 $ pour 1994***
- ***5 430 200 $ pour 1995***

Nous rappelons que ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, tout en conservant un niveau d'endettement acceptable.

b) *Le rapport des vérificateurs*

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé au 31 décembre 1992 a été émis sans restriction. Il stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité ainsi que sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

2. *INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE 1993*

Un budget de 27 500 000 $ a été adopté le 18 décembre 1992.

L'analyse des résultats d'opérations jusqu'à ce jour nous permet de croire que nous pourrons terminer l'année en respectant les montants prévus au budget et possiblement réaliser un léger surplus.

Étant donné le ralentissement considérable de la construction domiciliaire, la dette à long terme pourrait subir une légère baisse. Celle-ci devrait s'élever à près de 35 millions de dollars au 31 décembre 1993, ce qui représente une baisse de près d'un million de dollars.

Les différents travaux d'infrastructures requis pour les nouveaux projets domiciliaires, certaines acquisitions et divers travaux municipaux, tels que le pavage de diverses rues et la réfection de certaines infrastructures seront les principaux éléments à l'origine de cette augmentation de la dette.

3. BUDGET ET PLAN TRIENNAL 1994

Le budget de l'année 1994 pourrait être adopté au cours de la semaine du 20 décembre prochain.

Tel que mentionné précédemment, le contexte économique en général et le ralentissement de la construction domiciliaire feront en sorte que notre objectif premier sera de limiter le taux de la taxe à son plus bas niveau possible.

Nous maintiendrons cependant nos programmes d'amélioration des services à la population et d'embellissement de notre ville. Ces orientations auront des traductions budgétaires concrètes mais elles resteront subordonnées aux exigences d'une saine gestion financière.

Étant donné que nous anticipons une baisse de la construction domiciliaire, le budget triennal devrait tendre également vers une diminution au niveau des installations de nouvelles infrastructures.

Une attention particulière sera apportée au choix des projets afin de permettre la réalisation des travaux jugés prioritaires tout en tenant compte des conséquences financières de ces investissements sur les budgets futurs.

Toutefois, pour se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement, deux dossiers importants retiendront notre attention pour les prochaines années. Premièrement, des travaux correctifs importants seront apportés au site d'enfouissement sanitaire pour le rendre conforme aux normes du ministère et, deuxièmement, nous procéderons avant l'année 1996 à l'implantation d'un lieu d'élimination des neiges usées.

Les prévisions d'immobilisations qui constituent le plan triennal peuvent être modifiées en fonction de la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables, pour approbation, comme le veut la Loi.

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent actuellement de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont:

a) *De la ville de Cap-de-la-Madeleine*

	RÉMUNÉRATION	*ALLOCATION DE DÉPENSES*	*TOTAL*
Maire	*33 694,00 $*	*10 976,00 $*	*44 670,00 $*
Conseiller	*9 927,00 $*	*4 963,00 $*	*14 890,00 $*
*Maire-suppléant**	*1 000,00 $*	*Ø*	*1 000,00 $*

** par mandat de quatre (4) mois*

b) *De la Corporation intermunicipale de Transport des Forges*

- *125 $ par réunion du Conseil d'administration. La ville y délègue deux (2) membres du Conseil.*
- *Le président de la C.I.T.F. reçoit un montant de 292 $ par mois.*

c) *De la Municipalité régionale de comté de Francheville*

- *100 $ par mois. La ville y délègue un membre du Conseil.*

Voilà qui termine l'analyse portant sur la situation financière de notre ville. J'espère sincèrement que ces explications répondront le plus possible à vos attentes.

Le maire de Cap-de-la-Madeleine

Jean-Claude Beaumier

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

(Signé) _____ (Signé) _____

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT *numéro 913 autorisant un emprunt de 570 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de pavage et d'éclairage pour desservir le prolongement de la rue Chapleau.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 913 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 913 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21 septembre 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7791

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 4 octobre 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-414

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-09-20

93-415

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 septembre 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 septembre 1993

PRÉSENTS:	
Son honneur le maire	*Jean-Claude Beaumier*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Renouvellement portefeuille d'assurances de dommages***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de services de Sobeco, Ernst et Young pour le renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages pour 1994, aux conditions mentionnées dans leur lettre du 9 septembre 1993.

b) ***Prêt des estrades au TIM et achat d'une loge***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt des estrades au TIM et autorise l'achat d'une loge au montant de 250 $ plus les taxes applicables, pour le tournoi Slazenger qui aura lieu du 25 au 31 octobre 1993.

c) ***Subvention, Service prévention suicide***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 100 $ au Service prévention suicide.

d) ***Installation barrière***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'une barrière à la clôture qui sépare le terrain du stationnement municipal de celui de la propriété du 14 de la rue Thibeau, pour permettre un accès d'urgence. Cette installation sera aux frais du propriétaire et aux conditions qui seront déterminées par la Ville.

e) ***Installation d'un puisard***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'un puisard sur la rue Pintal à l'entrée du stationnement de la Caisse populaire Châteaudun, pour aider à l'évacuation de l'eau qui s'accumule à cet endroit au cours de l'hiver et du printemps, au coût estimé de 1 675 $.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Rapport de la Trésorière-adjointe, perception des taxes au 31 août 1993.*
- *Étude financière comparative sur différentes villes, présentée par le Trésorier.*
- *Lettre de remerciements du Père Massé, o.m.i.*
- *Lettre de la Société St-Jean-Baptiste, annonce dans calendrier souvenir (refusé).*
- *Lettre de l'école St-Patrick, lave-auto au 605, rue Thibeau.*
- *Lettre de la municipalité de Ste-Marthe qui accepte la participation financière aux réparations des quais flottants et regénération des berges.*
- *Lettre de Alzheimer-Canada, aide financière demandée (refusé).*
- *Dépôt par M. René Tremblay du rapport du Comité de la Famille concernant la politique familiale.*
- *Rapport verbal de M. René Tremblay sur la dernière réunion du Comité du site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain.*
- *Offre de services, stationnement du Centre Communautaire.*

- *Plan présenté pour le projet de stationnement du Centre Communautaire (accepté).*
- *Demande des Consultants VFP, honoraires professionnels pour surveillance supplémentaire au Centre Communautaire.*
- *Lettre de M. Rémi Beaulieu, ingénieur de l'usine de Désencrage CMD, bruit élevé et poussière dans le voisinage.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-09-20

93-416

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 septembre 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-417

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 1er octobre 1993, comprenant les chèques nos 69598 à 69778 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 317 654,42 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 317 654,42 $ est inclus le service de la dette pour un montant de 101,40 $.

ADOPTÉ

Résolutions de sympathies

93-418

ET RÉSOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine, ont appris le décès de:

M. Benoit Désaulniers	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Ida Théroux	*Prop. par cons. A. Croteau*
Mme Lorraine Déry	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Gisèle Turcotte Toupin	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Alma Lachance Lafrance	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. J. Albert Bergeron	*Prop. par cons. R. Tremblay*
Mme Gisèle Bélisle Morneau	*Prop. par cons. A. Croteau*
M. Lucien St-Louis	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Lucien Milette	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Jeannine M. Thiffault	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Marie-Rose L. Thibeault	*Prop. par cons. M. Boisclair*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbaux de la Commission municipale d'urbanisme

93-419

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les procès-verbaux des réunions des 21 et 27 septembre 1993 de la Commission municipale d'urbanisme soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

Résolution, "semaine nationale de la famille"

93-420

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

*Que la semaine du 3 au 9 octobre 1993 soit officiellement proclamée **"SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE"**, et la ville de Cap-de-la-Madeleine par ce fait, s'associe aux objectifs de la Fédération des Unions de familles du Québec.*

ADOPTÉ

Résolution, adjudication d'une émission d'obligations

93-421

***CONSIDÉRANT QUE** la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 002 000 $;*

***CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette demande, la Corporation a reçu les cinq (5) soumissions ci-dessous détaillées:*

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Lévesque, Beaubien	98,969	487 000$	5 %	1994	
		521 000	5½%	1995	
		557 000	6 %	1996	
		599 000	6½%	1997	
		838 000	6¾%	1998	6,6849
Tassé & Associés Nesbitt Thompson Decon inc.	98,830	487 000$	5 %	1994	
		521 000	5½%	1995	
		557 000	6 %	1996	
		599 000	6½%	1997	
		838 000	6¾%	1998	6,7342
Scotia McLeod inc. Valeurs mobilières S.M.C.	98,7924	487 000$	5 %	1994	
		521 000	5½%	1995	
		557 000	6 %	1996	
		599 000	6½%	1997	
		838 000	6¾%	1998	6,7476
R.B.C. Dominion Valeurs mobilières Richardson Greenshields	98,782	487 000$	5 %	1994	
		521 000	5½%	1995	
		557 000	6 %	1996	
		599 000	6½%	1997	
		838 000	6¾%	1998	6,7513
Valeurs mobilières Desjardins Midland Walwyn inc.	98,475	487 000$	5 %	1994	
		521 000	5½%	1995	
		557 000	6 %	1996	
		599 000	6½%	1997	
		838 000	7 %	1998	6,9647

CONSIDÉRANT QUE *l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien s'est avérée être la plus avantageuse;*

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que l'émission d'obligations au montant de 3 002 000 $ de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien.

ADOPTÉ

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt suite à une émission d'obligations

93-422

ATTENDU QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 3 002 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:*

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
586	86 500 $
601	35 000
602	30 500
603	189 000
604	2 400
606	17 500
607	40 000
609	691 100
611	33 000
612	38 682
614	112 000
637	19 102
644	6 258
660	28 249
678	14 500
681	159 500
748	2 196
760	7 171
762	19 500
763	12 900
764	4 600
765	40 500
767	5 300
768	75 000
770	5 631
771	7 752
772	13 063
773	2 991
774	7 800
778	13 100
779	34 023
780	4 600
781	469
782	69 300
783	6 500
784	5 900
785	197
790	1 048
791	5 115
792	30
793	880
794	640
795	6 500
802	117 300
804	19 500

Règlement d'emprunt	*Pour un montant de*
806	*9 203 $*
871	*30 000*
872	*10 000*
892	*165 000*
902	*715 000*
904	*80 000*

***ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises:*

Il est par conséquent,
Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 002 000 $:

1°- Les obligations seront datées du 2 novembre 1993;

2°- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;

3°- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8% l'an sera payé semi-annuellement le 2 mai et le 2 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4°- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";

5°- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6°- Les obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

Résolution pour émettre 3 002 000 $ d'obligations pour un terme plus court que prévu au terme original de certains règlements

93-423

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que pour l'emprunt au montant total de 3 002 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 586, 601, 602, 603, 604, 606, 607, 609, 611, 612, 614, 637, 644, 660, 678, 681, 748, 760, 762, 763, 764, 765, 767, 768, 770, 771, 772, 773, 774, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 802, 804, 806, 871, 872, 892, 902 et 904, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme

prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

> *5 ans (à compter du 2 novembre 1993); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 871, 872, 892, 902 et 904, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

ADOPTÉ

Résolution pour retirer l'opposition de la Ville à la demande de permis du Restaurant Normandin inc.

93-424

ATTENDU QUE *Restaurant Normandin inc. (dossier 1056-985), s'est conformé aux exigences de la ville de Cap-de-la-Madeleine quant aux transformations intérieures et extérieures nécessaires à l'exploitation de cet établissement sis au 580 de la rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine;*

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine retire son opposition à la demande de permis faite par Restaurant Normandin inc. à la Régie des Alcools du Québec (dossier 1056-985), et abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 93-403.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 93-326, vente de terrain

93-425

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 93-326 soit abrogée et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Atelier d'usinage Marmen inc. un emplacement connu et désigné sous le n° 419-747 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 2747,8 m.c., pour le prix total de 5 897,09 $, payable comptant.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Ce terrain a été acheté en vertu de deux règlements de fonds industriels, le règlement n° 463 pour une superficie de 673,7 m.c. et le règlement n° 623 pour une superficie de 2074,1 m.c.

L'acquéreur du terrain devra aussi se conformer à la réglementation provinciale en matière d'environnement.

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction

93-426

ATTENDU QUE *la Cour municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire fonctionner à partir du 1er novembre 1993 par délivrance de constats d'infraction;*

ATTENDU QUE *la Cour municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine doit être en mesure de traiter, dès cette date, les plaintes aux demandes de la ville de Cap-de-la-Madeleine découlant de l'application de ses règlements municipaux et du Code de sécurité routière, en fonction de ces nouvelles procédures;*

ATTENDU QUE *l'article 147(2) du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1 modifié par L.Q. 1992, c. 61) prescrit que le poursuivant, en l'occurence la ville de Cap-de-la-Madeleine, doit autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction;*

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'autoriser les agents de la paix, membres de la direction de la police de la ville de Cap-de-la-Madeleine ou toutes autres personnes engagées par résolution du Conseil municipal, à délivrer des constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine relatifs à la circulation et au stationnement, pour l'application du Code de sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), pour toute infraction commise dans le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine et relevant de la juridiction de sa Cour municipale et pour tout autre loi ou règlement qu'ils pourraient être appelés à appliquer;

D'autoriser également les personnes occupant les fonctions ci-après désignées et dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à délivrer des constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine qui relèvent de leur compétence respective et pour tout autre loi ou règlement qu'elles pourraient être appelées à appliquer.

ADOPTÉ

Résolution, protocole d'entente, aménagement extérieur du Centre communautaire

93-427

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le maire, M. Jean-Claude Beaumier et le greffier, M. Maurice Thellend, soient autorisés à signer le protocole d'entente entre le Bureau fédéral de développement régional (Québec) et le ministère des Affaires municipales, concernant l'offre d'une contribution financière de 100 000 $ à la ville de Cap-de-la-Madeleine, aux fins de l'aménagement extérieur du Centre Communautaire du parc Des Ormeaux.

ADOPTÉ

Résolution, acquisition de terrain

93-428

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Béton Laurentide inc. une lisière de terrain adjacente à la rue Lupien et composée des lots P1433-2, P1434-2, P1435-2, P1436-2, P1437-2, P1438-2, P1439-2, P1440-1, P1441-1, P1445-2, P1472-2, P1473-2, P1474-2 et P1475-2 de la subdivision officielle du lot original 387 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine (387-1433-2P et autres) et contenant en superficie 517,19 mètres carrés, pour la somme de 1 286 $.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

93-429

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 1993 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement, et autorise à l'article 08, le versement d'une subvention de 100 $ à M. Sébastien Lajeunesse, et en précisant à l'article 09, que le loyer est de 385,88 $ par mois.

ADOPTÉ

Résolution, adoption compte rendu du Comité de Circulation

93-430

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation du 16 septembre 1993, soit adopté aux articles 1 à 13 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-14

93-431

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 875-14, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions d'ordre général du règlement n° 875 concernant le zonage", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 875-12

93-432

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 875-12, intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage et la liste des constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle Ra-5, faible densité", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 876-7

93-433

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 876-7, intitulé: "Règlement modifiant le règlement de lotissement et la liste des constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle Ra-5 faible densité", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 875-13

93-434

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 875-13, intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage et les dispositions relatives aux stations-service sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation vente de sapins de Noël

93-435

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que M. Fernand Brunelle soit autorisé à vendre des sapins de Noël et arbres décoratifs sur les terrains de L.M. Cossette inc., 876, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine et chez Fusey/St-Laurent Dépanneur Irving, 200, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 15 novembre au 31 décembre 1993, le tout conformément au règlement n° 896.

ADOPTÉ

Résolution d'appui, Comité de Gestion du Bassin de la rivière Saint-Maurice

93-436

***ATTENDU QUE** la Corporation (CGDBR) a comme objectif prioritaire une mise en valeur régionale et intégrée des multiples ressources naturelles, socio-économiques, écologiques et récréotouristiques dans la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants;*

***ATTENDU QU'**une grande partie du développement socio-économique de notre région doit passer par le développement récréotouristique (industrie touristique, une industrie de relève importante pour la Mauricie);*

***ATTENDU QUE** l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants est un objectif prioritaire pour la Corporation*

(CGDBR) et le milieu qu'elle représente dans une mise en valeur globale de tous les potentiels reliés à notre rivière;

***ATTENDU QUE** les mégaprojets hydroélectriques présents et à venir (investissements évalués à 3,5 milliards de dollars) auront une influence déterminante, historique et sans précédent dans le développement de la Mauricie;*

***ATTENDU QUE** le projet hydroélectrique à Rapide des Forges est aussi un mégaprojet majeur (investissement de près de 1 milliard de dollars) qui aura une influence première et historique pour l'accessibilité à la Saint-Maurice et à ses bassins versants;*

***ATTENDU QUE** le projet d'une centrale à Rapide des Forges créera en amont du barrage un grand lac de 7 à 8 kilomètres de long par 1 à 2 kilomètres de large permettant un développement des ressources récréotouristiques sans précédent à proximité des populations vivant dans le bas Saint-Maurice;*

***ATTENDU QUE** la nouvelle centrale hydroélectrique à Rapide des Forges est un élément clé dans tout le développement socio-économique en Mauricie;*

***ATTENDU QUE** le mégaprojet de la centrale Rapide des Forges créera pendant sa construction des milliers d'emplois que la Mauricie a définitivement et rapidement besoin en ces temps difficiles;*

***ATTENDU QUE** le mégaprojet Rapide des Forges est un investissement majeur qu'il faudra tôt ou tard intégrer dans un projet de développement de société régionale en Mauricie permettant d'utiliser à de multiples fins tous les potentiels aquatiques de la rivière Saint-Maurice (baignade, pêche, villégiature, navigation, croisière, plongée sous-marine, voile, etc...);*

***ATTENDU QUE** les dernières études comparatives sur les projets La Gabelle/Des Forges présentées en juin 1993 par Hydro-Québec, sont loin d'être concluantes sur les éventuels et probables impacts environnementaux que créeraient une nouvelle centrale hydroélectrique au Rapide des Forges;*

***ATTENDU QUE** de toute manière, il devrait y avoir des audiences publiques pour démontrer clairement ces impacts majeurs s'ils y en avaient et que des mesures de corrections pourraient définitivement y être apportées par Hydro-Québec au profit des aspirations du milieu;*

***ATTENDU QUE** la Société Hydro-Québec devra tôt ou tard reconnaître que le milieu a un droit de regard sur l'utilisation et/ou l'exploitation des ressources naturelles liées à la Saint-Maurice;*

***ATTENDU QUE** Hydro-Québec doit définitivement travailler en collaboration et en partenariat avec le milieu, tout en reconnaissant les particularités et les besoins spécifiques de nos travailleurs et de nos citoyens et citoyennes en région;*

***ATTENDU QUE** ville de Cap-de-la-Madeleine, les citoyens et citoyennes qu'elle représente, demandent aussi après une accessibilité au bas Saint-Maurice par la construction d'une nouvelle centrale à Rapide des Forges que soit également prévu cette même accessibilité dans les autres réfections ou constructions de nouvelles centrales hydroélectriques à venir dans tout le bassin versant;*

ATTENDU QUE *le mégaprojet Rapide des Forges (investissement approximatif de 1 milliard de dollars) est le fer de lance d'un développement régional en Mauricie, région qui a tout donné cette richesse naturelle exceptionnelle au Québec et qui maintenant en a grandement besoin pour renforcer son économie;*

ATTENDU QUE *Hydro-Québec ne peut définitivement plus fermer la porte à un développement récréotouristique qui passe par l'accessibilité à la Saint-Maurice en coulant du béton pour les 100 prochaines années sans prendre en considération les aspirations du milieu dans une mise en valeur intégrée des ressources;*

ATTENDU QUE *la Corporation (CGDBR) et le milieu qu'elle représente demandent à Hydro-Québec que les travailleurs de la Mauricie soient privilégiés dans l'emploi étant donné le haut taux de chômage que nous vivons en région;*

ATTENDU QU'*il est primordial pour le milieu et principalement pour les citoyens et citoyennes de la Mauricie que les investissements majeurs pour la construction d'une nouvelle centrale aux Forges doivent être compris par Hydro-Québec comme faisant partie d'un développement socio-économique global, non seulement pendant la construction, mais aussi après sa réalisation devant permettre une continuité dans la mise en valeur de toutes les autres ressources liées à la Saint-Maurice et à ses bassins versants;*

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE *ville de Cap-de-la-Madeleine, tous les citoyens et citoyennes qu'elle représente, appuient la CGDBR dans ses mandats et objectifs pour la promotion et la mise en valeur des multiples potentiels de la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants;*

QUE *le développement global, l'accessibilité à la rivière et les emplois en région soient concrétisés par une mise en chantier rapide des rénovations et des constructions de nouvelles centrales en Mauricie et principalement qu'Hydro-Québec accélère toutes ses études et décisions pour réaliser dans un très proche avenir la construction d'une nouvelle centrale à Rapide des Forges;*

QUE *ville de Cap-de-la-Madeleine, tous les citoyens et citoyennes qu'elle représente, appuient donc inconditionnellement la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique à Rapide des Forges (mégaprojet évalué à près de 1 milliard de dollars) qui est définitivement une clé maîtresse de tout le développement socio-économique, écologique et récréotouristique et le fer de lance de toute l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et à ses bassins versants.*

ADOPTÉ

Résolution concernant stationnement du Centre Communautaire

93-437

Proposé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: D'autoriser une dépense de 150 000 $ à même le budget 1993 ou à même le surplus accumulé, pour la construction d'un stationnement au Centre Communautaire, comprenant le déboisement (essouchement et nivellement), les fondations en pierre concassée, l'égout pluvial, les trottoirs et les bordures, le pavage et l'éclairage.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 93-413

93-438

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la résolution n° 93-413 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que Mlle Sophie Desfossés soit engagée sur une base contractuelle au service Loisirs et Culture, à compter du 22 septembre 1993, au salaire annuel de 26 000 $.

ADOPTÉ

Résolution, rachat par anticipation

93-439

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'exercer l'option de racheter au complet, d'ici le 31 décembre 1993, le solde de l'émission décrite ci-après à la condition que les liquidités nécessaires soient disponibles:

S.C.H.L.: *Émission du 1er février 1978*
Prêt sur règlement n° 586
Réf. SCHL: 08-422-164
Solde approximatif: 93 000 $

ADOPTÉ

Résolution, annulation des comptes recevables

93-440

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que le Conseil annule les comptes de taxes d'affaires au montant de 9 947,77 $ et de comptes à recevoir au montant de 1 222,73 $, selon la liste présentée par le Trésorier à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, signature des contrats de travail des 4 groupes d'employés de la municipalité

93-441

Proposé par M. le conseiller RENÉ TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'autoriser M. Léo Beaulieu, à titre de maire-suppléant, M. Michel Boisclair, président du Comité des relations de travail, de même que le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, les contrats de travail avec les quatre (4) groupes d'employés de la municipalité.

ADOPTÉ

Résolution, remplacement pour congé de maladie

93-442

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR

ET RÉSOLU: Que pendant l'absence pour maladie de M. Daniel Tessier, ce dernier soit remplacé par M. Richard Matteau au salaire de 26 000 $ par année et ce à compter du 12 octobre 1993, pour une période d'entraînement de deux (2) semaines avant l'absence de M. Daniel Tessier.

ADOPTÉ

Résolution, engagement employé régulier I

93-443

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller ALAIN CROTEAU

ET RÉSOLU: D'embaucher, à compter du 1er novembre 1993, M. Pierre Dubois comme employé régulier, aux salaire et conditions de travail du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, subvention Association du baseball mineur

93-444

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 $ à l'Association du baseball mineur du Cap.

ADOPTÉ

Résolution, signature entente

93-445

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer la convention intervenue entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et les Investissements Nivana inc., sous réserve que les Investissements Nivana inc. acceptent le document tel que soumis.

ADOPTÉ

Résolution, rachat par anticipation

93-446

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'exercer l'option de racheter au complet, d'ici le 31 décembre 1993, le solde de l'émission décrite ci-après à la condition que les liquidités nécessaires soient disponibles:

S.C.H.L.: *Émission du 1er juin 1980*
Prêt sur règlements nos 609 et 607
Réf. SCHL: 10-120-046
Solde approximatif: 236 000 $.

ADOPTÉ

Résolution, rachat par anticipation

93-447

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'exercer l'option de racheter au complet, d'ici le 31 décembre 1993, le solde de l'émission décrite ci-après à la condition que les liquidités nécessaires soient disponibles:

S.C.H.L.: *Émission du 1er novembre 1980*
Prêt sur règlement n° 614
Réf. SCHL: 10-120-061
Solde approximatif: 19 000 $.

ADOPTÉ

Résolution, rachat par anticipation

93-448

Proposé par M. le conseiller MICHEL BOISCLAIR
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'exercer l'option de racheter au complet, d'ici le 31 décembre 1993, le solde de l'émission décrite ci-après à la condition que les liquidités nécessaires soient disponibles:

O.P.D.Q.: *Émission du 1er avril 1975*
Prêt sur règlements nos 505 et 525
Réf. OPDQ: 1975-4
Solde approximatif: 124 000 $.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

7807

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT *numéro 914, autorisant un emprunt de 135 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures, de pavage et d'éclairage pour desservir la rue Lavergne.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 914 est de 2.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 914 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5 octobre 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT *numéro 875-13, amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-13 est de 205.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 34.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-13 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18 octobre 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7809

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

***RÈGLEMENT** numéro 875-12, amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-12 est de 338.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 45.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-12 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 novembre 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7810

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT *numéro 876-7, amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.*

Je, soussigné, Maurice Thellend, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876-7 est de 338.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 45.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 876-7 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4 novembre 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7811

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **ALAIN CROTEAU**, domicilié à 275, rue Masson, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **maire** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) _____
Maire

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) _____
greffier municipal

7813

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **DENIS BEAULIEU**, domicilié à 26, rue Rocheleau, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **conseiller** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) Denis Beaulieu
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) Maurice Thellend
greffier municipal

7814

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **HENRI-PAUL COURTEAU**, domicilié à 296, boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **conseiller** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) Henri Paul Courteau
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) Maurice Thellend
greffier municipal

7815

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **LÉO BEAULIEU**, domicilié à 24, rue Marquette, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **conseiller** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) _____
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) _____
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **RENÉ GOYETTE**, domicilié à 3-B, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **conseiller** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) _____
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) _____
greffier municipal

7817

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **DENIS TOUSIGNANT**, domicilié à 385, 2ième Rue, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **conseiller** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) Denis Tousignant
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) Maurice Thellend
greffier municipal

7818

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **JEANNOT PAQUIN**, domicilié à 598, rue Champigny, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **conseiller** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) Jeannot Paquin
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) Maurice Thellend
greffier municipal

7819

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **MICHEL LAVERGNE**, domicilié à 120, rue Champoux, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **conseiller** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) Michel Lavergne
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) Maurice Thellend
greffier municipal

7820

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

*Je, **FERNAND LAJOIE**, domicilié à 1029, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine, jure que j'exercerai ma fonction de **conseiller** conformément à la loi avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.*

(Signé) Fernand Lajoie
Conseiller

Je, MAURICE THELLEND, greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,

ce 12ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) Maurice Thellend
greffier municipal

7821

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 15 novembre 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-449

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-10-04

93-450

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 octobre 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 octobre 1993

PRÉSENTS:

Monsieur le maire-suppléant	*Léo Beaulieu*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Michel Boisclair
	Jeannot Paquin
	Alain Croteau
	René Tremblay
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) ***Résolution, aide financière***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de 100 $ à M. Réjean Goulet pour l'aider à défrayer sa participation au championnat mondial de Karaté qui aura lieu du 3 au 10 novembre 1993 à Atlantic City.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre du ministère des Transports, terrain rue Morin (dossier: 9-72-00776-9).*
- *Lettre du ministère des Transports, terrain excédentaire (dossier: 9-93-00784-8).*
- *Lettre de Me Bertrand Lamothe, renouvellement des contrats d'assurance-dommages.*
- *Dépôt d'une étude d'impact, site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain.*
- *Rapport sur les insectes piqueurs.*
- *Liste des plaignants (refoulements d'égout, année 1993).*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-10-04

93-451

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 octobre 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption listes de comptes (3)

93-452

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que les listes de comptes du 30 septembre, du 19 octobre et du 2 novembre 1993, comprenant:

1)	les chèques n°s 69779 à 69969 incl.:	5 141 978,32 $
	les chèques n°s 69970 à 70195 incl.:	3 898 227,67
	les chèques n°s 70196 à 70381 incl.:	4 447 858,75
2)	les paies n°s 35 à 39 incl.:	583 898,60
	les paies n°s 40 à 43 incl.:	483 127,46
3)	frais d'encaissement de taxes d'août et septembre, effets bancaires retournés, dépôts salaires et frais de change U.S. pour septembre et octobre 1993:	10 582,60
	le tout totalisant un déboursé de:	14 565 673,40 $

soient et sont adoptées pour paiement.

À ce déboursé de 14 565 673,40 $ sont inclus:

- *le service de la dette:*	*2 146 266,10 $*
- *placements (Banque Nationale du Canada)*	
(taux de 4,52%):	*3 984 720,00*
(taux de 4,20%):	*3 982 600,00*
- *Fiducie Desjardins:*	*50 000,00*
	10 163 586,10 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

93-453

ET RÉSOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Soeur Edmée Baril, s.c.o.	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
M. Louis Thiffault	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Gérard Marois	*Prop. par cons. J. Paquin*
Mme Henri-Jean Bellemare	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Robert Blackburn	*Prop. par cons. A. Croteau*
Mme Alice Milot Desmarais	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Cécile Desmarais Lévesque	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mlle Marie-Jeanne Boisclair	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
Mme Colombe Martel Brousseau	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. David Tremblay	*Prop. et unanimement résolu*
M. Jean-Paul Beaulieu	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Thérèse Guérin Béliveau	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. François Dauphinais	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
Mme Irène Cossette	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Jean-Claude Boisvert	*Prop. par cons. M. Boisclair*
Mme Suzanne Perron-Lord	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. Guy Bégin	*Prop. par cons. A. Croteau*
M. Laurier Thiffeault	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Florence Loranger Langevin	*Prop. par cons. R. Goyette*
Mme Yvonne Lévesque Thibeault	*Prop. par cons. M. Boisclair*
M. Ernest Lajoie	*Prop. par cons. H.P. Courteau*
Mme Gertrude Nobert Doucet	*Prop. par cons. F. Lajoie*
Mme Yvonne Pépin Morin	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Réal Proulx	*Prop. et unanimement résolu*

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Résolution nommant nouveau maire-suppléant

93-454

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que ***M. Denis Beaulieu,*** *soit nommé maire-suppléant pour la période du 15 novembre 1993 au 28 février 1994 inclusivement.*

ADOPTÉ

Résolution nommant représentant de la Ville, corporation de l'Île St-Quentin

93-455

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que ***M. Denis Tousignant*** *soit nommé représentant de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le Conseil de la corporation de l'Île St-Quentin, en remplacement de M. Alain Croteau dont le mandat est terminé.*

ADOPTÉ

Résolution, signature addenda, entente pour assainissement des eaux

93-456

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: D'autoriser le Maire et le Greffier de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer avec le gouvernement du Québec, le quatrième addenda à la convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales, et signée le 22 avril 1985.

ADOPTÉ

Résolution approuvant le règlement n° 93-011, site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain

93-457

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil approuve le règlement n° 93-011 de la municipalité de Champlain, autorisant un emprunt par billets de 400 000 $ pour l'acquisition d'un compacteur à déchets pour le site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain.

ADOPTÉ

Résolution, budget 1994 de la C.I.T.F.

93-458

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges:

n°64-93: *mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation pour 1994;*

n°63-93: *tarification en vigueur à compter du 1er janvier 1994;*

n°65-93: *budget 1994 pour le transport régulier et pour le transport adapté.*

ADOPTÉ

Résolution adoptant les prévisions budgétaires 1994 de l'O.M.H.

93-459

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU: Que les prévisions budgétaires 1994 de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine soient et sont adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ

Résolution nommant représentant des locataires sur le Conseil d'administration de l'O.M.H.

93-460

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine nomme ***Mme Yolande Jacques*** *au poste de représentante des locataires au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, en remplacement de M. Henri-Paul Dubois dont le terme expire le 31 décembre 1993.*

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, conversion du réseau d'éclairage public

93-461

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de R. Dubuc inc. au montant de 80 634,27 $ pour la conversion du réseau d'éclairage public, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, réfection du toit du Centre Culturel

93-462

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de St-Louis & Frères inc. au montant de 31 987,43 $, pour la réfection de la toiture du Centre Culturel, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, soude caustique

93-463

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Van Waters & Rodgers ltd pour la fourniture de soude caustique, au prix de 290 $/T.M.S., pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1994.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, silicate de sodium

93-464

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Silicates National ltée pour la fourniture d'approximativement 175 T.M. de silicate de sodium "N", au prix de 155 $/T.M., pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1994.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, prix de Pluritec pour analyses des coliformes

93-465

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte les prix de Pluritec Laboratoires ltée pour les analyses de coliformes totaux et fécaux, pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1996:

Année 1994 - 10,00 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)
Année 1995 - 10,20 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)
Année 1996 - 10,40 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, prix de Pluritec pour analyses BHA

93-466

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte les prix de Pluritec Laboratoires ltée pour les analyses BHA pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1996:

Année 1994 - 5,00 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)
Année 1995 - 5,10 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)
Année 1996 - 5,20 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, prix de Laboratoire L.C.Q. pour analyses E.P.A.

93-467

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte les prix de Laboratoire L.C.Q. pour les analyses E.P.A. Méthode 625, pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1996:

Année 1994 - 310 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)
Année 1995 - 310 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)
Année 1996 - 361 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, prix de Laboratoire L.C.Q. pour analyses physico-chimiques

93-468

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte les prix de Laboratoire L.C.Q. pour les analyses physico-chimiques pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1996:

Année 1994 - 231,00 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)
Année 1995 - 231,00 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)
Année 1996 - 246,50 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)

ADOPTÉ

Résolution mandatant l'U.M.Q. pour l'achat de formules continues

93-469

***VU** la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formules continues;*

***VU** l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

***ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formules continues et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé en date du 12 novembre 1993;*

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formules continues, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer les formules continues et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Roof, directeur des Approvisionnements, en date du 12 novembre 1993;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs raisonnables;

Que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution mandatant l'U.M.Q. pour l'achat de papier à photocopies

93-470

VU *la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressés, à un achat regroupé concernant l'achat de papier à photocopies;*

VU *l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE *la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le papier à photocopies et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé en date du 12 novembre 1993;*

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le papier à photocopies, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le papier à photocopies et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Roof, directeur des Approvisionnements, en date du 12 novembre 1993;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs raisonnables;

Que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution mandatant l'U.M.Q. pour l'achat de formulaires pour les cours municipales

93-471

VU *la proposition de l'Unin des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;*

VU *l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE *la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 19 octobre 1993;*

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Drouin, greffier de la Cour municipale, en date du 19 octobre 1993;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant du contrat;

Que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-15

93-472

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 875-15, intitulé: "Règlement amendant les normes d'implantation des bâtiments résidentiels isolés (1001) autorisés dans la zone résidentielle Ra-2, faible densité", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, vente de sapins de Noël

93-473

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que M. Grégoire Houde soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain de C.G. Sports enr., 895 de la rue Thibeau, pour la période du 25 novembre au 25 décembre 1993.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-474

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE THIFFAULT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-475

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE FUSEY (ENTRÉE OUEST DE LA VILLE), ENTRE LES RUES THIBEAU ET DUPLESSIS, INCLUANT TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGE, LAMPADAIRES, FEUX DE CIRCULATION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) RENÉ GOYETTE
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-476

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT N° 49 (1993) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, DÉCRÉTANT ET AUTORISANT L'ACHAT DE DEUX AUTOBUS URBAINS NEUFS ET DE SES ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT BANCAIRE AU MONTANT DE 560 000 $ À CET EFFET".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) JEANNOT PAQUIN
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-477

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE". *(875-15)*

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, programme de recyclage des déchets de la M.R.C.

93-478

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine ne participe pas au programme de recyclage des déchets de la M.R.C. de Franchevil-le, incluant les résidus verts, la cueillette sélective et celle des déchets dangereux domestiques.

ADOPTÉ

Résolution autorisant signature pour effets bancaires

93-479

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 91-420 soit et est abrogée à tou-tes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que tous les chèques de la corporation seront tirés au nom de la corporation et signés en son nom par le maire, M. Alain Croteau ou le maire-suppléant, et le trésorier, M. Réjean Giguère ou le tré-sorier-adjoint, Mme France Cinq-Mars.

De plus, que Mme France Cinq-Mars, M. Réjean Giguère ou M. Richard Chiasson soient autorisés, au nom de la corporation, à recevoir les chèques, relevés de compte de la corporation de même que tou-tes les pièces justificatives s'y rapportant, les effets impayés déposés par la corporation aux fins de recouvrement, les effets retournés impayés et débités au compte de la corporation ainsi qu'à signer à la banque la formule de vérification, règlement de solde et quittance.

Également, la remise de toutes actions, obligations et autres va-leurs que celle-ci garde en dépôt de sûreté ou à autre titre pour le compte de la corporation et à en donner des reçus valides et irrévocables.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-480

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL À PRÉLEVER LES FONDS NÉCES-SAIRES À L'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1994".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-481

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT N° 869 DÉCRÉTANT LA CHARGE ANNUELLE ET LES EXIGENCES À L'UTILISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ". *(869-C)*

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) LÉO BEAULIEU
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution mandatant arpenteur-géomètre, désignation cadastrale de la rue Chapleau

93-482

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU: Que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour procéder à la désignation cadastrale de la rue Chapleau de même que celle des terrains faisant l'objet d'échange entre les Investissements Nivana inc. et la ville de Cap-de-la-Madeleine, le tout conformément à la convention signée entre les deux parties le 18 octobre 1993.

ADOPTÉ

Résolution mandatant notaire pour contrat d'échange de terrains

93-483

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que le notaire Yvon Dupuis soit mandaté pour préparer le contrat d'échange de terrains entre les Investissements Nivana inc. et la ville de Cap-de-la-Madeleine, conformément à la convention signée entre les deux parties le 18 octobre 1993, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, avis juridique, immeubles appartenant aux Missionnaires O.M.I.

93-484

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que la firme Hébert, Denault, avocats, soit mandatée pour obtenir une opinion légale concernant les propriétés appartenant à la communauté des Missionnaires Oblats de Québec et les Missionnaires O.M.I., soit la Maison de la Madone, la Maison du Pèlerin, le restaurant et le magasin de souvenirs, à savoir si ces propriétés peuvent être imposées ou non en vertu de la loi.

ADOPTÉ

Résolution, vente de sapins de Noël

93-485

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que Mme Josée Boisvert soit autorisée à vendre des sapins de Noël au coin des rues Fusey et Duplessis, soit sur la propriété du 9 de la rue Fusey, pour la période du 25 novembre au 25 décembre 1993, à l'endroit qui sera déterminé par l'inspecteur du service de la Planification; mais que la demande pour l'intersection des rues Fusey et Rochefort soit refusée parce que l'emplacement proposé est situé sur une aire de stationnement.

ADOPTÉ

Résolution, vente de sapins de Noël

93-486

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que M. Jean Lacerte soit autorisé à vendre des sapins de Noël à un seul des trois endroits proposés, à son choix, pour la période du 25 novembre au 25 décembre 1993.

ADOPTÉ

Résolution, salaire des concierges non syndiqués

93-487

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que le salaire des concierges non syndiqués soit majoré du même pourcentage que les employés cols blancs pour les années 1993, 1994 et 1995.

ADOPTÉ

Résolution, sergent à la Sécurité publique

93-488

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU: Que M. René Crête soit nommé sergent à la Sécurité publique, en remplacement de M. Jean-Guy Cormier, à compter du 21 novembre 1993, aux salaire et conditions de travail de la convention collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTÉ

Résolution, chauffeurs "B"

93-489

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU: De nommer les personnes suivantes au poste de chauffeur "B", fonction permanente, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine:

Denis Bastien	***16 novembre 1993***
Michel Veilleux	***17 novembre 1993***
Yves Gervais	***18 novembre 1993***
Michel Bastien	***19 novembre 1993.***

ADOPTÉ

Résolution, journaliers temporaires pour 1993-1994

93-490

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste des employés temporaires (journaliers) pour les années 1993 et 1994 au service des Travaux publics et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

Résolution, chauffeurs temporaires pour 1993-1994

93-491

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la liste des employés temporaires (chauffeurs) pour les années 1993-1994 au service des Travaux publics et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

Résolution, responsable communautaire

93-492

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 93-438 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que Mme Sophie Desfossés soit engagée comme responsable communautaire et culturel à compter du 15 novembre 1993, au salaire annuel de 26 000 $.

ADOPTÉ

Résolution, représentant de la Ville, Régie des eaux

93-493

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: De nommer ***M. René Goyette*** *représentant de la Ville sur le Comité de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.*

ADOPTÉ

Résolution, substitut du Maire, site d'enfouissement sanitaire

93-494

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que ***M. René Goyette*** *soit nommé substitut du maire Alain Croteau sur le Comité intermunicipal du site d'enfouissement sanitaire du comté de Champlain.*

ADOPTÉ

Résolution, représentant de la Ville, C.I.T.F.

93-495

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que ***M. Jeannot Paquin*** *soit nommé représentant de la Ville sur le Conseil d'administration de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges.*

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, représentant de la Ville, O.M.H.

93-496

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU: Que ***M. Léo Beaulieu*** *soit nommé représentant de la Ville sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour compléter le terme de M. Michel Boisclair qui expire le 31 décembre 1994.*

ADOPTÉ

Avis de motion

93-497

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE TROTTOIRS, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE CHAPLEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de novembre 1993.

(Signé) MICHEL LAVERGNE
Conseiller de la ville
de Cap-de-la-Madeleine

Résolution nommant membres, Comité consultatif d'urbanisme

93-498

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que ***MM. Denis Beaulieu, Fernand Lajoie et Henri-Paul Courteau*** *soient nommés membres du Conseil sur le Comité consultatif d'urbanisme de la ville.*

ADOPTÉ

Résolution nommant substitut, M.R.C.

93-499

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que ***M. René Goyette*** *soit nommé substitut du maire Alain Croteau sur le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville.*

ADOPTÉ

Résolution, Conseil des Loisirs de la Mauricie

93-500

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'autoriser un versement de 4 500 $ au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. qui a suivi le dossier du Centre Communautaire dans le cadre du sommet socio-économique, ce montant équivalant à 1% de la subvention accordée à la Ville pour ce projet, conformément à la résolution n° 89-158 du 20 mars 1989.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier **Le maire**

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***mercredi, le 17 novembre 1993,*** *à 17 heures, et à laquelle étaient présents:*

7838

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers:	*Henri-Paul Courteau*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption du règlement n° 915

93-501

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 915, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 570 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de pavage et d'éclairage pour desservir le prolongement de la rue Chapleau", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier **Le maire**

7 8 3 9

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

C E R T I F I C A T

RÈGLEMENT *numéro 915 autorisant un emprunt de 570 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de pavage et d'éclairage pour desservir le prolongement de la rue Chapleau.*

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 915 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 915 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30 novembre 1993.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 6 décembre 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-502

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1993-11-15

93-503

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 novembre 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 1993-11-17

93-504

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 17 novembre 1993, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 novembre 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau

Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Jeannot Paquin
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

ainsi que le directeur général,

M. Yvan Blouin

---

a) ***Soirée hommage 93 de la Chambre de Commerce***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la participation de la Ville à une soirée hommage 93 organisée par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, par l'achat d'une table d'invités.

b) ***Cotisation 1994 à l'U.M.Q.***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation 1994 à l'U.M.Q. au montant de 12 268 77 $ incluant TPS et TVQ.

c) ***Résolution, évaluation environnementale du secteur du puits n° 34***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les Consultants H.G.E. inc. à procéder à une évaluation environnementale du secteur du puits n° 34, pour un montant de 4 955 $, plus les taxes applicables; les coûts d'analyse impliqués par cette étude seront en sus.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Rapport budgétaire au 30 septembre 1993.*
- *Lettre de l'Association touristique du Coeur du Québec, cotisation 93-94.*
- *Lettre d'Opération Nez Rouge 1993 (acceptée).*
- *Demande de Vidéotron, voeux des fêtes télévisés (acceptée).*
- *Lettre de Mme Violaine Couture, festival Gospel (à l'étude).*
- *Lettre de M. Guy Jutras, terrain coin des rues Notre-Dame et Jacques-Buteux.*
- *Lettre de Gaz Métropolitain, programme d'efficacité énergétique.*
- *Lettre de Muni-Ressources, fin du programme PARCQ.*
- *Lettre du notaire Houde, terrain Béton Laurentide.*
- *Lettre du Centre Le Havre de Trois-Rivières, aide financière (refusée).*
- *Rapport des permis de construction pour les mois d'août, septembre et octobre 1993.*
- *Lettre de PRAT Construction inc., sol contaminé au 15 de la rue Lanouette. (Le Directeur général autorisé à négocier le partage des coûts à 50/50).*

- *Lettre de Atelier d'usinage Marmen inc., réaménagement de la rue Radnor. (Accepté mais uniquement aux frais de l'entreprise).*

- *Lettre de M. Alcide St-Arnaud, déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec, rue Loranger. (Accepté mais au coût partagé à 50/50).*

- *CMD Désencrage, rapport sur les nuisances sonores.*

- *Colloque de l'U.M.Q. sur l'eau potable à Bécancour le 25 novembre 1993. (Le Directeur général et les Conseillers intéressés y participeront).*

- *Lettre de Consultants MESAR, offre de services pour le programme de réhabilitation des infrastructures municipales.*

- *Lettre de Mme Diane Caouette, participation de jeunes de la ville aux Jeux du Québec, été 1993. (Il y aura signature du Livre d'Or à la séance du 6 décembre pour souligner cet événement).*

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1993-11-15

93-505

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 novembre 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

93-506

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que la liste de comptes du 3 décembre 1993 comprenant les chèques numéros: 70382 à 70664 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 1 740 136,41 $ soit et est adopté pour paiement.

A ce déboursé de 1 740 136,41 $ sont inclus:

- *le service de la dette: 1 066 845,60 $*
- *Fiducie Desjardins: 70 000,00 $*

1 136 845,60 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

93-507

ET RÉSOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean Larocque	*Prop. par cons. D. Tousignant*
M. Raymond Normandin	*Prop. par cons. D. Tousignant*
Mme Cécile Loranger-La Haye	*Prop. par cons. R. Goyette*
M. Arthur Lacroix	*Prop. par cons. H.P. Courteau*

M. Yves Garneau *Prop. par cons. J. Paquin*
M. Archil Brière *Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Marcel Champoux *Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Jeanne D'Arc Demers Massicotte Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Charles-Edouard Arel *Prop. par cons. D. Tousignant*

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux rue Chapleau

93-508

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte la soumission de "Cap Excavation inc." au montant de 244 650,19 $ pour les travaux d'aqueduc et d'égout rue Chapleau, étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement n° 915 par le ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

Résolution, plaidoyer de culpabilité: Hydro-carbures

93-509

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que M. Roger Nadeau soit autorisé à plaider coupable pour et au nom de la municipalité ci-dessus mentionnée à l'infraction ou aux infractions qui lui est ou lui sont imputé(s) et consent par les présentes à ce que jugement intervienne contre la municipalité.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter prévisions budgétaires 1994, Comité intermunicipal des déchets

93-510

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte les prévisions budgétaires 1994 telles que soumises par le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain, à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter soumission, analyses huiles et graisses minérales

93-511

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte les prix de Laboratoire C.Q. pour les analyses huiles et graisses minérales pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1996:

- *Année 1994 - 31.00 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)*
- *Année 1995 - 31.00 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)*
- *Année 1996 - 36.50 $/ch. (pas de collecte, transport inclus)*

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter liste des Comités

93-512

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: D'accepter la liste des comités telle que soumise à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser vente de sapins de Noël (Galeries du Cap)

93-513

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que M. Michel Marin soit autorisé à vendre des sapins de Noël et arbres décoratifs sur les terrains des Galeries du Cap, 300, rue Barkoff, Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 24 novembre au 24 décembre 1993, le tout conformément au règlement n° 896.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser vente de sapins de Noël (Dairy Queen)

93-514

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que M. Michel Tremblay soit autorisé à vendre des sapins de Noël et arbres décoratifs sur les terrains du "Dairy Queen" 115, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 1er au 25 décembre 1993, le tout conformément au règlement n° 896.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser vente de sapins de Noël (rue St-Maurice)

93-515

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que M. André Bronsard soit autorisé à vendre des sapins de Noël et arbres décoratifs sur les terrains du 130 de la rue St-Maurice, pour la période du 1er décembre au 25 décembre 1993, le tout conformément au règlement n° 896.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter projet de règlement n° 875-16

93-516

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 875-16, intitulé: "Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les autres lieux d'amusement" (7399) dans les zones commerciales Ca.-2 et Ca.-5, centre-ville, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter projet de règlement n° 876-8

93-517

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le projet de règlement n° 876-8, intitulé" Règlement modifiant le règlement de lotissement afin d'autoriser les autres lieux d'amusement" (7399) dans les zones commerciales Ca.-2 et Ca.-5, centre-ville, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter rapport du Comité des Loisirs, réunion du 24 novembre 1993

93-518

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 1993 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 24 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter rapport du Comité des Loisirs, réunion du 30 novembre 1993

93-519

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 1993 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, passerelle Wayagamack

93-520

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la résolution n° 9161 du 23 avril 1945 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la passerelle sur le pont reliant la municipalité à l'île de la Potherie soit fermée à compter du 31 janvier 1994, et il est aussi résolu qu'elle soit par la suite démolie.

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer Mme Lise Campeau au C.A. de l'O.M.H.93-521

93-521

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine nomme madame Lise Campeau au poste d'administrateur au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour compléter le mandat de M. Jean Longval dont le terme expire le 31 décembre 1995.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-522

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AMENDANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE. (875-16)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de décembre 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

93-523

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 876 AFIN D'AUTORISER LES AUTRES LIEUX D'AMUSEMENT" (7399) DANS LES ZONES COMMERCIALES Ca-2 et Ca-5, CENTRE-VILLE. (876-8)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de décembre 1993.

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, félicitations M. Lucien Hamel

93-524

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil remercie sincèrement M. Lucien Hamel pour avoir siégé bénévolement pendant onze ans, au C.A. de l'O.M.H. de Cap-de-la-Madeleine, et pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

ADOPTÉ

Résolution, félicitations M. Henri-Paul Dubois

93-525

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que le Conseil remercie sincèrement monsieur Henri-Paul Dubois pour avoir siégé bénévolement pendant neuf ans, au C.A. de l'O.M.H. de Cap-de-la-Madeleine, et pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

ADOPTÉ

Résolution, félicitations M. Michel Boisclair

93-526

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil remercie sincèrement monsieur Michel Boisclair pour avoir siégé bénévolement pendant quatre ans, au C.A. de l'O.M.H. de Cap-de-la-Madeleine, et pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

ADOPTÉ

Résolution, félicitations M. Jean Longval

93-527

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil remercie sincèrement monsieur Jean Longval pour avoir siégé bénévolement pendant vingt ans, au C.A. de l'O.M.H. de Cap-de-la-Madeleine, et pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 875-14 (amendement au zonage)

93-528

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 875-14, intitulé: "Règlement amendant diverses dispositions d'ordre général du règlement n° 875 concernant le zonage, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 916, travaux rue Thiffault

93-529

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 916, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 60 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures, de pavage et d'éclairage pour desservir la rue Thiffaul, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 917, travaux rue Fusey

93-530

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 917, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 440 000 $ pour le réaménagement de la rue Fusey (entrée ouest de la Ville) entre les rues Thibeau et Duplessis incluant: trottoirs, bordures, pavage, lampadaires, feux de circulation, aménagement paysagé, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 642-17 (C.I.T.F.)

93-531

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que le règlement n° 642-17, intitulé: "Règlement pour adopter le règlement n° 49 (1993) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) décrétant et autorisant l'achat de deux autobus urbains neufs et de ses équipements ainsi qu'un emprunt bancaire au montant de 560 000 $ à cet effet, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, engagement policier-pompier, M. Martin Leduc

93-532

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que monsieur Martin Leduc soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 7 décembre 1993, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 23 avril 1990.

ADOPTÉ

Résolution, pour abroger la résolution n° 93-218

93-533

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la résolution n° 93-218 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Résolution, cession de terrain, espace vert par Les Investissements Nivana inc.

93-534

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de "Investissements Nivana inc." pour servir d'espace vert, conformément à la Loi des Cités et Villes et à l'article 10.1.1 du règlement numéro 876 de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix nominal de un (1 $) dollar, l'emplacement dont la description suit:

Un emplacement ayant une superficie de 2 124,2 mètres carrés, à prendre et détachée sur une partie du lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq de la subdivision officielle numéro cent un (555-101 ptie) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, et délimité comme suit:

- *au nord-ouest, sur une longueur de 54,00 mètres par les lots 555-111, 555-112 et 555-113;*

- *au nord-est, sur une longueur de 28,59 mètres par une partie du lot 555 (rue Mgr Laflèche projetée) et sur une longueur additionnelle de 15,75 mètres le long d'un arc de cercle de 262,32 mètres de rayon par une autre partie du lot 555-101;*

- *au sud-est, sur une longueur de 47,24 mètres par une autre partie du lot 555-101;*

- *au sud-ouest, sur une longueur de 34,61 mètres par les lots 555-105 et 555-106;*

- *au sud, sur une longueur de 7,84 mètres par le lot 555-109.*

Le tout tel que montré sur le plan joint à la présente.

Que le notaire Lyne Parent soit autorisé à préparer le contrat et que le maire Alain Croteau et le greffier, Maurice Thellend, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉ

Résolution, plan de localisation, équipements parc Des Ormeaux, (M. Jean-Paul Marchand, architecte)

93-535

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU: Que M. Jean-Paul Marchand, architecte, soit mandaté pour dresser un plan de localisation des équipements au parc Des Ormeaux, pour un montant n'excédant pas 500 $.

ADOPTÉ

Résolution, remplacement de M. Lucien Hamel par M. François Goulet

93-536

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU: Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine nomme M. François Goulet au poste de représentant des locataires au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1994, en remplacement de M. Lucien Hamel.

ADOPTÉ

Résolution, rachat par anticipation

93-537

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: D'exercer l'option de racheter au complet, en 1994, le solde de l'émission décrite ci-après:

S.Q.A.E. - Société Québécoise d'Assainissement des Eaux
Emission du 9 février 1989
Série W
Groupe 08
Projet 0148
Solde en capital non amorti au 9 février 1994: 103 884,34 $

ADOPTÉ

Résolution, confier mandat à "Consultants Mésar inc."

93-538

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

*ET RÉSOLU: Que le Conseil accepte l'offre de service de **"Consultants Mésar inc."** du 29 novembre 1993 pour la préparation aux fins de subventions d'un programme de réhabilitation d'infrastructure municipale, aux conditions suivantes:*

- *Accorder d'abord la priorité au volet: aqueduc - égout.*

- *Ensuite les volets "voirie - transport" et "structures - bâtiments" pourront être complétés, en accord avec le présent mandat, dans la mesure où les gouvernements auront confirmé que ces catégories d'infrastructures sont assujettis au programme et ces étapes subséquentes devront être autorisées par la municipalité avant d'en débuter l'étude.*

- *Il est entendu que la présente résolution ne constitue pas un engagement vous confiant l'exclusivité des travaux suite à la participation de la municipalité à ce programme.*

ADOPTÉ

Résolution, félicitations cols bleus

93-539

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De féliciter chaleureusement les employés municipaux pour la grande qualité des travaux exécutés lors de la construction du Centre communautaire et de ses aménagements extérieurs, de même que celui de la piste cyclable et de ski de fond, pour la diligence dont ils ont fait preuve lors de l'exécution de ces travaux et qui témoignent de leur grande compétence à cet égard.

ADOPTÉ

Résolution, sympathies Mme Marie-Berthe Massicotte Leblanc

93-540

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de Madame Marie-Berthe Massicotte-Leblanc, mère de M. Guy Leblanc, maire de Trois-Rivières, et profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 20 décembre 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

93-541

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1993-12-06

93-542

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 décembre 1993, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 décembre 1993

PRÉSENTS :

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie
ainsi que	
le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

a) ***Entente 1994, S.P.A.-M.***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville l'entente 1994 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

b) ***Abonnement Info +***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le renouvellement de l'abonnement à Info + pour une période de un (1) an au coût de 115 $, taxes en sus.

c) ***Cotisation à l'Association touristique***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation à l'Association touristique du coeur du Québec pour l'année 1993.

d) ***Proposition Atelier d'usinage Marmen inc., travaux rue Radnor***

Le Conseil réuni en commission permanente accepte la proposition d'Atelier d'usinage Marmen inc. pour défrayer à 50% le coût des travaux de la rue Radnor estimés à 13 225 $, soit un montant de 6 612,50 $, le reste étant à la charge de la Ville.

e) ***Déblaiement des trottoirs***

Le Conseil réuni en commission permanente, ajoute à la liste du déblaiement des trottoirs pour l'hiver 1993 - 1994, les rues suivantes:

Rue Châteaudun :	*entre Guilbert et Du Parc (côté sud) 650 mètres*
Rue du Sanctuaire:	*entre Latreille et des Vétérans (côté est) 620 mètres*
Rue des Érables :	*entre boul. Sainte-Madeleine et Toupin (côté ouest) 380 mètres*
Rue Saint-Maurice :	*entre boul. Sainte-Madeleine et Loranger (côté est) 140 mètres*
Rue Bellerive :	*entre boul. Sainte-Madeleine et commission scolaire (est et ouest) 200 mètres*
Longueur totale:	*1 990 mètres*
pour un coût additionnel de:	*18 905 $*

f) ***Cours mesures d'urgence à Arnprior***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise Messieurs Brian Sherping et Denys Beaudin à assister à des cours de mesures d'urgence à Arnprior du 10 au 16 janvier 1994.

g) ***Proposition de PRAT CONSTRUCTION INC., évaluation environnementale rue Lanouette***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la proposition de PRAT CONSTRUCTION INC. du 29 novembre 1993, et en conséquence, la Ville défraiera 50% des frais d'expertise inhérents à l'évaluation environnementale du terrain du 15 de la rue Lanouette, ce qui représente un montant de 3 331,32 $ remboursable à PRAT CONSTRUCTION INC.

*h) **Programme Infocarte III***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte:

- *la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Infocarte III.*

- *que M. Pierre Duguay et/ou M. Jean-Marie Jodoin est (sont) autorisés pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada.*

- *que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.*

*i) **Offre de service de "Carrefour financier 04 Inc."***

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de service de "Carrefour financier 04 inc." pour procéder à l'étude du dossier des assurances collectives, le mandat comprenant la préparation du cahier des charges pour les appels d'offre, l'analyse de soumissions reçues et les recommandations appropriées de même que toute autre question concernant ledit dossier et ce, à compter du 1er janvier 1994.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre des Artisans de la Paix: campagne des paniers de Noël.*

- *Lettre de la Garde paroissiale de Cap-de-la-Madeleine : aide financière demandée (acceptée : même montant qu'en 1993, 1 000 $).*

- *Lettre de l'Association des Handicapés adultes: aide financière demandée pour la fête de Noël.*

- *Lettre de la MRC de Francheville: plans de flottage.*

- *U.M.Q.: cotisation supplémentaire (à l'étude).*

- *Fédération canadienne des municipalités: adhésion 1994 - 1995 (refusée).*

- *Rapport de la réunion du Comité de Sécurité civile.*

- *Programme de formation de la Sécurité civile.*

- *Conciliation de banque: août, septembre, octobre 1993.*

Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 1993-12-06

93-543

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 décembre 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes

93-544

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 15 décembre 1993, comprenant :

1) les chèques n^{os} : 70665 à 70829 incl. :	*278 365,04 $*
2) les paies n^{os} : 44 à 47 incl. :	*663 710,48 $*
3) les frais d'encaissement de taxes pour le mois d'octobre, effets bancaires retournés, dépôts-salaires et frais de change U.S. pour le mois de novembre 1993 :	*1 222,24 $*
Le tout totalisant un déboursé de :	*943 297,76 $*

soit et est adoptée pour paiement

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

93-545

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wilbrod Brière	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mlle Régina Desloges	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Claire Tessier-Blackburn	*prop. par cons. R. Goyette*
M. Léo-Paul Beaulieu	*prop. par cons. D. Tousignant*
M. Fernand Perreault	*prop. par cons. H.-P. Courteau*
M. Maurice Robert	*prop. par cons. F. Lajoie*
Mme Simone Filteau	*prop. par cons. L. Beaulieu*

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le rapport de la réunion de la Commission d'urbanisme

93-546

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 1993 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté sauf les articles 4 et 9 qui sont mis à l'étude.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission des assurances générales pour l'année 1994

93-547

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que soit acceptée la soumission de J.-B. Lanouette / B. F. Lorenzetti & associés inc. pour l'assurance automobile et l'assurance des différentes responsabilités pour l'année 1994, au

montant de 117 934 $ plus taxes, cette soumission étant la plus basse présentée et conforme pour ces catégories d'assurances.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission des assurances générales pour l'année 1994

93-548

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que soit acceptée la soumission de Pratte-Morrissette inc. pour l'assurance des biens, assurance DDD et assurance chaudières et machinerie pour l'année 1994, au montant de 35 788,00 $ plus taxes, cette soumission étant la plus basse présentée et conforme pour ces catégories d'assurances.

ADOPTÉ

Résolution, location d'équipement pour le déneigement durant l'hiver 1993-1994

93-549

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme Excavation Fournier ltée

Chargeur sur roues avec chasse-neige
1 John-Deere JD444E à 65,00 $ /heure

Chargeur sur roues avec godet (bucket)
1 John-Deere JD444E à 60,00 $/heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 875-15 (zonage)

93-550

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-15, intitulé «Règlement amendant diverses dispositions générales du Règlement de zonage n° 875», soit et est adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour annuler la résolution 93-256 (fonds de roulement)

93-551

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la résolution n° 93-256 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Résolution, pour mettre à jour le rôle d'évaluation pour l'année 1994

93-552

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'année 1994, aux mêmes prix unitaires de 1993, soit sans majoration.

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer le représentant du conseil qui siégera au Comité de retraite

93-553

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Jeannot Paquin soit nommé pour représenter la Ville sur le Comité du régime des rentes de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour compléter le mandat de M. Michel Boisclair se terminant le 31 janvier 1996.

ADOPTÉ

Résolution, mesure disciplinaire à l'employé n° 450 200605

93-554

Attendu que l'employé n° 450 200605 s'est absenté de son travail dans la nuit du 15 au 16 novembre 1993, et ce, sans avertissement;

Attendu que le poste de préposé à l'aréna qu'occupe ledit employé n° 450 200605 en est un de confiance puisqu'il a entre autre la garde de l'immeuble de l'aréna en cas d'incendie, vols, etc.;

Attendu que dans la nuit du 27 au 28 janvier 1993, l'employé n° 450 200605 s'était de nouveau absenté, et ce, sans avertissement;

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil ordonne une suspension sans solde de cinq (5) jours ouvrables à l'égard de l'employé n° 450 200605 à titre de mesure disciplinaire. Cette suspension sera appliquée au moment jugé opportun par la Direction et toute récidive de sa part

entraînera automatiquement des mesures disciplinaires beaucoup plus sévères pouvant aller jusqu'au congédiement.

ADOPTÉ

Avis de motion

93-555

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement pour abroger le règlement n° 315-I annulant le règlement n° 315-G et amendant le règlement n° 315 concernant l'organisation d'une brigade de pompiers et de précautions à prendre contre les incendies (ramonage).»

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour de décembre 1993

(Signé) *Léo Beaulieu*
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter le contrat de l'Hebdo Journal pour l'année 1994

93-556

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le maire, M. Alain Croteau et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo Journal, pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1994, au tarif proposé, soit 0,58 $ la ligne agate, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater Hébert Denault pour évaluation des propriétés O.M.I.

93-557

Proposé par M. le conseiller M. RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller M. JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la firme Hébert Denault, avocats, soit mandatée pour représenter la ville de Cap-de-la-Madeleine devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière dans la cause opposant la Ville à la Communauté des missionnaires Oblats de Québec et les missionnaires O.M.I., soit la Maison de la Madone, la Maison du pèlerin, le restaurant et le magasin des souvenirs concernant l'imposition de ces immeubles.

ADOPTÉ

Résolution, pour modifier la résolution n° 93-520

93-558

Proposé par M. le conseiller M. LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller M. RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que la résolution n° 93-520 du 6 décembre 1993 soit et est amendée de la façon suivante en remplaçant «31 janvier 1994» par «1er mai 1994».

ADOPTÉ

Dépôt :

Formules de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

7860

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

C E R T I F I C A T

RÈGLEMENT *numéro 917 autorisant un emprunt de 440 000 $ pour le réaménagement de la rue Fusey.*

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à votre sur le règlement numéro 917 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 917 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21 décembre 1993

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7861

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

C E R T I F I C A T

RÈGLEMENT *numéro 875-14 amendant diverses dispositions d'ordre général du règlement n° 875, concernant le zonage.*

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à votre sur le règlement numéro 875-14 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-14 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21 décembre 1993

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7862

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

C E R T I F I C A T

RÈGLEMENT *numéro 916 autorisant un emprunt de 60 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordure, de pavage et d'éclairage pour desservir la rue Thiffault.*

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à votre sur le règlement numéro 916 est de une (1).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de une (1).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 916 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21 décembre 1993

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le mardi 21 décembre 1993,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Résolution, pour l'adoption du budget 1994

93-559

Proposé par M. le conseiller *DENIS BEAULIEU*
Appuyé par M. le conseiller *RENÉ GOYETTE*

ET RÉSOLU : que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1994, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de VINGT-SEPT MILLIONS DE DOLLARS (27 000 000 $), soit et est adopté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adoption du règlement n° 919, imposition 1994

93-560

Proposé par M. le conseiller *DENIS BEAULIEU*
Appuyé par M. le conseiller *HENRI-PAUL COURTEAU*

ET RÉSOLU : que le règlement n° 919, intitulé «Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la ville pour 1994», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du budget triennal

93-561

Proposé par M. le conseiller *JEANNOT PAQUIN*
Appuyé par M. le conseiller *RENÉ GOYETTE*

ET RÉSOLU : que les membres du conseil de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes :

- 1994 :	*7 249 000 $*
- 1995 :	*7 788 000 $*
- 1996 :	*2 735 000 $*
Pour un total de :	*17 772 000 $*

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le mardi 4 janvier 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-1

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1993-12-20

94-2

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 20 décembre 1993, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 1993-12-21

94-3

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 21 décembre 1993, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 décembre 1993

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers:	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

---

a) Annonce dans Le Nouvelliste

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce d'un tiers(1/3) de page pour le cahier «Perspectives économiques» qui sera publié dans le journal Le Nouvelliste, du 21 janvier 1994.

b) Annonce dans L'Hebdo Journal

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une page dans L'Hebdo Journal pour les voeux des fêtes au tarif habituel.

c) Offre de services d'Exploitation Santec inc.

Le Conseil réuni en commission permanente accepte l'offre de services professionnels d'Exploitation Santec inc. pour l'année 1994, laquelle concerne l'entretien des infrastructures reliées au programme d'assainissement des eaux, le tout conformément aux conditions de leur offre de services en date du 14 décembre 1993.

CORRESPONDANCE LUE:

- *Lettre de la Fabrique Saint-Odilon : réaménagement du parc face à l'église (à l'étude).*
- *Rapport des permis de construction pour le mois de novembre 1993.*
- *Lettre de La Classique internationale de canots de la Mauricie Inc. : demande d'aide financière (refusée, pas au budget).*
- *Lettre de Centraide Mauricie : demande d'aide financière (refusée, pas au budget).*
- *Lettre de M. Patrick Bédard : récupération des arbres de Noël, le 8 janvier 1994, avec la collaboration de M. Jules Milette (le Conseil donne son accord à cette activité).*

Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 1993-12-20

94-4

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 décembre 1993, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes

94-5

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 28 décembre 1993 comprenant les chèques n°s 70830 à 71020 inclusivement,

comportant des débours se totalisant à : 2 534 180,46 $

soit et est adoptée pour paiement

À ce débours est inclus un placement au taux de 4,04 % (Banque Nationale du Canada) 2 291 122,00 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-6

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Paul-Émile Bachand	*prop. par cons. F. Lajoie*
M. Camille Paquin	*prop. par cons. R. Goyette*
Mme Jacinthe Pelletier	*prop. par cons. D. Tousignant*
Mme Alice Pruneau	*prop. par cons. H.-P. Courteau*
M. Louis Samson	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Marie-Ange Beaumier Faucher	*prop. par cons. R. Goyette*
M. Marcel Arsenault	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Jeanne-D'Arc Veillette Durocher	*prop. par cons. H.-P. Courteau*
Mme Marguerite Despins Mongrain	*prop. par cons. D. Tousignant*
M. Louis Robert	*prop. par cons. R. Goyette*
Mme Lucie Thériault	*prop. par cons. D. Beaulieu*

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal du Comité des loisirs

94-7

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 1993 du Comité des loisirs, soit adopté aux articles 1, 2, 3, 4 et 6, et pour ce qui est de l'article 5 : le Conseil refuse la demande de M. Benoît Cloutier pour tenir un atelier de réparation de bateau au relais portuaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter une soumission concernant les pantalons des constables et des officiers

94-8

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Uniformes G.A.G. inc. pour la fourniture de :

119 pantalons (été) pour constables au montant de 40,50 $ la paire;
85 pantalons (3 saisons) pour constables, au montant de 44,60 $ la paire;
14 pantalons (été) officiers au montant de 39,70 $ la paire;
6 pantalons (3 saisons) officiers au montant de 43,95 $ la paire;
T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter une soumission pour les blousons

94-9

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Chez Lise Binette inc. pour 25 blousons de cuir (34 à 46) et 12 autres blousons (48 à 54) au montant de 224,00 $ chacun, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 875-16 (zonage).

94-10

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-16 intitulé : Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les «autres lieux d'amusement» (7399) dans les zones commerciales Ca-2 et Ca-5, centre ville, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement 876-8 (lotissement)

94-11

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-8 intitulé : Règlement amendant le règlement de lotissement n° 876 afin d'autoriser les «autres lieux d'amusement» (7399) dans les zones commerciales Ca-2 et Ca-5, centre ville, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour le réaménagement des bureaux administratifs à l'hôtel de ville

94-12

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Jean-Paul Marchand, architecte, soit autorisé à préparer les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le réaménagement des bureaux administratifs de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ

Résolution, vente pour taxes 1992

94-13

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son greffier les lots P387-340 et P387-331-1 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lesquels lots ont été adjugés à la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes tenue le 18 novembre 1992 et n'ont pas été retraits par le propriétaire depuis.

DESCRIPTION :

Un emplacement de figure irrégulière, situé à Cap-de-la-Madeleine et désigné comme étant une partie du lot numéro TROIS CENT QUARANTE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (Ptie 387-340);

Et une partie du lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot numéro TROIS CENT TRENTE ET UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (Ptie 387-331-1);

Le tout borné comme suit : vers le nord-est par une partie du lot 387-358-Ptie; vers le sud-est, par le lot 387-339; vers le sud-ouest par une partie du lot 387-331-5 Ptie; vers le nord-ouest par une partie du lot 387-340-Ptie.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire, M. René Cloutier, soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le directeur général de la ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, vente pour taxes 1992

94-14

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son greffier les lots suivants :

164-121 et 164-122 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, lesquels lots ont été adjugés à la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lors d'une vente pour taxes tenue le 18 novembre 1992 et n'ont pas été retraits par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire, M. René Cloutier, soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le directeur général de la ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 315-J

94-15

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 315-J, abrogeant le règlement n° 315-I, annulant le règlement 315-G et amendant le règlement n° 315 concernant l'organisation d'une brigade de pompiers et les précautions à prendre contre les incendies, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, location d'équipement pour le déneigement 1993-1994

94-16

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1993-1994, de la firme Les entreprises Gaston Fournier inc.

1 camion 10 roues avec chasse-neige réversible au coût de 62,00 $/l'heure

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1993-1994.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure, 266 chemin du Passage

94-17

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par la Cie Multi-Services P.L. inc., par l'entremise de M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, à l'égard de la propriété sise au 266, chemin du Passage, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi 14 décembre 1993. De plus, le Conseil municipal fixe la date de

l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande de la requérante sera étudiée au 7 février 1994, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ

Résolution, programme PARCQ

94-18

Attendu *que la Ville a déjà signé un contrat de service avec la firme Muniressource Consultants inc. afin d'assurer la livraison des programmes PARCQ, PRIL et PAD;*

Attendu *que Muniressource Consultants gère depuis six (6) ans l'ensemble des programmes d'habitation de la SHQ pour le compte de la Ville;*

Attendu *que la Société d'habitation du Québec et le Ministre, suite au retrait du Fédéral dans le soutien à l'habitation, modifient les termes «PARCQ» pour «RÉPARACTION» et «PRIL» pour «PRIL+»;*

Attendu *que la S.H.Q. désire, à chaque modification de dénomination de programme, reconduire explicitement la firme en charge de la gestion des programmes;*

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le contrat de service existant soit modifié pour y inclure les nouvelles dénominations «RÉPARACTION et PRIL+» et la mention suivante à l'article 1, alinéa 1.1, «Mandat du consultant» qui devra se lire dorénavant comme suit :

«1.1 accomplir les services d'administration et d'inspection des programmes RÉPARACTION, PRIL+, PAD et tout autre programme ayant la même nature et le même effet et ceci en vertu des ententes conclues avec le client et la S.H.Q.»

ADOPTÉ

Résolution, engagement de M. Sébastien Turgeon à compter du 31 janvier 1994

94-19

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'embaucher M. Sébastien Turgeon comme «agent d'information» sur une base contractuelle de deux ans, et ce, à compter du 31 janvier 1994.

Le poste d'«agent d'information» sera une fonction CI-3 (cadre intermédiaire 3) tel que décrit dans la Politique de gestion de l'Association du personnel cadre de la ville de Cap-de-la-Madeleine et sera soumis aux conditions et avantages sociaux de cette même politique.

L'horaire de travail est de 160 heures de travail par période de quatre semaines.

M. Sébastien Turgeon sera soumis à une période de probation de six mois et recevra le salaire du premier échelon de CI-3.

De plus, une allocation automobile de 1 300,00 $ par année sera versée à l'agent d'information.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 17 janvier 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-20

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1994-01-04

94-21

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 4 janvier 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes

94-22

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 13 janvier 1994 comprenant

1) les chèques n°s 71 021 à 71 152 inclusivement : 261 943,66 $

2) les paies n°s 48 à 52 inclusivement : 693 770,07 $

3) les frais d'encaissements de taxes de novembre 1993, effets bancaires retournés et dépôts-salaires pour le mois de

décembre 1993 : *672,72 $*

Le tout totalisant un débours de : *956 386,45 $*
Soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-23

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Madeleine Lebel Lemire	*prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Robert Morrissette	*prop. par cons. H.-P. Courteau*
M. Gérald Brouard	*prop. par cons. F. Lajoie*
M. Henri-Paul Thibeault	*prop. par cons. R. Goyette*
Mme Antoinette Leclerc Francoeur	*prop. par cons. D. Tousignant*
M. Gérard Angers	*prop. par cons. D. Tousignant*
Mme Dolly Edney	*prop. par cons. H.-P. Courteau*
Mme Yvette Gilbert Boies	*prop. par cons. D. Tousignant*
Mme Céline Salois Désilets	*prop. par cons. R. Goyette*
M. Roland Gagnon	*prop. par cons. R. Goyette*

ADOPTÉ

Proclamation du mois de février : le mois du coeur

94-24

Considérant que les maladies du coeur sont chaque année responsables de 100 000 cas d'hospitalisation et de 19 000 décès au Québec.

Considérant que la Fondation des maladies du coeur du Québec veut réduire de 30 % le taux de mortalité dû aux maladies du coeur d'ici l'an 2002.

Considérant que cet objectif a aussi été exprimé par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Considérant que la Fondation des maladies du coeur a besoin de l'appui de tous et de chacun pour financer l'éducation et la recherche sur les maladies cardiaques et cérébrovasculaires.

*Le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine proclame que février est le «**mois du coeur**» et incite nos édiles municipaux ainsi que nos concitoyens à appuyer la Fondation des maladies du coeur du Québec dans sa mission, soit de sauver des vies.*

Fait à Cap-de-la-Madeleine, ce 17e jour du mois de janvier 1994.

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme

94-25

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme, tenue le 11 janvier 1994 , soit adopté sauf l'article 6 qui est mis à l'étude.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal du Comité des loisirs

94-26

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs, tenue le 12 janvier 1994 , soit adopté aux articles 1 à 4.

ADOPTÉ

Résolution, taux de la location de la machinerie et des équipements

94-27

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la résolution n° 92-549 soit abrogée et remplacée par la suivante :

«Que le taux de location de la machinerie et des équipements de la ville soit celui apparaissant à la liste fournie par le Bureau des services techniques et annexée à la présente résolution pour en faire partie.»

ADOPTÉ

Avis de motion

94-28

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les «autres transports par véhicule à moteur, infrastructure (429)» dans la zone commerciale Ca-7, centre-ville». (875-17)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de janvier 1994

(Signé) *HENRI-PAUL COURTEAU*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-29

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement n° 876, concernant le lotissement afin d'autoriser les «autres transports par véhicule à moteur, infrastructure (429)» dans la zone commerciale Ca-7, centre-ville». (876-9)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,

ce 17e jour du mois de janvier 1994

(Signé) *HENRI-PAUL COURTEAU*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-30

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les «comptoirs alimentaires (5814)» dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité». (875-18)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de janvier 1994

(Signé) *FERNAND LAJOIE*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-31

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement de lotissement n° 876 afin d'autoriser les «comptoirs alimentaires (5814)» dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité». (876-10)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de janvier 1994

(Signé) *FERNAND LAJOIE*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-32

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin de réduire la marge de recul arrière minimale applicable aux «centres commerciaux de quartier (5013)» dans la zone commerciale Cb-3, locale». (875-19)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,

ce 17e jour du mois de janvier 1994

(Signé) *DENIS BEAULIEU*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-33

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement abrogeant diverses réglementations antérieures relatives à la construction et adoptant de nouvelles dispositions relatives à la plomberie dans les immeubles». (877-1)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois de janvier 1994

(Signé) *HENRI-PAUL COURTEAU*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, renouvellement de mandats

94-34

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de renouveler les mandats de MM. Jean-Paul Roy (siège n° 1), Pierre Berlinguet (siège n° 5) et Lou Frost (siège n° 7) comme membres du Comité municipal d'urbanisme pour une période de deux ans à compter de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, mesure disciplinaire

94-35

Attendu l'agression physique commise par l'employé portant le n° 210 072 005 à l'endroit d'un autre employé;

Attendu que cette agression s'est déroulée près de la machinerie lourde en fonctionnement, tels une souffleuse et un camion, ce qui aurait pu compromettre la sécurité des employés;

Attendu le comportement en général manifesté depuis quelque temps par l'employé portant le n° 210 072 005, malgré les avertissements écrits qui lui ont été signifiés en date du 13 août 1992 et du 5 janvier 1993;

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil ordonne, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans solde de trois jours ouvrables à l'employé portant le n° 210 072 005. Cette suspension sera appliquée au moment jugé

opportun par la Direction et toute récidive de sa part entraînera automatiquement des mesures disciplinaires beaucoup plus sévères pouvant aller jusqu'au congédiement.

ADOPTÉ

Résolution, pour abroger la résolution n° 91-23

94-36

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'annuler, à toutes fins que de droit, la résolution portant le n° 91-23 et de la remplacer par la suivante :

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire se porter acquéreur du terrain portant le numéro de cadastre P. 554 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, appartenant au Gouvernement fédéral, tel qu'identifié au plan ci-inclus.

Cette acquisition devra se faire pour une somme nominale de 1 $ et le Gouvernement fédéral sera exonéré des taxes de répartitions locales, et ce, depuis l'année 1985 jusqu'au moment de la transaction.

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater Muniressource pour des travaux à la station de pompage

94-37

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'autoriser Muniressource à préparer les plans, devis, documents d'appels d'offres, travaux de surveillance, de même que tout autre travail apparaissant à l'offre de service du 12 janvier 1994, relativement aux travaux électriques à effectuer à la station de pompage pour le montant de 5 930,00 $, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, annonce (Soirée-hommage)

94-38

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'autoriser la publication d'une annonce dans l'Hebdo Journal, à l'occasion de la «Soirée-hommage» organisée par la Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine au montant de 295,00 $, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, demande pour abroger la résolution 94-19

94-39

Il est proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE :

Que la résolution n° 94-19, du 4 janvier 1994, concernant l'embauche de M. Sébastien Turgeon soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Il n'y a aucune personne pour appuyer cette résolution et elle n'est pas adoptée.

Correspondance lue

- *Lettre du Mouvement arrêt-taxes du Québec (Objet : Nomination d'un agent d'information).*

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

C E R T I F I C A T

***RÈGLEMENT** n° 875-15 amendant le règlement n° 875, concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.*

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-15 est de 618.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 73.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-15 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18 janvier 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7881

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

C E R T I F I C A T

RÈGLEMENT *n° 875-16 amendant le règlement n° 875, concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.*

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 875-16 est de 742.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 85.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 875-16 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er février 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

C E R T I F I C A T

RÈGLEMENT *n° 876-8 amendant le règlement n° 876, concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.*

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 876-8 est de 742.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 85.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 876-8 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er février 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 7 février 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-40

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 1994

94-41

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 17 janvier 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 17 janvier 1994

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Fernand Lajoie
ainsi que	
le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

A) ***Journée «Massage d'espoir»***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le versement d'une subvention de 25,00 $ à «LEUCAN» à titre de commandite pour l'événement «Massage d'espoir» qui se tiendra le 30 mars 1994.

B) ***Voie de desserte, parc industriel n° 2***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise les «Consultants René Gervais inc.» à préparer, pour fins de subventions pour un programme d'infrastructure municipale, une étude préliminaire pour une voie d'accès au parc industriel n° 2 et qui desservirait aussi les usines CMD Désencrage et Lupel, pour un montant d'environ 5 000,00 $ plus les taxes applicables.

C) ***La Classique internationale de chiens***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le versement d'une subvention de 350,00 $ à l'organisation de la Classique internationale de chiens de Châteaudun.

D) ***Société canadienne de la sclérose en plaques***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le versement d'une subvention symbolique de 25,00 $ à la Société canadienne de sclérose en plaques, section Mauricie.

E) ***Petite caisse : Bureau du maire***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'établissement d'une «petite caisse» de 200,00 $ pour le Bureau du maire.

Correspondance lue :

1. *Lettre de «Music Fest» : publication d'une annonce dans le programme-souvenir du festival de Saint-Jérôme. (Refusé)*

2. *Offre de «Expo Stand enr.» pour la location d'un stand pour «Exposition Palais du commerce de Trois-Rivières». (Refusé)*

3. *Rapport des permis de construction pour le mois de décembre 1993.*

4. *Lettre de M. Jacques Rivard (réf.: édifice du 45, rue Dorval). (Refusé)*

Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 17 janvier 1994

94-42

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 janvier 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 31 janvier 1994

94-43

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 31 janvier 1994, chèques nos : 71 153 à 71 249 inclusivement, comportant des débours se totalisant à 245 712,30 $ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 4 février 1994

94-44

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 4 février 1994, chèques nos : 71 250 à 71 463 inclusivement, comportant des débours se totalisant à 4 630 775,34 $ soit et est adoptée pour paiement.

NOTE : À ce débours de 4 630 775,34 $ est inclus :

- Le service de la dette :	*500 826,25*
- Un placement au taux de 3,79 % (Banque Nationale du Canada)	*3 488 065,00*
- Fiducie Desjardins :	*50 000,00*
	4 038 891,25

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-45

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de :

Mme Gracia Bellemare Marcotte	*prop. par cons. R. Goyette*
Mme Thérèse Bélanger Néron	*prop. par cons. D. Tousignant*
Mme Yvonne Leblanc Demers	*prop. par cons. R. Goyette*
Mme Laurette Robichaud Richard	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Justina Chrétien Garceau	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Jeannine Biron Morin	*prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Marcel Francoeur	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Thérèse Duchesne	*prop. par cons. R. Goyette*
M. Albert Tessier	*prop. par cons. M. Lavergne*
M. Jean-Paul Griffin	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Françoise Béliveau Bistodeau	*prop. par cons. M. Lavergne*
Mme Marguerite Davis Lemire	*prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Donat Dargis	*prop. par cons. L. Beaulieu*

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour une voiture de police identifiée

94-46

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Automobiles Rénald Boisclair ltée» pour la fourniture d'une voiture de police identifiée, au montant de 23 424,02 $, TPS et TVQ incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, soumission de chemises pour policiers

94-47

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Chemises Empire ltée» pour la fourniture de chemises à manches courtes (bleu pâle) au montant de 10,75 $ chacune; de chemises à manches courtes (blanches) au montant de 10,75 $ chacune; de chemises à manches longues (bleu pâle) au montant de 11,85 $ chacune et de chemises à manches longues (blanches) au montant de 11,85 $ chacune, T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour du matériel informatique

94-48

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Les services Serti inc.» pour une carte de mémoire 16MB pour A/S 400-E35 au montant de 6 984,00 $ et cinq écrans info-window au montant de 5 980,00 $ plus TPS et TVQ, cette soumission étant la seule présentée.

ADOPTÉ

Résolution, nomination au conseil d'administration de l'O.M.H.

94-49

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine nomme Mme Yolande Jacques au poste de représentante des locataires au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine pour la période du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1996.

ADOPTÉ

Résolution, demande de permis de vente de boissons alcooliques

94-50

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise l'Organisation de la Classique internationale de chiens de Châteaudun à demander, à la Régie des permis d'alcools du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques pour les 26 et 27 février 1994, à l'occasion de la tenue dudit événement à l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation de signature (entente -- REPARACTION)

94-51

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant le programme «RÉPARACTION» en remplacement du programme «PARCQ».

ADOPTÉ

Résolution, autorisation de signature (entente, «VIRAGE-RÉNOVATION»)

94-52

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant le programme «VIRAGE-RÉNOVATION».

ADOPTÉ

Résolution, représentants de la ville pour «VIRAGE-RÉNOVATION»

94-53

***Attendu** que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine accepte d'être mandataire et de signer l'entente avec la Société d'habitation du Québec concernant la livraison du programme de stimulation de la rénovation résidentielle «VIRAGE-RÉNOVATION»;*

***Attendu** que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, selon l'article 2, paragraphe L) de cette entente, ne doit utiliser que du personnel ou des ressources extérieures autorisés et désignés par une résolution du présent conseil;*

***Attendu** que le personnel ou ressources extérieures qui seront affectés à ce programme ont été identifiés par la Municipalité;*

***Attendu** que le personnel ou ressources extérieures désignés par la Municipalité s'engagent à assumer les responsabilités qui leur sont dévolues et décrites à l'article 2 de ladite entente;*

Il est proposé par M. JEANNOT PAQUIN, appuyé par M. MICHEL LAVERGNE et résolu :

De désigner et d'autoriser à titre de représentants de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine dans le cadre du programme de stimulation de la rénovation résidentielle «VIRAGE-RÉNOVATION» les personnes suivantes :

- Mme Manon Clermont	*de Muniressource Consultants*
- Mme Joanne Clermont	*de " "*
- M. Denis Perron	*de " "*
- M. Serge Trudel	*de " "*

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure au 266, chemin du Passage

94-54

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la dérogation demandée pour le 266, chemin du Passage dont le recul, par rapport à l'emprise de la rue Aubuchon est inférieur à la distance minimale prescrite par le règlement n° 875 concernant le zonage :

- Recul minimal exigé : 6,0 mètres;
- Recul proposé : 5,67 mètres.

ADOPTÉ

Résolution, projet de règlement n° 875-17 (zonage)

94-55

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-17, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les «autres transports par véhicule à moteur infrastructure (429)» dans la zone commerciale Ca-7, centre ville», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, projet de règlement n° 876-9 (lotissement)

94-56

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-9, intitulé : «Règlement modifiant le règlement de lotissement afin d'autoriser les «autres transports par véhicule à moteur infrastructure (429)» dans la zone commerciale Ca-7, centre ville», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, projet de règlement n° 875-19

94-57

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-19, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin de réduire la marge de recul arrière minimale applicable aux centres commerciaux de quartier (5013) dans la zone commerciale Cb-3, locale», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-58

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement abrogeant diverses réglementations antérieures relatives à la construction et adoptant de nouvelles dispositions relatives à la plomberie dans les immeubles» (877-1).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de février 1994

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, autorisation de signature avec Hydro-Québec (variateur de vitesse)

94-59

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine le contrat avec Hydro-Québec, lequel a pour objet l'aide financière à l'installation d'un entraînement à vitesse variable sur un système de pompage, et ce, dans le cadre des programmes d'initiatives et d'analyses énergétiques -- systèmes de pompage, de ventilation et de compression (SPVC).

ADOPTÉ

Résolution, tarification pour consultation à la bibliothèque

94-60

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la tarification proposée pour la consultation de la banque de données «PARCHEMIN» contenant les actes notariés anciens, soit :

1,00 $ (un) par heure de consultation pour les résidents;
2,00 $ (deux) par heure de consultation pour les non-résidents;

Et une plage horaire gratuite le vendredi après-midi pour les abonnés de la bibliothèque.

ADOPTÉ

Résolution, projet de règlement n° 875-18 (zonage)

94-61

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-18, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les «comptoirs alimentaires (5814) dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité» soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, projet de règlement n° 876-10 (lotissement)

94-62

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-10, intitulé : «Règlement modifiant le règlement de lotissement afin d'autoriser les comptoirs alimentaires (5814) dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité» soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, achat d'un système de contrôle pour le Service des loisirs et culture

94-63

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise l'achat d'un système de contrôle pour le Service des loisirs et culture, fourni par la firme Seclok ltée au montant de 4 385,50 $, incluant toutes les taxes, le tout tel que soumis à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, subvention à la Maison des jeunes

94-64

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de verser en subvention à la Maison des jeunes un montant de 3 000 $, plus le montant des taxes pour la compensation des services municipaux (Loi fiscalité municipale, art. 204-10), pour les années 1992, 1993 et 1994.

ADOPTÉ

Résolution, fonctions régulières (employés manuels)

94-65

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de nommer à une fonction régulière les personnes suivantes :

Apprenti mécanicien :	*Robert Trudel (1994-02-08)*
Journalier :	*Alain Veillette (1994-02-09)*
Apprenti soudeur :	*Robert Brûlé (1994-02-10)*

ADOPTÉ

Résolution, dénonciation d'une entente avec la municipalité de Sainte-Marthe

94-66

IL ES PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire dénoncer «L'Entente relative à la protection contre l'incendie» avec la municipalité de Sainte-Marthe, telle que stipulée à l'article 8 de ladite entente.

ADOPTÉ

Résolution, vente d'un terrain à Mme Carpentier et M. Bureau

94-67

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Mme Thérèse Carpentier et M. Henri-Paul Bureau, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot n° 410-26-57 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de 1 500 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire de même que tout autre frais, lesquels seront à la charge de l'acquéreur.

Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier *Le maire*

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 21 février 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents:*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-68

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 1994

94-69

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 7 février 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 7 février 1994

PRÉSENTS:	*Son honneur le maire*	*Alain Croteau*
	Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
		Henri-Paul Courteau
		René Goyette
		Denis Tousignant
		Jeannot Paquin
		Michel Lavergne
		Fernand Lajoie
ainsi que		
le directeur général,		*M. Yvan Blouin*
et l'agent d'information		*M. Sébastien Turgeon*

A) *Projet de signalisation*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le directeur du Service de la planification, M. Michaël Hiller, à superviser la projet de signalisation qui sera réalisé par la Chambre de commerce.

B) *Autorisation accordée à l'Association des résidents de Châteaudun*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'Association des résidents de Châteaudun à installer des affiches aux couleurs de l'A.R.C. et aussi à diffuser de la musique, le tout tel que demandé dans une lettre datée du 31 janvier 1994 et signée par M. André Blanchette.

C) *Publication d'une annonce dans l'Hebdo Journal*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise la publication d'une annonce d'un quart (1/4) de page dans l'Hebdo Journal, à l'occasion du 10e anniversaire de la CÉDIC, au tarif habituel (contrat).

D) *Publication d'une annonce dans l'album des finissants*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise la publication d'une annonce d'une page dans l'album des finissants de l'école secondaire Les Estacades au coût de 150,00 $ (taxes incluses).

E) *Adhésion à la Société des relationnistes policiers du Québec*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'adhésion de M. Sébastien Turgeon à la Société des relationnistes policiers du Québec, au coût de 25,00 $.

F) *Allocation automobile à Mlle Sophie Défossés*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le paiement d'une allocation-automobile annuelle de 1 300,00 $, à Mlle Sophie Défossés, à partir du 1er janvier 1994.

Correspondance lue :

1. *Lettre de M. Pierre Jacob de la commission scolaire concernant l'achat d'un terrain (lot 149-272); une proposition sera faite à la Commission scolaire d'échanger ce terrain pour un autre terrain, propriété de la Commission scolaire et situé sur la rue Chapleau.*

2. *Lettre de M. René Tremblay de l'Association des résidents de Châteaudun, concernant une conférence de presse pour le 22 février à l'hôtel de ville. (Accepté)*

3. *Lettre de «Les Galeries du Cap» : remerciements à la Ville pour sa collaboration à l'oeuvre de l'Arbre des oubliés.*

4. *Lettre de «Travaux publics Canada» : acquisition du terrain fédéral le long de la rivière Saint-Maurice.*

5. *U.M.Q. : tarifs préférentiels des établissements hôteliers pour l'année 1994.*

6. *Rapport de la réunion du Comité des travaux publics.*

7. *Lettre de l'U.M.Q. : programme de revitalisation commerciale des «rues principales».*

8. *Rapport du trésorier : perception des taxes scolaires.*

9. *Rapport des permis de construction pour le mois de janvier 1994.*

10. *Lettre de la Fondation de l'office diocésain de pastorale concernant une aide financière.*
(Refusé)

11. *Lettre de la Maison Carignan inc. concernant une aide financière. (Refusé)*

Adoption de la Commission permanente, séance du 7 février 1994

94-70

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 février 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 17 février 1994

94-71

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 17 février 1994, comprenant les chèques n°s 71 464 à 71 689 inclusivement, comportant des débours se totalisant à 6 137 071,30 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 6 137 071,30 $ sont inclus :

Le service de la dette	*145 347,43 $*
Un placement au taux de 3,65 % (Banque Nationale du Canada)	*5 481 355,00 $*
	5 626 702,43 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-72

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de :

M. Alain Ringuette	*prop. par cons. M. Lavergne*
Mme Madeleine Morin Dupuis	*prop. par cons. H.-P. Courteau*
M. Patrick Gélinas	*prop. par cons. H.-P. Courteau*
Mme Éléonore Généreux Brouillette	*prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Raoul Saint-Ours	*prop. par cons. F. Lajoie*
L'Abbé Jean-Noël Trudel	*prop. par cons. L. Beaulieu*

Mlle Audrey Hasty	prop. par cons.	M. Lavergne
M. Léonard Saindon	prop. par cons.	L. Beaulieu
M. Serge Brière	prop. par cons.	L. Beaulieu
Mme Fernande Lavoie Bouchard	prop. par cons.	R. Goyette

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme

94-73

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme tenue le 8 février 1994 soit et est adopté tel quel.

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer le nouveau «maire suppléant»

94-74

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que M. HENRI-PAUL COURTEAU soit nommé «maire suppléant» pour la période du 1er mars 1994 au 30 juin 1994 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser l'A.R.C. à demander un permis de boissons alcooliques

94-75

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcools du Québec un permis de vente de boissons sur le terrain du parc Sainte-Bernadette, à l'occasion des festivités qui se dérouleront lors du carnaval d'hiver, pour la période du 23 au 27 février 1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter une soumission concernant la location d'équipement pour le déneigement

94-76

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de la firme Récupération Tersol inc. concernant la location d'équipement pour le déneigement au cours de l'hiver 1993-1994.

- Une niveleuse Champion 730 A avec lame unie au coût de 78 $/heure;

- *Une niveleuse Champion 730 A avec lame dentelée (déglaçage) au coût de 79 $/heure;*

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission préparé par le Bureau des services techniques, pour la période de l'hiver 1993-1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter une soumission d'accessoires vestimentaires pour les policiers

94-77

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de la firme «Les distributeurs R. Nicholls inc.» pour la fourniture d'accessoires vestimentaires décrits ci-dessous :

189 paires de bas d'hiver	*3,55 $/unité*
120 paires de bas d'été	*1,95 $/unité*
150 cravates	*2,84 $/unité*
47 foulards	*5,50 $/unité*

Taxe de vente sur les produits et services, en sus;
Taxe de vente du Québec, en sus.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter une soumission d'accessoires vestimentaires pour les policiers

94-78

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de la firme «William Scully ltée» pour la fourniture de :

39 casques de fourrure . . . . . 40,95 $ / unité

Taxe de vente sur les produits et services, en sus;
Taxe de vente du Québec, en sus.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs

94-79

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs tenue le 8 février 1994 soit et est adopté tel quel.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le compte rendu de la réunion du Comité de circulation

94-80

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation tenue le 9 février 1994 soit et est adopté tel qu'il a été rédigé, à l'exception de l'article 5, et pour ce qui est de l'article 9, il est convenu d'en modifier le quatrième paragraphe pour ne conserver que les deux premières lignes, soit : «Après analyse de la situation et devant ces faits, le Comité recommande d'enlever l'arrêt actuel Houssart et des Érables.»

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la réunion du Comité finances et administration

94-81

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité finances et administration tenue le 10 février 1994 soit et est adopté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le projet de règlement n° 877-1

94-82

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 877-1 intitulé : «Règlement abrogeant diverses réglementations antérieures relatives à la construction et adoptant de nouvelles dispositions relatives à la plomberie dans les immeubles».

ADOPTÉ

Résolution, programme «CRÉATION D'EMPLOIS»

94-83

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte :

La responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de création d'emploi -- A.C. (article 25) pour effectuer les relevés des conduites d'égout.

Que M. Yvan Blouin et/ou M. Gérald Binette est (sont) autorisé(s) pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par

le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser la signature de la convention du versement des intérêts

94-84

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le maire et le trésorier soient autorisés à signer avec la Banque Royale, la «Convention de versement des intérêts sur le dépôt Régime des intérêts», pour une période de deux ans à compter du 1er février 1994.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-85

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement n° 915 intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 570 000,00 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de pavage et d'éclairage pour desservir le prolongement de la rue Chapleau», en remplaçant l'article 9 dudit règlement par un nouvel article».

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21 jour du mois de février 1994

(Signé) *M. Michel Lavergne*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour abroger la résolution 92-73 (Soumission de Progisys)

94-86

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la résolution n° 92-73, concernant la soumission de Progisys inc. (logiciel de gestion de la bibliothèque), soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Résolution, pour acheter un logiciel de la ville de Montréal-Nord

94-87

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte d'acquérir de la Ville de Montréal-Nord leur logiciel des centres biblio-culturels pour la somme de 20 000 $ en fonction du nombre de programmes et des autres frais inhérents, plus taxes applicables s'il y a lieu.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser le versement de subventions aux organismes

94-88

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le versement des subventions prévues au budget 1994, pour les organismes décrits ci-dessous :

1	Centre loisirs jeunesse	34 338 $
2	Corporation de l'Ile Saint-Quentin	15 000 $
3	Fondation de l'Université du Qué. à Trois-Rivières	7 000 $
4	Le Far	2 072 $
5	Orchestre symphonique de Trois-Rivières	2 000 $
6	Association des résidents de Châteaudun	1 200 $
7	Garde paroissiale Saint-Odilon	1 000 $
8	Association des handicapés	1 000 $
9	Comité de jumelage Châteaudun	1 000 $
10	Association régionale des loisirs	1 000 $
11	Âge d'or Sainte-Madeleine	300 $
12	Âge d'or Sainte-Famille	300 $
13	Âge d'or Sainte-Bernadette	300 $
14	Âge d'or Saint-Odilon	300 $
15	Âge d'or Saint-Odilon -- affilié	300 $
16	Âge d'or Saint-Lazare	300 $
17	Âge d'or Pierre-Boucher inc.	300 $
18	Âge d'or Saint-Gabriel	300 $
19	Âge d'or Saint-Eugène	300 $
20	Festival des amuseurs publics inc.	20 000 $

ADOPTÉ

Résolution, pour acquérir une lisière de terrain -- Partie du lot 544-124 (boulevard des Prairies)

94-89

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Mme Lucille Béliveau et de M. Raymond Bargiel, pour le prix de 1 000,00 $ payable comptant, la partie du lot 544-124 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et dont la description suit :

> *Bornée au nord-est par une partie du lot 544 (élargissement du boulevard des Prairies), au nord-ouest par le boulevard des Prairies, au sud-est par le résidu du lot 544-124-P et au sud-ouest par le lot 544-93 (rue Gouin).*

Que le notaire Christian Pruneau soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville, ainsi que tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser M. Vivier à suivre un cours à Arnprior

94-90

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Réjean Vivier soit autorisé à assister à un cours de formation (Gérant d'un site de sinistre) à Arnprior du 14 au 18 mars 1994, dans le cadre d'un programme de mesures d'urgence. Aucuns frais, sauf son salaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour dispenser le programme PAIR

94-91

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le «Service téléphonique à domicile» soit désigné pour dispenser le programme PAIR sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente avec le CLSC du Rivage, la Ville de Cap-de-la-Madeleine et ledit «Service téléphonique à domicile».

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE.

Le greffier *Le maire*

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 7 mars 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-92

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté avec les sujets ajoutés à varia, sauf l'article 14 qui est retiré.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 février 1994

94-93

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 21 février 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 21 février 1994

PRÉSENTS:	*Son honneur le maire*	*Alain Croteau*
	Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
		Henri-Paul Courteau
		Léo Beaulieu
		René Goyette
		Denis Tousignant
		Jeannot Paquin
		Michel Lavergne
		Fernand Lajoie
	ainsi que	
	le directeur général,	*M. Yvan Blouin*
	et l'agent d'information	*M. Sébastien Turgeon*

A) *Campagne d'information*

Le Conseil réuni en commission permanente accepte de participer à une campagne d'information concernant les programmes RÉPARACTION, VIRAGE-RÉNOVATION, ET PRIL+ dans l'Hebdo Journal, avec les autres municipalités participantes au programme.

B) *Publication d'une annonce dans l'Hebdo Journal*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise la publication d'une annonce dans l'Hebdo Journal à l'occasion de la Classique internationale de chiens.

C) *Stand d'information au «Rendez-vous des affaires»*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise la présentation d'un stand d'information lors des activités qui seront organisées par la Chambre de Commerce dans le cadre du «Rendez-vous des affaires» aux Galeries du Cap les 26, 27 et 28 mai prochains et qu'un budget de 500,00 $ soit alloué pour cette activité.

Correspondance lue :

1. *Rapport du trésorier : dépenses «incendie» avec la municipalité de Sainte-Marthe (années 1991-1992-1993).*
2. *Lettre de Mme Karine Boily : demande de subvention.*
3. *Lettre du centre hospitalier Cloutier : brunch du 15 mai 1994 (à l'étude).*
4. *Lettre de l'U.M.Q. : Mutuelle d'assurance municipale.*
5. *Lettre de l'U.M.Q. : publication d'une annonce dans les journaux, pour le 75e anniversaire de l'U.M.Q. (réponse à venir).*
6. *Lettre de M. Serge Bouchard : vente d'immeubles à la Ville.*
7. *Lettre de GSP groupe-conseils «infrastructures urbaines», offre de service.*
8. *Lettre de «Laboratoire de matériaux de Québec (1987) inc.», offre de service pour laboratoire.*
9. *Lettre de StraConseil inc., offre de service «Planification du centre d'urgence 9-1-1».*

Adoption de la Commission permanente, séance du 21 février 1994

94-94

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 février 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 3 mars 1994

94-95

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 3 mars 1994, comprenant :

1) les chèques n°s 71 690 à 71 875 incl.	*3 458 610,96 $*
2) les paies n°s 1 à 4 incl.	*597 911,13 $*
Totalisant un débours de :	*4 056 522,09 $*

soit et est adoptée pour paiement

À ce débours de 4 056 522,09 $ sont inclus :

Le service de la dette	*80 923,80 $*
Un placement au taux de 3,78 % (Banque de Montréal)	*2 584 738,00 $*
	2 665 661,80 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-96

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de :

M. Robert Dubé	*prop. par cons.*	*J. Paquin*
M. Rosario Turgeon	*prop. par cons.*	*H.-P. Courteau*
Mme Anna Thériault	*prop. par cons.*	*F. Lajoie*

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs

94-97

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs tenue le 28 février 1994 soit et est adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter une soumission pour des travaux, rue Lavergne

94-98

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Cap Excavation inc.» au montant de 92 781,92 $, pour les travaux d'aqueduc et d'égout rue Lavergne, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour des régulateurs de circulation

94-99

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de la firme «Électroméga ltée», concernant l'achat de trois régulateurs de circulation, électriques et programmables, au montant de 19 232,55 $, incluant les taxes (TPS et TVQ), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter une soumission pour des chaussures

94-100

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Reynald Chaussures inc.» pour la fourniture de chaussures :

8	*Paires de souliers «Oxford Blucher», en cuir, pour les policiers municipaux.*	*98,00 $*
27	*Paires de bottines «Congress» de couleur noire, sans lacet, de marque «Boulet».*	*99,40 $*

Plus les taxes (TPS et TVQ), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter une soumission pour des chaussures

94-101

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Cordonnerie Saint-Philippe enr.» pour la fourniture de chaussures :

58	*Paires de bottines «Greb», doublées, avec cap d'acier*	*79,50 $*
3	*Paires de bottines «Blucher», en cuir, pour les policiers municipaux*	*107,50 $*

Plus les taxes (TPS et TVQ), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 915-A (rue Chapleau)

94-102

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 915-A, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 915 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 570 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de pavage et d'éclairage pour desservir le prolongement de la rue Chapleau», en remplaçant l'article 9) dudit règlement par un nouvel article, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 875-17

94-103

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 875-17, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les «autres transports par véhicule à moteur, infrastructure (429)» dans la zone commerciale Ca-7, centre ville».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement 875-18

94-104

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 875-18, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les «comptoirs alimentaires (5814)» dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 876-9

94-105

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte règlement n° 876-9, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin d'autoriser les «autres transports par véhicule à moteur, infrastructure (429)» dans la zone commerciale Ca-7, centre ville».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 876-10

94-106

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 876-10, intitulé : «Règlement amendant le règlement de lotissement n° 876 afin d'autoriser les «comptoirs alimentaires (5814)» dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité».

ADOPTÉ

Avis de motion

94-107

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin de modifier les dispositions applicables à l'implantation des établissements commerciaux en zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et diverses dispositions d'ordre général s'y rattachant». (875-20)

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1994

(Signé) *Léo Beaulieu*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-108

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement n° 876 afin d'autoriser la vente au détail de revêtements de plancher (5712) dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité.» (876-11)

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1994

(Signé) *Henri-Paul Courteau*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-109

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement d'emprunt pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de bordure et d'éclairage sur la rue Lamy».

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1994

(Signé) *Fernand Lajoie*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour nommer un percepteur d'amendes et commissaire à l'assermentation

94-110

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : qu'en l'absence du greffier de la Cour municipale, Mme Sylvie P. Chartray pourra agir comme percepteur des amendes et commissaire à l'assermentation.

ADOPTÉ

Résolution, appui au Comité de prévention de la criminalité

94-111

Considérant que la criminalité et les problèmes qui en découlent affectent la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

Considérant que la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques de la criminalité;

Considérant que le Conseil régional de la prévention de la criminalité Mauricie -- Bois-Francs peut nous aider à développer les mécanismes de concertation dans notre municipalité;

Considérant que le Conseil régional de la prévention de la criminalité Mauricie -- Bois-Francs peut nous aider à supporter la mise en place des projets-pilotes en matière de prévention de la criminalité.

En conséquence il est :

***PROPOSÉ** par monsieur le conseiller LÉO BEAULIEU*

***APPUYÉ** par monsieur le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU*

***ET RÉSOLU :** que le Conseil municipal demande au ministère de la Sécurité publique de continuer à reconnaître et à soutenir le Conseil régional de la prévention de la criminalité Mauricie -- Bois-Francs.*

ADOPTÉ

Résolution, Commission municipale «Maison Radisson inc.»

94-112

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'exemption de taxes de même qu'au remboursement de surtaxe foncière demandés par la Maison Radisson inc. et soumis à la Commission municipale du Québec, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-113

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme dans la ville de Cap-de-la-Madeleine et abrogeant les règlements n°s 880, 880-1 et 880-2.»

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7e jour du mois de mars 1994

(Signé) *Henri-Paul Courteau*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour engager M. Marchand pour l'évaluation des travaux de réaménagement du sous-sol de l'église Saint-Lazare

94-114

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que M. Jean-Paul Marchand, architecte, soit engagé pour préparer les plans, devis et l'évaluation du coût des travaux pour le réaménagement du sous-sol de l'église Saint-Lazare pour y servir de centre municipal pour les aînés, au tarif fixé par l'arrêté en conseil le plus récent du Gouvernement du Québec pour les honoraires professionnels.

ADOPTÉ

Résolution, prolongement de la rue Berlinguet

94-115

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que les lots portant les n^{os} de cadastre 406-304, 410-48, 412-28-8 et 412-37 ptie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et qui constituent le prolongement de la rue Berlinguet à partir de la rue Saint-Émile jusqu'à la rue Aubuchon soient nommés rue Berlinguet.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser M. Huot (signalisation routière)

94-116

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Jean-Guy Huot soit autorisé à assister à deux journées d'étude sur la signalisation routière, organisées par l'Association québécoise du transport et des routes inc. et qui auront lieu à Trois-Rivières les 24 et 25 mars prochains.

ADOPTÉ

Résolution, pour engager la firme VFP Consultants inc.

94-117

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la firme VFP Consultants inc. soit engagée pour préparer les plans, devis, documents d'appels d'offres, surveillance des travaux, pour les travaux du prolongement de la rue Frontenac jusqu'à la rue Fafard, au tarif fixé par l'arrêté en conseil le plus récent du Gouvernement du Québec pour les honoraires professionnels (méthode à pourcentage).

ADOPTÉ

Résolution, pour engager la firme «Nove Environnement inc.»

94-118

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la firme Nove Environnement inc. soit engagée pour préparer un plan d'aménagement d'ensemble pour le secteur situé au nord de la rue Fafard jusqu'aux limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, au tarif fixé par l'arrêté en conseil le plus récent du Gouvernement du Québec pour les honoraires professionnels.

ADOPTÉ

Résolution, pour féliciter M. Pascal Caron

94-119

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les autorités municipales offrent leurs plus sincères félicitations à M. Pascal Caron pour l'exploit accompli aux jeux olympiques de Lillehammer; elles sont heureuses et fières de souligner

la réussite exceptionnelle de cet athlète madelinois à l'attention de tous ses concitoyens et lui souhaitent le meilleur succès possible dans la poursuite de ses objectifs.

ADOPTÉ

Correspondance lue *:*

Dépôt d'une pétition ayant pour objet le règlement n° 875-19.

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 21 mars 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-120

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 1994

94-121

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 7 mars 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 7 mars 1994

PRÉSENTS:	*Son honneur le maire*	*Alain Croteau*
	Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
		Henri-Paul Courteau
		Léo Beaulieu
		Denis Tousignant
		Jeannot Paquin
		Michel Lavergne
		Fernand Lajoie
	ainsi que	
	le directeur général,	*M. Yvan Blouin*
	et l'agent d'information	*M. Sébastien Turgeon*

A) ***Engagement de «Muniressource»***

Le Conseil réuni en commission permanente engage «Muniressource Consultants» pour procéder à une étude pour fins de subventions dans le cadre du programme d'infrastructure municipale «bâtiments - réhabilitation et agrandissement du Service de la sécurité publique», au tarif fixé par l'arrêté en conseil le plus récent du gouvernement du Québec pour les honoraires. Il est entendu que cette résolution ne constitue pas un engagement vous confiant l'exclusivité de la réalisation de ces travaux advenant la participation de la Ville à ce programme.

B) ***Versement d'une subvention de 150 $***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le versement d'une subvention de 150,00 $ au «Comité des bénéficiaires C.A. Luc-Désilets» pour le brunch du 15 mai 1994.

C) ***Versement d'une subvention de 1 000 $***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le versement d'une subvention de 1 000,00 $ au conseil de la Fabrique de Saint-Odilon, à titre de contribution municipale pour la rénovation de la fontaine et l'embellissement de ce site, compte tenu que la Fabrique s'est engagée à ne pas se départir de ce terrain au cours des cinq prochaines années.

Correspondance lue :

1. *Après discussion avec le directeur de la Planification, il est convenu que ce dernier prendra les dispositions nécessaires pour les cas d'infraction qui ont été soumis au Conseil à la présente séance.*

2. *Rapport de M. Jacques Picard, directeur du Service des loisirs et culture : participants extérieurs dans les organismes de loisirs; foresterie urbaine; carte accès-loisirs.*

3. *Lettre de «Qualité-Québec» : cotisation pour l'adhésion 1994 de la Ville. (Refusé)*

4. *Demande du Nouvelliste : publication d'une annonce pour le 40e anniversaire du Club Richelieu Cap-de-la-Madeleine. (Refusé)*

5. *Lettre de LPA Groupe-conseil inc. (Offre de service).*

6. *Rapport verbal de M. Jeannot Paquin sur les démarches en cours au sujet de la passerelle Wayagamack; d'autres informations doivent suivre avant qu'une décision finale puisse être prise dans ce dossier.*

Adoption de la Commission permanente, séance du 7 mars 1994

94-122

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 mars 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 18 mars 1994

94-123

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

*ET RÉSOLU : que la liste de comptes du **18 mars 1994**, comprenant :*

1) les chèques n°s 71 876 à 72 098 incl.	*4 877 656,53 $*
2) les paies n°s 5 à 8 incl.	*510 954,66 $*
3) Frais bancaires et effets retournés	*5 654,98 $*
Totalisant un débours de :	*5 394 266,17 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 5 394 266,17 $ sont inclus :

Le service de la dette	*160 358,68 $*
Placements	
(Banque Nationale du Canada)	*4 073 608,00 $*
Fiducie Desjardins	*50 000,00 $*
	4 283 966,68 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-124

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de :

M. Dominique Drolet	*prop. par cons.*	*D. Tousignant*
M. Raoul Charest	*prop. par cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Julienne Rousseau Rochefort	*prop. par cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Elméria Lyonnais Gendron	*prop. par cons.*	*R. Goyette*
M. André Larivée	*prop. par cons.*	*D. Tousignant*

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme

94-125

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme, tenue le 8 mars 1994 , soit et est adopté aux articles 1 à 11.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs

94-126

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs tenue le 14 mars 1994 soit et est adopté aux articles 1 à 11.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter une soumission de peinture de démarcation routière

94-127

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Société chimique Laurentide» pour la fourniture de peinture de démarcation routière, étant la soumission la plus basse présentée.

1 600 litres de peinture (blanche)	*1,40 $/litre*
3 500 litres de peinture (jaune)	*1,65 $/litre*

TPS et TVQ en sus.

ADOPTÉ

Résolution, pour abroger la résolution n° 93-353 (soumission concernant l'achat d'une souffleuse)

94-128

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la résolution n° 93-353 acceptant la soumission de Turfco inc. pour la fourniture d'une souffleuse soit et est abrogée à toutes fins que de droit et que le chèque déposé avec la soumission soit retourné à la compagnie.

ADOPTÉ

Résolution, modifications au Code national de prévention des incendies du Canada (1990)

94-129

Attendu la publication par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies d'une troisième série de modifications au Code national de prévention des incendies du Canada 1990 en date de janvier 1993 ainsi que d'une quatrième série de modifications à ce même code en date de janvier 1994.

Attendu qu'en vertu de l'article 2.2.2. du règlement n° 877 concernant la construction, il est permis au Conseil municipal de décréter que ces modifications feront partie intégrante de son règlement de construction à compter de la date qu'il déterminera par résolution;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : *que les troisième et quatrième modifications au Code national de prévention des incendies du Canada 1990 feront partie intégrante du règlement n° 877 concernant la construction, et ce, à compter du 1er mai 1994, et que publication à cet effet devra paraître dans un journal distribué sur le territoire municipal.*

ADOPTÉ

Résolution, pour approuver les résolutions de l'O.M.H. de Cap-de-la-Madeleine (nos 219-1 et 219-2)

94-130

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil approuve les résolutions 219-1 et 219-2 de l'O.M.H. de Cap-de-la-Madeleine, lesquelles concernent les réparations du pavillon Bellevue.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 918 (Comité consultatif d'urbanisme)

94-131

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 918, intitulé : «Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme dans la ville de Cap-de-la-Madeleine», tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 877-1 (amendement au règlement de construction)

94-132

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que Conseil adopte le règlement n° 877-1, intitulé : «Règlement abrogeant diverses réglementations antérieures relatives à la construction et adoptant de nouvelles dispositions relatives à la plomberie dans les immeubles», tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 921 (travaux rue Lamy)

94-133

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 921, intitulé : «Règlement d'emprunt pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de bordure et d'éclairage sur la rue Lamy», tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-134

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain» (n° 920).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de mars 1994

(Signé) *RENÉ GOYETTE*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-135

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement pour adopter le règlement n° 46-A (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF), amendant le règlement n° 46 (1993) décrétant et autorisant des dépenses et un emprunt par obligations n'excédant pas 850 000 $ afin de pourvoir au coût d'aménagement d'un terminus rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine

ainsi qu'à l'acquisition d'un terrain et des équipements nécessaires à son opération.» (642-18)

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de mars 1994

(Signé) *JEANNOT PAQUIN*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-136

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement pour amender le règlement n° 869 décrétant la charge annuelle et les exigences à l'utilisation du réseau d'eau potable de la municipalité» (869-C).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de mars 1994

(Signé) *DENIS BEAULIEU*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour annuler des montants de règlements d'emprunts non utilisés

94-137

***Attendu que** nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunts pour certains règlements d'emprunts, il est :*

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants :

N° du règlement	Libellé	Montant à annuler
831	Conduites d'aqueduc et d'égouts, bordures et pavage : rue René-Lévesque	10 000 $
871	Conduites d'aqueduc et d'égouts, bordures et pavage : prolongement de la rue Châteaudun	1 000 $

N° du règlement	Libellé	Montant à annuler
872	Bordures et pavage : rues Gauthier, Desfossés et Bordeleau	11 000 $
892	Aqueduc, égouts, bordures et pavage : prolongement de la rue Châteaudun et Monseigneur-Cloutier	104 000 $
893	Achat d'équipement et de machinerie pour le Service des travaux publics	53 000 $
895	Excédent des dépenses prévues au règlement 863 (réf.: bibliothèque municipale)	100 000 $
904	Travaux de pose d'une couche d'usure en béton bitumineux sur diverses rues de la municipalité	2 000 $
	Total	281 000 $

ADOPTÉ

Résolution, projet «Défi 1994» (animation dans les parcs)

94-138

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme «Défi 1994», emplois d'été pour étudiants.

Que M. Jacques Picard et/ou Mme Sophie Desfossés est (sont) autorisé(s) au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets, et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

Résolution, projet «Défi 1994» (bibliothèque municipale)

94-139

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme «Défi 1994», emplois d'été pour étudiants.

Que M. Jacques Picard et/ou Mme Francine Marcouiller est (sont) autorisé(s) au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout

document officiel concernant lesdits projets, et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-140

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement pour amender le règlement n° 806, pour modifier l'annexe «B» dudit règlement soit la liste des immeubles imposables» (806-A).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de mars 1994

(Signé) *FERNAND LAJOIE*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, dérogation mineure (223, rue Aubuchon)

94-141

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Malik Hammandouche à l'égard de la propriété sise au 223, rue Aubuchon, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi 8 mars 1994. De plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au 18 avril 1994, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le projet de règlement de zonage n° (875-20)

94-142

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-20, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin de modifier les dispositions applicables à l'implantation des établissements commerciaux en zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et diverses dispositions d'ordre général s'y rattachant», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le projet de règlement de lotissement n° 876 11

94-143

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-11, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 afin d'autoriser la «vente au détail de revêtements de plancher (5712)» dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-144

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement pour amender le règlement n° 896 concernant les colporteurs, revendeurs itinérants, revendeurs et ventes de garage» (896-A).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de mars 1994

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour les policiers-pompiers temporaires

94-145

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les personnes suivantes fassent partie de la banque de policiers-pompiers temporaires :

Nom et prénom	À compter du
Élémond, Alain	22 mars 1994
Morrissette, Isabelle	23 mars 1994
Richard, Yves	24 mars 1994
Phouttama, Dansourisna	25 mars 1994
Richard, Christian	28 mars 1994
Martel, Dany	29 mars 1994

Toutes ces personnes devront, sous peine de congédiement, avoir complété à leurs frais, et avant d'avoir atteint 2 080 heures de travail, les cours suivants :

- *Incendie blocs A et B*
- *Technicien d'opérateur de radar*
- *Manutention des armes de soutien*
- *Intervention d'incendie*

ADOPTÉ

Résolution, programme PAIE

94-146

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte :

- *La responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme PAIE;*
- *Que M. Pierre Duguay et/ou M. Jean-Marie Jodoin est (sont) autorisés pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Québec.*
- *Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir le coût de 638,82 $ ainsi que les coûts excédant la contribution allouée. De plus, la Ville de Cap-de-la-Madeleine avancera la somme de 5 323,50 $ en salaire, somme qui lui sera remboursée par le Gouvernement du Québec.*

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser le paiement de la cotisation des élus

94-147

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le paiement de la cotisation 1994, au montant de 200,00 $, au Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 915-A amendant le règlement n° 915 intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 570 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de pavage, et d'éclairage pour desservir le prolongement de la rue Chapleau», en remplaçant l'article 9 dudit règlement par un nouvel article.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 915-A est de deux (2).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de deux (2).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 915-A est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 23 mars 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le mardi 5 avril 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-148

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 1994

94-149

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 21 mars 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 21 mars 1994

PRÉSENTS:	*Son honneur le maire*	*Alain Croteau*
	Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
		Henri-Paul Courteau
		Léo Beaulieu
		René Goyette
		Denis Tousignant
		Jeannot Paquin
		Michel Lavergne
		Fernand Lajoie
	ainsi que	
	le directeur général,	*M. Yvan Blouin*
	et l'agent d'information	*M. Sébastien Turgeon*

A) *Paiement de la facture de l'UMQ*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le paiement de la facture de 3 839,16 $, incluant TPS et TVQ au Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines de l'UMQ.

B) *Autorisation aux Consultants Pluritec*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise les Consultants Pluritec à préparer les plans, devis, documents d'appels d'offres, travaux de surveillance pour la réparation et l'élargissement de la passerelle de la Wayagamack, au tarif fixé par l'arrêté en conseil le plus récent du Gouvernement du Québec pour les honoraires.

C) *Dépliant touristique régional de Trois-Rivières*

Le Conseil réuni en commission permanente accepte une participation financière de la Ville au dépliant touristique régional de la ville de Trois-Rivières jusqu'à concurrence d'un montant de 1 200 $.

Correspondance lue :

1. *Rapport budgétaire au 31 décembre 1993.*
2. *Lettre de la paroisse Saint-Odilon : tenue d'une conférence de presse à l'hôtel de ville le 29 avril, à 11 heures, pour le cinquantième anniversaire de la paroisse. (Accepté)*
3. *Lettre de M. Hector Bruneau : dépôt de neige dans la rue.*
4. *Lettre de la fabrique Saint-Lazare : sous-sol de l'église.*
5. *Compilation statistique de Recensement Canada.*
6. *Conciliation de banque : mois de novembre et décembre 1993.*
7. *Rapport des permis de construction : mois de février 1994.*
8. *Club optimiste : lancement de la semaine de l'appréciation de la jeunesse, le lundi 11 avril 1994, vers 18 heures.*

Adoption de la Commission permanente, séance du 21 mars 1994

94-150

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 mars 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 31 mars 1994

94-151

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

*ET RÉSOLU : que la liste de comptes du **31 mars 1994**, comprenant :*

*les chèques n°s 72099 à 72288 inclusivement et comportant des débours se totalisant à **781 953,61 $** soit et est adoptée pour paiement.*

À ce débours de 781 953,61 $ est inclus :
- le service de la dette : 225 831,03 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-152

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de :

Mme Alda Cossette Gravel	prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Évangéline Lemire Pépin	prop. par cons. F. Lajoie
Mme Fernande Durand	prop. par cons. R. Goyette
Mme Thérèse Trudeau Vachon	prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Cécile Rocheleau Benoît	prop. par cons. D. Tousignant
Mme Yvette Lavergne Blais Miller	prop. par cons. R. Goyette
Mme Annette Gauthier Richard	prop. par cons. M. Lavergne
M. Maurice Périgord	prop. par cons. D. Tousignant
M. Richard Tremblay	prop. par cons. R. Goyette
M. Louis-Philippe Rouleau	prop. par cons. H.-P. Courteau
Mme Marie-Anne Morin	prop. par cons. D. Beaulieu
M. Albert Bisson	prop. par cons. D. Tousignant

ADOPTÉ

Résolution, réaménagement de la rue Fusey

94-153

***Attendu que** la Ville de Cap-de-la-Madeleine désire procéder à un réaménagement au complet de la rue Fusey pour la section située entre le pont Duplessis et la rue Thibeau;*

***Attendu que** ce réaménagement entraînera nécessairement le déplacement des arrêts d'autobus;*

***Attendu que** le nouveau concept d'aménagement de la rue Fusey prévoit un terminus hors rue de façon à faciliter la circulation des autobus et, en conséquence, la circulation en général;*

***Attendu que** ce concept d'aménagement représente une nette amélioration par rapport à la situation actuelle;*

***Attendu que** les travaux de réaménagement de la rue Fusey et les travaux du terminus sont intrinsèquement liés;*

***Attendu que** la Ville de Cap-de-la-Madeleine a pris connaissance et approuvé le plan d'aménagement;*

***Attendu que** le coût des travaux reliés au terminus est évalué à 850 000 $;*

***Attendu que** le ministère des Transports du Québec a accepté de verser une subvention maximum de 637 500 $;*

***Attendu que** la participation financière de la CITF est de 125 000 $.*

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à payer à la CITF, sur réception de la facture, un montant de 87 500 $ correspondant à 25 % de 350 000 $, soit l'excédent des dépenses de 500 000 $ déjà accepté par la CITF.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine, si nécessaire, s'engage à payer à la CITF, sur réception de la facture, 100 % de l'excédent du montant déjà évalué de 850 000 $ pour la réalisation du terminus Fusey.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour une voiture de police non identifiée

94-154

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Formule Pontiac Buick G.M.C. inc.» au montant de 17 942,00 $ (TPS et TVQ en sus) pour la fourniture d'une voiture de police non identifiée, étant la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour de la pierre concassée

94-155

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Simard et Beaudry inc.» pour la fourniture de 1 500 tonnes métrique de pierre 0-3/4" à 5,25 $/tonne métrique et 100 tonnes métriques de pierre 1-1/2" à 7,95 $/tonne métrique (TPS et TVQ en sus), étant la seule présentée.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour du béton de ciment

94-156

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Béton du Cap» pour la fourniture de :

Approximativement 500 m^3 de béton de ciment à 101,50 $/$m^3$, manutention d'hiver au montant de 7,00 $, calcium 1 % au montant de 3,00 $, voyages incomplets au coût minimum de 50,00 $, F.A.B. chantier, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour du béton bitumineux

94-157

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Simard & Beaudry inc.» pour la fourniture de béton bitumineux soit : 600 tonnes métriques (type MB-10) à 38,80 $/tonne métrique et 400 tonnes métriques (type MB-7) à 38,80 $/tonne métrique, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour l'enfouissement de matériaux secs

94-158

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Enfouissement Girard & Simard» pour l'enfouissement de matériaux secs pour l'année 1994, soit approximativement 350 voyages de camion 6 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.), à 16,00 $/voyage et 400 voyages de camion 10 roues (béton, branche, pavage, matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.) à 28,00 $/voyage, TPS et TVQ en sus, étant la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, soumission de sable à remplir

94-159

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Matériaux J.G. inc.» pour la fourniture de 200 voyages de sable à remplir, soit un camion 6 roues à 18,00 $/voyage et un camion 10 roues à 24,00 $/voyage, F.A.B. sablière, TPS et TVQ en sus, compte tenu des distances à parcourir.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour le sciage des entrées charretières

94-160

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Construction S.R.B.» pour le sciage de :

Approximativement 200 mètres d'entrées charretières à 28,35 $/mètre, TPS et TVQ en sus, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 642-18

94-161

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 642-18 pour adopter le règlement n° 46-A (1993) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF), amendant le règlement n° 46 (1993) décrétant et autorisant des dépenses et un emprunt par obligations n'excédant pas 850 000,00 $ afin de pourvoir au coût d'aménagement d'un terminus rue Fusey, à Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'à l'acquisition d'un terrain et des équipement nécessaires à son opération, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 920

94-162

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que règlement n° 920, intitulé : «Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le Résolution, n° 896-A

94-163

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 896-A, intitulé «Règlement abrogeant les dispositions relatives aux ventes de garage contenues dans le règlement n° 896 sur les colporteurs, vendeurs itinérants, revendeurs et ventes de garage,» soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

94-164

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 1993

Résolution, pour adopter le règlement n° 869-C

94-165

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 869-C, intitulé «Règlement amendant le règlement n° 869 décrétant la charge annuelle et les exigences à l'utilisation du réseau d'eau potable de la municipalité», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, aide aux bibliothèques publiques

94-166

***Considérant** le retard des subventions versées aux bibliothèques publiques en 1993;*

***Considérant** que le ministère de la Culture a décidé de démanteler sa direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques;*

***Considérant** que la ministre n'a pas encore fait connaître ses intentions en ce qui a trait aux programmes de subventions pour l'année 1994;*

***Considérant** que la bibliothèque est un élément essentiel pour la qualité de vie de nos concitoyens;*

***Considérant** que la bibliothèque doit demeurer à la portée des citoyens d'où l'importance de la subvention versée par le ministère de la Culture;*

***Considérant** que la municipalité défraie déjà 85 % des frais d'opération de la bibliothèque;*

***Considérant** que le conseil croit opportun et d'intérêt public d'aviser le ministère de la Culture que le retrait de son programme de subvention pourrait mettre en péril la survie de notre bibliothèque et nous obliger à reconsidérer notre politique d'achat de volumes telle que définie dans la loi;*

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le préambule ci-devant fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que ce conseil demande au ministère de la Culture de faire connaître de façon officielle ses normes de subvention et de les respecter.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser une vente à l'encan

94-167

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville autorise la vente à l'encan, le 23 avril 1994, des bicyclettes et divers objets trouvés et véhicules non réclamés au Service de la sécurité publique, de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le Service de la sécurité publique.

ADOPTÉ

Résolution, subvention au Comité de la famille

94-168

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la subvention de 3000 $ prévue au budget 1994 soit versée au Comité de la politique familiale.

ADOPTÉ

Résolution, pour engager les Laboratoires Shermont

94-169

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que les Laboratoires Shermont soient engagés pour la surveillance des travaux de béton bitumineux (asphaltage) à être effectués dans la ville pour 1994; que les honoraires soient payés selon l'arrêté en conseil du Gouvernement à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, pour engager les Laboratoires Laviolette inc.

94-170

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que les Laboratoires Laviolette inc. soient engagés pour la surveillance des travaux de béton de ciment (bordures et trottoirs) à être effectués dans la ville pour 1994; que les honoraires soient payés selon l'arrêté en conseil du Gouvernement à cet effet.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ADJOINT

Le maire

7931

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 875-17 amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les «autres transports par véhicule à moteur infrastructure (429)» dans la zone commerciale Ca-7, centre-ville.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-17 est de 254.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 36.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-17 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 6 avril 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 876-9 amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin d'autoriser les «autres transports par véhicule à moteur, infrastructure (429)» dans la zone commerciale Ca-7, centre-ville.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-9 est de 2 211.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 232.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-9 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 6 avril 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 876-10 amendant le règlement de lotissement n° 876 afin d'autoriser «les comptoirs alimentaires 5814» dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-10 est de 558.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 67.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-10 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 6 avril 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 875-18 amendant le règlement de zonage n° 875, afin d'autoriser les comptoirs alimentaires (5814)» dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-18 est de 558.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 67.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-18 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 6 avril 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7935

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 877-1 abrogeant diverses réglementations antérieures relatives à la construction et adoptant de nouvelles dispositions relatives à la plomberie dans les immeubles.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 877-1 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 877-1 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 6 avril 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 921, autorisant un emprunt de 127 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures, de pavage, et d'éclairage pour desservir la rue Lamy.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 921 est de un (1).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de un (1).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 921 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 7 avril 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 18 avril 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-171

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 1994

94-172

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 5 avril 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 5 avril 1994

PRÉSENTS:	*Son honneur le maire*	*Alain Croteau*
	Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
		Henri-Paul Courteau
		Léo Beaulieu
		René Goyette
		Denis Tousignant
		Jeannot Paquin
		Michel Lavergne
	ainsi que	
	le directeur général,	*M. Yvan Blouin*
	et l'agent d'information	*M. Sébastien Turgeon*

A) *Adhésion de M. Turgeon à l'ACM*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'adhésion de M. Sébastien Turgeon à l'Association des communicateurs municipaux, au coût de 185 $.

B) *Festival des amuseurs publics*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine inc. à utiliser le parc des Chenaux pour la période du 1er au 12 août 1994 pour préparer et démonter ensuite les installations du festival.

C) *Rapport du Comité de circulation du 23 mars 1994*

Le Conseil réuni en commission permanente accepte le rapport du Comité de circulation du 23 mars 1994, sauf qu'à l'article 3) dudit rapport le Conseil autorise désormais le stationnement sur le côté «est» de la rue Saint-Henri, de la rue Notre-Dame jusqu'au début de la courbe.

D) *Engagement d'un urbaniste consultant*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'engagement de M. Denis Houle comme urbaniste consultant auprès du Comité de la condition commerciale pour un montant d'honoraires professionnels jusqu'à concurrence de 5 000 $, le tout selon l'offre de service du 5 avril 1994.

E) *Projet «Action verte»*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'appropriation d'un montant de 10 000 $ à même le surplus budgétaire pour le projet «Action verte».

F) *Acquisition d'une souffleuse*

Le Conseil réuni en commission permanente accepte de retourner en appel d'offres pour l'acquisition d'une nouvelle souffleuse à neige, suite au rapport du 16 mars 1994 de M. Pierre Saint-Arnaud, surintendant du Service de la mécanique.

Correspondance lue :

1. *Rapport verbal de M. Michaël Hiller sur le sifflement des trains, suite à la lettre de CP Rail du 14 mars 1994 concernant ce sujet.*

2. *Lettre de la Maison Jean-Lepage inc. : demande d'aide financière. (REFUSÉ)*

3. *Lettre de «Care» : demande d'aide financière. (REFUSÉ)*

4. *Lettre du Club de soccer de Francheville : publication d'une annonce dans un bottin professionnel. (REFUSÉ)*

Adoption de la Commission permanente, séance du 5 avril 1994

94-173

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 avril 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 14 avril 1994

94-174

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

*ET RÉSOLU : que la liste de comptes du **14 avril 1994**, comprenant :*

1) les chèques n°s 72289 à 72469 incl.	*931 586,93 $*
2) les paies n°s 9 à 13 incl.	*567 554,64 $*
3) les frais bancaires et effets retournés	*1 852,76 $*
Totalisant un débours de	*1 500 994,33 $*

soit et est adoptée.

À ce débours de 1 500 994,33 $ est inclus :
- le service de la dette : 290 873,69 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-175

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de :

Père Aurélien Bastien, o.m.i	*prop. par cons. D. Beaulieu*
M. Henri Turgeon	*prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Maurice Normandin	*prop. par cons. D. Tousignant*
M. Pierre Simard	*prop. par cons. D. Tousignant*
Mme Corinne Gouin Duguay	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Gertrude Tessier	*prop. par cons. R. Goyette*
M. Raymond Morissette	*prop. par cons. D. Beaulieu*

ADOPTÉ

Proclamation, «Semaine des travaux publics»

94-176

***Attendu que** les employés des travaux publics s'acquittent de leurs tâches avec fierté tout au long de l'année et que leur travail contribue grandement au bien-être des résidents de Cap-de-la-Madeleine;*

***Attendu que** le Service des travaux publics de Cap-de-la-Madeleine désire partager cette fierté avec les résidents de notre municipalité;*

***Attendu que** le Service des travaux publics a été informé de la désignation d'une «Semaine des travaux publics» en vue de souligner les efforts déployés par les employés des travaux publics dans le*

but de maintenir la bonne qualité de vie des résidents qu'ils desservent;

***Attendu que** la ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que le rôle du Service des travaux publics en est un d'importance et désire prendre part à cet événement;*

PAR CONSÉQUENT, je, Alain Croteau, maire de Cap-de-la-Madeleine, province de Québec, proclame par la présente la période du 25 avril au 1er mai 1994 : «Semaine des travaux publics».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la CMU

94-177

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme, tenue le 12 avril 1994 , soit et est adopté à l'exception de l'article 10.- (Demande d'amendement...etc.).

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le procès-verbal du Comité des loisirs

94-178

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs, tenue le 11 avril 1994 , soit adopté aux articles 1 à 15.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour un entraînement à vitesse variable

94-179

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Siemens electric ltée», Division moteurs et entraînement Relcon, pour la fourniture d'un entraînement à vitesse variable, au montant de 32 108,35 $ TPS et TVQ incluses, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour un module durascope

94-180

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Distribution Richard Tessier inc.», pour la fourniture d'un module dura-

scope 6-12 ans de Game Time ou l'équivalent, au montant de 17 181,64 $, TPS et TVQ incluses, étant la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, soumission pour un camion 6 roues

94-181

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Mich-O-Tomobile ltée» pour la fourniture d'un camion neuf -- 6 roues PTAC- 17 690 kg (39 000 lb) avec boîte à bascule, harnais pour chasse-neige avant et aile de côté, chasse-neige à sens unique et aile de côté, au montant de 100 239,06 $, TPS et TVQ incluses, étant la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour la réparation d'un puits

94-182

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'autoriser une dépense de 18 000 $, à même le budget 1994 ou à même le surplus accumulé, pour la réparation du puits n° 1 de 24.

ADOPTÉ

Résolution, engagement d'un inspecteur (heures d'arrosage)

94-183

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que M. Ghislain Sanscartier soit engagé comme inspecteur dans le cadre du programme de l'économie d'eau potable de l'été 1994, au taux de 7,50 $ l'heure, pour 32 heures ½ par semaine, pendant 14 semaines, soit du 8 mai 1994 au 13 août 1994.

ADOPTÉ

Résolution, réfection de la toiture de la station de pompage

94-184

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que M. Jean-Paul Marchand soit engagé pour préparer les plans, devis, estimations, appels d'offres, la surveillance des travaux pour la réfection de la toiture de la station de pompage.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter les états financiers 1993 de l'O.M.H.

94-185

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1993, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure au 223, rue Aubuchon

94-186

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la régularisation de l'implantation du bâtiment principal sis au 223, rue Aubuchon dont le recul, par rapport à l'emprise de la rue Marais-des-Plaines, est inférieur à la distance minimale prescrite par le règlement n° 875 concernant le zonage :

Recul minimal exigé : 6,0 mètres
Recul proposé : 5,9 mètres

Soit un écart de 0,1 de mètre ou 4 pouces en mesure anglaise.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 875-20

94-187

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-20 intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin de modifier les dispositions applicables à l'implantation des établissements commerciaux en zone résidentielle Rb -3, moyenne densité, et diverses dispositions d'ordre général s'y rattachant», soit et est adopté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 876-11

94-188

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-11 intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 afin d'autoriser la vente au détail de revêtements de plancher (5712) dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité», soit et est adopté.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-189

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la ville de Trois-Rivières relativement à l'entretien du pont Duplessis». (922)

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois d'avril 1994

(Signé) Léo Beaulieu

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour autoriser la vente de fleurs

94-190

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que M. Cyrille Côté du «Centre des roses» soit autorisé à installer un kiosque pour la vente de fleurs :

1. *Sur le terrain de stationnement de «Cap libre service Esso» au 465, boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine;*

2. *Sur le terrain de stationnement de la «Station service des ponts enr.», 9, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine;*

   les 7 et 8 mai prochains, lors de la fête des Mères, le tout conformément au règlement n° 896.

ADOPTÉ

Résolution, programmes PARCQ, PRIL, PAD ET VIRAGE (92-248)

94-191

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'accepter la proposition faite par «Tritech» concernant la majoration des honoraires relatifs aux programmes PARCQ, PRIL, PAD ET VIRAGE, soit :

1. *Prime de 20 % sur les honoraires de la S.H.Q. payables par la Ville;*

2. *Facturation : 90 % des honoraires payables sur la transmission des dossiers à la S.H.Q. et 10 % à la fin des travaux.*

ADOPTÉ

Résolution, entente avec le greffier municipal

94-192

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le maire et le directeur du personnel soient autorisés à signer l'entente intervenue entre la Ville et le greffier municipal en date du 15 avril 1994.

ADOPTÉ

Résolution, vente de fleurs -- Festival des amuseurs publics

94-193

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Festival des amuseurs publics soit autorisé à installer un kiosque pour la vente de fleurs annuelles sur le terrain du parc des Chenaux, les 21, 22 et 23 mai prochains, lors de la fin de semaine de la fête de Dollard, le tout conformément au règlement n° 896.

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater la firme MuniRessource

94-194

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la firme Muniressource soit mandatée à fournir une estimation budgétaire pour la rédaction d'un règlement d'aide à la rénovation urbaine, applicable à l'ensemble de la ville de Cap-de-la-Madeleine, en vue de permettre à cette dernière de rendre admissibles les projets de recyclage d'immeubles qui lui sont soumis dans le cadre du programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL).

ADOPTÉ

Résolution, embauche des responsables pour les programmes d'été au Service des loisirs

94-195

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'embaucher les responsables suivants pour les programmes d'été au Service des loisirs et culture :

NOM ET PRÉNOM	PÉRIODE	SALAIRE HEBDOMADAIRE
Surveillance dans les parcs :		
M. Mario Biscaro	25 avril au 9 septembre 1994	275 $
Programme aquatique et tennis :		
Mme Chantal Morin	16 mai au 26 août 1994	275 $
Programme d'animation dans les parcs :		
Mme Annie Tremblay	25 avril au 2 septembre 1994	285 $
Mme Marianne Daveluy	16 mai au 3 septembre 1994	270 $

De plus, ces personnes feront partie de la banque d'employés temporaires pour l'année 1994.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-196

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement n° 898 sur la sécurité et la salubrité dans les immeubles résidentiels ou partiellement résidentiels en vue d'assurer la concordance entre ce règlement et le Code national du bâtiment du Canada-1990». (898-A)

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18e jour du mois d'avril 1994

(Signé) René Goyette

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 2 mai 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-197

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 avril 1994

94-198

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 18 avril 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 18 avril 1994

PRÉSENTS:	*Son honneur le maire*	*Alain Croteau*
	Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
		Léo Beaulieu
		René Goyette
		Denis Tousignant
		Jeannot Paquin
		Michel Lavergne
	ainsi que	
	le directeur général,	*M. Yvan Blouin*
	et l'agent d'information,	*M. Sébastien Turgeon*

A) *Réfection des trottoirs et bordures «Phase I»)*

Le Conseil réuni en commission permanente approuve le programme de réfection des trottoirs et bordures, phase «I» 1994, tel que soumis à la présente séance.

B) *Congrès des communicateurs municipaux*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise M. Sébastien Turgeon, agent d'information à assister au congrès annuel des communicateurs municipaux qui aura lieu à Sherbrooke et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

C) *Permis d'alcool*

Le Conseil réuni en commission permanente autorise M. René Babineau, de l'Organisation du tournoi provincial de balle donnée Métro-Richelieu, à demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques pour les 22 et 23 mai 1994, à l'occasion de la tenue dudit événement sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot.

D) *Demande de l'Association de la paralysie cérébrale*

Le Conseil réuni en commission permanente appuie la demande de l'Association de la paralysie cérébrale du Québec inc., région Mauricie--Drummond--Bois-Francs, dans sa demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales.

E) *Réfection du viaduc, rue Thibeau*

Le Conseil réuni en commission permanente mandate «Les consultants René-Gervais inc.» pour préparer, aux fins de subventions dans le cadre du programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec, le dossier de la réfection du viaduc de la rue Thibeau (au-dessus de la voie ferrée du C.P.). Les honoraires professionnels découlant de ce mandat sont établis à un montant maximum de 2 500 $.

F) *Réaménagement de la rue Fusey*

Le Conseil réuni en commission permanente mandate la firme d'ingénieurs-conseils «Pluritec» pour préparer, aux fins de subventions dans le cadre du programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec, le dossier du réaménagement de la rue Fusey (entrée OUEST de la ville) entre les rues Thibeau et Duplessis. Les honoraires professionnels découlant de ce mandat sont établis à 1 500 $ maximum.

Correspondance lue :

1. *Dépôt du rapport du Comité de la sécurité publique du 23 mars 1994.*

2. *Invitation au forum de la santé et du bien-être, le 10 mai 1994.*

3. *Rapport verbal de M. le maire sur la réunion d'information concernant les taxes d'amélioration locale tenue le 12 avril 1994.*

4. *Lettre de l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec inc.*

5. *Lettre de «Espoir jeunesse Cap» : campagne de financement «Marchethon 1994», le 7 mai 1994, à 13 h.*

Adoption de la Commission permanente, séance du 18 avril 1994

94-199

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 avril 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 28 avril 1994

94-200

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

*ET RÉSOLU : que la liste de comptes du **28 avril 1994**, comprenant les chèques n°s 72 470 à 72 656 inclusivement pour un montant de 1 268 040,52 $, soit et est adoptée.*

À ce débours de 1 268 040,52 $ sont inclus :

- le service de la dette : 273 885,67 $

- un placement au taux de 5,78 % (Banque Nationale du Canada) 696 248,00 $
970 133,67 $

ADOPTÉ

Résolution de sympathies

94-201

ET RÉSOLU : que c'est avec regret que son honneur le maire Alain Croteau et messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de :

Père Joseph Lapierre, o.m.i.	*prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Laurette Fortier Briand	*prop. par cons. D. Tousignant*
M. J.-C. Surprenant	*prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Roger Vallières	*prop. par cons. R. Goyette*
M. Roger Levasseur	*prop. par cons. L. Beaulieu*
Mme Georgianna Laventure Roy	*prop. par cons. D. Tousignant*
Mme Yvonne Brière Hardy	*prop. par cons. H.-P. Courteau*
M. Maurice Fortin	*prop. par cons. D. Tousignant*

ADOPTÉ

7949

Résolution, adoption du programme des travaux d'infrastructures Canada-Québec

94-202

ATTENDU QUE *le gouvernement du Québec, en collaboration avec le gouvernement du Canada, met à la disposition des municipalités un programme visant la création d'emplois et la relance de l'économie;*

ATTENDU QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine désire se prévaloir de l'aide financière offerte dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec»;*

ATTENDU QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine désire soumettre, au ministère des Affaires municipales du Québec, un ensemble de projets visant la réhabilitation d'infrastructures municipales tels que les réseaux d'aqueduc et d'égouts dans différents secteurs de la municipalité, le réaménagement urbain à l'entrée ouest de la ville, le réaménagement et l'agrandissement de l'édifice de la sécurité publique, la construction d'une voie d'accès dans le parc industriel n° 2 associée au remplacement des services d'aqueduc et d'égouts;*

ATTENDU QUE *les réseaux d'aqueduc et d'égouts visés par ces projets de réhabilitation ont plus de cinquante (50) ans d'âge, et sont vétustes, en mauvais état et déficients en terme de capacité;*

ATTENDU QUE *la Commission de police du Québec recommandait le réaménagement du poste de police dans son rapport d'inspection du corps de police de la ville de Cap-de-la-Madeleine (dossier INS-88-130), en date du 8 juin 1988;*

ATTENDU QUE *ces projets respectent les critères d'admissibilité au programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec;*

Il est proposé par M. le conseiller *DENIS BEAULIEU*

Et appuyé par M. le conseiller *FERNAND LAJOIE*

ET RÉSOLU :

1- *Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande une aide financière dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» au montant de 6 018 061 $.*

2- *Que la ville de Cap-de-la-Madeleine priorise la réalisation desdits travaux selon l'ordre suivant :*

   a) *Remplacement des réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts phase I (volet I).*

      - *Remplacement des égouts secteur rue Fusey, incluant remplacement de l'aqueduc de la rue St-Alphonse;*

      - *Remplacement de l'égout et de l'aqueduc de la rue Notre-Dame, entre Des Oblats et la route 138, incluant réfection des trottoirs et de la structure de chaussée;*

- *Remplacement et réfection de conduites d'égout du boulevard St-Maurice, rues Du Sanctuaire et St-Georges;*

  Le coût de cette phase est évalué à 3 150 000 $, et les travaux se réaliseront en 1994-1995.

b) *Réaménagement de la rue Fusey (à l'entrée ouest de la Ville entre les rues Thibeau et Duplessis au coût de 400 000 $ (volet I fonds spécial centre- ville). Les travaux sont prévus pour être exécutés à l'été 1994.*

c) *Réaménagement et agrandissement de l'édifice de la sécurité publique (volet IV). Le coût de ce projet étant évalué à 1 158 900 $, et les travaux sont planifiés pour être réalisés en 1995.*

d) *Construction de la voie d'accès dans le parc industriel n° 2 (volet I), incluant le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts pour un coût estimé de 2 919 514, réalisable en 1995.*

e) *Remplacement des réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts (et travaux de colmatage phase II (volet I).*

- *Remplacement de l'égout unitaire rue St-Henri, de Fusey à Turmel;*

- *Remplacement des égouts secteur rue Lemire;*

- *Réfection de l'égout rues Massicotte et Montplaisir;*

- *Remplacement et réfection de conduites d'égout dans les rues St-Philippe et Rocheleau, ainsi que les boulevards Latreille et Ste-Madeleine;*

- *Colmatage de joints rue Barkoff;*

- *Remplacement de l'aqueduc rue Baillargeon;*

- *Alésage et colmatage de joints de conduites d'égout affectées par des racines;*

- *Réfection de la structure de chaussée de la rue Rocheleau, du boulevard Latreille à Des Vétérans.*

Ces projets sont estimés à 1 450 000 $, et sont prévus pour être réalisés en 1995-1996.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à réaliser, en terme de travaux de génie, les investissements minimaux requis de 1 517 220 $ annuellement pour la durée de ces travaux (1994 et 1995).

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise le directeur général M. Yvan Blouin, ingénieur, à présenter la demande d'aide financière.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine autorise M. Maurice Thellend, greffier, à signer le formulaire de demande de subventions.

ADOPTÉ

7951

RÉSOLUTION 94-202

INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC

SOMMAIRE DES COÛTS ESTIMÉS DES PROJETS À RÉALISER

DESCRIPTION	PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ	PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE	TOTAL	VOLET	ANNÉE
1- Réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts (phase I)	1 050 000 $	2 100 000 $	3 150 000 $	I	1994 1995
2- Réaménagement de la rue Fusey (entrée ouest de la ville) entre les rues Thibeau et Duplessis (trottoirs, bordures, pavage, lampadaires, feux de circulation	133 333 $	266 667 $	400 000 $	I *	1994
3- Réaménagement et agrandissement, édifice de la sécurité publique	420 321 $	738 579 $	1 158 900 $	IV	1994 1995
4- Construction de la voie d'accès du parc industriel n° 2, incluant le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts	973 366 $	1 946 148 $	2 919 514 $	I	1995
5- Réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts (phase II) et réfection de structure de chaussée	483 333 $	966 667 $	1 450 000 $	I	1995 1996
TOTAL	**3 060 353 $**	**6 018 061 $**	**** 9 078 414 $**		

* Fonds spécial centre-ville

** Selon le ministère des Affaires municipales, le coût total des travaux admissibles est établi à 5 799 152 $, impliquant une participation financière de 1 933 061 $ pour chacun des trois paliers de gouvernement.

Résolution, pour adopter le procès-verbal du Comité des loisirs

94-203

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs tenue le 25 avril 1994 soit adopté, sauf qu'à l'article 11. les tarifs sont modifiés de la façon suivante :

PROGRAMME TENNIS

Carte de saison:	*enfant . . .*	*10 $*
	adulte . . .	*15 $*
Carte familiale :	*. . . . . .*	*40 $*
Tarif horaire :	*. . . . . .*	*10 $*

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission pour la benne isolée

94-204

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Atelier Multi-technique 04 inc.», pour la fourniture d'une benne isolée pour l'asphalte, au montant de 19 226,30 $ TPS et TVQ incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission pour la construction de deux puits

94-205

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Les Forages Techni-eau inc.» au montant de 43 733,04 $ pour la construction de deux puits, TPS et TVQ incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission pour les travaux, rues Thiffault et Lamy

94-206

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Aménagement Pluri-services» au montant de 155 401,41 $ (TPS et TVQ incluses), pour les travaux d'aqueduc et d'égout, rue Thiffault (n° 916) et rue Lamy (n° 921), étant la plus basse soumission présentée, le

tout conditionnellement à l'approbation du règlement n° 921 pour les travaux de la rue Lamy.

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater Les consultants René-Gervais inc.

94-207

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la firme «Les consultants René-Gervais inc.» soit mandatée pour la préparation des plans, devis, documents de soumissions et la surveillance des travaux pour l'éclairage de la rue Chapleau (entre les rues des Ormeaux et Cardinal-Villeneuve). Les honoraires professionnels seront calculés selon les tarifs d'honoraires autorisés en vertu de la version la plus récente du décret 1235-87 du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, pour engager la firme «MESAR» pour préparer les plans et devis pour le programme des infrastructures (Phase I)

94-208

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate la firme d'ingénieurs-conseils, «MESAR», pour préparer dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» les plans et devis, les documents d'appels d'offres, la surveillance des travaux pour les projets suivants faisant l'objet de la phase I des travaux de réfection des services municipaux :

Secteur rue Fusey

Boulevard Duplessis de Fusey à Lahaye (remplacement conduite d'égout);

Rue Saint-Alphonse de Fusey à De Grandmont (remplacement conduites d'égout et aqueduc);

Rue Des Chenaux (remplacement conduite d'égout);

Rue Fusey de Saint-Laurent à Rochefort, variante via parc et rue Rousseau (conduite d'égout projetée);

Rue Fusey de Beauchemin à Thibeau (remplacement conduite d'égout).

Secteur Notre-Dame - route 138

Rue Notre-Dame de Des Oblats à la route 138 (remplacement conduites d'égout et d'aqueduc, réfection complète de la chaussée incluant trottoirs et bordures de rues).

Secteur du boulevard Saint-Maurice à Saint-Georges

Rue Du Sanctuaire du boulevard Sainte-Madeleine à Notre-Dame (remplacement conduite d'égout);

Rue Saint-Georges du boulevard Sainte-Madeleine au boulevard Loranger (remplacement conduite d'égout);

Boulevard Saint-Maurice du boulevard Sainte-Madeleine à la rue Thomas-Wark.

Les honoraires professionnels sont établis selon les tarifs d'honoraires autorisés en vertu de la version la plus récente du décret 1235-87 du gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser M. René Lafontaine à présenter, au M.E., les plans et devis des travaux rue Berlinguet

94-209

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Berlinguet entre les rues de la Fonderie et Saint-Émile. (Plan n° E-767).

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le projet de règlement n° 875-21

94-210

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-21 intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les services de quincaillerie dans toutes les zones commerciales Ca, centre-ville», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le projet de règlement n° 876-12

94-211

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-12 intitulé : «Règlement amendant le règlement de lotissement n° 876 afin d'autoriser les services de quincaillerie dans toutes les zones commerciales Ca, centre-ville», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 922

94-212

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 922 intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la ville de Trois-Rivières relativement à l'entretien du pont Duplessis», tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 898-A

94-213

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 898-A intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 898 sur la sécurité et la salubrité des immeubles résidentiels ou partiellement résidentiels en vue d'assurer la concordance entre ce règlement et le Code national du bâtiment du Canada-1990.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser la vente de fleurs

94-214

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que M. Paul Gélinas soit autorisé à installer un kiosque pour la vente des fleurs sur le terrain de stationnement de la «Station Shell», au 275, rue Barkoff, Cap-de-la-Madeleine, les 7 et 8 mai prochains, lors de la fin de semaine de la fête des Mères, le tout conformément au règlement n° 896.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-215

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin d'autoriser les services de quincaillerie dans toutes les zones commerciales Ca, centre-ville».

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mai 1994

(Signé) *HENRI-PAUL COURTEAU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-216

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement de lotissement n° 876 afin d'autoriser les services de quincaillerie dans toutes les zones commerciales Ca, centre-ville».

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mai 1994

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, d'appui à l'Association des policiers-pompiers

94-217

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil appuie la demande de l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine, auprès du ministère de la Sécurité publique pour l'obtention d'une subvention de 25 000 $, dans le cadre des projets pilotes municipaux en prévention de la criminalité.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter une sixième série de modifications du Code national du bâtiment Canada-1990

94-218

Attendu la publication par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies d'une sixième série de modifications au Code national du bâtiment du Canada - 1990, et ce, en date de janvier 1994;

Attendu qu'en vertu de l'article 2.2.1 du règlement de construction numéro 877, il est permis au Conseil municipal de décréter que ces modifications feront partie intégrante de son règlement de construction à compter de la date qu'il déterminera par résolution;

En conséquence, il est
Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Et Résolu : Que les sixièmes modifications au Code national du bâtiment du Canada - 1990 feront partie intégrante du règlement de construction numéro 877, et ce, à compter du 16 mai 1994, et que publication à cet effet devra paraître dans un journal distribué sur le territoire municipal.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser la signature du protocole d'entente concernant l'achat d'un logiciel «Guichet unique»

94-219

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la ville de Charlesbourg pour l'achat d'un logiciel (au montant de 500 $) qui servira pour le guichet unique.

ADOPTÉ

Résolution, personnel pour les programmes de surveillance

94-220

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la liste du 27 avril 1994, concernant le personnel pour les programmes de surveillance dans les parcs, tennis et mini-putt, pour l'été 1994, soit acceptée telle que présentée à la présente séance, pour la période du 13 mai au 5 septembre 1994 au taux horaire de 6,25 $, pour un nombre d'heures de travail qui variera entre 27 et 35 heures par semaine. Cette liste de personnes servira également, selon la priorité des résultats obtenus, comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-221

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement pour amender le règlement n° 751, concernant les parcs et les terrains de jeux dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine».

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mai 1994

(Signé) DENIS BEAULIEU

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour abroger la résolution n° 94-190 et remplacée par la suivante

94-222

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-190 soit abrogée et remplacée par la suivante :

Que M. Cyrille Côté du «Centre des roses» soit autorisé à installer un kiosque pour la vente de fleurs :

1. *Sur le terrain de stationnement de «Cap libre service Esso», au 465, boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine;*

2. *Sur le terrain de la bâtisse sise au 210, boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine (terrain de la compagnie Fayard International);*

   les 7 et 8 mai prochains, lors de la fin de semaine de la fête des Mères, de même que les 14, 15 et 16 juillet prochains, lors du festival de la foire «Trott-art», le tout conformément au règlement n° 896.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-223

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement autorisant un emprunt de 50 000 $ pour défrayer le coût des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis nécessaires en vertu du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec», et appropriant un montant de 50 000 $ à même le surplus accumulé de la Ville et appropriant aussi une subvention de 50 000 $ du Gouvernement fédéral provenant de ce programme.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mai 1994

(Signé) FERNAND LAJOIE

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-224

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement décrétant des travaux de 3 000 000 $ pour les travaux de remplacement des réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts, «Phase 1», dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet 1), pour les secteurs : Fusey, Notre-Dame, route 138 et Saint-Maurice, et appropriant un montant de 1 000 000 $ à même le surplus accumulé de la Ville et appropriant aussi une subvention de 1 000 000 $ du Gouvernement fédéral provenant de ce programme et autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour financer le coût restant.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2e jour du mois de mai 1994

(Signé) FERNAND LAJOIE

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 16 mai 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-225

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 MAI 1994

94-226

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 2 mai 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 2 mai 1994

PRÉSENTS: Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Fernand Lajoie
ainsi que	
le directeur général,	*M. Yvan Blouin*
et l'agent d'information,	*M. Sébastien Turgeon*

A) *Prix de reconnaissance à Ébyon*

Le Conseil réuni en Commission permanente félicite le mouvement Ébyon, de même que tous les bénévoles qui oeuvrent en son sein pour avoir obtenu le prix «Reconnaissance» 1994, du Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain.

B) *Subvention au Service de prévention-suicide*

Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de 100,00 $ au Service de prévention-suicide.

C) *Participation à la randonnée cycliste*

Le conseil réuni en commission permanente autorise la participation de la Ville à la randonnée cycliste, organisée par la Banque Royale à l'occasion de son 125e anniversaire, au coût de 125,00 $.

D) *Reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout de la terrasse Saint-Maurice*

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte que les coûts de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout (pour la partie non subventionnée par la S.Q.A.E.) de la Terrasse Saint-Maurice de même que ceux de la réfection de la rue, incluant les frais inhérents à l'établissement d'une servitude en faveur de la ville, soient répartis à l'ensemble des contribuables.

E) *Plan-projet de M. Jean Châteauneuf*

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le «plan-projet» proposé par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour le compte de la compagnie «Les investissements Nivana inc., le 7 avril 1994 et portant le numéro H 759 de ses minutes.

Correspondance lue :

1. *Rapport verbal de M. Jacques Picard : rampe d'accès pour personnes handicapées à l'aréna (accepté).*
2. *Achat d'une peinture de M. Normand Boisvert (à négocier le prix).*
3. *Rapport budgétaire au 31 mars 1994.*
4. *Demande du Nouvelliste : annonce dans le cahier «Tourisme 1994» (refusé).*
5. *Conciliation de banque : mois de janvier, février et mars 1994.*
6. *Lettre de l'âge d'or de la paroisse Saint-Eugène : remerciements pour octroi.*
7. *Lettre de M. J.-E. Lampron : contravention.*
8. *Lettre de M. Roger Picard : remerciements pour la «Coupe d'Art» (XVIe édition).*

Adoption de la Commission permanente, séance du 2 mai 1994

94-227

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 mai 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 12 mai 1994

94-228

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 12 mai 1994, comprenant :

1) les chèques n°s 72657 à 72863 incl. :	*507 460,18 $*
2) les paies n°s 14 à 17 incl. :	*451 902,50 $*
3) frais bancaires et effets retournées :	*931,91 $*
Le tout totalisant un débours de :	*960 294,59 $*

SOIT ET EST ADOPTÉE.

À ce débours de 960 294,59 $ est inclus :
** le service de la dette : 136 029,82 $*

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-229

Pour les décès de :

M. Arthur Saint-Pierre	*par M. le cons.*	*F. Lajoie*
Mme Rachel Bouchard Guilbert	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
Mme Aurore Daviau Noël	*par M. le cons.*	*M. Lavergne*
M. Jean-Jacques Gauvin	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
M. Alcide Camden	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
M. Michel Huard	*par M. le cons.*	*M. Lavergne*
M. Antonio Paquin	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
M. Paul-Émile Moreau	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*

Résolution pour adopter le procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme

94-230

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme, tenue le 10 mai 1994 , soit et est adopté.

ADOPTÉ

Résolution pour adopter le procès-verbal du Comité des loisirs

94-231

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs, tenue le 9 mai 1994 , soit adopté aux articles 1 à 9.

ADOPTÉ

Résolution concernant les travaux de la rue Frontenac

94-232

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte le projet d'extension d'égouts, d'aqueduc et de fondation de la rue Frontenac (dossier 6464) tel que soumis et autorise M. Jacques Lavoie, ingénieur, de la firme Consultants V.F.P. inc. à soumettre les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Faune (plan n° E-768 en date d'avril 1994).

ADOPTÉ

Résolution pour adopter le règlement n° 923

94-233

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 923 intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 50 000 $ pour défrayer le coût des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis nécessaires en vertu du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec», et appropriant un montant de 50 000 $ à même le surplus accumulé de la Ville et appropriant aussi une subvention de 50 000 $ du Gouvernement fédéral provenant de ce programme», tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution pour adopter le règlement n° 924

94-234

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 924 intitulé : «Règlement décrétant des travaux de 3 000 000 $ pour les travaux de remplacement des réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts, «Phase 1», dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet 1), pour les secteurs : Fusey, Notre-Dame, route 138 et Saint-Maurice, et appropriant un montant de 1 000 000 $ à même le surplus accumulé de la Ville et appropriant aussi une subvention de 1 000 000 $ du Gouvernement fédéral provenant de ce programme et autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour financer le coût restant, tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution pour adopter le règlement n° 751-D (parcs).

94-235

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 751-D concernant les parcs et les terrains de jeux dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine», tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-236

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin de soustraire la zone résidentielle Ra-6, faible densité, à l'application de l'article 2.2.2 du règlement de zonage et ainsi interdire toutes constructions et usages autres que les résidences isolées (1001) dans ladite zone résidentielle Ra-6, faible densité.» (875-22)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16e jour du mois de mai 1994

(Signé) *FERNAND LAJOIE*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour autoriser la vente de boissons sur les terrains de l'aréna Jean-Guy-Talbot

94-237

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le Comité organisateur de la semaine des employés du centre hospitalier Sainte-Marie à demander, à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques, à l'occasion de l'activité de clôture du 5e anniversaire de la semaine de l'employé qui aura lieu sur les terrains de l'aréna Jean-Guy-Talbot, le 4 juin 1994.

ADOPTÉ

Adoption du plan de préretraite

94-238
Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que plan de préretraite du 16 mai 1994 tel que décrit à l'annexe «A» ci-jointe soit accepté. Ce plan est valide jusqu'au 31 août 1994.

ADOPTÉ

Résolution concernant la fiscalité municipale des équipements antipollution

94-239

ATTENDU QUE la réforme fiscale municipale de 1980 visait à élargir l'assiette fiscale des municipalités en limitant les cas d'exception à la règle générale (article 31 LFM) voulant que tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité soient portés au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE la demande des associations industrielles d'exempter les équipements antipollution équivaut à un rétrécissement de l'assiette fiscale des municipalités et constitue un accroc supplémentaire au «pacte fiscal» de 1980 négocié de bonne foi entre le Gouvernement et le Monde municipal;

ATTENDU QUE ladite demande ne vise pas à clarifier une disposition qui serait dans la Loi actuelle mais à y introduire une disposition qui existait dans la Loi sur l'évaluation foncière de 1972 (article 12) que le législateur n'a pas cru bon de reconduire en 1980;

ATTENDU QUE la dite demande ne serait pas neutre sur le plan fiscal mais entraînerait, au contraire, un manque à gagner annuel d'environ 20 000 000 $ en revenus de taxes pour les municipalités;

ATTENDU QUE l'adoption, en décembre 1993, de la Loi 146 est venue clarifier l'assiette des immeubles industriels devant être inscrits au rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE les taxes municipales ne menacent d'aucune façon la compétitivité des entreprises installées au Québec et des entreprises manufacturières en particulier puisqu'elles représentent en moyenne moins de 1 % de leur chiffre d'affaires;

ATTENDU QU'une exemption des équipements antipollution entraînera une augmentation du fardeau fiscal des autres catégories de contribuables municipaux résidentiels et non résidentiels;

EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'UMQ demande au Gouvernement du Québec de maintenir tel quel l'article 65,1° de la Loi sur la fiscalité municipale afin de préserver l'intégrité de l'assiette fiscale des municipalités.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier **Le maire**

7965

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 875-20 amendant le règlement de zonage n° 875 afin de modifier les dispositions applicables à l'implantation des établissements commerciaux en zone résidentielle Rb-3, moyenne densité et diverses dispositions d'ordre général s'y rattachant.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-20 est de 558.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 67.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-20 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 17 mai 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT nº 876-11 amendant le règlement nº 876 concernant le lotissement afin d'autoriser «la vente au détail de revêtements de plancher (5712) dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement nº 876-11 est de 558.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 67.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement nº 876-11 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 17 mai 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

7967

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT nº 924, «Règlement décrétant des travaux de 3 000 000 $ pour les travaux de remplacement des réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts, «Phase 1», dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet 1), pour les secteurs : Fusey, Notre-Dame, route 138 et Saint-Maurice, et appropriant un montant de 1 000 000 $ à même le surplus accumulé de la Ville et appropriant aussi une subvention de 1 000 000 $ du Gouvernement fédéral provenant de ce programme et autorisant un emprunt de 1 000 000 $ pour financer le coût restant.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement nº 924 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement nº 924 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 30 mai 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 6 juin 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-240

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 MAI 1994

94-241

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 16 mai 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 16 mai 1994

PRÉSENTS: Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin*

A) *Achat d'une peinture*

Le Conseil réuni en Commission permanente, autorise l'achat d'une peinture de M. Normand Boisvert, intitulée : «Vue sur le Sanctuaire» pour la somme de 1 000 $ (plus les taxes applicables).

B) *Annonce dans le périodique «Église de Trois-Rivières»*

Le conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une insertion au coût de 100 $ dans le périodique «Église de Trois-Rivières» à l'occasion du 50e anniversaire d'ordination sacerdotale de Mgr Laurent Noël, évêque de Trois-Rivières.

C) *Subvention à la Fondation des maladies du coeur du Québec*

Le conseil réuni en commission permanente autorise, le versement d'une subvention symbolique de 25 $ à la Fondation des maladies du Coeur du Québec.

D) *Signature du protocole d'entente avec la cie de Flottage Saint-Maurice*

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise, le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente entre la Ville et la compagnie de Flottage Saint-Maurice concernant le terrain des Estacades, lot 554 partie.

Correspondance lue :

1. *Lettre de Nathalie Germain : demande de subvention (refusé).*
2. *Lettre du T.I.M. : offre d'adhésion aux activités du T.I.M. aux employés de la Ville, annexée à leur paie.*
3. *Le Nouvelliste : publication d'une annonce pour le «Salon des rendez-vous d'affaires», le 26 mai 1994 (refusé).*
4. *Hebdo Journal : publication d'une annonce pour le 50e anniversaire de «L'Escadron 350» (refusé).*
5. *Rapport des permis de construction : mois d'avril 1994.*

Adoption de la Commission permanente, séance du 16 mai 1994

94-242

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 mai 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 2 juin 1994

94-243

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 2 juin 1994, comprenant :

1) les chèques n°s 72864 à 73064 incl. :	*4 114 091,57 $*
2) les paies n°s 18 à 21 incl. :	*504 459,10 $*
Le tout totalisant un débours de :	*4 618 550,67 $*

SOIT ET EST ADOPTÉE.

À ce débours de , 4 618 550,67 $ est inclus :
** le service de la dette : . . . . . 77 501,05 $*
** placement (Banque de Montréal . . 3 582 468,00*
au taux de 5.95%)
3 659 969,05 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-244

Pour les décès de :

M. Aimé Lefebvre	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Roland Rheault	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
M. Martin Garceau	*par M. le cons.*	*F. Lajoie*
M. Marcel Beaumier	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
M. Normand Turcotte	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Octave Côté	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
Mme Marguerite Létourneau	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
Mme Irène H. Rousseau	*par M. le cons.*	*M. Lavergne*
M. Théo Maltais	*par M. le cons.*	*F. Lajoie*
Mlle Édith Bourcier	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
Mme Antoinette C. Lamarche	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Marguerite Jacques	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
Mme Gabrielle T. Brunelle	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Marcel Brousseau	*par M. le cons.*	*J. Paquin*
M. Yvon Girard	*par M. le cons.*	*J. Paquin*
M. Louis-Georges Bourque	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*

Résolution pour adopter le procès-verbal du Comité des loisirs

94-245

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs, tenue le 31 mai 1994, soit et est adopté aux articles 1 à 7.

ADOPTÉ

Résolution pour adopter le procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme

94-246

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion spéciale de la Commission municipale d'urbanisme, tenue le 17 mai 1994, soit et est adopté.

ADOPTÉ

Résolution pour accepter la soumission de «André Bouvet ltée», pour travaux rue Frontenac

94-247

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «André Bouvet ltée» au montant de 64 932,38 $ (plus les taxes applicables) pour les travaux d'aqueduc et d'égout, rue Frontenac (dossier n° 6464).

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec la CITF

94-248

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le maire, M. Alain Croteau et le directeur général, M. Yvan Blouin soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine le protocole d'entente entre la Ville et la CITF concernant les travaux d'aménagement de la rue Fusey et du terminus.

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser le paiement de la cotisation à la Chambre de Commerce

94-249

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le paiement de la cotisation de la Ville à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 1er juin 1994 au 31 mai 1995, au montant de 260 $ plus les taxes.

ADOPTÉ

Résolution pour mandater une firme de consultants pour les travaux du parc de la terrasse Saint-Maurice

94-250

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la firme «Pluritec Consultants ltée» soit engagée pour préparer les plans et devis, les soumettre au ministère de l'Environnement et de la Faune, préparer les documents d'appels d'offres et faire la surveillance des travaux municipaux (égout, aqueduc et pavage) parallèlement à ceux de la S.Q.A.E. pour desservir le parc de la terrasse Saint-Maurice.

ADOPTÉ

Résolution pour abroger la résolution n° 91-224 du 6 mai 1991 concernant le Comité de sécurité civile municipal

94-251

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 91-224 du 6 mai 1991 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante.

***QU'UN** comité consultatif permanent, identifié sous le nom de : «Comité de sécurité civile municipal de Cap-de-la-Madeleine» soit constitué selon les caractéristiques suivantes :*

MANDAT DU COMITÉ

Le C.S.C.M. agit à titre consultatif auprès des autorités municipales en matière de sécurité civile. Ce comité a le mandat de déterminer les orientations et le plan d'action permettant de rendre fonctionnelle l'organisation de sécurité civile municipale.

TÂCHES DU COMITÉ

Réviser ou élaborer un plan de mesures de sécurité civile municipale selon les étapes suivantes :

- *Procéder à la recherche de vulnérabilité (identification et analyse des risques);*
- *Identifier les mesures préventives nécessaires pour éliminer les risques ou en réduire les effets;*
- *Élaborer les moyens d'intervention à appliquer en situation d'urgence;*
- *Inventorier les diverses ressources disponibles;*
- *Élaborer divers programmes :*
  - *rétablissement;*
  - *formation (cours et exercices);*
  - *information.*
- *Élaborer des exercices théoriques et pratiques;*
- *Élaborer les procédures de révision et mise à jour du plan de mesures de sécurité civile municipale;*
- *Produire et déposer au Conseil municipal, un rapport annuel concernant la sécurité civile municipale.*

COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est composé de huit (8) personnes provenant des secteurs suivants :

- *Représentant du Conseil municipal, le conseiller Monsieur Léo Beaulieu;*
- *Représentant des citoyens;*
- *Représentant du milieu scolaire;*
- *Représentant du milieu industriel et commercial;*
- *Le coordonnateur de l'organisation de la sécurité civile municipale, le directeur général, Monsieur Yvan Blouin, ingénieur;*
- *Le conseiller technique, Monsieur Pierre Duguay, lieutenant;*
- *Le coordonnateur adjoint (opérationnel), Monsieur Jean-Marie Jodoin, directeur. **
- *Le coordonnateur adjoint (administratif), Monsieur Réjean Giguère, c.g.a.. **

** CONVOQUÉS SUR DEMANDE PAR LE COMITÉ*

Un représentant de la Direction générale de la sécurité civile et des représentants d'organismes jugés pertinents, pourront siéger au comité à titre de personnes-ressources.

ADOPTÉ

Résolution pour adopter le règlement n° 875-22

94-252

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-22 intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin de soustraire la zone résidentielle Ra-6, faible densité, à l'application de l'article 2.2.2 du règlement de zonage et ainsi interdire toutes constructions et usages autres que les résidences isolées (1001) dans ladite zone résidentielle Ra-6, faible densité.», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-253

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement autorisant un emprunt pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage parallèlement à ceux de la S.Q.A.E. pour desservir le parc de la terrasse Saint-Maurice.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juin 1994

(Signé) *DENIS BEAULIEU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-254

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement pour abroger les règlements nos 315-F et 885 et les remplacer par un autre règlement : «concernant l'organisation d'une brigade de pompiers lui permettant d'accorder ou de requérir les services d'une autre corporation municipale, d'intervenir pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule appartenant à une personne physique ou morale qui n'est pas un contribuable et de décréter les tarifs appropriés.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juin 1994

(Signé) *LÉO BEAULIEU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-255

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement pour abroger le règlement no 908, intitulé : «Règlement décrétant le partage des coûts aux travaux d'infrastructures» et le remplacer par un autre règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juin 1994

(Signé) *FERNAND LAJOIE*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-256

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement amendant diverses dispositions d'ordre général applicables à l'ensemble du territoire et contenues dans le règlement no 875 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine (875-23).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de juin 1994

(Signé) HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour autoriser un emprunt temporaire

94-257

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, demande à la Banque Royale du Canada l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas huit cent cinquante mille dollars (850 000 $) sous l'autorité des règlements suivants :

RÈGLEMENTS	MONTANT AUTORISÉ	EMPRUNT
906	58 000 $	50 000 $
911	125 000 $	112 000 $
914	135 000 $	121 000 $
915	570 000 $	513 000 $
916	60 000 $	54 000 $
	TOTAL :	850 000 $

Cet emprunt sera remboursé lors de l'émission d'obligations desdits règlements.

***QUE** le maire et le trésorier de la Ville soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de huit cent cinquante mille dollars (850 000 $).*

ADOPTÉ

Résolution pour mesures disciplinaires

94-258

CONSIDÉRANT QUE les réunions des 15 et 17 mars 1994 avaient pour objet la gestion de l'aréna et plus particulièrement les déficiences administratives s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro 430-171009 a été averti par écrit le 23 mars 1994 des lacunes administratives importantes qu'il devait corriger;

CONSIDÉRANT QU'à la réunion du 6 avril 1994, nous avons avisé l'employé concerné qu'il y avait récidive quant aux lacunes administratives citées dans notre lettre du 23 mars 1994;

CONSIDÉRANT QUE dans la semaine du 9 mai 1994, cet employé a de nouveau failli à la tâche dans son rôle de personnel cadre en traitant le dossier des piscines municipales;

IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'employé portant le numéro 430-171009 soit suspendu sans solde pour une période de trois (3) jours ouvrables consécutifs. Cette

suspension sera appliquée au moment jugé opportun par la direction et toute récidive de sa part entraînera automatiquement des mesures disciplinaires beaucoup plus sévères.

ADOPTÉ

Résolution pour embaucher le personnel d'animation dans les parcs

94-259

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'engager les seize (16) premières personnes dont les noms apparaissent à la liste ci-annexée, dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 1994, pour la période du 20 juin au 12 août 1994, au taux horaire de 6,50 $ à 35 heures par semaine.

***QUE** les autres personnes apparaissant sur cette liste, fassent partie d'une banque de remplacement.*

Cette liste de personnes servira également comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

Résolution pour embaucher les caissiers et caissières aux piscines

94-260

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'engager les quatre (4) premières personnes dont les noms apparaissent à la liste ci-annexée, comme caissiers et caissières dans les piscines, pour la période du 24 juin au 14 août 1994, au taux horaire de 6,25 $.

***QUE** les autres personnes apparaissant sur cette liste, font partie d'une banque de remplacement.*

Cette liste de personnes servira également comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

Résolution pour embaucher Mme Josée Rioux (programme d'informatique à la bibliothèque)

94-261

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'embaucher Mme Josée Rioux, à compter du 9 juin 1994, pour une période d'environ six (6) mois au salaire hebdomadaire de 372,31 $ pour le programme d'informatisation des données à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ

Résolution pour embaucher le personnel d'été à la bibliothèque

94-262

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'engager les quatre (4) premières personnes dont les noms apparaissent à la liste ci-annexée, comme «employé-étudiant» à la bibliothèque pour la période du 12 juin au 19 août 1994, au taux horaire de 6,25 $ à 32 heures par semaine.

***QUE** les autres personnes apparaissant sur cette liste, fassent partie d'une banque d'employés de remplacement.*

ADOPTÉ

Résolution pour embaucher le personnel «sauveteurs dans les piscines»

94-263

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'engager les vingt-sept (27) premières personnes, dont les noms apparaissent à la liste ci-annexée, comme sauveteurs dans les piscines pour la période du 20 juin au 14 août 1994, au tarif horaire suivant :

- *médaille de bronze : 6,25 $*
- *croix de bronze : 6,75 $*
- *sauveteur national : 7,25 $*

***QU'une** prime horaire de 0,25 $ sera accordée aux responsables de piscines et 0,50 $ aux sauveteurs de pataugeoires.*

***QUE** les autres personnes apparaissant sur cette liste, fassent partie d'une banque de remplacement.*

Cette liste de personnes servira également comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

Résolution pour accepter la soumission du réaménagement du sous-sol de l'église Saint-Lazare

94-264

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «MULTI-SERVICES P.L. INC.» au montant de 94 700 $ (incluant les taxes), étant la plus basse soumission présentée pour les travaux de réaménagement du sous-sol de l'église Saint-Lazare (dossier M406).

QUE cette dépense soit prise à même le budget d'opération de la Ville ou le surplus accumulé.

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser la vente de boissons sur le terrain du parc des Chenaux (Festival des amuseurs publics)

94-265

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le Festival des amuseurs publics à demander, à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques sur le terrain du parc des Chenaux, à l'occasion de la tenue dudit festival qui aura lieu les 5, 6 et 7 août prochains.

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser un montant de 500 $ pour assurer un service de transport (Île Saint-Quentin)

94-266

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : qu'un montant de 500 $ soit approprié à même le budget transports de la ville pour assurer un service de transport en commun le dimanche pour relier les premiers quartiers des villes avoisinantes à l'Île Saint-Quentin.

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser la vente de boissons sur le terrain du parc de la rue Deveau (pour le 13 août 1994)

94-267

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le conseil autorise le Domaine madelinois à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons sur les terrains du parc de la rue Deveau, à l'occasion d'une fête qui aura lieu le 13 août 1994.

ADOPTÉ

Résolution pour mandater un arpenteur-géomètre, M. Jean Châteauneuf et le cabinet Beaumier, Richard, avocats

94-268

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a soumis plusieurs projets pour l'obtention de subvention dans le cadre du programme national d'infrastructures.

ATTENDU QUE le projet de voie de contour du secteur d'habitation de la rue Saint-Maurice entre le rue Notre-Dame et le rang Saint-Malo a été accepté dans le cadre du programme national d'infrastructures.

ATTENDU QUE pour réaliser le projet de voie de contour, la ville de Cap-de-la-Madeleine devra acquérir par expropriation certains immeubles pour l'ouverture d'une rue.
IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine soit autorisée à acquérir par expropriation les immeubles ci-après décrits :

113-46-2	*113-45-2*	*113-46-1*	*113-45-1*
113-38-1	*113-37-1*	*113-38-2*	*113-37-2*
113-18-1	*113-115-1 (partie)*	*113-48*	*113-49*

113-50 113-50-1 113-119 113-118

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine procède à l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'encontre des immeubles concercés.

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine mandate monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour qu'il prépare les plans et la documentation requise.

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine mandate le cabinet Beaumier, Richard, avocats, pour procéder à l'imposition des avis de réserve requis ainsi qu'aux procédures d'expropriation nécessaires.

ADOPTÉ

Résolution pour mandater un arpenteur-géomètre, M. Gilbert Roberge

94-269

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre soit mandaté pour procéder à la description officielle des terrains nécessaires à l'installation des services municipaux dans le parc de la terrasse Saint-Maurice.

ADOPTÉ

Résolution pour mandater la notaire Nancy Pothier pour préparer l'acte notarié des terrains de la terrasse Saint-Maurice

94-270

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la notaire Nancy Pothier, soit mandatée pour l'acquisition des terrains que la Ville désire acquérir des propriétaires du parc de la terrasse Saint-Maurice, terrains qui sont nécessaires pour l'installation des services municipaux qui doivent y être installés.

ADOPTÉ

Résolution pour mandater la firme «MÉSAR« à préparer une étude sur l'état des conduites d'égouts

94-271

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la firme d'ingénieurs-conseils «MÉSAR» soit mandatée pour préparer une étude sur l'état des conduites d'égouts sur le tronçon sud de la rue des Chenaux, le tout conformément à leur offre de service du 3 juin 1994.

ADOPTÉ

Résolution pour féliciter David Brunet au téléthon «Enfant Soleil»

94-272

IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres du conseil profondément touchés par le courage et l'effort déployés par David Brunet, lui offrent leurs voeux les plus sincères et lui souhaitent la réalisation de ses rêves les plus chers.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **le lundi 20 juin 1994**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

*Formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-273

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 1994

94-274

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 6 juin 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 6 juin 1994

PRÉSENTS: Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que le directeur général, *M. Yvan Blouin, ing.*

A) ***Annonce dans «Le Nouvelliste»***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise la publication dans «Le Nouvelliste» d'une carte d'affaires au coût de 100 $ (plus les taxes applicables) pour le 3e centenaire de la dévotion mariale.

B) ***Affichage autorisé pour le Festival des amuseurs publics***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la demande d'affichage faite par le Festival des amuseurs publics en date du 1er juin 1994.

C) ***Participation à la campagne du Club de canotage du Cap***

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le versement d'un montant de 250 $ comme participation de la campagne financière du Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine inc. organisée en faveur de Maxime Larose.

D) ***Bourse à l'école «Les Estacades»***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'un montant de 300 $ à titre de bourse de la Ville pour le gala de fin d'année de l'école «Les Estacades».

E) ***Contribution : tournoi de golf de l'association des résidents de Châteaudun***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'un montant de 50 $ à l'Association des résidents de Châteaudun à titre de contribution de la Ville pour le tournoi de golf organisé par l'association.

F) ***Engagement de «Muniressource Consultants»***

Le Conseil réuni en commission permanente mandate «Muniressource Consultants» pour la préparation des plans et devis pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts (phase I) à construire sur les rues 551-233, 551-234, 551-776, 551-777, des documents de soumissions, la surveillance des travaux incluant la demande d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Faune. Le coût des honoraires professionnels pour la partie plans et devis sera défrayé à même le budget courant (poste 02-410-10-410).

Correspondance lue :

1. *Offre de service de «National Utility Service Ltd» : étude sur la tarification des services publics (refusé).*
2. *Lettre du Centre d'emploi du Canada pour étudiants : affichage d'une banderole (refusé).*
3. *Lettre de M. Hugues Bruneau : autorisation pour vendre des bleuets (refusé).*
4. *Lettre de «Produits Rive-Bec» : demande d'autorisation pour vendre des fruits et légumes (refusé).*
5. *Demande de «GÉNITRUCS» U.Q.T.R., pour une commandite (refusé).*
6. *Lettre de Canadien Pacifique : réparation du passage à niveau de la rue Saint-Maurice par une technologie nouvelle (refusé).*
7. *Demande de cotisation : C.E.R.I.U. (refusé).*

Adoption de la Commission permanente, séance du 6 juin 1994

94-275

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 juin 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 16 juin 1994

94-276

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 16 juin 1994, comprenant :

1) les chèques n°s 73065 à 73255 incl. :	*3 840 619,24 $*
2) les frais bancaires et effets retournés :	*784,43 $*
Le tout totalisant un débours de :	*3 841 403,67 $*

SOIT ET EST ADOPTÉE.

À ce débours de 3 841 403,67 $ est inclus :

* *le service de la dette : . . . . .*	*125 425,37 $*
* *placement (Banque de Montréal . .*	*2 986 110,00*
au taux de 5.85%)	
* *Fiducie Desjardins*	*50 000,00*
	3 161 535,37 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-277

Pour les décès de :

Mme Rachel G. Beaumier	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
Mme Yvonne Lamothe	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
M. Gilles Brousseau	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. P.-H. Frigon	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Flore P. Bélanger	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
Mme Jeannine L. Harnois	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
Mme Alice Déry Normandin	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
Frère Lucien Carpentier	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
M. Mathieu Lafontaine	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
Mme Simonne L. Filteau	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
Mlle Marguerite Racine	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*

Mme Cécile Hélie Flageol	par M. le cons.	H.-P. Courteau
M. Wellie Rancourt	par M. le cons.	L. Beaulieu
Mlle Berthe Héroux	par M. le cons.	H.-P. Courteau

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme

94-278

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme, tenue le 14 juin 1994, soit et est adopté.

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer le nouveau maire-suppléant

94-279

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que M. Léo Beaulieu soit nommé «maire-suppléant» pour la période du 1er juillet 1994 au 31 octobre 1994.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser les taux de location de la machinerie et des équipements de la Ville

94-280

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-27 soit abrogée et remplacée par la suivante :

QUE «les taux de location de la machinerie et des équipements de la municipalité soient ceux apparaissant à l'annexe «A», annexée à la présente résolution pour en faire partie.»

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «R. Dubuc inc.», pour l'éclairage de la rue Chapleau

94-281

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «R. Dubuc inc.» au montant de 29 388.99 $ (taxes incluses), étant la plus basse soumission conforme présentée, pour l'éclairage de la rue Chapleau (Réf. : 236-30).

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «Construction J.D. Morin (1979) inc.», pour le réaménagement des bureaux administratifs

94-282

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Construction J.D. Morin (1979) inc. au montant de 41 300 $ (taxes incluses), étant la plus basse soumission conforme présentée, pour le réaménagement des bureaux administratifs (dossier M402).

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «Pagé construction», pour les travaux de pavage en béton bitumineux

94-283

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Pagé construction div. Simard et Beaudry» au montant de 206 813,73 $ (taxes incluses), étant la plus basse soumission conforme présentée, pour les travaux de pavage en béton bitumineux, rues sur fondation de pierre.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser la vente de boissons sur le terrain du parc Sainte-Bernadette

94-284

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente et de consommation de boissons alcooliques sur le terrain du parc Sainte-Bernadette à l'occasion des festivités de la fin de semaine champêtre qui aura lieu les 21, 22, 23 et 24 juillet 1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser le maire et le greffier à signer le contrat du parc de la terrasse Saint-Maurice

94-285

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le maire et le greffier soient autorisés à :

- *Signer tous les contrats et documents nécessaires à l'implantation d'un système d'aqueduc et d'égout dans le parc de la terrasse Saint-Maurice, pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et notamment, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, actes d'achat de terrains, de vente de terrains et de servitudes;*

- *Certifier la présente résolution;*

- *Faire tout règlement de compte;*
- *Établir la proportion des redevances et des revenus, en payer ou en percevoir le solde selon le cas;*
- *De toute somme reçue comptant, à terme ou par anticipation, donner quittance;*
- *Remettre tout titre et toute pièce;*
- *Fixer les moments d'entrée en jouissance;*
- *Convenir du mode, des dates et du lieu de paiement du prix de vente, le toucher soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation;*
- *Passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire.*

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 925

94-286

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 925, intitulé : «Règlement décrétant le partage des coûts aux travaux d'infrastructures», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 315-K

94-287

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 315-K, intitulé : «Règlement concernant l'organisation d'une brigade de pompiers lui permettant d'accorder ou de requérir les services d'une autre corporation municipale, d'intervenir pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule appartenant à une personne physique ou morale qui n'est pas un contribuable et de décréter les tarifs appropriés», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le projet de règlement n° 875-23

94-288

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-23, intitulé : «Règlement amendant diverses dispositions d'ordre général applicables à l'ensemble du territoire et contenues dans le règlement numéro 875 concernant le zonage», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure au 27, rue Duguay
94-289

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par Mme Jacqueline Martel à l'égard de leur propriété sise au 27, rue Duguay, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi 14 juin 1994; de plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au lundi 1er août 1994, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ

Résolution, pour dérogation mineure au 799, rue Cardinal-Roy

94-290

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure par Mme Jacinthe Bilodeau et M. Michel Beaulac à l'égard de leur propriété sise au 799, rue Cardinal-Roy, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi 14 juin 1994; de plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au lundi 1er août 1994, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter un regroupement d'achats

94-291

***ATTENDU** QU'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;*

***ATTENDU** QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;*

***ATTENDU** QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substituts;*

***ATTENDU QUE** la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie -- Bois-Francs;*

***PROPOSÉ** par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU*
***APPUYÉ** par monsieur le conseiller LÉO BEAULIEU*

***ET RÉSOLU** : que la ville de Victoriaville-Arthabaska soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour l'année 1995.*

ADOPTÉ

Avis de motion

94-292

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement pour amender le règlement n° 875, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 et la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Ca-2, centre-ville» (875-24).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1994

(Signé) *LÉO BEAULIEU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-293

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement pour amender le règlement n° 876 intitulé : «Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 876 et établissant les superficies et dimensions minimales de terrain exigibles à l'égard des logements unifamiliaux et des logements bifamiliaux autorisés dans la zone commerciale Ca-2, centre-ville (876-13).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1994

(Signé) *LÉO BEAULIEU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-294

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement pour amender le règlement n° 845 (plan d'urbanisme 845-3) intitulé : «Règlement amendant le plan d'urbanisme de la Ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier l'étendue des aires

d'affectation résidentielle et commerciale situées en marge de la rue de Callières».

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1994

(Signé) *MICHEL LAVERGNE*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-295

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement pour amender le règlement n° 875 (875-25) intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage et ayant pour buts de modifier les limites de trois zones sises en marge de la rue de Callières, d'ajouter les duplex isolés (1011) comme constructions et usages de transition autorisés dans les zones résidentielles Rc, forte densité, et commerciales Cc, régionale, et de corriger certaines références erronées».

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1994

(Signé) *MICHEL LAVERGNE*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-296

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement pour amender le règlement 876 (876-14) intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement et ayant pour buts de modifier les limites de trois zones situées en marge de la rue de Callières, d'ajouter les duplex isolés (1011) comme constructions et usages de transition autorisés dans les zones résidentielles Rc, forte densité, et commerciales Cc, régionale, et d'abaisser les exigences cadastrales aux fins d'implantation d'immeubles commerciaux (502) en zone commerciale Cc-1 et Cc-2, régionale».

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1994

(Signé) *MICHEL LAVERGNE*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour adopter le rapport du Comité de circulation

94-297

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte le rapport du Comité de circulation du 8 juin 1994 SAUF l'article 9.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter les nouveaux tarifs à l'aréna

94-298

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte les nouveaux tarifs présentés pour la location de l'aréna, espaces publicitaires et la location de glace tel que présenté SAUF la location de l'aréna hors-glace dont le coût devra être de 450 $ (taxes incluses, TPS et TVQ).

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser le maire et le greffier à signer le bail du sous-sol de l'église Saint-Lazare

94-299

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le maire M. Alain Croteau et le greffier M. Maurice Thellend soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine le bail relatif à la location du sous-sol de l'église Saint-Lazare avec la Fabrique de la paroisse Saint-Lazare.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter cession de terrains

94-300

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Jean Berchmans Lacoursière le lot numéro 412-28-8 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Me Michel Massicotte soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-301

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, bordures et éclairage de rues sur la rue Berlinguet, entre la rue de La Fonderie et la rue Saint-Émile.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1994

(Signé) *DENIS TOUSIGNANT*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-302

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement autorisant un emprunt de 200 000 $, pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, bordures, pavage et éclairage sur les lots 551-233, 551-234, 551-776, 551-777.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juin 1994

(Signé) *MICHEL LAVERGNE*

Conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour autoriser la fermeture de la rue Lorette : tenue de la VIIe édition de la foire «Trott-art»

94-303

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise la fermeture de la rue Lorette, entre le boulevard Sainte-Madeleine et la rue Jean-Lemarchand le :

Jeudi 14 juillet de : 19 h à minuit;

Vendredi 15 juillet de : 19 h à minuit;

Samedi 16 juillet de : midi à minuit;

à l'occasion de la tenue de la V11e édition de la foire «Trott-art».

ADOPTÉ

Résolution, banque d'employés temporaires

94-304

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'annuler à toutes fins que de droit la résolution 93-318 et d'autoriser la création d'une nouvelle banque d'employés de bureau temporaires avec les personnes suivantes :

Hélène	Bérubé
Nathalie	Picotte
Marlène	Simard
Linda	Giroux
Chantal	Tessier
Jeannine Massicotte	Lesieur
Hélène	Lamy
Micheline	Lahaie
Nathalie	Duchesne
Line	Sévigny
Nancy	Crête
Dominique	Sévigny
Denis	Bellemare
Carmen	Beauregard
Renée	Legault
Hélène	Gervais
Rollande	Parent

Aux salaires et conditions de travail de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser la vente de boissons pour la foire «Trott-art»

94-305

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise les organisateurs de la foire «Trott-art» à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente et de consommation de boissons alcooliques sur la rue Lorette : terrains du Carrefour du Cap; sur le boulevard Sainte-Madeleine : terrain entre Patachou et la Brasserie Madelon, pour les 14, 15 et 16 juillet 1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser la fermeture de la rue Père-Turgeon

94-306

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise la fermeture de la rue Père-Turgeon le 25 juin 1994, entre les rues Père-Breton et des Vétérans.

ADOPTÉ

Résolution, adhésion de la Ville au réseau québécois de Villes et villages en santé

94-307

***CONSIDÉRANT** l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;*

***CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;*

***CONSIDÉRANT QUE** les décisions prises par la ville de Cap-de-la-Madeleine en matière d'habitation, de culture, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;*

***CONSIDÉRANT QU'**une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Cap-de-la-Madeleine peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;*

***CONSIDÉRANT QUE** l'administration de la ville de Cap-de-la-Madeleine désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;*

***CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques favorisant la santé et la qualité de la vie;*

***CONSIDÉRANT QU'**il est important que la ville de Cap-de-la-Madeleine assume le leadership d'une ville en santé;*

POUR CES MOTIFS, il est :

***PROPOSÉ** par monsieur le conseiller DENIS TOUSIGNANT*
***APPUYÉ** par monsieur le conseiller MICHEL LAVERGNE*

***ET RÉSOLU :** que la ville de Cap-de-la-Madeleine :*

1- *Adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités.*

2- *Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.*

3- *Forme un comité de travail composé de représentants de la Ville et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objec-*

tifs et invite différents partenaires à la supporter dans cette démarche.

4- *Mettre en oeuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.*

5- *Nomme le conseiller Denis Tousignant pour la représenter au sein de ce comité de travail.*

6- *Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.*

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 4 juillet 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-308

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 1994

94-309

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 20 juin 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 20 juin 1994

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que le directeur général, M. Yvan Blouin, ing.

A) *Journal municipal*

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'un journal municipal, qui paraîtra trois (3) fois dans l'année et dont le premier numéro sera publié à l'automne 1994, pour informer la population sur les différents aspects de la vie municipale.

B) *Cartes de promotion*

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'impression de cartes de promotion à des fins publicitaires.

C) *Guide du citoyen*

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'impression d'un guide du citoyen à l'usage de la population ***(retiré du rapport).***

D) *Étude hydraulique - «MÉSAR inc.»*

Le Conseil réuni en commission permanente, mandate les consultants «MÉSAR inc.» pour la réalisation d'une étude hydraulique au poste de pompage Duguay; au poste de pompage Aubuchon et pour le régulateur de débit Rochefort suite aux nombreux refoulements d'égouts affectant le territoire desservi par ces équipements. Le coût des honoraires professionnels étant établi à 6 920 $ plus les taxes applicables, le tout selon la proposition du 27 juin 1994 et ils seront défrayés à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-410-10-410.

Correspondance lue :

1. *Rapport verbal de M. Jacques Picard : patins alignés à l'aréna (information).*

2. *Lettre de «Muniressource» : programme «Réparaction», «Virage - rénovation» : volet recyclage de bâtisses (à l'étude).*

3. *Lettre de Mme Louise Laporte : demande d'une participation financière pour la fête de quartier du Domaine madelinois, le 13 août 1994 (refusé).*

4. *Lettre de l'Association des résidents de Châteaudun : permission demandée pour faire de la musique au parc Sainte-Bernadette du 21 au 24 juillet (accepté).*

5. *Lettre de «Baril évaluation ltée» : offre de service, voie d'accès numéro 2.*

6. *Lettre de la «Société immobilière Caron, Caron et Dupont inc.» : offre de vente pour l'immeuble du 430, rue Latreille, Cap-de-la-Madeleine.*

7. *Lettre de «Conception Boucher Multitech» : déposée pour information.*

8. *Lettre de M. Cyrille Côté : foire «Trott-art», diverses demandes, dont deux ont fait l'objet de résolutions à la séance publique et deux autres qui ont été acceptées sans résolution.*

- *Réception civique à l'hôtel de ville le 5 juillet 94 (un 5 à 7);*

- *Permission d'installer un panneau à l'angle des rues Saint-Laurent et Sainte-Madeleine pour annoncer les festivités.*

9. *Invitation pour assister au colloque régional sur la famille, centre des congrès, Hôtel Delta, les 28 et 29 octobre 1994.*

10. *Conciliation de banque : mois de janvier à mai 1994.*

Adoption de la Commission permanente, séance du 20 juin 1994

94-310

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 juin 1994, soit et est adopté sauf l'article «C» qui est retiré du rapport.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 30 juin 1994

94-311

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 30 juin 1994, comprenant :

1) les chèques n°s 73256 à 73391 incl. :	*602 851,12 $*

SOIT ET EST ADOPTÉE.

À ce débours de 602 851,12 $ est inclus :

** le service de la dette : . . . . . 283 507,27 $*

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-312

Pour les décès de :

M. Gaston Blais	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
M. Georges Béliveau	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
M. René Lemay	*par M. le cons.*	*J. Paquin*
M. Jean-Marc Gauthier	*par M. le cons.*	*F. Lajoie*
M. Maurice Mony	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Brigitte C. Veilleux	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
M. David Brunet	*par M. le cons.*	*M. Lavergne*

Résolution, pour adopter le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

94-313

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 28 juin 1994, soit et est adopté.

ADOPTÉ

Résolution, pour l'adhésion de la Ville à Muniservices -- Bell-Québec (partage des coûts)

94-314

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ADHÉSION AU GROUPE DE PARTAGEURS

VU *la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à la formation d'un groupe de partageurs;*

VU *l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE *la municipalité désire adhérer au groupe de partageurs formé par l'Union des municipalités du Québec;*

PROPOSÉ *par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE*

APPUYÉ *par monsieur le conseiller DENIS TOUSIGNANT*

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE *la municipalité accepte de se joindre au groupe de partageurs formé par l'Union des municipalités du Québec afin de bénéficier des rabais du service Avantage Privilège et facturés par Bell Québec;*

QUE *la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat d'agir à titre d'administrateur du groupe de partageurs et l'autorise à traiter toutes les questions d'ordre administratives concernant le groupe et à agir au nom des membres du groupe pour tout ce qui touche le service Avantage Privilège fourni par Bell Québec;*

QUE *la municipalité s'engage à agir en conformité au document «Groupe partageurs» soumis au Conseil lors de cette réunion;*

QUE *la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, de 25 $ annuellement;*

QUE *copie de la présente résolution et du relevé des numéros de compte soient transmis à l'union des municipalités du Québec.*

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure au 358, rue Baillargeon

94-315

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Jean Aubé à l'égard de sa propriété sise au 358, rue Baillargeon, et ce, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion spéciale tenue le mardi 28 juin 1994; de plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au lundi 1er août 1994, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 h 45.

ADOPTÉ

Résolution, pour dérogation mineure au 511, rue Milot

94-316

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Claude Thibeault à l'égard de sa propriété sise au 511, rue Milot, et ce, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion spéciale tenue le mardi 28 juin 1994; de plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au lundi 1er août 1994, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 875-21

94-317

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal adopte le règlement n° 875-21 intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage numéro 875 afin d'autoriser les services de quincaillerie dans toutes les zones commerciales Ca, centre-ville».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 876-12

94-318

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal adopte le règlement n° 876-12 intitulé : «Règlement amendant le règlement de lotissement numéro

876 afin d'autoriser les services de quincaillerie dans toutes les zones commerciales Ca, centre-ville».

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la tarification horaire des moniteurs pour les cours de natation

94-319

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la tarification horaire des moniteurs pour les cours de natation soit acceptée telle que soumise à la présente séance, le tout conformément à la lettre du directeur du Service des loisirs et culture en date du 4 juillet 1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «CHEMCYCLE», pour la cueillette des déchets domestiques dangereux

94-320

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte la soumission de «CHEMCYCLE ENVIRONNEMENT inc.» au montant de 10 414,92 $ (option A), taxes incluses pour la cueillette des déchets domestiques dangereux et qui est la plus basse soumission présentée, dépense à être prise au poste budgétaire 02-480-00-529.

ADOPTÉ

Résolution, pour s'opposer à l'émission d'un permis d'alcool, «Bar Le Balcon du Cap»

94-321

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis de un (1) bar avec spectacles et de un (1) bar sur terrasse, au 75 A, boulevard Sainte-Madeleine à Cap-de-la-Madeleine (dossier 420-430) tout et aussi longtemps que cet établissement n'aura pas obtenu son permis d'affaires de la Ville et que la requérante ne se sera pas conformée aux règlements municipaux applicables à sa place d'affaires.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la participation de la Ville au programme d'information régionale d'herbe à poux

94-322

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte la participation financière de la Ville au programme d'information régionale d'herbe à poux pour un montant de 1 500 $.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 1 août 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-323

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 1994

94-324

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 4 juillet 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 4 juillet 1994

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que le directeur général, M. Yvan Blouin, ing.

A) *Éclairage, terrain Club de canotage*

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation de lumières pour l'éclairage du terrain et du chemin d'accès au hangar du Club de canotage, au coût de 3 000 $ (poste budgétaire: 02-752-40-640).

B) *Évaluation, Sanctuaire Notre-Dame du Cap*

Le Conseil réuni en commission permanente, convient de ne pas en appeler de la décision du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, dans les causes impliquant le Sanctuaire Notre-Dame du Cap et la Maison de la Madone.

C) *Circuit : l'Île en autobus*

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la pose d'enseignes «Arrêt d'autobus», aux trois (3) endroits suivants : caisses populaires Sainte-Famille, Sainte-Madeleine et Saint-Lazare pour la durée de l'activité connue sous le nom de «l'Île en autobus».

D) *50e anniversaire de mariage : M. et Mme Lionel Saint-Arneault*

Le Conseil réuni en commission permanente, offre leurs plus sincères félicitations à M. et Mme Lionel Saint-Arneault pour leur cinquantième anniversaire de mariage et sont heureux de s'associer aux membres de leur famille et à tous leurs amis pour souligner cet anniversaire exceptionnel.

Correspondance lue :

1. *Lettre du ministre des Affaires municipales : règlement d'annexion (no 909).*
2. *Lettre de M. Gilles Beaulieu : installation d'une boîte aux lettres à l'hôtel de ville (le Conseil accepte le principe d'une telle installation qui sera faite incessamment).*
3. *Dépôt des actes du 73e congrès de l'U.M.Q.*
4. *Le Conseil accepte que la chevrolet «caprice» du Service de la Sécurité publique soit mise à la disposition des travaux publics.*
5. *Lettre de COMPO-SORTIUM inc. : rencontre avec le Conseil (fixée au 15 août).*
6. *Requête des résidents de la rue Saint-André : réduction de la vitesse (29 signatures).*

Adoption de la Commission permanente, séance du 4 juillet 1994

94-325

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 juillet 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 19 juillet 1994

94-326

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 19 juillet 1994, comprenant:

1) les chèques n°s 73392 à 73571 incl. :	*8 777 584,43 $*
2) les paies n°s 22 à 26 incl. :	*671 706,01 $*
3) les frais bancaires et effets retournés :	*1 018,15 $*
Le tout totalisant un débours de :	***9 450 308,59 $***

SOIT ET EST ADOPTÉE.

À ce débours de 9 450 308,59 $ est inclus :

** un placement - 32 jours - 5.77 % : 2 188 934,00 $*
** un placement - 60 jours - 5.93 % : 6 140 170,00*

(Banque Nationale du Canada) 8 329 104,00 $

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 28 juillet 1994

94-327

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 28 juillet 1994, comprenant:

1) les chèques n°s 73572 à 73729 incl. :	*339 816,91 $*
Le tout totalisant un débours de :	***339 816,91 $***

SOIT ET EST ADOPTÉE.

À ce débours de 339 816,91 $ est inclus :

** le service de la dette : 76 945,18 $*

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-328

Pour les décès de :

M. Émilien Demers	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
M. Yves-André Hould	*par M. le cons.*	*M. Lavergne*
Mme Marie-Claire M. Robichaud	*par M. le cons.*	*R. Goyette*

Mme Fernande Lefebvre Dionne	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
Mme Gemma Laperrière Germain	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
M. Médéric Lottinville	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
Père Lionel Montour O.M.I.	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
M. Léo Provencher	*par M. le cons.*	*F. Lajoie*
M. Fernand Abel	*par M. le cons.*	*F. Lajoie*
M. Stéphane Carpentier	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Jacques Sillon	*par M. le cons.*	*M. Lavergne*
M. Bruno Beaumier	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
Mme Rachel Martel Vallée	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Onil Pépin	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
Mme Marie-Reine P. Bujold	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*

Résolution, pour adopter le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs

94-329

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs tenue le 7 juillet 1994 soit et est adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement numéro 875-22

94-330

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 875-22, intitulé: «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 afin de soustraire la zone résidentielle Ra-6, faible densité, à l'application de l'article 2.2.2 du règlement de zonage et ainsi interdire toutes constructions et usages autres que les résidences isolées (1001) dans ladite zone résidentielle Ra-6, faible densité, (875-22)».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement numéro 875-23

94-331

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 875-23, intitulé : «Règlement amendant diverses dispositions d'ordre général applicables à l'ensemble du territoire et contenues dans le règlement numéro 875 concernant le zonage».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement numéro 875-24

94-332

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le projet de règlement n° 875-24, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage numéro 875 et la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Ca-2, centre-ville».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement numéro 876-13

94-333

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le projet de règlement n° 876-13, intitulé : «Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 876 et établissant les superficies et dimensions minimales de terrain exigibles à l'égard des logements unifamiliaux et des logements bifamiliaux autorisés dans la zone commerciale Ca-2, centre-ville».

ADOPTÉ

Résolution, pour accorder la dérogation mineure au 27, rue Duguay

94-334

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde l'agrandissement du bâtiment principal, sis au 27, rue Duguay, par la transformation d'un bâtiment complémentaire existant et rattaché au bâtiment principal, en pièce habitable mais dont l'effet sera d'autoriser un empiétement de 0,53 mètre sur la marge de recul arrière minimal.

ADOPTÉ

Résolution, pour accorder la dérogation mineure au 511, rue Milot

94-335

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la régularisation de l'implantation du bâtiment principal sis au 511, rue Milot dont la cour arrière n'a pas la profondeur minimale prescrite par le règlement numéro 875 concernant le zonage :

- *Recul arrière minimal exigé : 6,0 mètres;*
- *Recul arrière proposé : 3,61 mètres.*

ADOPTÉ

Résolution, pour accorder la dérogation mineure au 799, rue Cardinal-Roy

94-336

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la régularisation de l'implantation du bâtiment principal sis au 799, rue Cardinal-Roy dont le recul, par rapport à l'emprise de la rue Cardinal-Roy, est inférieur à la distance minimale prescrite par le règlement numéro 875 concernant le zonage :

- *Recul minimal exigé : 6,0 mètres;*
- *Recul proposé : 5,95 mètres.*

ADOPTÉ

Résolution, pour accorder la dérogation mineure au 358, rue Baillargeon

94-337

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la régularisation de l'implantation d'une piscine excavée, située en cour arrière de la propriété résidentielle sise au 358, rue Baillargeon, dont le recul par rapport à la ligne latérale, sur le côté nord-ouest de la propriété, est inférieur à la distance minimale prescrite par le règlement numéro 875 concernant le zonage :

- *Recul minimal exigé : 1, 0 mètre;*
- *Recul proposé : 0,93 mètre.*

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de G. THERRIEN inc. pour la «Passerelle Wayagamack»

94-338

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de G. THERRIEN inc. au montant de 69 226 $, étant la plus basse soumission conforme présentée, pour la «Passerelle Wayagamack», soit l'alternative 1.

ADOPTÉ

Résolution, pour attribuer des noms aux rues projetées (nos de cadastre 551-233, 551-234, 551-776 et 551-777).

94-339

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que les lots portant les numéros de cadastre : 551-233, 551-234 et 551-776 du cadastre officiel, fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant le prolongement de la rue Cardinal-Villeneuve, soient nommés rue Cardinal-Villeneuve;

QUE le lot n° 551-777 du même cadastre, soit nommé rue Chapleau.

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater un notaire et autoriser le maire et le greffier à signer tout document relatif (pour la résolution 94-339)

94-340

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de la compagnie 2961-9962 Québec inc., par M. Alain Déziel, président, les lots portant les n^{os} du cadastre officiel 551-776 et 551-777 fait pour la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire ROBERT CARRIER soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement d'emprunt n° 928

94-341

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement d'emprunt n° 928 intitulé : «Règlement d'emprunt de 212 000 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout, bordures, pavage et éclairage sur les lots n°s 551-233, 551-234, 551-776 et 551-777».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter la résolution 19-94 de la C.I.T.F. (nouvelle tarification à partir du 1er juillet 1994)

94-342

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la Ville adopte la résolution n° 19-94 de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges concernant la tarification en vigueur à compter du 1er juillet 1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser le Comité de retraite à conclure une entente avec la «CARRA»

94-343

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal autorise le Comité de retraite, du Régime de retraite des employés de la ville de Cap-de-la-Madeleine de conclure une entente de transfert avec la CARRA.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la dépense non prévue pour l'installation de clôtures - terrains de balles

94-344

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise la dépense non prévue pour l'installation de clôture devant les abris des joueurs aux terrains Sainte-Bernadette et Rochefort pour un montant de 1 090 $, plus taxes.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter le projet d'extension ... et rue projetés (A) dossier 56114 (564)

94-345

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte le projet d'extension d'égouts, d'aqueduc et de fondation des rues Chapleau, Cardinal-Villeneuve et rue projetée (A) dossier 56114 (564) tel que soumis et autorise M. Réjean Lampron, ing. de MUNIRESSOUCE CONSULTANTS à soumettre les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Faune (plans n^{os} E-769 et E-770).

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter les projets de remplacement des réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts (Phase I, travaux d'infrastructures)

94-346

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte les projets de remplacement des réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts (Phase I) dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» tels que soumis et autorise M. Stéphane Isabel, ing. des CONSULTANTS MÉSAR inc. à soumettre les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Faune.

- *dossier 3331, lot 1, plans n°s 1 à 6 inclus : (rues Fusey, Saint-Alphonse et boul. Duplessis).*
- *dossier 3332, lot 2, plans n°s 1 à 3 inclus : (parc des Chenaux et rue des Chenaux).*
- *dossier 3333, lot 3, plans n°s 1 à 7 inclus : (rue Notre-Dame).*
- *dossier 3334, lot 4, plans n°s 1 à 3 inclus : (rues Saint-Maurice, Saint-Georges et du Sanctuaire).*

ADOPTÉ

Résolution, pour attribuer des noms aux rues projetées (nos de cadastre 564-151 et 564-158)

94-347

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le lot portant le n° de cadastre 564-551 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine étant le prolongement de la rue Brière, soit nommé rue Brière; et que le lot n° 564-158 du même cadastre étant le prolongement de la rue Frontenac, soit nommé rue Frontenac.

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater le notaire MICHEL CARRIER et autoriser le maire et le greffier à signer tout document relatif (pour la résolution 94-347)

94-348

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Gérard Lamy, les lots nos 564-158 et 564-151 du cadastre officiel fait pour la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 $) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire MICHEL CARRIER soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser le trésorier à débuter les procédures de la vente pour taxes

94-349

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal autorise le trésorier à débuter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1994 pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1992 et des droits sur les mutations immobilières, ainsi que les intérêts et déboursés encourus.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement d'emprunt n° 926 (S.Q.A.E.)

94-350

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement d'emprunt n° 926 intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 90 000 $ pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage parallèlement à ceux de la S.Q.A.E. pour desservir la terrasse Saint-Maurice».

ADOPTÉ

Résolution, pour la signature du trésorier ... (obligations)

94-351

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : dans les cas où la loi le permet que la signature du trésorier puisse être apposée par un fac-similé sur les obligations et/ou coupons émis par la municipalité.

ADOPTÉ

Avis de motion, pour adopter le règlement n° 51 (1994) de la C.I.T.F.

94-352

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

Règlement pour adopter le règlement n° 51 (1994) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant les dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 1995, 1996 et 1997 (642-19).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois d'août 1994

(Signé) *JEANNOT PAQUIN*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour que la Ville autorise le Club de boxe «EKLO» à demander un permis de boissons à la Régie des permis d'alcool du Québec

94-353

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil réuni en commission permanente autorise le Club de boxe «EKLO» à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques pour le 21 août prochain, à l'occasion du tournoi de boxe qui aura lieu sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTÉ

Résolution, pour embaucher deux (2) personnes pour les cours de natation

94-354

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'embaucher, pour les cours de natation, les personnes suivantes et ce jusqu'au 12 août 1994 :

Mme Éveline Leduc : aide-monitrice (7 $/h);
Mme Julie Lafontaine : monitrice (9 $/h).

ADOPTÉ

Résolution, pour la vente du terrain coin des rues Saint-Ours et Barkoff

94-355

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Camilien Rivard, aux conditions normales d'une vente de ce genre, partie du lot 551-24, du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie d'environ 2 100 pieds carrés, pour le prix de sept cent cinquante (750 $) dollars.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres, ni de certificat de recherche de même que les frais de notaire ou tout autre frais. Les frais d'arpenteur seront aussi à la charge de l'acquéreur.

Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTÉ

Résolution, pour embaucher un policier-pompier temporaire, M. Louis Normand

94-356

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher comme policier-pompier temporaire M. Louis Normand, avec la possibilité de devenir policier-pompier permanent, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au collège qu'à l'Institut de police du Québec.

De plus, il devra, sous peine de congédiement, avoir complété à ses frais avant d'avoir atteint la permanence comme policier-pompier temporaire ce qui comprend 2,080 heures de travail, les cours suivants :

- *incendie blocs A et B;*
- *technicien opérateur radar;*
- *manutention des armes de soutien;*
- *intervention incendie.*

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer Mme France Cinq-Mars, trésorière adjointe

94-357

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de nommer madame France Cinq-Mars comme trésorière adjointe.

ADOPTÉ

Résolution, pour féliciter Mme Lynda Fortin pour sa performance au Championnat de tir national

94-358

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du Conseil félicitent chaleureusement madame Lynda Fortin pour la performance remarquable (381 sur 400) qu'elle a réussie lors du Championnat de tir national qui a eu lieu dans notre Ville, et lui offrent leurs meilleurs voeux de succès dans cette discipline où elle excelle.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 875-21, «Règlement amendant le règlement de zonage numéro 875 afin d'autoriser les services de quincaillerie dans toutes les zones commerciales Ca, centre-ville».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-21 est de 3 478.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 359.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-21 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 2 août 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

8015

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT nº 876-12, «Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 876 afin d'autoriser les services de quincaillerie dans toutes les zones commerciales Ca, centre-ville».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement nº 876-12 est de 3 478.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 359.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement nº 876-12 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 2 août 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le lundi 15 août 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-359

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er août 1994

94-360

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 1er août 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 1er août 1994

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie
ainsi que le directeur général adjoint,	***M. Réjean Giguère***

==========

A) *Fête : parc de la rue Jean-Cusson*

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'utilisation du parc de la rue Jean-Cusson pour la tenue d'une fête de quartier qui aura lieu le 20 août prochain.

B) *Location des centres communautaire et culturel*

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la location du centre culturel et du centre communautaire pour les dates soumises par le Directeur du Service des loisirs et culture.

Correspondance lue :

1. *Rapport budgétaire au 30 juin 1994.*
2. *Rapport du Comité des finances et administration.*
3. *Rapport verbal du Directeur du Service des loisirs et culture sur le Centre des aînés.*

Adoption de la Commission permanente, séance du 1er août 1994

94-361

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er août 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 11 août 1994

94-362

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 11 août 1994, comprenant :

1) les chèques nos 73730 à 73851 incl. :	*682 883,34 $*
2) les paies nos 27 à 30 incl. :	*572 963,57 $*
Le tout totalisant un débours de :	***1 255 846,91 $***

SOIT ET EST ADOPTÉE.

À ce débours de 1 255 846,91 $ est inclus :

* *un placement du fonds de roulement :*	*399 239,61 $*
(Banque Nationale du Canada au taux de 5,36%)	
* *Fiducie Desjardins :*	*40 000,00*
	439 239,61 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-363

Pour les décès de :

M. Toussaint Grondin	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
Mme Antoinette P. Vachon	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
M. Joffre Bourbeau	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
M. Léo Cossette	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
M. Raymond Biron	*par M. le cons.*	*M. Lavergne*
Mme Danielle Saint-Louis	*par M. le cons.*	*J. Paquin*
Mme Rollande D. Boisclair	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*

Résolution, pour adopter le rapport du Comité consultatif d'urbanisme

94-364

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 9 août 1994, soit et est adopté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le rapport du Comité de circulation

94-365

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte le rapport du Comité de circulation du 9 août 1994, soit et est adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «TREMCAR inc.», souffleuse à neige détachable

94-366

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «TREMCAR inc.» au montant de 82 047,60 $ (taxes incluses), étant la plus basse soumission conforme présentée, pour l'achat d'une «souffleuse à neige détachable».

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «LES FORAGES TECHNIC inc.» pour le puits d'essai n° 15

94-367

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «LES FORAGES TECHNIC-EAU inc.» au montant de 28 830,62 $ (taxes incluses), étant la plus basse soumission conforme présentée, pour «le puits n° 15».

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 642-19

94-368

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 642-19, intitulé: «Règlement pour adopter le règlement n° 51 (1994) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant les dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 1995, 1996 et 1997», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour le regroupement d'achat, gaz naturel, par l'U.M.Q.

94-369

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

VU *la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de gaz naturel;*

VU *l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE *la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le gaz naturel et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé en date du 28 juillet 1994;*

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU :

QUE *la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le gaz naturel, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le gaz naturel et les quantités plus amplements décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Roof, en date du 28 juillet 1994;*

QUE *la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;*

QUE *la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;*

QUE *la municipalité consent, en considération de leurs services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec et à ECNG, à concurrence de leur part du contrat adjugé, totalisant 0.7 $/gigajoule du montant de contrat avant taxes;*

QUE *copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.*

ADOPTÉ

Résolution, pour le programme «PAIE»

94-370

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte :

La responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme PAIE;

QUE *M. Pierre Duguay et/ou M. Michaël Hiller est (sont) autorisé (s) pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.*

QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant (s) à couvrir le coût de 738,80 $ ainsi que les coûts excédant la contribution allouée. De plus, la ville de Cap-de-la-Madeleine avancera la somme de 5 323,50 $ en salaire, somme qui lui sera remboursée par le gouvernement du Québec.*

ADOPTÉ

Résolution, pour le programme «PRIL + RÉPARACTION»

94-371

ATTENDU QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine participe activement aux programme PRIL + et RÉPARACTION du ministère des Affaires municipales;*

ATTENDU QUE *le ministère des Affaires municipales octroyait en janvier 1994 des subventions de 251 000 $ au programme PRIL + et 73 000 $ pour le programme RÉPARACTION;*

ATTENDU QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine a, à la date du 14 juin 1994 dépassé les budgets octroyés;*

ATTENDU QU' *il y a plusieurs dossiers en attente représentant des estimés de l'ordre de 600 000 $ pour le programme PRIL + et de 140 000 $ pour le programme RÉPARACTION;*

PROPOSÉ *par monsieur le conseiller LÉO BEAULIEU*

APPUYÉ *par monsieur le conseiller JEANNOT PAQUIN*

ET RÉSOLU :

QUE *ce Conseil demande au ministère des Affaires municipales, l'Honorable Claude Ryan, d'accorder une aide financière supplémentaire aux programmes PRIL + et RÉPARACTION afin de nous permettre de réaliser l'ensemble des dossiers en cours.*

ADOPTÉ

Résolution, pour appuyer la ville de Trois-Rivières (route de camions)

94-372

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la ville de Trois-Rivières dans ses démarches concernant la route de camions et qu'elle approuve le plan n° 144-15 qui lui est soumis à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer un responsable pour la cueillette des déchets domestiques dangereux

94-373

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que M. Yvan Blouin, ingénieur et directeur général, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune une demande de certificat d'autorisation relative à la cueillette des déchets domestiques dangereux qui aura lieu le 22 octobre 1994; et à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer M. Richard Matteau en l'absence de M. Yves Boissonnault

94-374

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que pendant l'absence de M. Yves Boissonnault (pour maladie), ce dernier soit remplacé par M. Richard Matteau au salaire de 26 000 $ par année, et ce à compter du 17 août 1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour le morcellement de terrain, rue Vachon

94-375

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la Ville autorise le morcellement de terrain situé sur la rue Vachon et portant le numéro de cadastre 415-1-18-8 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et

autorise le propriétaire, soit «GESTION 755 inc.» à vendre éventuellement cette partie de terrain non construite.

ADOPTÉ

Résolution, pour le versement d'un montant de 350 $ (Association de tennis de la Mauricie)

94-376

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le versement d'un montant de 350 $ à l'Association de tennis de la Mauricie, à l'occasion du tournoi «Circuit régional Le Nouvelliste» qui aura lieu dans les parcs de la Ville, du 23 août au 2 septembre 1994.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-377

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement autorisant un emprunt de 50 000 $ pour défrayer le coût des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis nécessaires en vertu du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» pour la réalisation des travaux en vue de la construction d'une voie de contournement du secteur du boulevard Saint-Maurice (parc industriel n° 2), et appropriant un montant de 50 000 $ à même le surplus accumulé de la Ville et appropriant aussi une subvention de 50 000 $ du Gouvernement fédéral provenant de ce programme».

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15er jour du mois d'août 1994

(Signé) *DENIS BEAULIEU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour féliciter M. Vincent Godbout (TAEKWON-DO)

94-378

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

***QUE** le Conseil félicite chaleureusement M. Vincent Godbout qui a remporté le Championnat mondial de TAEKWON-DO et lui souhaite le meilleur succès possible dans cette discipline.*

ADOPTÉ

Résolution, pour féliciter les artisans du Festival des amuseurs publics

94-379

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du Conseil félicitent tous les artisans du Festival des amuseurs publics pour la réussite de l'Édition 1994 du Festival et qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer encore une fois le succès de cette manifestation.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT nº 875-23, «Règlement amendant diverses dispositions d'ordre général applicables à l'ensemble du territoire et contenues dans le règlement nº 875».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement nº 875-23 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement nº 875-23 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 16 août 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

8025

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT nº 926, autorisant un emprunt de 90 000 $ pour des travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage parallèlement à ceux de la S.Q.A.E. pour desservir la terrasse Saint-Maurice.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement nº 926 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement nº 926 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 16 août 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 928, autorisant un emprunt de 212 000 $ pour des travaux d'aqueduc et d'égout, bordures, pavage et éclairage sur les lots n°s 551-233, 551-234, 551-776 et 551-777.

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 928 est de une (1).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 928 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 16 août 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **le lundi 22 août 1994**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

*Formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil,*

ainsi que
le directeur général, *M. Yvan Blouin, ing.*

Résolution, pour mandater M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre

94-380

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour faire enlever le caractère de rue aux lots numéros 551-356, 551-253 et 552-130 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer des inspecteurs régionaux en bâtiments (M.R.C.)

94-381

NOMINATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX - CONSENTEMENT DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE *le conseil de la M.R.C. de Francheville a adopté, le 22 juin 1994, un règlement de contrôle intérimaire (n° 94-05-90) et que son entrée en vigueur est prévue au cours du mois de septembre 1994;*

ATTENDU QU' *il est prévu au R.C.I. que ledit conseil nomme comme inspecteur régional sur le territoire d'une municipalité, le ou les inspecteurs (s) de cette municipalité;*

ATTENDU QUE *l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil de la M.R.C. peut désigner, pour le territoire d'une municipalité, un fonctionnaire de celle-ci;*

ATTENDU *pour que la désignation soit valide, le même article précise que le conseil de la M.R.C. doit obtenir le*

consentement du conseil municipal de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ *par monsieur le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU*

APPUYÉ *par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU*

ET RÉSOLU : que le Conseil de la municipalité consent à ce que ses inspecteurs (nommés ci-dessous) en bâtiment soient désignés par le Conseil de la M.R.C. de Francheville selon les modalités administratives prévues au R.C.I. pour la délivrance des permis sur son territoire;

MM. Yvan Branchaud
Robert Dussault
Pierre Gagnon
François Hébert

ADOPTÉ

Résolution, pour abroger la résolution n° 94-346 (travaux d'infrastructures Canada-Québec)

94-382

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-346 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

QUE le Conseil accepte les projets de remplacement des réseaux d'aqueduc et/ou d'égouts (Phase I) dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» tels que soumis et autorise M. Stéphane Isabel, ing. des CONSULTANTS MÉSAR inc. à soumettre les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Faune.

- dossier 3331, lot 1, plans n°s 1 à 5 inclus :
(rues Fusey et boul. Duplessis);

- dossier 3332, lot 2, plans n°s 1 à 3 inclus :
(parc des Chenaux et rue des Chenaux);

- dossier 3333, lot 3, plans n°s 1 à 7 inclus :
(rue Notre-Dame);

- dossier 3334, lot 4, plans n°s 1 à 3 inclus :
(rues Saint-Maurice, Saint-Georges et
du Sanctuaire);

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier adjoint ***Le maire***

8029

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT nº 875-22, «Règlement amendant le règlement de zonage nº 875 afin de soustraire la zone résidentielle Ra-6, faible densité, à l'application de l'article 2.2.2 du règlement de zonage et ainsi interdire toutes constructions et usages autres que les résidences isolées (1001) dans ladite zone résidentielle Ra-6, faible densité.» (875-22).

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement nº 875-22 est de quarante-deux (42).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de quinze (15).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement nº 875-22 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 29 août 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***le mardi 6 septembre 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Fernand Lajoie

Formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-383

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 1994

94-384

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 15 août 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 22 août 1994

94-385

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 22 août 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
Séance du 15 août 1994

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu* *Henri-Paul Courteau* *Léo Beaulieu* *Denis Tousignant* *Jeannot Paquin* *Michel Lavergne* *Fernand Lajoie*
ainsi que le directeur général,	*M. Yvan Blouin, ing.*

==========

A) ***Fermeture rue Radnor***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la fermeture d'une partie de la rue Radnor tel que demandé par «Les ateliers d'usinage Marmen inc.» dans une lettre datée du 8 août 1994; et ceci pour la durée des travaux d'agrandissement de l'usine seulement. Quant aux autres demandes formulées dans la même lettre, elles seront étudiées par les différents services de la Ville avant qu'une décision soit prise à leur sujet.

B) ***Subvention, Conseil québécois du commerce de détail***

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une contribution volontaire de 50 $ au Conseil québécois du commerce de détail pour sa campagne «Piquer, c'est voler» 1994.

Correspondance lue :

1. *Rapports du trésorier sur les travaux d'infrastructure.*
2. *Lettre de M. Jean-Luc Proulx, «le bon citoyen».*
3. *Réclamation de M. Claude Bilodeau.*
4. *Lettre de M. Robert Julien, directeur général des Galeries du Cap; acquisition des lots 552-130 et 551-253 (prolongement de la rue Pierre-Boucher).*
5. *Rapport des permis de construction - mois de juillet.*

Adoption de la Commission permanente, séance du 15 août 1994

94-386

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 août 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 2 septembre 1994

94-387

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 2 septembre 1994, comprenant :

1) les chèques n°s 73852 à 74067 incl. :	*3 243 603,70 $*
2) les frais bancaires et effets retournés :	*18 398,17 $*
Le tout totalisant un débours de :	***3 262 001,87 $***

SOIT ET EST ADOPTÉE.

À ce débours de 3 262 001,87 $ est inclus :

* *le service de la dette :*	*131 485,49 $*
* *un placement - 30 jours - 5,35 % : (Banque Nationale du Canada)*	*1 792 116,00*
	1 923 601,49 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-388

Pour les décès de :

Mme Graziella Thiffault	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Gisèle B. Tousignant	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
Mme Jeannette D. Brousseau	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
M. Joseph Tremblay	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
M. Camille Morinville	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
M. Hervé Hénault	*par M. le cons.*	*J. Paquin*
Mme Yvonne B. Jackson	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
M. Omer Thibeault	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Roland Plante	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
M. Daniel Morin	*par M. le cons.*	*H.-P. Courteau*
M. Hermyle Quessy	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Guillaume Hamel	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Germaine Brière	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
Mme Huguette Benoît	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
M. Paul Mailhot	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Henri Héon	*par M. le cons.*	*J. Paquin*
M. Martin Lahaie	*par M. le cons.*	*D. Tousignant*
M. Maurice Cantin	*par M. le cons.*	*L. Beaulieu*
M. Normand Létourneau	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
M. René Rivard	*par M. le cons.*	*R. Goyette*
M. Claude Moreau	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*
Mme Clémente M. Côté	*par M. le cons.*	*D. Beaulieu*

Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs

94-389

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs tenue le 19 août 1994, soit et est adopté aux articles 1 à 9, plus l'ajout de l'article 10 pour permettre l'utilisation de l'aréna à l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine tel que demandé dans leur lettre du 29 août 1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 929

94-390

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement n° 929, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 50 000 $ pour défrayer le coût des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis nécessaires en vertu du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» pour la réalisation des travaux en vue de la construction d'une voie de contournement du secteur du boulevard Saint-Maurice (parc industriel n° 2), et appropriant un montant de 50 000 $ à même le surplus accumulé de la Ville et appropriant aussi une subvention de 50 000 $ du gouvernement fédéral provenant de ce programme», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 875-24

94-391

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal adopte le règlement n° 875-24, intitulé : «Règlement amendant le règlement de zonage numéro 875 et la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Ca-2, centre-ville», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour adopter le règlement n° 876-13

94-392

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte le règlement numéro 876-13 intitulé : «Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 876 et établissant les superficies et dimensions minimales de terrain exigibles à l'égard des logements unifamiliaux et des logements bifamiliaux autorisés dans la zone commerciale Ca-2, centre-ville, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater «LES LABORATOIRES LAVIOLETTE» pour les études et la surveillance géotechnique

94-393

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

*ET RÉSOLU : que le Conseil mandate **«LES LABORATOIRES LAVIOLETTE»** pour faire les études géotechniques (forages) et la surveillance géotechnique de chantier incluant les analyses de laboratoire et rapports pour les travaux de la voie de contournement du secteur du boulevard Saint-Maurice (Parc industriel n° 2). Celui-ci agira sous la supervision du consultant mandaté dans le dossier.*

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater les «CONSULTANTS RENÉ GERVAIS inc.» pour préparer les plans et devis (voie de contour).

94-394

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

*ET RÉSOLU : que le Conseil mandate les **«CONSULTANTS RENÉ GERVAIS inc.»** pour préparer, dans le cadre du programme des «Travaux d'infrastructure CANADA-QUÉBEC» : les plans et devis, les documents d'appel d'offres, le dossier de présentation au ministère de l'Environnement et de la Faune, et faire la surveillance des travaux pour le projet de construction de la voie de contournement du secteur du boulevard Saint-Maurice (Parc industriel n° 2).*

ADOPTÉ

Résolution, pour mandater M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre (voie de contournement au Parc Industriel n° 2)

94-395

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre soit mandaté pour effectuer les travaux d'arpentage nécessaires concernant la voie de contournement au Parc Industriel n° 2.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «TRANSPORT RÉAL ROBERGE inc.»

94-396

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

TRANSPORT RÉAL ROBERGE inc.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

* *1 Caterpillar 930 - 3 vg (Parcours n° 26)* à ***79 $/heure***

Camions 10 roues avec chasse-neige

* *1 Ford LT-9000 (1979) (Parcours n° 31)* à *72 $/heure*

Camion 10 roues avec chasse-neige et aile de côté

* *1 Ford LT-9000 (1979)* à *77 $/heure*

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de »BÉTON LAURENTIDE ltée»

94-397

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

BÉTON LAURENTIDE ltée

Niveleuse Caterpillar 14E - 285 C.V. 1971

* *avec lame unie* à *82 $/heure*
* *avec lame dentelée (déglaçage)* à *86 $/heure*
* *avec charrue à neige et aile de côté (Parcours 22)* à *82 $/heure*

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

* *1 Caterpillar 950E (Parcours n° 29)* à *70 $/heure*

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

* *1 Caterpillar 950E - 3½ vg* à *70 $/heure*

Camion 10 roues avec chasse-neige et aile de côté

* *1 Mack R600 1972 à (Parcours n° 23)* à *68 $/heure*

Camion 10 roues avec chasse-neige

* *1 Mack R600 1972* à *68 $/heure*

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission «CAP EXCAVATION inc.»

94-398

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

CAP EXCAVATION inc.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

* 1 Caterpillar 950-B 4 vg (Parcours n° 27)		à ***75,00 $/heure***
* 1 Volvo L-90 3½ vg		à ***72,50 $/heure***

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

* 2 Caterpillar D-4HLP	110 HP	à ***65,00 $/heure***
* 1 Fiat-Allis 21-P	290 HP	à ***68,50 $/heure***
* 1 Fiat-Allis 21-B	297 HP	à ***69,00 $/heure***
* 1 Fiat-Allis 21-C	312 HP	à ***80,00 $/heure***
* 4 Fiat-Allis FD-30-B	342 HP	à ***90,00 $/heure***

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER inc.»

94-399

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER inc.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

* 1 John-Deere J.D. 644 - 3 vg (Parcours n° 34)	à ***65 $/heure***

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

* 1 John-Deere J.D. 644 - 3 vg	à ***55 $/heure***
* 1 John-Deere J.D. 544 - 3 vg (Parcours n° 34)	à ***55 $/heure***
* 1 Case 621 - 3 vg	à ***55 $/heure***
* 1 Case 621 - 6 vg	à ***65 $/heure***
* 1 Case 580-D (Backhoe) - 1.5 vg	à ***48 $/heure***
* 1 Case 680-L (Backhoe) - 2¼ vg	à ***55 $/heure***

Camion 10 roues avec chasse-neige

* 1 Ford LT-8000 (Parcours n° 24)	à ***65 $/heure***

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «MARIO BOUCHAR PAYSAGISTE inc.»

94-400

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

MARIO BOUCHARD PAYSAGISTE inc.

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

* *1 Caterpillar 950-B 4 vg (Parcours n° 30)* à ***80 $/heure***

Camion 10 roues avec chasse-neige

* *1 Mack R-600 (Parcours n° 28)* à ***75 $/heure***

Camion 10 roues avec chasse-neige et aile de côté

* *1 Mack R-600 (Parcours n° 33)* à ***80 $/heure***

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «EXCAVATION FOURNIER ltée»

94-401

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

EXCAVATION FOURNIER ltée

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

* *1 Case W-11 (Parcours n° 19)* à ***55,00 $/heure***
* *1 John-Deere 444 E (Parcours n° 36)* à ***65,00 $/heure***

Chargeuse sur roues avec godet (bucket)

* *1 Case W-11 - 2 vg* à ***48,00 $/heure***
* *1 John-Deere 444 E* à ***60,00 $/heure***

Tracteurs sur chenilles pour dépôt à neige

* *2 Fiat-Allias HD-16B - 200 HP* à ***74,50 $/heure***

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «EXCAVATION LETHIECQ ET FILS inc.»

94-402

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

EXCAVATION LETHIECQ ET FILS inc.

Chargeuses sur roues avec chasse-neige

* 1 Case W-14 - 3 vg	à ***62 $/heure***
* 1 Case W-24 - 4½ vg	à ***64 $/heure***

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

* 1 Case W-14 - 3 vg	à ***60 $/heure***
* 1 Case W-24 - 4½ vg	à ***64 $/heure***

Camions 10 roues avec chasse-neige

* 2 White Western Star avec charrue et aile de côté (Parcours nos 16 et 18)	à ***64 $/heure***
* 1 White Western Star avec charrue (Parcours no 17)	à ***62 $/heure***

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «RÉCUPÉRATION TERSOL inc.»

94-403

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

RÉCUPÉRATION TERSOL inc.

2 Niveleuse Champion 740-A	à ***75 $/heure***

1 Niveleuse Champion 730-A

* avec lame unie	à ***75 $/heure***
* avec lame dentelée (déglaçage)	à ***78 $/heure***

* *avec charrue à neige et aile de côté*	à ***75 $/heure***

Chargeuses sur roues avec chasse-neige

* *2 Kawasaki 65Z111 1993*	à ***55 $/heure***
* *2 Kawasaki 70Z111 1993*	à ***55 $/heure***
* *1 John-Deere 624E 1992*	à ***55 $/heure***
* *1 John-Deere 544E 1989*	à ***55 $/heure***

Chargeuses sur roues avec godet (bucket)

* *2 Kawasaki 65Z111 1993*	à ***50 $/heure***
* *2 Kawasaki 70Z111 1993*	à ***55 $/heure***
* *1 John-Deere 624E 1992*	à ***55 $/heure***
* *1 John-Deere 544E 1989*	à ***50 $/heure***

Camions 10 roues avec chasse-neige et aile de côté

* *2 Ford L-8000*	à ***55 $/heure***
* *1 Mack RA600*	à ***55 $/heure***
* *1 Autocar 1975*	à ***55 $/heure***
* *1 International S2500 1979*	à ***55 $/heure***
* *1 Ford L-9000 1989*	à ***55 $/heure***

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour accepter la soumission de «LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD ltée»

94-404

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1994-1995 de la firme :

LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD ltée

Niveleuse Champion 740A - 1989

* *avec lame unie*	à ***80 $/heure***
* *avec lame dentelée (déglaçage)*	à ***85 $/heure***
* *avec charrues à neige et aile de côté (Parcours n° 12)*	à ***80 $/heure***

Chargeuse sur roues avec chasse-neige

* *1 Michigan 85-111-A - 3½ v^3*	à ***78 $/heure***

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le Bureau des services techniques pour la période de l'hiver 1994-1995.

De plus, il autorise le Directeur des opérations à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, pour un achat regroupé : sel pour le déglaçage des chaussées

94-405 ***MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)***

VU *la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;*

VU *l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;*

ATTENDU QUE *la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 2 septembre 1994;*

PROPOSÉ *par M. le conseiller LÉO BEAULIEU*

APPUYÉ *par M. le conseiller FERNAND LAJOIE*

ET RÉSOLU : *Que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Roof, directeur du Service des achats, en date du 2 septembre 1994;*

QUE *la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;*

QUE *la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;*

QUE *la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 0,04 % du montant de contrat avant taxes;*

QUE *copies de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.*

ADOPTÉ

Résolution, pour dispenser «LES INVESTISSEMENTS NIVANA inc.» pour un plan d'aménagement, rue Chapleau

94-406

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil dispense «LES INVESTISSEMENTS NIVANA inc.» de la production d'un plan d'aménagement d'ensemble dans la zone commerciale Cc-2, régionale afin d'approuver le plan projet de lotissement soumis le 18 août 1994 par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4 940 de ses minutes.

ADOPTÉ

Résolution, pour autoriser le maire et le greffier à signer une quittance avec «LES INVESTISSEMENTS NIVANA inc.»

94-407

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le projet de quittance finale préparé par le notaire Gilles Légaré en faveur de «LES INVESTISSEMENTS NIVANA inc.» conformément aux termes de l'acte de vente consenti par la ville de Cap-de-la-Madeleine et reçu par le notaire Yvon Dupuis, le 14 décembre 1993.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-408

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'autoriser les services de construction et d'estimation de bâtiments en général (661) ainsi que les services de construction en général (663) en zone commerciale Ca-3, centre-ville» (875-25).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de septembre 1994

(Signé) *HENRI-PAUL COURTEAU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-409

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin d'autoriser les services de construction et d'estimation de bâtiments en général (661) ainsi que les services de construction en général (663) en zone commerciale Ca-3, centre-ville» (876-14).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de septembre 1994

(Signé) *HENRI-PAUL COURTEAU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-410

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier l'étendue d'une aire résidentielle forte densité située en marge de la rue de Callières et afin de créer une nouvelle aire résidentielle forte densité entre les rues Saint-Laurent et 3e Rue» (845-3).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de septembre 1994

(Signé) *DENIS TOUSIGNANT*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-411

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement no 875 concernant le zonage et ayant pour buts de modifier certaines dispositions générales relatives au stationnement et aux bâtiments complémentaires: d'ajouter certaines constructions et usages dorénavant autorisés en zone résidentielle Rc, forte densité, de modifier les limites de deux zones résidentielles sises en marge de la rue de Callières, et de créer une nouvelle zone résidentielle entre les rues Saint-Laurent et la 3e Rue» (875-26).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de septembre 1994

(Signé) *DENIS TOUSIGNANT*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

94-412

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement amendant le règlement no 876 concernant le lotissement et ayant pour buts d'ajouter certaines constructions et usages autorisés en zone résidentielle Rc, forte densité, de modifier les limites de deux zones résidentielles sises en marge de la rue de

Callières, et de créer une nouvelle zone résidentielle entre les rues Saint-Laurent et la 3e Rue» (876-15).

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6e jour du mois de septembre 1994

(Signé) *DENIS TOUSIGNANT*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, pour modifier la résolution no 94-370 (programme «PAIE»)

94-413

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la résolution no 94-370 soit et est modifiéee en remplaçant le 2e paragraphe de la dite résolution par le paragraphe suivant :

QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant (s) à couvrir le coût de 738,80 $, la majoration salariale de 2 $/heure en sus du salaire minimum pour la somme de 2 100 $ plus les coûts reliés à l'assurance chômage et aux bénéfices marginaux usuels ainsi que le 25 $ déjà alloué à chacune des 4 semaines au stage.

DE PLUS, *la ville de Cap-de-la-Madeleine avancera la somme de 6 142,50 $ en salaire, somme qui lui sera remboursée par le gouvernement du Québec.*

ADOPTÉ

Résolution, pour embaucher deux employés à l'aréna (remplacement à l'essai)

94-414

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'embaucher Messieurs Jean Bourassa et Stéphane Leclerc comme employés à l'essai, et ce à compter du 3 septembre 1994.

ADOPTÉ

Résolution, pour nommer deux brigadières scolaire remplaçantes

94-415

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de nommer comme brigadières scolaires remplaçantes, les personnes suivantes :

Mme France Chaîné
427, rue Thibeau
G8T 6Y6

Mme Micheline Dumas
1113, rue Lepage
G8V 1L7

ADOPTÉ

Résolution, pour frais de scolarité pour les employés (es) permanents (es)

94-416

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

*ET RÉSOLU : que le maximum des frais de scolarité pour les employés (es) **permanents (es)** qui suivront des cours pertinents à leur fonction soit fixé à la valeur de deux sessions universitaires par année de calendrier.*

Le remboursement se fera sur production du reçu et l'employé (e) devra par la suite fournir sur demande l'attestation de la réussite de son ou ses cours.

ADOPTÉ

Résolution, pour embaucher Mme Marie Héroux, programmeur

94-417

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'embaucher Madame Marie Héroux comme programmeur à compter du 26 septembre 1994, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

Résolution, pour train touristique à vapeur (Saint-Étienne-des-Grès)

94-418

***ATTENDU QUE** la Corporation récréo-touristique de Saint-Étienne-des-Grès a entrepris l'analyse d'un projet de train à vapeur sur la voie ferrée entre le site de la Gabelle et le Centre interprétation de l'industrie de Shawinigan;*

***ATTENDU QUE** ce projet pourrait être extensionné vers le sud à Trois-Rivières et vers le nord à Grand-mère;*

***ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine porte un intérêt manifeste à la réalisation de ce projet;*

EN CONSÉQUENCE, il est :

***PROPOSÉ** par M. le conseiller DENIS BEAULIEU*

***APPUYÉ** par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT*

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la Corporation récréo-touristique de Sainte-Étienne-des-Grès dans ses démarches pour la réalisation du projet de train à vapeur.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 19 septembre 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-419

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 1994

94-420

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 6 septembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 septembre 1994

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Fernand Lajoie

ainsi que
le directeur général, *M. Yvan Blouin, ing.*

A) ***Résolution, partage des frais d'amendement :***

***ATTENDU** : la demande d'amendement des règlements municipaux d'urbanisme en vue de l'implantation d'une résidence privée pour personnes âgées sur les terrains appartenant à la Cie Conduits Amherst Limited, actuellement compris dans la zone industrielle Ia-2, légère:*

***ATTENDU** : la demande de partage des frais d'amendement formulée le 23 août 1994, suite à l'acceptation du Conseil municipal de donner droit aux modifications requises à ses règlements d'urbanisme;*

***ATTENDU** : que la réalisation du projet immobilier soumis a été acceptée moyennant l'aménagement d'une bande tampon en marge de la rue Saint-Laurent;*

***PAR CONSÉQUENT** : le Conseil municipal stipule, par voie de la présente résolution, ce qui suit :*

1° *les frais d'amendement devront être défrayés, en totalité par les promoteurs du projet, tel que l'exigent les règlements de la ville de Cap-de-la-Madeleine;*

2° *la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à rembourser 50 % des frais réellement encourus en raison du processus d'amendement;*

3° *le remboursement de ce pourcentage des frais est, cependant, conditionnelle à l'engagement écrit des promoteurs à réaliser l'aménagement de la zone tampon selon les prescriptions suivantes :*

a) *aménagement d'une bande tampon composée d'une plantation d'arbres à hautes tiges sur une largeur égale à au moins 75 % du partage total des terrains actuellement propriété de la Cie Conduits Amherst Limited et sis en marge de la rue Saint-Laurent;*

b) *la bande tampon doit avoir une profondeur minimale de 5,0 mètres au dos de l'emprise de la rue Saint-Laurent;*

c) *les plantations doivent être réalisées à l'aide de feuillus ou de conifères espacés en considération de leur taille (base ou couronne, selon le cas) à maturité, mais sans cet espacement n'excède 5,0 mètres d'un arbre à l'autre (d'un tronc à l'autre);*

d) *au moment de leur plantation, ces arbres doivent mesurer 3 centimètres de diamètre ou plus à 1,2 mètres au-dessus du niveau du sol;*

e) *à défaut des promoteurs d'aménager cette bande tampon dans les 18 mois suivant le début des travaux de construction, les promoteurs consentent à ce que cette bande tampon soit réalisée à leurs frais, sans autre compensation de la ville de Cap-de-la-Madeleine;*

f) *cet aménagement devra lier les promoteurs actuels et tous leurs successeurs propriétaires fonciers.*

B) **Action municipalité et familles :**

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville au Carrefour »Action municipale et familles» au montant de 150 $.

C) **Autorisation d'une loge au TIM :**

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt des estrades au TIM et autorise l'achat d'une loge au montant de 250 $ plus les taxes applicables, à l'occasion de la tenue du «Circuit satellite du Canada» du 26 septembre au 2 octobre 1994.

D) **Publication d'une annonce dans l'Hebdo Journal :**

Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la publication dans l'Hebdo Journal d'une bande annonce au coût de 225 $ plus les taxes applicables pour le «MIDGET AAA».

E) **Appui à la Paroisse Saint-Odilon :**

Le Conseil réuni en commission permanente, appuie la Fabrique de la paroisse Saint-Odilon dans son projet de réaménagement du presbytère et l'accessibilité à l'église pour les personnes handicapées.

Correspondance lue :

1. *Lettre de Messieurs Voyer et Saint-Hilaire : frais d'amendement au zonage, rue Saint-Laurent.*
2. *Rapport du Comité des Travaux publics : réunion du 22 août 1994.*
3. *Lettre de Stone Consolidated.*
4. *Lettre du Comité pour le transport scolaire : École Mgr-Comtois.*
5. *Lettre de M. Jean Roy : offre de vente d'un terrain à la Ville (cadastre n° 8137-18-2379).*

Maurice Thellend
greffier municipal

Adoption de la Commission permanente, séance du 6 septembre 1994

94-421

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 septembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 15 septembre 1994

94-422

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 15 septembre 1994, comprenant:

1) les chèques n°s 74068 à 74227 incl. :	*8 731 593,88 $*
2) les paies n°s 31 à 35 incl.:	*677 553,42*
Le tout totalisant un déboursé de:	*9 409 147,30 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 9 409 147,30 $ sont inclus:

- *le service de la dette:*	*270 667,37 $*
- *un placement - 30 jours - 5,31%:*	*4 280 091,00*
- *un placement - 86 jours - 5,71%:* (Banque de Montréal)	*399 621,60*
- *refinancement du service de la dette:*	*3 035 000,00*
	7 985 379,97 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-423

Pour les décès de :

M. Claude Lafontaine	*par M. le cons. F. Lajoie*
M. Paul-Émile Devault	*unanime*
M. Marcel Bouchard	*par M. le cons. L. Beaulieu*
Mme Jeanne-Mance Godon Cyr	*par M. le cons. L. Beaulieu*
Mme Juliette Carrier	*par M. le cons. L. Beaulieu*
Mme Geneviève Vallée Dussault	*par M. le cons. L. Beaulieu*
M. Roger Hamel	*par M. le cons. M. Lavergne*

Résolution, acceptation soumission, adjudication d'une émission d'obligations

94-424

CONSIDÉRANT QUE *la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 700 000 $;*

CONSIDÉRANT QU'À *la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux (2) soumissions ci-dessous détaillées:*

Nom du soumissionnaire	*Prix offert*	*Montant*	*Taux*	*Échéance*	*Loyer*
Valeurs mobilières Desjardins et Midland & Walwyn inc.	*97,939*	*155 000 $*	*6¼ %*	*1995*	
		167 000 $	*7¼ %*	*1996*	
		183 000 $	*7¾ %*	*1997*	
		199 000 $	*8 %*	*1998*	
		2 996 000 $	*8¼ %*	*1999*	*8,7410*
Lévesque, Beaubien inc., R.B.C. Dominion Scotia McLeod Tassé & Ass. Richardson, Greenshields	*97,929*	*155 000 $*	*6¼ %*	*1995*	
		167 000 $	*7¼ %*	*1996*	
		183 000 $	*7¾ %*	*1997*	
		199 000 $	*8 %*	*1998*	
		2 996 000 $	*80%*	*1999*	*8,7438*

CONSIDÉRANT QUE l'offre ci-haut provenant de Valeurs Mobilières Desjardins et Midland et Walwyn inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 3 700 000 $, de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins et Midland et Walwyn inc.

ADOPTÉ

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt suite à une émission d'obligations

94-425

***ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 3 700 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:*

Règlement d'emprunt	*Pour un montant de:*
763	6 300 $
772	47 100
774	18 000
778	87 000
778	3 700
779	53 000
782	36 800
787	52 900
792	16 200
793	10 700
794	59 800
795	56 900
795	2 700
801	7 500
802	94 000
803	11 000
806	72 300
809	96 200
810	404 200
811	369 200
815	43 500
816	25 900
817	118 200
819	745 600
820	49 800
822	314 400
825	105 800
827	2 300
846	51 800
847	58 700
852	17 900
866	127 200
867	37 700
871	51 700
872	68 000
911	85 000
917	291 000

***ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;*

Il est par conséquent,

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 700 000 $:

1. *Les obligations seront datées du 18 octobre 1994;*

2. *Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;*

3. *Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 18 avril et le 18 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;*

4. *"Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";*

5. *Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiple de 1 000 $;*

6. *Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.*

ADOPTÉ

Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que prévu au terme original de certains règlements

94-426

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : Que, pour l'emprunt au montant total de 3 700 000 $, effectué en vertu des règlements n°s 763, 772, 774, 778, 779, 782, 787, 792, 793, 794, 795, 801, 802, 803, 806, 809, 810, 811, 815, 816, 817, 819, 820, 822, 825, 827, 846, 847, 852, 866, 867, 871, 872, 911, 917, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

> *5 ans (à compter du 18 octobre 1994); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements 802, 820, 825, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

ADOPTÉ

Résolution pour émettre des obligations pour un terme additionnel de 16 jours au terme original de certains règlements

94-427

CONSIDÉRANT QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 2 octobre 1994, un montant de 3 035 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 3 500 000 $ pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements n°s 763, 774, 778, 779, 782, 787, 792, 793, 794, 795, 801, 802, 803, 806, 809, 810, 811, 815, 816, 817, 819, 820, 822, 825;*

CONSIDÉRANT QUE *ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;*

CONSIDÉRANT QU'un montant total de 179 800 $ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 855 200 $;

CONSIDÉRANT QUE *l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 octobre 1994;*

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;*

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 2 855 200 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 16 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

Résolution autorisant la vente pour taxes

94-428

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : D'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le ***26 octobre 1994, à 14 heures,*** *en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier le 19 septembre 1994, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivant la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.*

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser le trésorier ou autre personne à enchérir lors de la vente pour taxes

94-429

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le trésorier-adjoint, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 26 octobre 1994, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux rues Fusey et Duplessis

94-430

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de André Bouvet ltée pour des travaux de remplacement de l'égout sur une longueur de 400 mètres sur les rues Fusey et Duplessis, au montant de 552 083,89 $, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux rues Des Chenaux, Rousseau et Parc Des Chenaux

94-431

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Cap Excavation pour des travaux de remplacement de l'égout sur une longueur de 535 mètres sur les rues Des Chenaux, Rousseau et le Parc Des Chenaux, au montant de 258 541,10 $, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux rue Notre-Dame

94-432

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de André Bouvet ltée pour des travaux de remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur une longueur de 580 mètres et reconstruction de la chaussée sur la rue Notre-Dame, au montant de 1 028 204 $, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux rues Du Sanctuaire, St-Maurice et St-Georges

94-433

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Cap Excavation pour des travaux de remplacement de l'égout sur une longueur de 650 mètres sur les rues Du Sanctuaire, St-Maurice et St-Georges, au montant de 303 324,28 $ étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution, projet de remplacement réseaux aqueduc & égout, rue St-Alphonse

94-434

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la projet de remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout rue St-Alphonse, tel que soumis (dossier 3505, plans n°s 1 à 3 inclus).

Le tout dans le cadre des «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» et autorise M. Stéphane Isabel, ing. des Consultants MESAR INC. à soumettre les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Faune.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet de règlement 875-25 zonage

94-435

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-25 amendant le règlement n° 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement 876-14, lotissement

94-436

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-14 amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet de règlement 845-3, plan d'urbanisme

94-437

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 845-3 amendant le règlement n° 845 concernant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet règlement 875-26 zonage

94-438

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-26 amendant le règlement n° 875 concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet de règlement 876-15 lotissement

94-439

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-15 amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-440

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"RÈGLEMENT RELATIF AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPAUX (AQUEDUC, ÉGOUTS, ETC...) ASSUMÉS PAR LE PROMTEUR".

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19ième jour du mois de septembre 1994.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, prêt du Centre Culturel

94-441

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : D'autoriser le prêt du Centre Culturel le 5 octobre 1994 pour le lancement du livre de Mme Micheline Bournival.

ADOPTÉ

Résolution, engagement laboratoire, programme d'infrastructures Canada-Québec, lots 2 et 4

94-442

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : D'engager le Laboratoire de Services spécialisés MBF ltée pour effectuer les contrôles nécessaires lors des travaux qui seront exécutés dans le cadre du programme des infrastructures Canada-Québec, pour les lots 2 et 4, entrepreneur Cap Excavation. Le laboratoire agira sous la supervision du consultant mandaté dans le dossier.

ADOPTÉ

Résolution, engagement laboratoire, programme infrastructures Canada-Québec, lots 1 et 3

94-443

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : D'engager les Laboratoires Shermont inc. pour effectuer les contrôles nécessaires lors des travaux qui seront exécutés dans le cadre du programme des infrastructures Canada-Québec, pour les lots 1 et 3, entrepreneur André Bouvet ltée. Le laboratoire agira sous la supervision du consultant mandaté dans la dossier.

ADOPTÉ

SITUATION FINANCIÈRE ANNÉE 1994

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'année 1994 s'achève et le temps est venu de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité. Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, cet exposé traitera des sujets suivants:

1. *Les états financiers 1993 et le rapport des vérificateurs*
2. *Les indications préliminaires de l'année 1994*
3. *Le budget et le plan triennal 1995*
4. *Rémunération et allocation des élus.*

1. LES ÉTATS FINANCIERS 1993 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

a) Les états financiers 1993

En résumé, les recettes du fonds d'administration de la municipalité se sont chiffrées à 28 213 772 $, tandis que les dépenses ont totalisé 26 750 316 $, dégageant par le fait même un surplus budgétaire de 1 463 456 $.

Le surplus accumulé est de 1 794 991 $ et ce, après l'affectation de 1 000 000 $ au budget 1994.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1993 s'élevaient à 831 512 900 $ et l'évaluation uniformisée (0,99 ou 101%) était de 823 197 771 $.

La dette à long terme, à la même date, était de 34 316 870 $, soit un taux d'endettement de 4,17% en fonction de l'évaluation imposable uniformisée et une dette per capita de 1 017,82 $.

Au cours de l'année, la ville a procédé à des emprunts se composant de 1 000 000 $ de nouvelles dettes et 5 152 600 $ de refinancements.

Les frais de financement ont accaparé 24,3% des dépenses totales, soit 6 505 810 $.

Également, un quinzième programme triennal a été soumis et les prévisions des dépenses ont été de 17 772 000 $, réparties comme suit:

- ***7 249 000 $ pour 1994***
- ***7 788 000 $ pour 1995***
- ***2 735 000 $ pour 1996***

Nous rappelons que ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, tout en conservant un niveau d'endettement acceptable.

b) Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé au 31 décembre 1993 a été émis sans restriction. Il stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité ainsi que sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE 1994

Un budget de 27 000 000 $ a été adopté le 21 décembre 1993.

L'analyse des résultats d'opérations jusqu'à ce jour nous permet de croire que nous pourrons terminer l'année en respectant les montants prévus au budget et possiblement réaliser un léger surplus.

En raison des projets domiciliaires moins nombreux et du programme d'incitation au paiement des taxes de répartitions locales par les propriétaires lors des refinancements, la dette à long terme pourrait subir une baisse appréciable. Celle-ci devrait s'élever à près de 33,1 millions de dollars au 31 décembre 1994, ce qui représente une baisse de près de 1,2 millions de dollars.

Malgré la baisse de la dette à long terme, des travaux d'infrastructures requis pour les nouveaux projets domiciliaires, certaines acquisitions et divers travaux municipaux, tels que le pavage de diverses rues et la réfection de certaines infrastructures ont été réalisés en 1994.

3. BUDGET ET PLAN TRIENNAL 1995

Le budget de l'année 1995 pourrait être adopté au cours de la semaine du 19 décembre prochain.

*Le contexte économique en général fera en sorte que **notre objectif premier** sera de limiter le taux de la taxe à son plus bas niveau possible.*

Nous maintiendrons cependant nos programmes d'amélioration des services à la population et d'embellissement de notre ville. Ces orientations auront des traductions budgétaires concrètes mais elles resteront subordonnées aux exigences d'une saine gestion financière.

Une attention particulière sera apportée au choix des projets afin de permettre la réalisation des travaux jugés prioritaires tout en tenant compte des conséquences financières de ces investissements sur les budgets futurs.

Toutefois, pour se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement, deux dossiers importants retiendront notre attention pour les prochaines années. Premièrement, des travaux correctifs importants seront apportés au site d'enfouissement sanitaire pour le rendre conforme aux normes du ministère et, deuxièmement, nous procéderons avant l'année 1996 à l'implantation d'un lieu d'élimination des neiges usées.

De plus, comme vous le savez sans doute, les gouvernements fédéral et provincial ont instauré un programme visant en priorité la réhabilitation des infrastructures municipales. Ce programme octroie à notre municipalité des subventions pouvant varier entre 50% et 66 2/3% selon la nature des projets acceptés. Considérant ce programme, notre ville en a profité pour soumettre plusieurs projets et ainsi profiter des subventions des gouvernements pour devancer certains travaux, comme la réhabilitation de notre réseau d'aqueduc et d'égouts, que nous aurions dû faire de toute façon et ce, sans subvention, durant les prochaines années. Les travaux acceptés sont les suivants:

	Montant	*Participation des gouvernements*		*Participation de la ville*	*Financement*
Réhabilitation: Aqueduc & égouts	*3 000 000 $*	*(66 2/3%)*	*2 000 000 $*	*1 000 000 $*	*Surplus*
Route de ceinture	*2 920 000 $*	*(54%)*	*1 565 000 $*	*1 355 000 $*	*Emprunt*
Poste de police	*1 200 000 $*	*(50%)*	*700 000 $*	*500 000 $*	*Emprunt*
Réaménagement: rues Fusey & Notre-Dame	*400 000 $*	*(50%)*	*200 000 $*	*200 000 $*	*Emprunt*
	7 520 000 $	*4 465 000 $*		*3 055 000 $*	

À remarquer que près du tiers de la participation de la Ville à ces projets sera puisé dans le surplus accumulé afin de limiter le plus possible l'augmentation du Service de la dette.

Les prévisions d'immobilisations qui constituent le plan triennal peuvent être modifiées en fonction de la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables, pour approbation, comme le veut la Loi.

4. *RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS*

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent actuellement de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont:

a) De la ville de Cap-de-la-Madeleine

	RÉMUNÉRATION	*ALLOCATION DE DÉPENSES*	*TOTAL*
Maire	*33 694,00 $*	*10 976,00 $*	*44 670,00 $*
Conseiller	*9 927,00 $*	*4 963,00 $*	*14 890,00 $*
*Maire-suppléant**	*1 000,00 $*	*Ø*	*1 000,00 $*
Maire - Frais déplacement		*7 200,00 $*	*7 200,00 $*

**** par mandat de quatre (4) mois***

b) De la Corporation intermunicipale de Transport des Forges

- *125 $ par réunion du Conseil d'administration. La ville y délègue deux (2) membres du Conseil.*

c) De la Municipalité régionale de comté de Francheville

- *100 $ par mois. La ville y délègue un membre du Conseil.*

Voilà qui termine l'analyse portant sur la situation financière de notre ville. J'espère sincèrement que ces explications répondront le plus possible à vos attentes.

Le maire de Cap-de-la-Madeleine

Alain Croteau

Résolution, adoption du rapport du comité de circulation

94-444

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la réunion du 9 septembre 1994 du Comité de circulation soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, budget supplémentaire de l'O.M.H.

94-445

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte le budget supplémentaire de l'O.M.H. au montant de 25 674,93 $ pour le changement du générateur d'eau chaude du Pavillon Bellevue, tel que demandé dans la résolution n° 223-7 de l'O.M.H., en date du 7 septembre 1994.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE:

- *Pétition des résidents de la rue St-Paul, trajet du transport en commun de la C.I.T.F.*

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 3 octobre 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-446

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

PROCLAMATION

ATTENDU QUE *la famille, dans la multiplicité et la variété de ses manifestations, représente une composante fondamentale de notre tissu social, et*

ATTENDU QUE *la famille dispose de ressources qui lui permettent de prodiguer à ses membres l'épanouissement et l'encouragement dont ils ont besoin pour participer pleinement à la vie de leur communauté et de la société en général, et*

ATTENDU QUE *la famille fournit à l'enfant le premier et principal modèle et foyer d'apprentissage au cours de ses années de formation, et*

ATTENDU QUE *la famille et les groupes familiaux, garants de la survie de notre société, méritent qu'on leur consacre des politiques publiques propres à renforcer leur sécurité, à assurer leur épanouissement et à hausser leur estime de soi,*

ATTENDU QUE *des communautés vigoureuses permettent aux familles de prospérer et de grandir dans un environnement sain,*

ATTENDU QUE *la famille constitue la plus petite démocratie au coeur de la société,*

ATTENDU QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine a pris en considération l'importance de la famille et a formé un comité en ce sens parmi ses citoyens,*

PAR CONSÉQUENT Je, ALAIN CROTEAU, maire,

proclame la semaine du 3 au 9 octobre 1994, Semaine nationale de la Famille dans Cap-de-la-Madeleine.

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 1994

94-447

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 19 septembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 septembre 1994

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie
ainsi que	
le directeur général,	*M. Yvan Blouin, ing.*

A) Autorisation, session de formation

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise M. Roger Nadeau à une session de formation, intitulée: «session 202, Les Harmoniques» organisée par CMA Chalifour, Marcotte & Associés inc. et à lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

B) Limite de vitesse, rue St-André

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise une limite de 30km sur la rue St-André.

CORRESPONDANCE LUE:

1. *Rapport du Trésorier sur les élections municipales 1993.*
2. *Lettre de Mme Sylvie Laveault, brigadière aux écoles Ste-Madeleine et Sacré-Coeur (à l'étude).*
3. *Lettre de M. Daniel Désilets, club social, prêt de matériel et aide financière demandée (référé au Comité des Loisirs).*
4. *Lettre de M. J.-Ernest Lampron.*
5. *Lettre de l'O.S.T.R.: aide financière 1995 (à étudier lors du budget 1995).*

6. *Lettre de la S.H.Q.: programme d'aide aux propriétaires occupants de maisons lézardées.*

7. *Lettre du ministère des Affaires municipales: programme Répar-Action.*

8. *Résolution de la C.I.T.F.: changements de circuits sur le territoire de la ville.*

9. *Rapport des permis de construction pour le mois d'août 1994.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption de la Commission permanente, séance du 19 septembre 1994

94-448

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 septembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 30 septembre 1994

94-449

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 30 septembre 1994, comprenant:

1) les chèques n°s 74228 à 74443 incl. :	*1 817 861,90 $*
2) les frais bancaires et effets retournés:	*864,80*
Le tout totalisant un déboursé de:	*1 818 726,70 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 818 726,70 $ sont inclus:

- *le service de la dette:*	*789 861,67 $*
- *refinancement du service de la dette:*	*508 600,00*
- *Fiducie Desjardins:*	*60 000,00*
	1 358 461,67 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-450

Pour les décès de :

Mme Madeleine B.-Latour	*par M. le cons. F. Lajoie*
Mme Cécile L. Levasseur	*par M. le cons. D. Tousignant*
M. Georges Buisson	*par M. le cons. D. Beaulieu*
M. Paul Beaudoin	*par M. le cons. L. Beaulieu*
Mme Denise T. Rocheleau	*par M. le cons. D. Beaulieu*
M. Victor J. Dupuis	*par M. le cons. M. Lavergne*
M. Claude Dumas	*par M. le cons. L. Beaulieu*
Mlle Aurélie Boudreau	*par M. le cons. D. Beaulieu*

Adoption compte rendu, comité circulation

94-451

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU: Que le compte rendu de la réunion du comité de circulation du 27 septembre 1994, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, signature entente, port de Trois-Rivières

94-452

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le maire, M. Alain Croteau et le greffier, M. Maurice Thellend soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente avec le port de Trois-Rivières pour le déversement de la neige au quai du Cap-de-la-Madeleine pour la saison d'hiver 1994-1995.

ADOPTÉ

Résolution, opposition à l'émission d'un permis, Régie des permis d'alcool

94-453

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis de un (1) club avec spectacles à La Fraternité des Mousquetaires du Cap-de-la-Madeleine, Conseil n° 2 inc. situé au 84A, boul. Ste-Madeleine à Cap-de-la-Madeleine (dossier 1129-055) tant et aussi longtemps que cet établissement n'aura pas obtenu son permis d'affaires de la Ville et que la requérante ne se sera pas conformée aux règlements municipaux applicables à sa place d'affaires.

ADOPTÉ

Adoption règlement 930

94-454

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 930, intitulé: "Règlement relatif aux travaux d'infrastructures municipaux (aqueduc, égouts, etc...) assumés par le promoteur", soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, membres du Comité consultatif d'urbanisme

94-455

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que M. Michel Coderre et Mme Monique Leclerc soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Jean-Paul Roy et M. Léon Bourbeau.

ADOPTÉ

Résolution, vente de terrain

94-456

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à «Les Galeries du Cap ltée» aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot 552-130 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 52,178pi² au prix de 0,80 $ le pied carré, pour un montant total de 41 742,40 $.

La venderesse ne fournira pas copie de ses titres, ni de certificat de recherche et les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville, dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTÉ

Résolution, vente sapins de Noël

94-457

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que M. Fernand Brunelle soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain de J.-M. Cossette inc., 870 de la rue Thibeau, pour la période du 15 novembre au 28 décembre 1994.

ADOPTÉ

Résolution, contremaître

94-458

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : De retenir les services de M. Alain Fournier, pour remplir pendant une période de six (6) mois, le poste de contremaître à compter du 11 octobre 1994. Monsieur Fournier est embauché à titre contractuel et considérant son expérience pertinente à la fonction, son salaire sera celui de l'échelon 8 de la politique de rémunération.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la rés. 90-603

94-459

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : D'abroger à toutes fins que de droit la résolution 90-603 et de retenir les services de M. Yvan Blouin, à compter du 31 octobre 1994, comme Directeur des Travaux publics et Directeur

général adjoint, aux conditions de travail de la politique de gestion des cadres de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Considérant sa formation et son expérience pertinente à la fonction, son salaire sera celui de l'échelon 8 prévu au poste de Directeur des Travaux publics de la politique de rémunération.

De plus, Monsieur Blouin recevra une allocation automobile de 3 500 $.

ADOPTÉ

Résolution, Directeur général

94-460

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : De retenir, à compter du 3 octobre 1994, les services de M. Réjean Giguère comme Directeur général aux conditions de travail de la politique de gestion des cadres de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Considérant son expérience pertinente à la fonction, son salaire sera celui de l'échelon 8 prévu au poste de Directeur général de la politique de rémunération.

Monsieur Giguère continuera d'assumer les tâches de Trésorier et de Directeur du Personnel.

ADOPTÉ

Résolution, trésorier-adjoint

94-461

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : D'accorder une compensation monétaire annuelle de 3 000 $ au Trésorier-adjoint, tant et aussi longtemps que M. Réjean Giguère cumulera les postes de Directeur général et de Trésorier.

ADOPTÉ

Résolution, travaux d'infrastructures, paiement d'honoraires

94-462

ATTENDU QUE le promoteur Gestion Cellard inc. demande le prolongement des infrastructures de la rue Frontenac jusqu'à Fafard;

ATTENDU QUE l'article 5.1 du règlement n°930 relatif aux travaux d'infrastructures, prévoit le paiement des honoraires professionnels du consultant par le promoteur;

ATTENDU QUE l'état d'avancement du dossier est le suivant:

a) les plans et devis ont déjà été préparés par V.F.P. inc.;

b) les honoraires pour les plans et devis ont déjà été payés par la Ville (6 435,93 $ plus taxes applicables) et chargés au 02-410-10-410;

c) les honoraires pour la surveillance des travaux (à venir) sont estimés par le consultant à (5 041,34 $ plus taxes applicables);

d) la soumission de André Bouvet n'est plus valide parce qu'on a dépassé le délai de 90 jours;

e) Gestion Cellard a déjà déposé 4 000 $ (05-138-00-900) pour couvrir ces travaux;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la Ville paie les honoraires pour la surveillance des travaux à venir, en plus de ceux déjà payés pour les plans et devis (sur facturation du consultant V.F.P. inc.);

Que la Ville remette à Gestion Cellard les 4 000 $ en caisse pour payer les travaux de l'entrepreneur (sur preuve de paiement de ceux-ci);

Que le promoteur (Gestion Cellard inc.) respecte toutes les autres conditions du règlement n°930 auquel il a volontairement participé, au lieu d'utiliser la procédure du règlement n°925 aussi en vigueur;

Que cette entente particulière ne peut être considérée autrement qu'un accommodement, en tenant compte de l'avancement du dossier de la rue Frontenac et ne remet pas en cause le règlement n°930 pour les projets à venir.

ADOPTÉ

Résolution, surintendant général

94-463

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : Que les services de M. Yvon Lemieux soient retenus comme Surintendant général, à compter du 11 octobre 1994, aux conditions de travail de la politique de gestion des cadres de la Ville et considérant son expérience pertinente à la fonction, son salaire sera celui de l'échelon 8 de la politique de rémunération.

ADOPTÉ

Résolution, Politique de rémunération des cadres

94-464

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : D'accepter la «Politique de Rémunération des Cadres» ainsi que l'annexe "A" concernant les échelles salariales, tel que déposé dans le document du 3 octobre 1994.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE:

- *Dépôt du rapport annuel 1993 du service de la Sécurité publique.*

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 875-24, «Règlement amendant le règlement de zonage n° 875 et la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Ca-2, centre-ville».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-24 est de quatre cent vingt-sept (427).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de cinquante-quatre (54).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-24 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 4 octobre 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

8067

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 876-13, «Règlement amendant le règlement de lotissement n° 876 et établissant les superficies et dimensions minimales de terrain exigibles à l'égard des logements unifamiliaux et des logements bifamiliaux autorisés dans la zone commerciale Ca-2, centre-ville».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-13 est de quatre cent vingt-sept (427).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de cinquante-quatre (54).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-13 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
Ce 4 octobre 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 17 octobre 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-465

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 1994

94-466

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 3 octobre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 octobre 1994

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que
le directeur général, *M. Yvan Blouin, ing.*
et le
directeur général-adjoint, *M. Réjean Giguère*

A) ***Construction trottoir***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise la construction d'un trottoir en pierre concassée de 200 mètres de long et de 1,52 mètres de large, sur le côté ouest de la rue Des Ormeaux entre la rue Chapleau et le passage piétonnier, au coût estimé de 4 800 $.

B) ***Cours organisés par l'U.M.Q.***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise les membres du Conseil de même que le directeur général et le trésorier-adjoint à assister aux cours suivants organisés par l'U.M.Q. dans le cadre du Grand Forum:

Cours no 1: *la revitalisation des artères commerciales;*

Cours no 2: *diagnostic économique d'une municipalité, aspect commercial;*

Cours no 3: *l'élu(e) gestionnaire stratégique de sa municipalité.*

CORRESPONDANCE LUE:

1. *Rapport sur la perception des taxes municipales.*
2. *Rapport sur le paiement par anticipation des répartitions locales.*
3. *Rapport du comité de la Sécurité publique.*
4. *Pétition, C.I.T.F. circuit #6.*
5. *Lettre de Beaumier, Richards, avocats: Le Far, avis d'imposition de réserve pour fins publiques.*
6. *Lettre de Construction René Pothier inc., colonnes à l'entrée du pont Duplessis (à étudier au budget 1995).*
7. *Lettre du Comité d'école Ste-Madeleine, résolution relative à la sécurité des enfants.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption de la Commission permanente, séance du 3 octobre 1994

94-467

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 octobre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 14 octobre 1994

94-468

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 14 octobre 1994, comprenant:

1) les chèques n°s 74444 à 74630 incl. :	*914 113,95 $*
2) les paies n°s 36 à 39 incl. :	*513 457,25*
3) les frais bancaires et effets retournés :	*1 511,58*
le tout totalisant un déboursé de :	*1 429 082,78 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 429 082,78 $ sont inclus :
- le service de la dette : *621 790,44 $*

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-469

Pour les décès de :

Mme Christiane Roof Montplaisir	*Prop. par cons. D. Beaulieu*
Mme Ruth Ricard Montambeault	*Prop. par cons. J. Paquin*
M. Edmond Pelletier	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
M. Armand Pépin	*Prop. par cons. M. Lavergne*
Mme Edna Breault Godin Maxted	*Prop. par cons. L. Beaulieu*
Mme Annette Beaumier Carrier	*Prop. par cons. D. Beaulieu*

Adoption procès-verbal, Comité consultatif d'urbanisme

94-470

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 1994 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal, Comité des Loisirs

94-471

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs du 26 septembre 1994 soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, nouveau maire-suppléant

94-472

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. le conseiller **René Goyette** *soit nommé «maire-suppléant» pour la période du 1er novembre 1994 au 28 février 1995.*

ADOPTÉ

Résolution, terrain ministère des Transports

94-473

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que les résolutions n°s 91-67-A du 18 février 1991 et 93-72 du 15 février 1993 soient et sont abolies à toutes fins que de droit, résolutions en vertu desquelles la Ville désirait acquérir le lot P.417-A du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, et qui est la propriété du ministère des Transports.

ADOPTÉ

Résolution, tarif mises à jour rôle d'évaluation 1995

94-474

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'année 1995, aux mêmes prix unitaires de 1994, avec une majoration pour les dossiers commerciaux pour lesquels un taux minimal a été fixé.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation vente pour taxes

94-475

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-428 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

*D'ordonner au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **16 novembre 1994, à 14 heures,** en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier le 17 octobre 1994, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.*

ADOPTÉ

Résolution autorisant Trésorier ou autre à enchérir lors de la vente pour taxes

94-476

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-429 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le trésorier, M. Réjean Giguère ou le trésorier-adjoint, Mme France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 16 novembre 1994, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux municipaux rues Chapleau, Cardinal-Villeneuve et «A»

94-477

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «André Cyrenne inc.» au montant de 204 207,36 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, d'excavation et de fondation granulaire sur le prolongement des rues Chapleau, Cardinal-Villeneuve et «A», étant la soumission conforme la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, modification des règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique

94-478

***ATTENDU QUE** l'Association des offices municipaux d'habitation publiait une étude en 1992 démontrant que les Règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique devraient être modifiés pour rétablir l'équité entre les ménages dont les revenus proviennent du travail et les autres ménages;*

***ATTENDU QU'**il est impérieux que l'on donne suite à cette étude dans les meilleurs délais;*

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine donne son appui à l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine et à l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec concernant la modification des Règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique dans le but de rétablir l'équité entre les ménages dont les revenus proviennent du travail et les autres ménages.

ADOPTÉ

Résolution acceptant prévisions budgétaires de l'O.M.H.

94-479

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1995, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉ

Résolution, représentant de la Ville au Conseil d'administration de l'O.M.H.

94-480

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine renouvelle le mandat de M. Léo Beaulieu comme représentant de la Ville

sur le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1er janvier 1995.

ADOPTÉ

Résolution renouvelant mandat du secrétaire-trésorier de l'O.M.H.

94-481

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine renouvelle le mandat de M. Roland Desaulniers comme secrétaire-trésorier de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1er janvier 1995.

ADOPTÉ

Résolution, demande en dérogation mineure

94-482

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Stéphane Dupont à l'égard de sa propriété sise au 897, rue Gauthier, et ce, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi 11 octobre 1994; de plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande du requérant sera étudiée au lundi 21 novembre 1994, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

Adoption du règlement 875-25 «zonage»

94-483

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-25, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'autoriser les services de construction et d'estimation de bâtiments en général (661) ainsi que les services de construction en général (663) en zone commerciale Ca-3, centre-ville», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Adoption règlement 876-14 «lotissement»

94-484

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-14, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin d'autoriser les services de construction et d'estimation de bâtiments en

général (661) ainsi que les services de construction en général (663) en zone commerciale Ca-3, centre-ville», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Adoption règlement 845-3 «plan d'urbanisme»

94-485

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 845-3, intitulé : «Règlement amendant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier l'étendue d'une aire résidentielle forte densité située en marge de la rue De Callières et afin de créer une nouvelle aire résidentielle forte densité entre les rues St-Laurent et Troisième Rue», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Adoption règlement 875-26 «zonage»

94-486

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-26, intitulé : «Règlement amendant le règlement 875 concernant le zonage et ayant pour buts de modifier certaines dispositions générales relatives au stationnement et aux bâtiments complémentaires, d'ajouter certaines constructions et usages dorénavant autorisés en zone résidentielle Rc, forte densité, de modifier les limites de deux zones résidentielles sises en marge de la rue De Callières, et de créer une nouvelle zone résidentielle entre les rues St-Laurent et Troisième Rue», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Adoption règlement 876-15 «lotissement»

94-487

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-15, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement et ayant pour buts d'ajouter certaines constructions et usages autorisés en zone résidentielle Rc, forte densité, de modifier les limites de deux zones résidentielles sises en marge de la rue De Callières, et de créer une nouvelle zone résidentielle entre les rues St-Laurent et Troisième Rue», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-488

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT QUI ADOPTE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1995 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN»

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17e jour du mois d'octobre 1994.

(Signé) *RENÉ GOYETTE*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, mauvaises créances

94-489

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil annule les comptes de taxes d'affaires au montant de 6 281,88 $ et de comptes à recevoir au montant de 2 252,19 $, selon la liste présentée par le Trésorier à la présente séance.

ADOPTÉ

Avis de motion

94-490

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 698 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE» (698-5)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17ième jour du mois d'octobre 1994.

(Signé) *FERNAND LAJOIE*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, Semaine de la santé et de la sécurité du travail

94-491

CONSIDÉRANT *que les efforts physiques trop intenses en milieu de travail peuvent occasionner des lésions professionnelles, principalement au dos, et que leurs conséquences sur les plans humain, social et économique peuvent être désastreuses et affecter la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs;*

CONSIDÉRANT *que la prévention est essentielle pour diminuer les risques d'accidents du travail dont sont victimes les travailleuses et les travailleurs et que c'est une démarche gagnante;*

CONSIDÉRANT *que l'on doit sensibiliser les travailleuses, les travailleurs et les employeurs face à leur responsabilité à l'égard de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles;*

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal de la municipalité proclame la semaine du 17 au 23 octobre 1994 «Semaine de la santé et de la sécurité du travail» et convie toutes les travailleuses, tous les travailleurs ainsi que tous les employeurs à s'engager face aux enjeux de la Semaine.

ADOPTÉ

Résolution, exemption à la fourniture de cases de stationnement

94-492

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de M. Jérôme Lambert un montant de 2 000 $ à titre de compensation financière pour deux (2) cases de stationnement exigibles en raison de la transformation du résidu de local, de résidentiel à commercial, compris au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 69, rue Fusey.

ADOPTÉ

Résolution, représentant de la Ville au Conseil de la corporation de l'Île St-Quentin

94-493

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que ***M. Michel Lavergne*** *soit nommé représentant de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le Conseil de la corporation de l'Île St-Quentin, en remplacement de M. Léo Beaulieu dont le mandat est terminé.*

ADOPTÉ

Résolution nommant arpenteur, désignation cadastrale

94-494

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour effectuer la désignation cadastrale d'une partie des lots P564 et P565 connus comme étant le parc Lamy et qui est la propriété de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution de remerciements

94-495

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les membres du Conseil remercient chaleureusement M. Léon Bourbeau pour les bons et loyaux services qu'il a rendus à la population madelinoise en siégeant bénévolement sur le comité consultatif d'urbanisme pendant vingt-deux années, soit de 1972 à 1994.

ADOPTÉ

Résolution de remerciements

94-496

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les membres du Conseil remercient chaleureusement M. Jean-Paul Roy pour les bons et loyaux services qu'il a rendus à la population madelinoise en siégeant bénévolement sur le comité consultatif d'urbanisme pendant vingt ans, soit de 1974 à 1994.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

*À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 7 novembre 1994,** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

*formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-497

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 1994

94-498

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 17 octobre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 octobre 1994

PRÉSENTS:

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que
le directeur général, *M. Yvan Blouin, ing.*
et le
directeur général-adjoint, *M. Réjean Giguère*

A) ***Soirée hommage '94 organisée par la Chambre de Commerce***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise la participation de la Ville à la soirée hommage '94 organisée par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, qui aura lieu le 14 janvier 1995, par l'achat d'une table d'invités au coût de 1 200 $.

CORRESPONDANCE LUE:

1. *Dépôt d'une pétition des résidants de la rue St-Maurice : déneigement des trottoirs sur la rue St-Maurice (à étudier au budget 1995).*

2. *Dépôt par Muniressource du rapport budgétaire mensuel : programme REPARACTION, PRIL et PAD.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption de la Commission permanente, séance du 17 octobre 1994

94-499

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 octobre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 4 novembre 1994

94-500

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 4 novembre 1994, comprenant:

1) les chèques n°s 74631 à 74858 incl. :	*5 802 749,62 $*
2) les paies n°s 40 à 43 incl. :	*489 884,28*
3) les frais bancaires et effets retournés :	*1 297,49*
le tout totalisant un déboursé de :	*6 293 931,39 $*

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 6 293 931,39 $ sont inclus :	
- le service de la dette :	*696 247,96 $*
- un placement à la banque de Montréal au taux de 5,11% :	*4 580 128,00*
	5 276 375,96 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-501

Pour les décès de :

M. Jean-Paul Charette *Prop. par cons. R. Goyette*

M. Onil Beaulieu	Prop. par cons. F. Lajoie
M. Albert Beaumier	Prop. par cons. D. Tousignant
Mme Lucille Roof	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Fabiola Toupin Simard	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Jacqueline Beaudreau Milot	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Pauline Lefebvre Bistodeau	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Cora Leduc Vallée	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Serge Gosselin	Prop. par cons. R. Goyette
M. Louis Castonguay	Prop. par cons. R. Goyette

Adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

94-502

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 31 octobre 1994 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement, en ajoutant à l'article 1 : «Le comité recommande d'accéder à cette demande».

ADOPTÉ

Résolution mandatant l'U.M.Q., achat regroupé d'essence, de carburant diesel et d'huile à chauffage

94-503

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder annuellement, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat d'essence, de carburant diesel et d'huile à chauffage;

VU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer l'essence et le carburant diesel et les quantités plus amplement décrites au bon de commande soumis avant le 1er octobre de chaque année;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder annuellement, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'essence, le carburant diesel et l'huile à chauffage nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer l'essence, le carburant diesel et l'huile à chauffage et les quantités plus amplement décrites au bon de commande soumis avant le 1er octobre de chaque année;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier des charges en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 0,2% du montant de contrat avant taxes;

Que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, engagement laboratoire, surveillance des travaux, règlement n° 928

94-504

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'engager les Laboratoires Shermont inc. pour effectuer les contrôles nécessaires lors des travaux d'égout, d'aqueduc, d'excavation et de fondation granulaire autorisés par le règlement n° 928, entrepreneur André Cyrenne inc. Le laboratoire agira sous la supervision du consultant mandaté dans le dossier.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation vente de sapins de Noël

94-505

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que M. Grégoire Houde soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain de son commerce situé à 895, rue Thibeau, pour la période du 14 novembre au 27 décembre 1994.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 931, prévisions budgétaires 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux

94-506

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 931, intitulé : «Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1995 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 698-5, régime de retraite des employés de la Ville

94-507

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 698-5, intitulé : «Règlement concernant le régime de retraite des employés de la ville de Cap-de-la-Madeleine» soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, directeur général par intérim

94-508

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que M. Yvan Blouin assure l'intérim au poste de directeur général et ce, tant et aussi longtemps qu'une personne ne soit nommée en fonction à ce poste.

Pendant que Monsieur Blouin assurera l'intérim, il recevra la rémunération telle que prévue à l'échelon 8 au poste de directeur général, selon la politique de rémunération et ce à compter du 31 octobre 1994.

ADOPTÉ

Résolution, trésorier et directeur du personnel

94-509

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'annuler à toutes fins que de droit la résolution numéro 94-460 et que M. Réjean Giguère continue d'assumer les tâches de trésorier et de directeur du personnel selon les conditions de travail et la politique de rémunération de la politique de gestion des cadres et des avantages sociaux acquis antérieurement.

ADOPTÉ

Résolution, signature protocole d'entente, utilisation salle de tir de la S.S.Q.

94-510

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que M. Jean-Marie Jodoin, directeur du service de la Sécurité publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé à signer avec M. Claude McManus, un représentant du ministère de la Sécurité publique, un protocole d'entente relatif à l'utilisation par la Sûreté municipale d'une salle de tir appartenant à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, signature protocole d'entente avec la Croix-Rouge, services offerts en cas de sinistre

94-511

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que M. Jean-Marie Jodoin, directeur du service de la Sécurité publique de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé à signer avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, le protocole d'entente relatif aux services offerts à la population dans le cadre des activités du secours aux sinistrés.

ADOPTÉ

Résolution, mise à jour des tables informatiques, projet Infocarte III, article 25

94-512

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la responsabilité du projet présenté dans le cadre de la «Mise à jour de tables informatiques» pour actualiser Info-carte III.

Que M. Pierre Duguay et/ou M. Jean-Marie Jodoin est(sont) autorisé(s) pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son(ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet serait subventionné.

ADOPTÉ

Résolution, appui à Parents-secours

94-513

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la démarche de Madame Catherine Six pour mettre sur pied un comité de parents-secours dans son secteur.

Par cette résolution, la Ville accepte également que la Sécurité publique fournisse l'aide nécessaire à la mise sur pied du comité.

ADOPTÉ

Résolution, vente de sapins de Noël

94-514

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que M. Sylvain Courteau soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain de Provi-Soir Lili Branchaud situé à 530, rue Barkoff, pour la période du 14 novembre au 27 décembre 1994.

ADOPTÉ

Résolution, engagement firme d'évaluateurs, projet de voie de contournement

94-515

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la firme Martel et Villemure inc., évaluateurs agréés, soit engagée pour procéder à l'évaluation des cinq (5) terrains que la Ville doit acquérir dans le cadre du projet de la voie de contournement que la Ville projette d'exécuter au cours des prochains mois.

ADOPTÉ

Résolution, félicitations

94-516

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent sincèrement les membres de Conseil qui ont été élus par acclamation ou élus lors des élections municipales tenues le 6 novembre dernier, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'exercice de leur fonction.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

8085

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 875-25, «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'autoriser les services de construction et d'estimation de bâtiments en général (661) ainsi que les services de construction en général (663) en zone commerciale Ca-3, centre-ville».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-25 est de 401.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 51.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-25 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14 novembre 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 876-14, «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin d'autoriser les services de construction et d'estimation de bâtiments en général (661) ainsi que les services de construction en général (663) en zone commerciale Ca-3, centre-ville».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-14 est de 401.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 51.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-14 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14 novembre 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

8087

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 875-26, «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage et ayant pour buts de modifier certaines dispositions générales relatives au stationnement et aux bâtiments complémentaires, d'ajouter certaines constructions et usages dorénavant autorisés en zone résidentielle Rc, forte densité, de modifier les limites de deux zones résidentielles sises en marge de la rue De Callières, et de créer une nouvelle zone résidentielle entre les rues St-Laurent et Troisième Rue».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-26 est de 845.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 95.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-26 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14 novembre 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 876-15, «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement et ayant pour buts d'ajouter certaines constructions et usages autorisés en zone résidentielle Rc, forte densité, de modifier les limites de deux zones résidentielles sises en marge de la rue De Callières, et de créer une nouvelle zone résidentielle entre les rues St-Laurent et Troisième Rue».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-15 est de 845.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 95.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-15 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14 novembre 1994.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal

8089

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 845-3, «Règlement amendant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier l'étendue d'une aire résidentielle forte densité située en marge de la rue De Callières et afin de créer une nouvelle aire résidentielle forte densité entre les rues St-Laurent et Troisième Rue».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 845-3 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 845-3 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14 novembre 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 21 novembre 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-517

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 1994

94-518

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 7 novembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 novembre 1994

PRÉSENTS :

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie
ainsi que	
le directeur général,	*M. Yvan Blouin, ing.*

et
le directeur général-adjoint, M. Réjean Giguère

A) ***Voeux des fêtes***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'annonce de voeux de fêtes sur le câble Vidéotron au coût de 80 $ plus les taxes.

B) ***Opération «Nez Rouge»***

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte la demande de l'organisation de l'opération «NEZ ROUGE» du Trois-Rivières métropolitain concernant la collaboration du service de la Sécurité publique de même que pour l'utilisation des panneaux affichant les informations relatives à la sécurité contre les incendies pour le message de l'opération «NEZ ROUGE».

C) ***Signature entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville l'entente 1995 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

D) ***Paiement de factures, U.M.Q.***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le paiement de la facture n° 10657 de l'U.M.Q. au montant de 13 068,23 $ incluant TPS et TVQ pour la cotisation de l'année 1995 et de la facture n° 470 au montant de 3 931,45 $ incluant TPS et TVQ pour le centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines.

E) ***Responsable de la bibliothèque***

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte que le salaire de la responsable de la bibliothèque pour 1994 soit celui de l'échelon 4 de la politique de rémunération des cadres.

F) ***Publication annonce, journal des finissants de l'Académie des Estacades***

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise la publication, dans le journal des finissants de l'Académie des Estacades, d'une annonce au coût de 125 $ plus les taxes.

CORRESPONDANCE LUE :

- *Lettre de la Fondation des maladies du coeur du Québec : demande de subvention (au budget 1995).*
- *Lettre de la Garde paroissiale du Cap-de-la-Madeleine : demande de subvention (au budget 1995).*
- *Lettre de l'O.S.T.R. : demande de subvention (au budget 1995).*
- *Statistiques du M.A.M.*
- *Lettre du Centre Jean-Noël Trudel : demande de subvention (au budget 1995).*
- *Conciliation de banque : juillet, août et septembre.*

◄ *Rapport des permis de construction pour le mois d'octobre 1994.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption de la Commission permanente, séance du 7 novembre 1994

94-519

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 novembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 17 novembre 1994

94-520

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 17 novembre 1994, comprenant les chèques n°s 74859 à 75086 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 4 854 048,69 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 4 854 048,69 $ sont inclus :

- le service de la dette :	326 669,09 $
- un placement au taux de 5,18% (Banque Nationale du Canada) :	3 680 168,00
- Fiducie Desjardins :	50 000,00
	4 056 837,09 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-521

Pour les décès de :

Me Danny Lampron	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Suzanne Marchand Beaudoin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Rose-Alma H. Cinq-Mars	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Paul-Émile Noël	Prop. par cons. R. Goyette
M. Léo Carpentier	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. André Damphousse	Prop. par cons. D. Tousignant
Mme Isabelle A. Pintal	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Laura Bergeron Doyon	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Marie-Jeanne B. Charest	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Anita Bouchard	Prop. par cons. D. Tousignant
Mme Marie-Jeanne T. Rousseau	Prop. par cons. M. Lavergne
M. Paul Auclair	Prop. par cons. H.P. Courteau

Adoption procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme

94-522

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 8 novembre 1994 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté, sauf l'article 4 qui est mis à l'étude et l'article 6 qui est refusé.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure au 897 de la rue Gauthier

94-523

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la régularisation de l'implantation du bâtiment principal sis au 897 de la rue Gauthier, dont la marge de recul avant n'a pas la profondeur minimale prescrite par le règlement n° 875 concernant le zonage (article 4.1.1).

RECUL AVANT MINIMAL EXIGÉ : 6,0 mètres
RECUL AVANT PROPOSÉ : 5,36 mètres

ADOPTÉ

Adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

94-524

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 1994 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, adjudication émission d'obligations

94-525

***CONSIDÉRANT QUE** la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 483 000 $;*

***CONSIDÉRANT QU'À** la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux (2) soumissions ci-dessous détaillées:*

Nom du soumissionnaire	*Prix offert*	*Montant*	*Taux*	*Échéance*	*Loyer*
Lévesque, Beaubien,	*98,389*	*245 000 $*	*6½ %*	*1995*	
Geoffrion inc.		*215 000 $*	*7½ %*	*1996*	
RBC Dominion Valeurs mobilières		*234 000 $*	*8 %*	*1997*	
		255 000 $	*8½ %*	*1998*	
Tassé & Ass. ltée		*1 534 000 $*	*8¾ %*	*1999*	*9,0381*
Richardson Greenshields du Canada					
Nesbitt Burns inc.					

Valeurs mobilières	*97,639*	*245 000 $*	*6½%*	*1995*	
Desjardins inc.,		*215 000 $*	*7½%*	*1996*	
Midland Walwyn		*234 000 $*	*8 %*	*1997*	
inc.,		*255 000 $*	*8¼%*	*1998*	
Whalen, Béliveau &		*1 534 000 $*	*8½%*	*1999*	*9,0551*
Ass. ltée					

CONSIDÉRANT QUE l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Tassé & Ass. ltée, Richardson Greenshields du Canada ltée et Nesbitt Burns inc., s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU: Que l'émission d'obligations au montant de 2 483 000 $, de la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Tassé & Ass. ltée, Richardson Greenshields du Canada ltée et Nesbitt Burns inc.

ADOPTÉ

Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt suite à une émission d'obligations

94-526

***ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 2 483 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:*

Règlement d'emprunt	*Pour un montant de:*
603	*109 300 $*
613	*1 300*
615	*2 500*
617	*26 600*
618	*9 300*
619	*30 200*
623	*29 900*
627	*74 800*
636	*1 100*
643	*3 900*
650	*17 200*
658	*4 600*
659	*16 600*
679	*23 500*
681 (681-A)	*82 600*
688	*27 500*
689	*4 200*
691	*603 600*
692	*44 200*
694	*102 000*
695	*46 200*
699	*133 500*
701	*38 400*
923	*50 000*
924	*1 000 000*

***ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;*

Il est par conséquent,

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 483 000 $:

1. *Les obligations seront datées du 20 décembre 1994;*

2. *Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;*

3. *Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 20 juin et le 20 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;*

4. *"Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";*

5. *Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiple de 1 000 $;*

6. *Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.*

ADOPTÉ

Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que prévu au terme original de certains règlements

94-527

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que pour l'emprunt au montant total de 2 483 000 $, effectué en vertu des règlements n°s 603, 613, 615, 617, 618, 619, 623, 627, 636, 643, 650, 658, 659, 679, 681(681-A), 688, 689, 691, 692, 694, 695, 699, 701, 923 et 924, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

> *5 ans (à compter du 18 octobre 1994); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements pour les règlements numéros 679, 688, 689, 691, 692, 694, 695, 699, 701, 923 et 924, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

ADOPTÉ

Résolution pour émettre des obligations pour un terme additionnel de 1 jour au terme original de certains règlements

94-528

CONSIDÉRANT QUE *la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 19 décembre 1994, un montant de 1 609 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 2 288 500 $ pour des périodes de 1, 5 et 10 ans, en vertu des règlements n°s 603, 613, 615, 617, 618, 619, 623, 627, 636, 643, 650, 658, 659, 679, 681(681-A), 688, 689, 691, 692, 694, 695, 699 et 701;*

CONSIDÉRANT QUE *ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;*

CONSIDÉRANT QU'*un montant total de 176 000 $ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 433 000 $;*

CONSIDÉRANT QUE *l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 20 décembre 1994;*

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;*

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 1 433 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

Résolution autorisant Maire et Greffier à signer la convention de versement des intérêts sur les dépôts avec la Banque Royale

94-529

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention de versement des intérêts sur les dépôts avec la Banque Royale.

ADOPTÉ

Résolution autorisant arpenteur-géomètre à faire une description technique du lot 387-1248-2

94-530

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que ***M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre,*** *soit autorisé à procéder à une description technique complète du lot 387-1248-2, le tout à être effectué dans le cadre du programme des travaux d'infrastructures Canada-Québec.*

ADOPTÉ

Résolution mandatant firme pour procéder à une caractérisation des sols sur le lot 387-1248-2

94-531

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que Pluritec Consultants ltée soit autorisé à procéder à une caractérisation des sols sur le lot 387-1248-2 et à soumettre un rapport d'expertise, le tout dans le cadre du programme des travaux d'infrastructures Canada-Québec.

ADOPTÉ

Résolution mandatant firme, préparation des plans et devis, surveillance des travaux d'éclairage, rues Chapleau et Cardinal-Villeneuve

94-532

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la firme «Consultants René Gervais inc.» soit mandatée pour préparer les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'éclairage de rue, sur les rues Chapleau (551-777), Cardinal-Villeneuve (551-233, 551-234, 551-776) et la rue «A» (551-776).

ADOPTÉ

Résolution, achats regroupés, formulaires de cours municipales

94-533

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder annuellement, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

VU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

***ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé en date du 9 novembre 1994;*

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Drouin, greffier de la Cour municipale, en date du 9 novembre 1994;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant de contrat;

Que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'un chargeur sur roues

94-534

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de ***Atelier Multi-Techniques 04 inc.*** *pour la location de chargeur sur roues (loader) au prix de :*

avec charrue : 55 $/heure
avec godet (bucket) : 48 $/heure.

ADOPTÉ

Résolution, liste des employés temporaires (journaliers)

94-535

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste des employés temporaires (journaliers) pour les années 1994 et 1995 1995 au service des Travaux publics et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

Résolution, liste des employés temporaires (chauffeurs)

94-536

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste des employés temporaires (chauffeurs) pour les années 1994 et 1995 au service des Travaux publics et annexée à la présente résolution, soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

Résolution, vente sapins de Noël

94-537

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que ***M. André Bronsard*** *soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain du Dépanneur Jaco inc., situé à 130 de la rue St-Maurice, pour la période du 21 novembre au 27 décembre 1994.*

ADOPTÉ

Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux sur les rues Bruneau et Pie XII

94-538

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement autorisant un emprunt d'environ 150 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de bordures, de trottoirs, de pavage et d'éclairage sur les rues Bruneau et Pie XII.»

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de novembre 1994.

(Signé) *FERNAND LAJOIE*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, vente de sapins de Noël

94-539

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que ***M. Maurice Tremblay*** *soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain situé au 115, rue Fusey, appartenant à M. Charles Beaumier, pour la période du 22 novembre au 25 décembre 1994.*

ADOPTÉ

Résolution, vente pour taxes 1993, contrat final

94-540

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son greffier l'immeuble ci-après décrit :

«le lot P.622-35 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme appartenant à Trottier, Lorner et Trottier, L. Olivier, d'adresse inconnue»

DESCRIPTION :

De figure rectangulaire, borné au sud-ouest par une autre partie du lot 622-25, au nord-ouest, par le lot 622-26-2, au nord-est par une partie du lot 166-104 (rue Therreault) et au sud-est par le lot 622-24; mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m) au nord-est et au sud-ouest, par une profondeur de soixante-seize centièmes (0,76m) au nord-ouest et au sud-est, contenant en superficie onze mètres et six centièmes carrés (11,6m²); faisant partie du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Lequel lot a été adjugé à la Ville lors d'une vente pour taxes tenue le 20 octobre 1993 et n'a pas été retrait par le propriétaire depuis.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que le notaire Gilles Légaré soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Directeur général de la Ville soient autorisés à le signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, assurances générales 1995

94-541

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'accepter les conditions de renouvellement de J.B. Lanouette/B.F. Lorenzetti et Associés inc. pour l'assurance automobile et l'assurance des différentes responsabilités pour l'année 1995 au montant de 143 280 $ plus taxes.

ADOPTÉ

Résolution, assurances générales 1995

94-542

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'accepter les conditions de renouvellement de Pratte-Morrissette inc. des polices d'assurances pour les biens, assurances D.D.D. et assurances chaudière et machinerie pour 1995, au montant de 37 813 $ plus taxes.

ADOPTÉ

Résolution, engagement greffier

94-543

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de retenir les services de Mme Yolaine Tremblay, notaire, pour agir à titre de greffier municipal et ce à compter du 5 décembre 1994. Toutefois, le greffier actuel demeurera en fonction jusqu'au 28 janvier 1995.

Les salaire, conditions de travail et avantages sociaux de Madame Tremblay seront ceux de la politique de rémunération et de gestion de l'Association du personnel cadre de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, vente de sapins de Noël

94-544

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que ***M. Alain Forcier*** *soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain de Fusée St-Laurent Dépanneur situé au 200 de la rue Fusey, pour la période du 22 novembre au 27 décembre 1994.*

ADOPTÉ

Avis de motion, modification au règlement 800-01 concernant la circulation

94-545

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement pour modifier l'article 382.2 du règlement 800-01 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin que le stationnement de nuit débute à 12h00 (midi), le 15 novembre de chaque année.»

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 21e jour du mois de novembre 1994.

(Signé) *DENIS BEAULIEU*

Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution de remerciements aux bénévoles de la Classique de chiens Châteaudun

94-546

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que des remerciements sincères soient adressés à tous les bénévoles qui ont oeuvré dans l'organisation de la Classique internationale de chiens de Châteaudun et qui, par leur travail et leur dévouement, en ont assuré le succès pendant de si nombreuses années.

ADOPTÉ

Résolution, opération «Nez Rouge»

94-547

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville accepte l'offre de services V.I.P. d'opération «NEZ ROUGE» pour la soirée du 16 décembre 1994 à l'occasion de la réception du temps des fêtes des employés de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution de félicitations, membres du service de la Sécurité publique

94-548

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement les cinq (5) policiers-pompiers du services de la Sécurité publique qui ont répondu à un appel d'incendie le 9 octobre 1994 et qui, à cette occasion et par leur recherche, ont contribué à sauver la vie d'une personne en danger, ces policiers-pompiers étant Messieurs Robert Thibeault, sergent, André Marcotte, François Boudreau, Martin Leduc et Roland Brouillette.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier ***Le maire***

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, ***lundi, le 5 décembre 1994,*** *à 20 heures, et à laquelle étaient présents :*

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du ***MAIRE*** *au fauteuil.*

Adoption de l'ordre du jour

94-549

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 1994

94-550

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 21 novembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 1994

PRÉSENTS :

Son honneur le maire	*Alain Croteau*
Messieurs les conseillers :	*Denis Beaulieu*
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Fernand Lajoie
ainsi que	
le directeur général,	*M. Yvan Blouin, ing.*

et
le directeur général-adjoint, M. Réjean Giguère

CORRESPONDANCE LUE :

- *Rapport de M. Jacques Picard : piste de skate-board - patins à roulettes, 18 novembre 1994.*
- *Rapport budgétaire du Trésorier au 30 septembre 1994.*
- *Rapport du Comité des Travaux publics.*
- *Lettre de la Maîtrise du Cap : demande d'aide financière (refusée).*
- *Réclamation : M. Guy Turcotte.*

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption de la Commission permanente, séance du 21 novembre 1994

94-551

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 novembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 1er décembre 1994

94-552

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 1er décembre 1994, comprenant les chèques nos 75087 à 75245 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à 2 165 890,43 $, soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 2 165 890,43 $ sont inclus :

- le service de la dette :	257 210,15 $
- un refinancement à la Banque Royale :	1 609 000,00
	1 866 210,15 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-553

Pour les décès de :

M. Sylvio Ricard	Prop. par cons. R. Goyette
M. Louis-Georges Lafrenière	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Brigitte Harnois Laprise	Prop. par cons. D. Tousignant
Mme Monique P. Bourassa	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Rachel Grondin Ducharme	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Georges Maheu	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Lionel G. Larivière	Prop. par cons. R. Goyette
M. Henri-Paul Lupien	Prop. par cons. D. Tousignant

Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs

94-554

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 1994 du Comité des Loisirs soit adopté en ajoutant à l'article 5 «le 18 mai».

ADOPTÉ

Résolution, adoption du compte rendu de la réunion du Comité de circulation

94-555

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 30 novembre 1994, soit adopté, sauf qu'à l'article 7, il est décidé que des arrêts «toutes directions» soient installés à l'angle des rues Des Prairies et Du Parc; et l'article 8 est mis à l'étude.

ADOPTÉ

Résolution, signature du bail, location bâtisse du 495, rue Bertrand

94-556

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail de location de la bâtisse sise au 495 de la rue Bertrand, propriété de TNT Overland Express.

ADOPTÉ

Résolution, report en 1995, divers travaux, programme des infrastructures Canada-Québec

94-557

***ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine a adhéré au programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» en acceptant tous et chacun des articles des six (6) protocoles d'entente signés par Monsieur le maire Alain Croteau en date du 24 août 1994;*

***ATTENDU QUE** la municipalité s'est engagée à débuter les travaux dans un délai de trois (3) mois suivant la date de la signature pour les trois (3) protocoles d'entente ci-dessous, à savoir :*

a) *remplacement des égouts du secteur de la rue Fusey et de l'aqueduc de la rue St-Alphonse (AM 201851);*

b) *remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Notre-Dame, entre la rue Des Oblats et la route 138 (AM 201852);*

c) *remplacement et réfection des conduites d'égout du boulevard St-Maurice et des rues Du Sanctuaire et St-Georges (AM 201853);*

ATTENDU QUE les travaux définis par ces trois (3) protocoles d'entente sont en cours et/ou en partie terminés, mais qu'il sera impossible de compléter ceux-ci dans leur totalité en 1994, étant donné la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : de demander au ministère des Affaires municipales d'accepter le report en 1995 des travaux suivants :

a) ***secteur de la rue Fusey***

remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue St-Alphonse, au coût de 527 000 $. Ces travaux seront exécutés entre le 1er mai et le 1er août 1995;

b) ***secteur de la rue Notre-Dame***

travaux de réfection de la chaussée, construction des trottoirs et bordures pour un montant prévu de 307 000 $ selon la soumission retenue. Ces travaux seront réalisés entre le 1er mai et le 1er juillet 1995.

ADOPTÉ

Résolution autorisant la firme René Gervais inc. à présenter les plans de la voie de contournement aux compagnies d'utilités publiques pour approbation

94-558

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la firme de consultants ***René Gervais inc.*** *soit autorisée à présenter les plans de la voie de contournement du secteur du boulevard St-Maurice aux compagnies d'utilités publiques, soit Bell Canada, Hydro-Québec, CP Rail et Vidéotron, en vue d'obtenir les autorisations requises avant de procéder aux travaux de construction.*

ADOPTÉ

Résolution, vente de sapins de Noël

94-559

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que ***M. Michel Marin*** *soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain de Les Galeries du Cap ltée situé à 300, rue Barkoff, pour la période du 22 novembre au 24 décembre 1994.*

ADOPTÉ

Avis de motion, règlement pour l'imposition 1995

94-560

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement pour autoriser le Conseil à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1995.»

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1994.

(Signé) *FERNAND LAJOIE*
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, expropriation de terrains et bâtisses, voie de contournement

94-561

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«Règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles incluant leur démolition. Le tout pour permettre la construction de la voie de contournement et nécessitant un emprunt de 550 000 $.

Les immeubles impliqués sont :

50, rue Montcalm :	***113-118***
40, rue Montcalm :	***113-119***
511 et 513 rue Ste-Madeleine :	***113-48, 113-49, 113-50ptie et 113-50-1***
506, rue Ste-Madeleine :	***113-37-1, 113-37-2, 113-38-1, 113-38-2, 113-45-1, 113-45-2, 113-46-1 et 113-46-2***
Terrain vacant :	***113-18-1***
Terrain vacant :	***113-115-1ptie.»***

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5e jour du mois de décembre 1994.

(Signé) *DENIS BEAULIEU*
Conseiller de la ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, félicitations athlètes madelinois

94-562

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les athlètes madelinois qui ont été honorés lors du gala Sports Hommage Desjardins 04, le 3 décembre dernier, pour les performances accomplies dans leur domaine respectif

et leur souhaitent le meilleur succès possible dans la poursuite de leur carrière sportive.

ADOPTÉ

Résolution modifiant la résolution n° 94-347

94-563

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-347 soit et est modifiée de la manière suivante : en remplaçant «564-551» par «564-151».

ADOPTÉ

▸ *Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.*

Et son honneur le maire lève la séance.

Le greffier **Le maire**

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 19 décembre 1994,** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

94-564

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 1994

94-565

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 5 décembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé dans le registre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 décembre 1994

PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Fernand Lajoie

ainsi que
le directeur général, M. Yvan Blouin, ing.

A) Subvention à Parents-Secours

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une subvention de 41,69 $ au comité Parents-Secours.

B) Représentant de la Ville sur le comité de la S.P.A.-M

Le Conseil réuni en Commission permanente désigne M. Jeannot Paquin pour représenter la Ville sur le comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

C) Club de tir du Cap-de-la-Madeleine

Le Conseil réuni en Commission permanente désire aviser le club de tir du Cap-de-la-Madeleine de son intention de mettre fin en 1995 au protocole d'entente signé le 13 décembre 1976 entre la Ville et le Club de tir du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE :

- Rapport du Trésorier sur l'encan municipal.
- UMQ : session de formation pour les élus.
- Lettre de Me Éric McCourt : Société protectrice des animaux de la Mauricie.
- Lettre du ministère de l'Environnement, puits n° 34.
- Rapport des permis de construction : novembre 1994.

MAURICE THELLEND
greffier municipal

Adoption de la Commission permanente, séance du 5 décembre 1994

94-566

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 décembre 1994, soit et est adopté tel qu'il a été lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption de la liste de comptes du 14 décembre 1994

94-567

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 14 décembre 1994, comprenant :

1)	les chèques nos 75246 à 75459 incl. :	953 769,13 $
2)	les paies nos 44 à 48 incl. :	629 102,59 $
3)	frais bancaires et effets retournés :	4 719,20 $
	le tout totalisant un déboursé de :	1 587 590,92 $

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 587 590,92 $ est inclus un placement pour le fonds de roulement à la Banque Nationale du Canada au taux de 5,65% : 400 000,00 $

ADOPTÉ

Messages de sympathies

94-568

Pour les décès de :

Mme Albina Malo Corbin	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Réjeane Boisvert Gosselin	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Joseph De Montigny	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Roland Régis	Prop. par cons. R. Goyette
Mme Cécile M. Croteau	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Émile Plamondon	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Ovila Nault	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Lionel Collins	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Jean-Yves Désilets	Prop. par cons. H.P. Courteau
Mme Lucienne Pleau Trahan	Prop. par cons. J. Paquin
Mme Lucille Laquerre Jacob	Prop. par cons. D. Beaulieu
Mme Laura Descôteaux Leblanc	Prop. par cons. L. Beaulieu

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme

94-569

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 1994 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution pour autoriser le Maire et le Greffier à signer contrat de publicité avec l'Hebdo pour 1995

94-570

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le maire, M. Alain Croteau et le greffier, M. Maurice Thellend, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité avec l'Hebdo Journal, pour la période du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1995, au tarif proposé, soit 0,58 $ la ligne agate, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, fourniture et installation de disques IBM

94-571

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **IBM Canada ltée** au montant de 52 198,08 toutes taxes comprises, pour la

fourniture et l'installation de sept (7) disques IBM 9337-420 de 970 MB chacun, permettant l'implantation de raid-5 avec les dispositions nécessaires, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

Résolution pour accepter la tarification 1995 de la CITF

94-572

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges :

n°62-94 : tarification en vigueur pour l'année 1995;

n°63-94 : mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation pour 1994;

n°64-94 : budget 1995 pour le transport régulier et pour le transport adapté.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 94-541

94-573

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-541 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«D'accepter les conditions de renouvellement de J.B. Lanouette/B.F. Lorenzetti et Associés inc. pour l'assurance automobile et l'assurance des différentes responsabilités pour l'année 1995 au montant de 143 290 $ plus taxes.

ADOPTÉ

Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 94-542

94-574

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-542 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«D'accepter les conditions de renouvellement de Pratte-Morrissette inc. des polices d'assurances pour les biens, assurances D.D.D. et assurances chaudière et machinerie pour 1995, au montant de 43 513 $, plus taxes.

ADOPTÉ

Résolution, cession de rues

94-575

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de M. Gérard Lamy :

1°- les lots portant les nos 564-170, 565-261, 564-177 et 565-264 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour fins d'ouverture de rues.

2°- les lots portant les nos 564-169 et 565-260 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, pour fins de parc et espaces verts.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 $) dollar.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **Jacques Verrette** soit autorisé à préparer le contrat de cession et que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, cession de rues

94-576

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de la compagnie Gestion Cellard inc., les lots portant les nos de cadastre officiel 564-161, 564-162 et 564-163 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 $) dollar pour des fins d'ouverture de rues.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **Réjean Giroux** soit autorisé à préparer le contrat de cession et que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution pour attribuer des noms aux rues cédées

94-577

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le lot portant le n° de cadastre 564-161 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine étant le prolongement de la rue Frontenac, soit nommé rue Frontenac; et que les lots nos 564-162 et 564-163 du même cadastre étant le prolongement de la rue Fafard, soit nommé rue Fafard.

ADOPTÉ

Résolution pour attribuer des noms aux rues cédées

94-578

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que les lots portant les nos de cadastre 564-170 et 565-261 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine étant le prolongement de la rue Brière, soit nommé rue Brière; et que les lots nos 564-177 et 565-264 du même cadastre soient nommés rue **Paquin**, en l'honneur de M. Donat Paquin, maire du Cap-de-la-Madeleine du 12 décembre 1921 au 20 décembre 1922 et de la cité du Cap-de-la-Madeleine du 20 décembre 1922 au 7 juillet 1931.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 933, acquisition de terrains pour la voie de contournement

94-579

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 933, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 550 000 $ pour l'acquisition de terrains et bâtisses, de gré à gré ou par expropriation d'immeubles, incluant leur démolition», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 934, travaux municipaux rues Bruneau et Pie XII

94-580

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le règlement n° 934, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 150 000 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de bordures, de trottoirs, de pavage et d'éclairage sur les rues Bruneau et Pie XII», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, comités permanents du Conseil

94-581

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'accepter la liste des Comités 1994 telle que soumise à la présente séance, ladite résolution remplaçant la résolution n° 93-513 du 6 décembre 1993.

ADOPTÉ

Résolution, secrétaire de direction

94-582

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de retenir les services de Mme Denise Bellemare comme secrétaire de direction et ce à compter du 16 janvier 1995.

Le salaire «échelon 7», les conditions de travail et avantages sociaux de Madame Bellemare seront ceux de la politique de rémunération et de gestion de l'Association du personnel cadre de la ville.

ADOPTÉ

Résolution, fait et cause pour Mme Yolaine TRemblay

94-583

ATTENDU QU'il est obligatoire pour un notaire d'adhérer au Régime d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

ATTENDU QU'un notaire peut être exempté d'adhérer à ce régime s'il exerce sa profession à l'emploi exclusif d'un organisme public;

ATTENDU QUE Me Yolaine Tremblay est à l'emploi exclusif de la ville de Cap-de-la-Madeleine où elle y agit comme notaire et greffière;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à prendre fait et cause pour Me Yolaine Tremblay, notaire, dans toute poursuite en justice intentée par suite d'actes professionnels posés dans l'exercice de ses fonctions de notaire et greffière jusqu'à concurrence du montant minimum de garantie offert par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Que M. le maire Alain Croteau soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document susceptible de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, acquisition de deux logiciels

94-584

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'acquérir de la Cité de Dorval un logiciel de Gestion des plateaux ainsi que la mise à jour du logiciel Gestion des approvisionnements, en incluant à celui-ci le bon de travail pour le prix de 13 000 $ plus les taxes si applicables.

ADOPTÉ

Résolution, banque de techniciens(nes) temporaires, bibliothèque

94-585

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de créer une banque de techniciens(nes) temporaires à la bibliothèque avec les personnes suivantes :

Hélène Bérubé
Chantal Jacob
Nancy Major
Monique Coulombe

ADOPTÉ

Résolution, engagement policier-pompier

94-586

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Pierre Gervais soit embauché à titre de policier-pompier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 20 décembre 1994, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 24 mars 1991.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE :

- Pétition : patinage pour les aînés à l'aréna Jean-Guy Talbot, demande d'une journée supplémentaire «lundi matin».

- Pétition : déblaiement des trottoirs sur la rue Du Parc.
- Pétition : circulation lourde sur la rue Thibeau, de la rue De Grandmont à la rue Fusey.

Et son honneur le maire lève la séance.

Maurice Thellend

Le greffier

Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **mardi, le 20 décembre 1994,** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Adoption du budget 1995

94-587

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1995, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de 27 500 000 $, soit et est adopté.

ADOPTÉ

Adoption du règlement n° 932, imposition 1995

94-588

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 932, intitulé : «Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la ville pour 1995» soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Adoption du budget triennal

94-589

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes :

1995 :	10 054 000 $
1996 :	6 030 000 $
1997 :	4 057 000 $

pour un total de : 20 141 000 $

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

Maurice Thellend

Le greffier

Le maire

8119

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT n° 933 intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 550 000 $ pour l'acquisition de terrains et bâtisses, de gré à gré ou par expropriation d'immeubles, incluant leur démolition».

Je, soussigné, MAURICE THELLEND, greffier de le ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 933 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de deux (2).

Que le règlement n° 933 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9 janvier 1995.

Maurice Thellend

MAURICE THELLEND
greffier municipal